



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAYS HÔTE



**LA MOBILISATION DES SERVICES DE L'ÉTAT
EN ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION
DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
DE PARIS 2024**



SOMMAIRE

**AVANT-PROPOS DU PRÉFET DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS - P.3**

**L'ORGANISATION DE LA PRÉFECTURE DE
RÉGION ET DES SERVICES RÉGIONAUX DE
L'ÉTAT - P.4**

**RELEVER LE DÉFI DE LA CÉRÉMONIE
D'OUVERTURE SUR LA SEINE - P.11**

**PERMETTRE LA TENUE DES ÉPREUVES
ET OFFRIR LA MEILLEURE EXPÉRIENCE
SPECTATEUR - P.23**

Le Plan Baignade (p.23)
Autorisations patrimoniales et archéologie
préventive (p.26)
Les infrastructures pour les transports en commun (p.28)
Le Plan Vélo (p.32)
Assurer les mobilités routières (p.37)
La sécurité privée (p.39)

**CONTRÔLER LE RESPECT DES
RÉGLEMENTATIONS - P.44**

La sécurité sanitaire et alimentaire (p.44)
La protection des travailleurs (p.46)
La protection des consommateurs (p.48)

PROMOUVOIR LE SPORT - P.50

Sport Santé (p.50)
Les équipements sportifs (p.53)

**AVEC LES JEUX PARALYMPIQUES, ÊTRE AU
RENDEZ-VOUS DE L'INCLUSION - P.55**

Assurer le succès populaire des jeux paralympiques
et promouvoir le parasport (p.56)
Assurer l'accessibilité des épreuves pour les athlètes
et les spectateurs (p.59)

**ŒUVRER POUR DES JEUX SOLIDAIRES
ET ÉCOLOGIQUES - P.62**

L'accès au logement des grands marginaux (p.62)
La transition écologique (p.64)
L'emploi (p.69)

ASSURER LE SUCCÈS POPULAIRE DES JEUX - P.72

La mobilisation populaire (p.72)
Les centres de préparation aux Jeux (p.78)
Les relais des Flamme Olympique et Paralympique (p.84)

**DES JEUX ORGANISÉS DANS CHAQUE
DÉPARTEMENT FRANCILIEN - P.88**

La préfecture de Seine-et-Marne (p.88)
La préfecture des Yvelines (p.90)
La préfecture de l'Essonne (p.93)
La préfecture des Hauts-de-Seine (p.95)
La préfecture de Seine-Saint-Denis (p.97)
La préfecture du Val-de-Marne (p.100)
La préfecture du Val-d'Oise (p.102)

FAIRE FRUCTIFIER L'HÉRITAGE DES JEUX - P.104

La culture (p.104)
Héritage (p.108)

Paris, le 23 septembre 2024,

Le 13 septembre 2017, le Comité International Olympique (CIO) réuni à Lima a attribué à Paris l'édition des Jeux 2024. Cette candidature a toujours été activement soutenue par l'État qui s'est totalement engagé pour son succès. L'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques a ouvert, de 2017 à 2020, une première étape pour mettre en place le cadre de réalisation de ceux-ci. Le Comité d'organisation des JOP s'est structuré. La SOLIDEO a été créée. Des premiers textes législatifs et réglementaires ont été pris. La carte des épreuves a été stabilisée avec plus de 80% de celles-ci en Île-de-France, notamment à Paris, ville hôte, et en Seine-Saint-Denis, lieu de réalisation de 80% des investissements, mais aussi en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

A compter de 2020, une seconde étape a été mise en œuvre, celle de la réalisation concrète sur le terrain de toutes les actions nécessaires à la bonne organisation et réalisation des JOP. Aux côtés de Paris 2024 et des collectivités locales de toute la région, ce travail a mobilisé pendant quatre ans, sous l'autorité du Président de la République et du Gouvernement, l'ensemble des services de l'État en Île-de-France. Autour de la préfecture de région, tous les services régionaux de l'État (DRIAAF, DRIEAT, DRIETS, DRAC, DRIHL, DRAJES, DRFiP, ARS, rectorats...) ainsi que les opérateurs de l'État en région (ADEME, AESN, France Travail, HAROPA PORT, VNF) ont été engagés sur de très nombreuses missions. Il en a bien sûr été de même dans chaque département autour des préfets de département. Le préfet de police a eu en charge l'ensemble des questions de sécurité.

Ce travail de la préfecture de région et de l'ensemble des directions régionales en Île-de-France a concerné, hormis le champ sécuritaire, toutes les questions posées par l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques : cérémonie d'ouverture des JO, baignabilité de la Seine, formation des personnels de sécurité privée, mobilisation populaire, relais de la flamme, centre de préparation aux Jeux, zones de célébration, plan vélo, logement des grands marginaux aux abords des sites d'épreuve, sécurité sanitaire, emploi, pratique du sport, voies réservées, olympiades culturelles, héritage... Les agents de l'État se sont engagés pleinement pour réussir toutes ces actions. Le Président de la République leur a dit, dès le 12 août 2024, la reconnaissance de la Nation, puis le 14 septembre 2024.

Les Jeux à peine terminés le présent document cherche à rendre compte de cette extrême mobilisation de l'État en Île-de-France. L'engagement des services a été total tant au niveau régional que dans chacune des préfectures de département. Ce document complète utilement le bilan de l'action des services de l'État déconcentré en Île-de-France, réalisé dès le lendemain des JO.

Vive les JOP de Paris 2024 !

Marc GUILLAUME
*préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris*





L'ORGANISATION DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION ET DES SERVICES RÉGIONAUX DE L'ÉTAT

Les jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 voient se rassembler 10 500 athlètes olympiques et 4 350 athlètes paralympiques, représentant plus de 200 nations, sur 41 sites d'épreuves. 878 épreuves sont organisées dans 54 sports. Sous l'autorité du Chef de l'État et du Gouvernement, les services de l'État en Île-de-France se sont mobilisés pendant plusieurs années pour l'organisation et la réussite de ces Jeux, aux côtés du Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP – Paris 2024) et des collectivités locales, notamment la ville de Paris. Tous ces services ont adapté leur organisation et leur fonctionnement pour faire face à ce défi exceptionnel. Une action intense de coordination s'est déployée aux plans régional et parisien. Cette mobilisation s'est concrétisée opérationnellement durant la période des jeux Olympiques et Paralympiques.

I. L'ÉTAT RÉGIONAL FRANCILIEN AU CŒUR DE L'ORGANISATION DES JO

L'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été, que la France n'avait plus accueillis depuis 1924, a constitué un défi exceptionnel par son ampleur mais aussi la multiplicité des actions administratives qu'elle requiert, dans le respect d'échéances données.

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, les services de l'État placés sous son autorité et les opérateurs de l'État en région ont accompagné l'organisateur Paris 2024 et les collectivités locales engagées dans l'événement en exerçant leurs responsabilités sur de nombreux dossiers au cœur de l'organisation des Jeux, notamment :

- Le suivi des chantiers olympiques : la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) a assuré la maîtrise d'ouvrage de plusieurs chantiers olympiques (réalisation des voies olympiques sur le réseau routier national, réalisation du mur anti-bruit de l'A86 à la hauteur du village des athlètes, construction des échangeurs Pleyel) ; les services de l'État en Île-de-France ont accompagné la Solideo et les autres maîtres d'ouvrage dans la conduite des autres chantiers.



Vitrophane de la préfecture de Paris et d'Île-de-France ©SRCI

- L'instruction et la délivrance des autorisations administratives requises pour les équipements permanents ou pour les installations temporaires nécessaires à l'organisation des JOP dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement.

- L'instruction et la délivrance des autorisations requises dans le domaine de la protection des monuments historiques et des sites classés.

- L'homologation des enceintes sportives.

- De même, un important travail d'inspection et de contrôle a été effectué dans de nombreux domaines :

- Inspection sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement (ICPE).

- Contrôle et inspection au titre de la « police de l'eau et de l'assainissement ».

- Contrôle des transports terrestres.

- Respect de la législation du travail.

- Contrôle et inspection « Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes ».

- Contrôle et inspection sanitaire et alimentaire des sites de restauration.

- Contrôles vétérinaires (notamment en vue des épreuves d'équitation).

- L'organisation des mises à l'abri de personnes présentes dans l'espace public (urgence sociale ou migratoire).

- Les interventions au bénéfice des personnes précaires (SDF et Grands marginaux).

- L'information des collectivités et des acteurs économiques sur les modalités de transports en commun durant les Jeux (« TDM »).

- La mise en œuvre de la police fluviale pour l'organisation de la cérémonie d'ouverture et des épreuves en Seine.

- La mise en œuvre du « plan baignade », dans le cadre de la politique de l'eau et de l'assainissement, pour assurer la baignabilité de la Seine en vue des épreuves en Seine et de l'héritage.

- La mobilisation des services et opérateurs de l'État, notamment France Travail, pour faciliter les recrutements nécessaires à l'organisation des Jeux, tout

particulièrement dans le domaine de la sécurité privée et animation de la mise en œuvre des clauses sociales d'insertion.



Évènement de recrutement « Les Jeux recrutent » ©SRCI

- L'animation de la mobilisation populaire autour des Jeux en Île-de-France : accompagnement à l'installation de zones de célébration dans tous les départements franciliens, animation autour des centres de préparation aux Jeux, animation de « l'été olympique », coordination régionale des programmes de billetterie populaire, programme d'animation sportif territorial...

Les services régionaux de l'État (DRIAAF, DRIEAT, DRIETS, DRAC, DRIEE, DRIHL, ARS, DRFiP, rectorats, DRAJES...) ainsi que les opérateurs de l'État en région (ADEME, AESN, France Travail, HAROPA, VNF) ont ainsi tous été mobilisés à travers de nombreuses missions.

L'action de l'État déconcentré a par ailleurs mobilisé une large palette d'instruments financiers :

La DSIL a été sollicitée à hauteur de plus de 36 millions d'euros pour contribuer notamment au financement d'infrastructures et d'équipements sportifs liés aux JOP, de travaux d'accessibilité ou de travaux du « plan baignade » ; le FNADT a été contribué pour plus de 3 millions d'euros au financement, en particulier, des zones de célébration.

25 millions d'Euros ont été investis par l'État en faveur de l'utilisation du vélo, pour les JOP avec, notamment, la réalisation de pistes cyclables, la mise en place de parkings pour les vélos, ...

« L'été olympique », qui visait à soutenir des projets mettant à l'honneur la pratique sportive et les JOP entre avril et septembre 2024 s'est, lui, appuyé sur des crédits de plusieurs programmes, relevant de la culture (1,2 millions d'Euros au titre de « l'Olympiade culturelle » et 3 millions d'Euros au titre de « l'été culturel », sur le programme 361), de la politique de la ville (5,2 millions d'euros venant abonder les 7,8 millions d'euros initialement prévus pour l'Île-de-France dans le cadre de l'opération « quartiers d'été » - programme 147), de la jeunesse (12 millions d'euros sur le programme 163 à travers les dispositifs des colos apprenantes et du fonds de développement de la vie associative) et des sports (programme 219).

Des actions en faveur de la prévention des comportements sexistes et des agressions sexuelles à l'occasion des JOP et d'information à destination des femmes ont également été financées pour plus de 200 000 Euros sur le programme 137.



Inauguration des parking vélo dans la gare de Saint-Lazare ©SRCI

II. LA PRÉFECTURE DE RÉGION ET LES SERVICES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT ORGANISÉS ET MOBILISÉS EN VUE DES JOP

Pour faire face à un défi impliquant un surcroît important d'activité dans de nombreux domaines, les services déconcentrés de l'État ont dû adapter leur organisation. Cela s'est traduit par la mise en place de structures légères, dédiées aux JOP, au sein de la préfecture de région, des préfectures de département, et des directions régionales de l'État.

Positionnées auprès des préfets ou des chefs de services selon les cas, ces structures légères se sont vu assigner une fonction d'animation et de coordination, en lien étroit avec les services permanents, afin de favoriser la mobilisation de ces derniers, qui conservaient l'intégralité de leurs prérogatives et responsabilités.

La création d'une équipe JOP au sein de la préfecture de région

Ainsi, afin d'assurer ses missions de pilotage et d'animation régionale, la préfecture de région s'est organisée, dès 2022, en se dotant de moyens humains et matériels adéquats répondant à une approche transversale des Jeux et visant à créer des synergies nouvelles.

Progressivement renforcée, l'équipe s'est structurée autour d'une dizaine d'agents, fonctionnaires, agents contractuels et stagiaires. Trois pôles de responsabilités ont notamment été identifiés : cérémonie d'ouverture, affaires parisiennes et animation/coordination régionale. Un chef de file a, en outre, été désigné spécifiquement pour les jeux Paralympiques.

Pour accroître l'efficacité organisationnelle de l'équipe, deux grands espaces de travail ont été aménagés à proximité immédiate du préfet de région, du préfet secrétaire général aux Politiques publiques (SGAPP) et du préfet, directeur de cabinet, créant ainsi les conditions d'un fonctionnement intégré de l'équipe et d'une réactivité accrue.

L'équipe JOP s'est appuyée sur la mobilisation de l'ensemble des services de la préfecture de région, tous impliqués dans la préparation de l'événement :

- Les équipes du secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP), à travers le pôle des chargés de mission qui, chacun dans leur domaine de compétence - « Mobilités et Transports », « Energie et Environnement », « Emploi et Travail », « Culture », « Agriculture et Alimentation » -, ont permis au préfet de région, en lien avec les directions régionales compétentes, d'exercer ses missions dans la préparation des Jeux, mais aussi la direction des affaires juridiques (publication des actes, défense contentieuse, conception du dispositif d'indemnisation) ou le bureau de la coordination interministérielle et de l'investissement territorial (BCIT), dont les instruments financiers ont été mobilisés.

- Les équipes du cabinet, notamment le Service des urgences sociales avec la prise en charge des mises à l'abri des personnes vulnérables, les services du protocole et de la communication dans l'organisation des événements de promotion et de valorisation des actions JOP de la préfecture de région.

- Les équipes du secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM), dans l'attribution des moyens nécessaires et la préparation logistique desdits événements de promotion et de valorisation.

La mise en place d'équipes JOP au sein des préfectures des départements franciliens

Chaque préfet de département francilien, que son département accueille ou non des sites d'épreuves, a également désigné un correspondant départemental, membre du corps préfectoral ou chargé de mission, et constitué le cas échéant autour de lui une petite équipe. 9 ETP ont été attribués à la région Île-de-France à cet effet par la DMATES sur le programme 354. En outre, les préfectures de département ont également bénéficié, pour la constitution de ces équipes, de 408 mois de renforts (34 ETPT).



Équipe JOP de la préfecture de Paris, préfecture d'Île-de-France à l'occasion des J-100 des jeux Olympiques ©SRCI

Des équipes JOP au sein des Directions régionales

Pour mener à bien et suivre leurs actions, anticiper au mieux les interactions et enrichir les échanges d'informations utiles à tous, chaque direction régionale s'est également dotée d'une « équipe JOP », animée et coordonnée au quotidien par le secrétariat général aux politiques publiques de la Préfecture de région.

Un plan de renfort régional a été adopté pour leur permettre de disposer de moyens humains plus importants et accompagner la réussite des opérations JOP.

Ainsi :

- Pour les missions du périmètre « Agriculture et Alimentation » : 26 ETPT en renfort ont été alloués, répartis entre les DDPP et la DRIAAP en fonction des actions à conduire en amont des JOP ;

- Pour les missions du périmètre « Culture » : 5 renforts ont été attribués, répartis entre la conservation du Palais de Chaillot (3) et la DRAC (2 agents pour la mise en œuvre de l'Olympiade culturelle et pour l'instruction des autorisations patrimoniales) ;

- Pour les missions du périmètre « Sport et Homologations » : la DRAJES et les SJDES ont recruté au total 9 agents ;
- Pour les missions « Aménagement-Mobilité-Transport-Environnement » : 4 agents ont été obtenus pour accompagner la réussite des JOP ;
- Pour les missions du périmètre « Concurrence, Emploi, Solidarité » : 44 agents en renfort ont été obtenus ;
- Pour le périmètre « Logement-Hébergement » : 2 ETP en renfort ont été recrutés à la DRIHL.

III. UNE INTENSE ACTIVITÉ DE COORDINATION RÉGIONALE

La préfecture de région, les préfectures de département et les Directions Régionales (DR) ont participé aux instances de pilotage mises en place par le gouvernement – Comité interministériels JOP – CIJOP, comité ministériel JOP du ministère de l'Intérieur, Comité stratégique des Mobilités – COMOB –, ou les administrations centrales telles que la délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) ou la coordination nationale pour la sécurité des Jeux (CNSJ). Le préfet de région a, par ailleurs, tenu des réunions bilatérales mensuelles avec Paris 2024 et participé aux réunions hebdomadaires de coordination regroupant également la DIJOP, la Préfecture de police et la Ville de Paris.

Au-delà, dans le cadre de l'exceptionnelle mobilisation nécessaire à la réussite des Jeux, la préfecture de région a mis en place et animé une architecture régionale visant à coordonner l'action des préfectures franciliennes et des DR, et s'appuyant à la fois

sur les instances de droit commun, sur des instances de suivi transversales des sujets JOP, et sur des dispositifs de coordination thématique sur les dossiers qui le nécessitaient.

Le SRCI a animé la publication d'un journal mensuel à compter du mois d'octobre 2022 visant à informer les agents des services déconcentrés de l'État de l'ensemble des missions pilotées pour l'organisation des Jeux. Ce sont au total 24 numéros qui ont été publiés alternant la présentation de ce qui était fait pour les Jeux dans les huit départements et ce qui relevait de la compétence de chaque direction régionale (emploi, sport, environnement,...). Cette publication a contribué à promouvoir les Jeux auprès du plus grand nombre et donner à voir les aspects très concrets du rôle de l'État.

Les JOP au cœur de la coordination de l'action de l'État en région

Pour traduire la priorité accordée à l'organisation des Jeux dans l'activité des services de l'État, ce sujet a systématiquement été inscrit à l'ordre du jour des réunions mensuelles des préfets franciliens, du CAR, des comités des secrétaires généraux des préfectures.

A l'occasion des CAR, plusieurs acteurs importants des Jeux sont intervenus pour évoquer les dossiers dont ils avaient la charge : Stéphane BOUILLON, secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale, Vincent STRUBEL, directeur général de l'ANSSI (sur les enjeux de cybersécurité), Nico-

las FERRAND, directeur général exécutif de la SOLIDEO pour évoquer la réalisation des ouvrages et aménagements olympiques pérennes). Pierre CUNEO, directeur pour les Transports de Paris 2024), Renaud DUPLAY, directeur général adjoint d'ADP chargé des opérations, ...

En outre, les réunions bilatérales, hebdomadaires ou mensuelles selon les cas, entre le préfet de région et chaque directeur régional, ont systématiquement commencé, depuis 2022, par le traitement des dossiers liés aux JOP, permettant de traiter de chaque action et opération liées aux Jeux.

Le pilotage transversal des dossiers JOP

Un pilotage transversal des dossiers JOP a été effectué au travers d'instances dédiées :

- Une réunion hebdomadaire interne autour du préfet de région, réunissant l'équipe JOP, les chargés de mission et les services de la préfecture de région.
- Des réunions mensuelles de coordination et d'ani-

mation de toutes les directions régionales, présidées par le préfet de région, ont été organisées depuis février 2022 et ont permis, à l'appui d'un tableau de pilotage dédié, de disposer d'une vision d'ensemble des opérations et actions JOP en cours en Île-de-France. Cette réunion s'est tenue une fois par trimestre dans un format élargi aux directions régionales des douanes, de la PJJ et aux opérateurs

(ADEME, AESN) Vingt-huit réunions se sont ainsi tenues et ont permis de suivre collégalement ces actions et opérations régionales de long terme, notamment la préparation des olympiades culturelles, l'animation des centres de préparation aux Jeux, le relogement des ménages des tours Marcel Paul, la sécurité alimentaire dans les lieux de restauration des athlètes et spectateurs, l'arrivée des chevaux de compétition, la facilitation du traitement des demandes de dérogation à la durée du travail, la veille au respect des conditions de santé et de sécurité au travail sur les chantiers, le suivi de l'animation territoriale autour de la promotion du sport, etc.

- Une réunion d'animation des correspondants JOP régionaux a également été organisée sur un rythme mensuel autour du préfet SGAPP, la semaine précédant celle des DR. Une vingtaine de ces réunions se sont tenues afin d'assurer la préparation des réunions de coordination régionale et de veiller à la mise en œuvre en temps utile de leurs conclusions, ainsi qu'au suivi des commandes de court terme, renforçant ainsi la réactivité de réalisation des services et des directions régionales.
- Parallèlement, une réunion d'animation des correspondants JOP des Préfectures franciliennes est tenue mensuellement depuis septembre 2022 par le préfet, Secrétaire général aux politiques publiques, afin de participer à la mise en commun des différentes informations, s'assurant ainsi de

la mobilisation de tous pour maintenir une dynamique olympique. Une vingtaine de réunions se sont ainsi tenues permettant d'échanger sur les problématiques rencontrées sur le terrain (création et aménagements de pistes cyclables et de stationnements, suivi du plan de formation et de recrutement dans le secteur de la Sécurité privée, mise en place de zones de célébration, suivi du calendrier des instruction des dossier de demande d'homologation des enceintes sportives, anticipation de la rentrée scolaire 2024, etc.).

Pour assurer le pilotage et le suivi des actions et opérations régionales, plusieurs outils de suivi ont été produits par l'équipe JOP de la préfecture et partagés dans le cadre d'un espace numérique de travail collaboratif via la plateforme interministérielle Resana, parmi lesquels :

- Un tableau de pilotage général composé d'une partie synthétique et d'une partie plus détaillée pour les «opérations de long terme», précisant opération par opération : la direction régionale «pilote», les actions à mener, les problématiques identifiées, les propositions d'actions de résolution et le calendrier de réalisation.
- Un tableau de reporting des «commandes de court terme», retraçant les décisions prises lors des différentes réunions bilatérales ou de coordination avec les correspondants JOP des directions régionales ou les préfectures.

Des dispositifs de coordination thématiques

A cette coordination transversale s'ajoutent des dispositifs de coordination propres à certains dossiers, pilotés par la préfecture de région :

- Préparation de la cérémonie d'ouverture, avec une comitologie dédiée dont le pivot a été le groupe de travail « Seine-Cérémonie », avec Paris 2024, la Préfecture de Police, le gouverneur militaire de Paris, HAROPA Port, VNF et la ville de Paris ;



Sécurité privée durant le Para triathlon ©SRCI

- Comité de pilotage du plan Baignade, co-présidé avec la Ville de Paris, visant à améliorer la qualité bactériologique de la Seine et de la Marne en vue des JOP, réunissant tous les acteurs institutionnels (AESN, SIAAP, conseils départementaux, établissements publics territoriaux et communes de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; des réunions spécifiques de suivi des travaux de résorption des mauvais branchements avec les bailleurs sociaux et les Gestionnaires de bâtiments publics ont également été organisées ; à cela s'ajoute un groupe de travail « résilience » ayant pour objectif de s'assurer que chaque acteur est en capacité de répondre à d'éventuels dysfonctionnements de nature à dégrader la qualité de l'eau (exemple nettoyage de la Seine, robustesse des systèmes d'assainissement, modalités d'analyse des échantillons, etc.).

- Le plan de formation et de recrutement dans le secteur de la « Sécurité privée », pour anticiper les besoins exceptionnels de Paris 2024 a fait l'objet d'un suivi hebdomadaire au niveau du préfet de région ; ces réunions avaient pour objet de suivre, par roulement, la mobilisation de chacun des quatre viviers principaux (demandeurs d'emploi, publics en inser-

tion, étudiants, autres viviers). Ce suivi s'appuyait sur un tableau de bord mensuel établi par France Travail et la DRIEETS. A compter du mois de mai 2024, le tableau de suivi des recrutements des entreprises attributaires des marchés de sécurité privée de Paris 2024 a également été établi mensuellement.

En plus de ces dispositifs thématiques réguliers de suivi, de nombreuses réunions se sont tenues en tant que de besoin pour traiter de dossiers précis

IV. COORDINATION DÉPARTEMENTALE DE PARIS

Pour le département de Paris, la coordination départementale a été réalisée à travers une comitologie pilotée par le sous-préfet chargé des Jeux. Elle s'est articulée autour de deux instances.

Chaque mois, la semaine précédant la réunion avec les directions régionales, les unités départementales ou délégations territoriales parisiennes des directions régionales (DRIEAT, DRAC, DRIEETS, DRIHL, SDJES 75) et de l'ARS ont été réunies pour fédérer les équipes, en particulier les personnes identifiées par leur chef d'unité, comme interlocuteurs privilégiés des Jeux, transmettre les informations transversales et faire le point sur l'état d'avancement des différents sujets relatifs à l'organisation des Jeux à Paris.

Une autre instance « le comité de pilotage parisien » s'est réuni sous la présidence du préfet de la région d'Île-de-France et du préfet de police, à l'instar de comités similaires dans les autres départements franciliens. Comportant des représentants des différentes parties prenant part à l'organisation des Jeux sur Paris (DIJOP, Paris 2024, SOLIDEO, Ville de Paris, RATP, SNCF, IDFM, HAROPA Ports, VNF), ce comité a permis de mettre en commun les différents sujets, disposer d'une vision d'ensemble de la préparation

et de l'organisation sur le territoire de Paris (livraison des ouvrages, délivrance des autorisations administratives, sécurisation des sites, plans de transport en commun, réseau cyclable...) et de s'assurer qu'ils étaient traités dans les délais. A compter de 2024, une réunion hebdomadaire a notamment réuni, avec Paris 2024 et la DIJOP, la préfecture de région, la Préfecture de Police et la Ville de Paris.



Conférence de presse à l'occasion des J-365 des jeux Olympiques ©SRCI

V. DÉPLOIEMENT DES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT PENDANT LES JEUX

A l'été 2024, la préfecture de région s'est également organisée pour s'assurer que l'État déconcentré dispose de moyens suffisamment robustes pour assumer toutes les missions qui sont les siennes durant

la période des JOP, tout en se déployant dans les dispositifs de commandement et de coordination (C3) destinés à assurer la conduite opérationnelle des Jeux.

La continuité et la robustesse de l'action de l'État durant les Jeux :

Un plan de maintien d'activité (PMA) spécifique à la période des Jeux a été élaboré. Il identifie les missions prioritaires en lien avec les JOP, ou les missions qui doivent être maintenues à un niveau d'activité minimal durant la période. Cet exercice a permis de définir pour la PRIF et les DR un taux de présence élevé des agents entre le 15 juin et le 15 septembre. Pour la PRIF stricto sensu, ce sont 179 agents qui étaient mobilisés dans le cadre de ce plan et le taux

de présence des agents durant les JO et les JP s'est établi à plus de 80%.

Au total, ce sont plus de 1300 agents des préfectures franciliennes qui ont été mobilisés dans le cadre des JOP. Outre l'intense travail préparatoire conduit par les équipes en amont des JOP pendant plusieurs années, près de 800 agents ont armé les plans de maintien d'activité afin d'être présents pendant

toute la durée de l'événement, et n'ont donc pu prendre de congés pendant cette période estivale.

Les services régionaux de l'État ont également fait preuve d'un taux très élevé de mobilisation. Ainsi, ce sont 465 agents de la DRIEETS qui ont été mobilisés sur la tenue des JO. Le taux de présence des agents du service régional de l'alimentation de la DRIAAF ou du service accueil – hébergement – insertion de la DRIHL a été supérieur à 80 % durant la période des JO.

En outre, afin d'être pleinement opérationnels et réactifs, le système d'astreintes de la préfecture de région a été complété par trois astreintes spécifiques durant les JOP : une astreinte générale JOP, une astreinte dédiée aux mises à l'abri et une astreinte communication. L'ensemble des services régionaux de l'État ont également mis en place des astreintes durant la période. Des fiches réflexes ont

été rédigées et un annuaire des correspondants a été élaboré.

Toutes les directions régionales ont mis en place des astreintes ou ont renforcé ou complété les astreintes existantes. Ainsi, outre une astreinte renforcée pour intervenir en cas d'incident sur le réseau routier national, qui a mobilisé près de 400 agents, la DRIEAT a organisé plusieurs astreintes thématiques (pollution de l'eau, prévention des risques, sécurité des transports, logistiques) qui ont concerné plus de 100 agents contre une dizaine en période estivale habituelle sur ces sujets. Parmi eux, 17 agents ont été mobilisés par les réunions de nuit en vue des épreuves de natation en Seine. 61 agents de la DRIHL et de ses unités départementales ont également été concernés par des astreintes exceptionnelles liées aux JO.

La conduite opérationnelle et la participation au dispositif de commandement/coordination/communication (C3)

Une organisation spécifique a été mise en place afin de s'assurer de la pleine contribution de la PRIF à la conduite opérationnelle des Jeux. Elle s'est appuyée en premier lieu sur une « journée type » reposant sur l'organisation, chaque jour, en début de matinée, d'une réunion interne puis d'une visioconférence associant les préfets de département et les services régionaux et opérateurs de l'État et assurant la participation de la PRIF aux réunions biquotidiennes de la CNCS, ainsi qu'aux réunions quotidiennes « MOC – parties prenantes » organisées par le COJO.

Quatre agents de la PRIF ont été désignés officiers de liaison au centre de suivi et de planification zonal (CSPZ) de la préfecture de police, chargé de suivre

l'ensemble des événements liés à la préparation et à l'organisation des Jeux. Ils ont collecté les informations destinées à une synthèse diffusée à l'ensemble de la zone Île-de-France. Au CSPZ, les officiers de liaison ont représenté l'ensemble des services de la PRIF et des directions régionales (hors DIRIF) en tant que point d'entrée unique.

En outre, la préfecture de région a participé à plusieurs dispositifs thématiques de conduite opérationnelle des Jeux. Il en a bien évidemment été ainsi du dispositif « C3 » de la cérémonie d'ouverture (« Ceremony command centre », au palais d'Iéna) ou des comités techniques (COTECH baignades) préparant la prise de décision sur la tenue des épreuves en Seine.

CHIFFRES CLÉS

10500

Athlètes olympiques

4350

Athlètes paralympiques

200

Nations représentées

41

Sites d'épreuves

878

Épreuves

54

Sports



RELEVER LE DÉFI DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE SUR LA SEINE

Pour la première fois en dehors d'une enceinte sportive, la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques est venue marquer l'histoire olympique en proposant une double nouveauté : se saisir de la ville et du fleuve comme décor naturel du spectacle, bousculer les cadres établis en enchevêtrant le défilé des athlètes et le show, l'un et l'autre ne faisant plus qu'un.

Audacieuse et novatrice, cette cérémonie essentiellement fluviale, s'est imposée comme l'une des priorités de la préfecture de région d'Île-de-France qui est compétente en matière de police de la navigation intérieure. Après la validation du concept par le président de la République, la préfecture de région et ses services ont été mobilisés aux côtés du COJOP pour donner corps à ce projet hors-norme et atypique.

Le 26 juillet 2024 à 19h30, ce sont 8 700 athlètes qui ont pris place à bord de 85 bateaux pour parcourir les 6 km séparant le pont d'Austerlitz et le pont

d'Iéna. Ce défilé a offert à 320 000 spectateurs et 1 milliard de téléspectateurs, le plus grand événement jamais organisé sur la Seine.

Avant de délivrer ce spectacle sans précédent, un travail minutieux et global a été nécessaire. Piloté par la préfecture de région avec le COJOP il a permis de construire et sécuriser la parade des athlètes, d'accompagner la faisabilité du concept artistique dans sa dimension fluviale et dans la réalisation d'ouvrages novateurs, d'organiser la concertation afin de limiter les impacts de l'événement sur l'écosystème fluvial.

I. L'ÉLABORATION ET LA STABILISATION DU DISPOSITIF DE LA PARADE FLUVIALE

La comitologie et son évolution

L'organisation de la cérémonie d'ouverture dans sa dimension fluviale a reposé sur la mise en place de différents groupes de travail thématiques à compter du début de l'année 2022.

Le GT Seine Cérémonie a ainsi été à partir de février 2022 l'instance décisionnelle mensuelle traitant des questions relatives à la dimension fluviale de la cérémonie d'ouverture. Maintenu jusqu'à la cérémonie, ce groupe de travail présidé par le préfet de région a réuni Paris 2024, la DRIEAT, HAROPA Port, Voies Navigables de France, la Ville de Paris, la préfecture de police, et la DIJOP. Les réunions mensuelles du GT Seine – Cérémonie ont permis de soumettre à la validation du préfet de région les différentes composantes de la parade fluviale des athlètes. Les 24 GT Seine ont constitué un jalon essentiel de la préparation de la cérémonie.

A l'approche de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques, il a été décidé, afin de traiter plus rapidement et de manière intégrée les derniers points de l'organisation de la tenue d'une instance unique hebdomadaire, un GT Cérémonie co-présidée par la préfecture de région et la préfecture de Police. Ce GT s'est réuni à neuf reprises à compter du 23 mai 2024 et était composé des participants du GT Seine auxquels s'est ajouté le ministère des Armées. L'objectif de réaliser des Jeux durables a été également poursuivi dans la préparation de la cérémonie. Entre septembre 2022 et juin 2024, le GT Verdissement co-piloté par la PRIF et la DGITM a permis de mettre en place un suivi resserré des chantiers de verdissement engagés. Il a réuni Paris 2024, VNF, HAROPA Port, la DIJOP, l'ADEME, Enedis, Paris 2024, la Communauté Portuaire de Paris et Entreprises Fluviales de France.

La définition des grands principes de la parade fluviale de la cérémonie d'ouverture

Dès le mois de novembre 2021, des principes directeurs des conditions de faisabilité et de répartition des responsabilités ont été arrêtés par l'État, Paris 2024 et la Ville de Paris afin de poser le cadre de l'organisation de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques. Ce document a permis d'arrêter les éléments structurants de la parade fluviale : utilisation en priorité des bateaux du bief parisien ; zone d'embarquement entre le pont Mandela amont et le pont d'Aus-

terlitz ; trajet entre le pont d'Austerlitz et le pont d'Iéna ; zone de débarquement entre le pont d'Iéna et le pont du Garigliano ; déplacement d'une vingtaine de bateaux-logements pour permettre l'installation de pontons ; mise en place d'une flotte connexe pour accompagner la flotte athlètes.

Ces principes ont ensuite été précisés dans le cadre du GT Seine – Cérémonie.

La composition de la flotte destinée au transport des athlètes a connu plusieurs évolutions. Initialement envisagé à 209, le nombre de bateaux de cette flotte athlètes a été réduit à 162 en décembre 2022 puis à 91 en janvier 2023 avec 25 de réserve pour un total de 116 embarcations. La répartition entre la flotte principale et la flotte réserve a ensuite été modifiée en septembre 2023 avec respectivement 94 et 22 bateaux. La flotte réserve a été réduite en décembre 2023 à 12 unités pour un total de 106 embarcations. En mars 2024 la flotte a connu une nouvelle réduction et s'est stabilisée à 84 bateaux et 10 de réserve. Les ultimes ajustements ont conduit à avoir, le 26 juillet 2024, une flotte de 85 embarcations avec 10 bateaux de réserve.

La préfecture de région a partagé sa volonté constante avec Paris 2024 de recourir autant que possible à des bateaux du bief parisien.



Répétitions de la cérémonie des jeux Olympiques du 17 juillet 2023
©Alexandra Lebon

La composition de la flotte connexe a été précisée par l'organisateur à partir de février 2023. Différentes catégories ont été identifiées : une flotte d'encadrement « Echos » navigant sur la file de droite et en contact permanent avec les conducteurs ; une flotte OBS navigant sur la file de gauche et chargée de la captation audiovisuelle ; une flotte assistance pré-positionnée le long du parcours et composée de 7 pousseurs et 4 semi-rigides capables de prendre en charge un bateau en situation d'avarie ; une flotte DPS pré-positionnée le long du parcours ; une flotte maintenance présente en zone d'embarquement pour assurer l'avitaillement des bateaux et d'éventuelles réparations. En complément, 38 embarcations des forces de sécurité intérieure étaient mobilisés par la préfecture de Police.

Toutes ces embarcations devaient respecter les distances de sécurité et les limitations de vitesse.



Visite de reconnaissance de Cindy Léoni sur la Seine en novembre 2023 ©SRCI

Le dispositif de stockage des bateaux et d'embarquement des athlètes a connu des évolutions. Après avoir été initialement envisagé à Bonneuil, l'analyse conduite par la préfecture de région s'appuyant sur HAROPA port et VNF a conduit à écarter ce site qui nécessitait le passage de nombreuses écluses, augmentait le risque d'avarie et imposait un impact plus fort sur le reste de la navigation.

Un stockage à Ivry-Charenton à J-7 un temps retenu ne donnait pas pleine satisfaction le déplacement jusque sur les positions d'embarquements se révélant accidentogène. A été finalement retenu un positionnement des bateaux directement sur leur emplacement, un déminage sur place et une sécurisation globale de la zone. La préfecture de Police pouvant s'appuyer à cet effet sur le renfort des Armées, ce secteur a été placé en zone protégée entre le 18 et le 27 juillet 2024, matérialisée par des barrières à terre et dans le fleuve. Ce sont ainsi deux barrières fluviales anti-intrusion équipées de sonars qui ont été installées aux ponts Charles de Gaulle et Nelson Mandela amont.

Enfin, le dispositif de débarquement a été révisé à plusieurs reprises par Paris 2024 afin d'intégrer les garanties et mesures de sécurité demandées par le préfet de région. Etant dans l'impossibilité d'identifier suffisamment d'emplacements de débarquement pour ne faire amarrer qu'un bateau par emplacement, Paris 2024 a introduit en octobre 2023 le concept de « stop and go » : 40% des bateaux se sont amarrés pour débarquer les athlètes puis ont repris la navigation pour rejoindre une zone de parking à l'aval. A la demande de la préfecture, Paris 2024 a adapté son dispositif afin d'éviter tout croisement entre les différentes files de navigation et d'augmenter l'intervalle de temps entre deux bateaux devant utiliser un même emplacement.

Les adaptations réglementaires nécessaires

Dans le cadre de la préparation de la cérémonie d'ouverture, différents sujets réglementaires ont été instruits par la préfecture de région et par la DRIEAT afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation nautique tout en respectant la réglementation en vigueur et les exigences de sécurité. Lors de l'examen de ces questions, le principe qui a toujours été réaffirmé par l'État est qu'une exception doit avoir un fondement réglementaire précisant les conditions de son application notamment pour respecter les exigences de sécurité. Grâce au lien constant entre le COJO et la préfecture de région, ces garanties ont été apportées par l'organisateur et contrôlés par les services de l'État.

Parmi les adaptations réglementaires nécessaires ont été concernés :



Répétitions de la cérémonie des jeux Olympiques du 17 juillet 2023
©Alexandra Lebon

Les arrêts de manifestation

Une durée d'arrêt de navigation supérieure à 4 heures comme celle nécessaire à la bonne tenue de la cérémonie d'ouverture et des jours de préparation qui la précèdent ainsi que pour les différents tests ont à chaque fois nécessité des dérogations ministérielles.

permet de ne pas appliquer l'interdiction de dépassement, pour les bateaux d'encadrement de moins de 20m, lors d'une manifestation nautique exceptionnelle avec arrêt de la navigation et à condition que les vitesses maximales ainsi qu'une distance de sécurité de « deux fois la longueur du bateau à l'avant » soient respectées.

La double-motorisation

Afin d'encadrer la flotte « athlètes », Paris 2024 a mobilisé une flotte connexe composée d'embarcations de type zodiac (moins de 20m). Pour des questions de faisabilité technique, ces embarcations de petite taille sont équipées d'un seul moteur et non de deux comme sur certains bateaux plus grands. Le règlement interdépartemental particulier de police (RPP) relevant de la compétence préfectorale introduit une obligation de double motorisation pour ces bateaux. La solution retenue a été une modification du RPP afin d'y ajouter des dispositions spécifiques aux bateaux d'encadrement en y imposant des mesures de sécurité tel qu'un dispositif spécifique de remorquage et d'amarrage.

Signalisation

Conséquence de cette navigation par files, les bateaux ont emprunté parfois des passes non-autorisées. Si en conditions habituelles de circulation, les sens de navigation sont indispensables, il est apparu plus prudent, lors d'une circulation à sens unique dans le cadre d'un arrêt de la navigation des autres bateaux, que trois bateaux de fronts empruntent la plupart du temps des passes distinctes. Une dérogation ministérielle pour ne pas respecter la signalisation a été requise. Des roadbooks personnalisés ont été remis aux conducteurs lors du briefing obligatoire qui a précédé la cérémonie. Ce document exposait notamment le détail des passes à emprunter, pont par pont.

Dépassement

Le principe de navigation en trois files était essentiel à la bonne tenue de la cérémonie d'ouverture (pour la captation audiovisuelle d'une part et pour l'encadrement des bateaux d'autre part). Afin que ce principe central puisse être appliqué dans le respect des exigences de sécurité et de la réglementation en vigueur, une modification du RPP a été décidée. Celle-ci

Les différents tests permettant d'adapter et stabiliser le dispositif

A partir de l'été 2023, différents tests ont été réalisés afin d'identifier les points d'amélioration et de débiter le processus de formation des conducteurs.

Un premier test réalisé avec la moitié de la flotte athlète le 17 juillet 2023

Le premier test de navigation en flotte partielle a eu lieu le 17 juillet 2023 et a vu 39 bateaux de la flotte athlètes faire mouvement auxquels se sont ajoutés 18 embarcations de flotte connexe organisateur et 16 embarcations de la préfecture de police ce qui portait le total de bateaux sur la Seine à 73.

L'intégralité des bateaux et les documents attestant des qualifications des conducteurs ont au préalable été contrôlés par la DRIEAT. Lors de ces contrôles un des bateaux a été écarté pour des non-conformités majeures. La DRIEAT a également certifié les pontons provisoires installés par Paris 2024. Les capitaines des bateaux concernés avaient tous fait l'objet d'un briefing spécifique.

Lors de cette journée, différents tests ont été réalisés dont un test d'avarie moteur sur une embarcation de la parade au niveau du pont des Invalides et un test sur un bateau semi rigide de la flotte connexe. Tous les conducteurs présents ont participé, le lendemain, à un débriefing.



Répétitions de la cérémonie des jeux Olympiques du 17 juillet 2023
©Alexandra Lebon

Ce test a permis d'identifier plusieurs adaptations et de travailler notamment le cadencement lors des manœuvres ou concernant le maintien de la vitesse de navigation. Les distances de sécurité ont été particulièrement regardées tout comme la prise en charge des avaries. Ce sont les moyens de communication qui se sont révélés comme étant le point de fragilité du dispositif : le jour du test le système radio n'a pas été satisfaisant et plusieurs blackouts ont été observés. Paris 2024 a donc retravaillé ce point et renforcé les antennes relais dans Paris.

Le test du 17 juillet 2023 a montré que certains bateaux ne remplissaient pas pleinement les critères de puissance et de manœuvrabilité établis par le COJO. La flotte a été adaptée en conséquence.

Ce premier test de navigation du 17 juillet 2023 a été essentiel pour le jalonnement de la préparation de la cérémonie tant dans la composition de la flotte, les moyens de communication et la montée en compétence des conducteurs. Le retour d'expérience de cette journée a permis d'alimenter et de densifier la feuille de route des 12 mois qui nous séparaient de l'événement.

Second test de navigation pour tester l'autre partie de la flotte le 17 juin 2024

Un test de la seconde partie de la flotte, sur le même modèle, s'est avéré nécessaire afin de permettre la navigation en format parade des conducteurs n'ayant pas participé au test du 17 juillet 2023 et d'observer la puissance et la manœuvrabilité des bateaux qui n'avaient pas été testés.

A l'occasion de ce test, les bateaux n'ayant pas participé au premier test du 17 juillet 2023 ont pu se familiariser avec la navigation en format parade lors de deux traces. 54 bateaux de la flotte athlètes ont fait mouvement accompagnés de 24 embarcations de flotte connexe. 25 bateaux de la flotte athlètes ont testé les manœuvres de débarquement cap avant. Les éléments du show artistique installés dans le chenal entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma (stade nautique) ont été matérialisés par des bouées. Le respect des temps de passage sous les ponts, crucial pour la compatibilité de la navigation et du show artistique, a bien été observé par les conducteurs, montrant une réelle progression par rapport au test du 17 juillet 2023.



Répétitions de la cérémonie des jeux Olympiques du 17 juillet 2023
©Alexandra Lebon

Des tests complémentaires pour remplacer le filage

La préfecture de région avait souhaité que soit testée l'intégralité de la flotte athlète en format parade. Le COJO qui en avait accepté le principe avait programmé ce test le 24 juin 2024. Il a finalement été annulé en raison du débit (670m³/s) et de la hauteur d'eau (2,1m) trop élevés.

Pour faire face à l'annulation de ce test, le préfet de la région d'Île-de-France et le directeur des cérémonies de Paris 2024 ont souhaité que soit organisés :

- Des tests individuels du débarquement du 8 au 12 juillet 2024 pour les bateaux devant s'amarrer sur un ponton. Ces tests, réalisés dans des conditions de débit élevé se sont bien déroulés et ont permis aux conducteurs de se familiariser avec cette manœuvre inhabituelle sur le tronçon parisien de la Seine ;

- Un test de navigation pour les bateaux n'ayant participé à aucun des deux tests de navigation en flotte partielle (bateaux en chantier par exemple) ainsi que les bateaux placés en tête de vague.

En complément des tests spécifiques à la prise en charge des avaries ont eu lieu les 16 et 17 juillet pour conforter les procédures travaillées entre les services de l'État et Paris 2024.

Test de la chaîne de commandement

Enfin, le dispositif de commandement, de communication et de contrôle a fait l'objet d'un test ad-hoc le 18 juillet 2024. Il a ensuite été activé lors des trois répétitions du 20, 23 et 24 juillet 2024. Le préfet de région et le directeur de la cérémonie de Paris 2024 y ont activement participé durant les trois jours.

Un dispositif complété par d'indispensables procédures de contingence élaborés par le COJO et les services de l'État

Prise en charge des avaries

Le test du 17 juillet 2023 ayant permis de stabiliser les principes de navigation de la parade fluviale, les travaux ont ensuite porté sur la planification des risques et l'élaboration de procédures de contingence. Le nombre d'avaries rencontrées à la fois en navigation courante sur la Seine et lors des répétitions ont amené à renforcer des plans de contingence. Une dizaine de réunions techniques pilotées par la PRIF et la DRIEAT et trois réunions autour du préfet de région ont permis d'aboutir à un dispositif complet de prise en charge des avaries composé de différents éléments :



Répétitions de la cérémonie d'ouverture du 25 juillet 2024 ©SRCI

Identification de haltes d'urgence

18 haltes d'urgence compatibles avec les installations du show ont été identifiées en zone d'embarquement, le long du parcours et en zone de débarquement. Ces haltes permettaient la mise en sécurité des bateaux.

Pré-positionnement des moyens d'assistance

Le positionnement de 7 pousseurs aux motorisations puissantes a été prévu sur le parcours pour le poussage des moyennes et grandes unités. Pour les plus petits bateaux et pour les bateaux dont la forme de la coque ne permettait pas d'utiliser un pousseur, la prise en charge a été assurée par 4 semi-rigides d'assistance également pré-positionnés le long du parcours. Les conducteurs de ces unités ont reçu une formation spécifique afin de se familiariser avec la composition de la flotte et d'identifier les différentes haltes d'urgence.

Catalogue des bateaux

A la demande de la préfecture, Paris 2024 a compilé les informations d'aide à la prise de décision en cas d'avarie dans un document unique recensant pour chaque bateau de la flotte le mode d'intervention à retenir.

Cellule dédiée à la gestion des avaries

Une cellule dédiée à la gestion des avaries a été mise en place au sein du PC embarquement/débarquement. Elle était composée d'un coordinateur avaries et de son assistant, d'un instructeur de la DRIEAT, d'un officier de liaison de la Brigade Fluviale et d'un officier de liaison de la BSPP. A la demande de l'État, un expert fluvial y était également présent.



Cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques de Paris 2024 ©Getty Images

Hauteur libre sous pont

A partir du mois de septembre 2023, un important travail a été mené sur les tirants d'air des bateaux de la flotte et leur compatibilité avec la hauteur libre sous les ponts et en particulier celui des Invalides qui est le plus bas dans Paris. Les bateaux présentant le tirant d'air le plus élevé ont été identifiés par les services de la DRIEAT et le COJOP. Ils ont ensuite effectué des projections, sous le pont des Invalides, de la coupe de ces bateaux afin de vérifier le respect de la garde de sécurité de 50cm. Ce travail a été réalisé pour différents niveaux d'eau de la Seine et a conduit le COJOP à modifier sa flotte afin de retirer les bateaux présentant les tirants d'air les plus. La flotte réserve a également été adaptée en intégrant une partie « réserve hauteur d'eau » composée de 4 bateaux destinés à remplacer les 4 bateaux présentant le tirant d'air le plus élevé.

Dans les semaines qui ont précédé la cérémonie, le niveau d'eau de la Seine a été attentivement suivi et a fait l'objet de bulletins quotidiens du service de prévention des crues de la DRIEAT, partagés avec Paris 2024.

II. LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

Les différents contrôles et le processus de formation des capitaines

La cérémonie d'ouverture a mobilisé environ 200 bateaux répartis entre la flotte athlètes, la flotte connexe et les bateaux utilisés pour le show dont certains spécialement aménagés à cet effet (Zulu 3 avec une piste de danse, Splash 2 pour le transport de malles d'une célèbre marque...). L'intégralité des bateaux participant à la cérémonie a été contrôlée par la DRIEAT, s'y ajoutent le contrôle des bateaux initialement retenus avant d'être écartés par le COJO lors du redimensionnement de la flotte en décembre 2023.

A la demande du préfet de région, un contrôle spécifique des gouvernes et des moteurs a été réalisé par un cabinet externe avec l'appui de la DRIEAT. L'intégralité des bateaux de la flotte athlètes a été contrôlée sur pièces. Ce sont ensuite 32 bateaux de la flotte athlètes qui ont fait l'objet d'un contrôle

Débit

La bonne tenue de la cérémonie d'ouverture reposait sur un respect strict des timings de passage sous les ponts et le maintien d'une vitesse de 9km/h. En cas de débit élevé, le maintien de cette vitesse pouvait s'avérer difficile sur l'intégralité du parcours en raison des effets de courant. C'est la raison pour laquelle la répétition du 23 juillet s'est tenue avec une navigation des bateaux à 11 km/h. Cette répétition a démontré que cette légère augmentation de la vitesse ne provoquait pas de difficulté tant sur les principes de navigations que sur les opérations de débarquement.



Cérémonie d'ouverture du 26 juillet 2024 ©Getty Images

approfondi sur place des moteurs et gouvernes. Ces contrôles ont donné lieu à des prescriptions nécessitant pour certaines embarcations des travaux de mise en conformité (ajout de pompes à incendie, révision des installations électriques, remplacement des batteries de secours, réparation des gouvernes, isolation au feu des batteries électriques, mise en cohérence du nombre de passagers avec les études de stabilité...).

Au total, ce sont en réalité plus de 200 bateaux qui ont été visités par la DRIEAT. La direction est restée mobilisée jusqu'au bout pour faire face aux aléas. Ainsi 2 bateaux ayant subi une avarie moteur lors de la répétition du 24 juillet ont pu faire l'objet d'une visite de la DRIEAT le 25 juillet 2024 pour constater les réparations effectuées et les autoriser à participer à la parade.

L'intégralité des documents attestant des qualifications des conducteurs et des membres d'équipage ont été contrôlés par la DRIEAT, soit 435 conducteurs et membres d'équipage (174 conducteurs et 111 membres d'équipage pour la flotte principale, 150 conducteurs et membres d'équipage pour la flotte connexe). 2 capitaines de bateaux responsables d'accidents sur le bief ont été écartés en application du principe de précaution.

Au-delà de la conformité administrative des documents attestant des qualifications des conducteurs, un véritable programme de préparation et de formation des capitaines à la navigation lors de la cérémonie d'ouverture a été mis en place en lien avec Paris 2024, la DRIEAT, HAROPA Port, Voies Navigables de France et les représentants des bateliers.

Les contrats entre Paris 2024 et les compagnies prévoyaient plusieurs temps de formation : quatre temps d'information entre décembre et mai 2024 ; deux tests de navigation encadrés par des briefings et débriefings ; trois répétitions (20, 23 et 24 juillet) encadrées par des briefings et débriefings.

La préparation du fleuve

Les installations provisoires et opérations de sécurisation

La cérémonie d'ouverture a nécessité la mise en place de nombreuses installations temporaires sur la Seine, tant pour la parade fluviale que pour le show. Entre mars et juillet 2024 une cinquantaine de nuits de travaux ont été nécessaires afin de mettre en place des ancrages, des corps-morts et des ducs d'albe dans le fleuve. Ces équipements ont ensuite permis le montage des matériels et établissements flottants nécessaires au show. Ce sont également près de 3km de pontons provisoires en zone d'embarquement et de débarquement qui ont été installés par Paris 2024. L'intégralité de ces pontons a été contrôlée et certifiée par la DRIEAT.

Afin de permettre la bonne installation de ces pontons, 22 bateaux-logements ont été déplacés à Boulogne-LeGrand pour une période allant jusqu'à 20 jours entre le 12 juillet et le 31 juillet. Les propriétaires ont eu le choix entre rester sur leur péniche ou être relogés en appartement à Paris durant la période de relocalisation. L'intégralité des frais de déplacement et de relogement ont été pris en charge par Paris 2024.

Dans les jours qui ont précédé la cérémonie, de nombreuses opérations ont dû être réalisées simultanément : répétitions, installation des matériels et établissements flottants du show, déminage du parcours, des bateaux et des établissements flottants situés le long du parcours...

Le dispositif a été complété par plusieurs modules obligatoires à la demande du préfet de région parmi lesquels une formation dispensée par l'Institut Fluvia sur les manœuvres et les moyens de communication et une session de formation sur un simulateur. Le coût de mobilisation des conducteurs pour ces deux formations a été pris en charge par l'État afin de minimiser l'impact économique de ces formations sur les compagnies. De plus, la conception du simulateur et l'organisation de la formation a été assurée par la DRIEAT avec l'appui d'un bureau d'études belge et de l'institut Fluvia. Ce simulateur a permis aux conducteurs d'approprier les conditions de navigation de la cérémonie d'ouverture (musique, bruits de foule, feux d'artifice...) avec la présence des éléments du concept artistique. Différents cas d'avarie et les procédures de communication en cas d'urgence ont également été à cette occasion.

Le cumul de ces activités a nécessité un arrêt de navigation total sur la Seine du 20 au 27 juillet. Si la demande initiale portait sur un arrêt d'environ 10 jours, la préfecture de région a demandé à Paris 2024 avec le concours de la préfecture de police d'optimiser leur chronogramme d'opérations afin de minimiser la durée d'arrêt de la navigation.

Lors de l'arrêt de navigation, du 20 au 26 juillet 2024, les opérations de préparation de la cérémonie ont été réalisées en continu, de jour comme de nuit. Si des retards ont été observés par rapport au calendrier prévisionnel de Paris 2024, notamment en raison du débit élevé de la Seine, toutes les opérations ont été achevées dans les temps. Tous les éléments installés dans le fleuve ont fait l'objet d'une visite de la DRIEAT. Des commissions de visite d'une cinquantaine d'objets flottants ont été réalisées : établissements flottants atypiques (pontons flottants pour les bmx, statues flottantes, tableaux devant le Louvre, etc.) et matériels flottants par définition toujours uniques (cheval, île flottante...)



Cérémonie d'ouverture du 26 juillet 2024 ©Getty Images

Il est apparu dès le début des travaux, que les différentes opérations de montage des installations temporaires, de répétition et de sécurisation du fleuve nécessiteraient un arrêt de navigation sur la Seine pendant plusieurs jours. A la demande de la préfecture de région, Paris 2024 et à la préfecture de police ont revu le chronogramme des opérations pour permettre de minimiser la durée d'arrêt de la navigation. Le périmètre de cet arrêt a également été travaillé afin de minimiser les contraintes sur la navigation dans Paris. Il a ainsi été limité au seul périmètre des opérations de la cérémonie du 20 au 25 juillet, de la passerelle aux câbles au pont du périphérique aval, et a été étendu d'un pont vers l'aval (pont d'Issy) le 26 juillet 2024 pour faciliter la sécurisation de la cérémonie.



Vue du pont d'Issy ©Wikipédia

Les différents secteurs d'activité ont ensuite été associés à une concertation poussée visant à minimiser l'impact de cet arrêt de navigation. Les représentants de la filière céréalière ont régulièrement été reçus à la préfecture de région à compter du mois de septembre 2023 afin de travailler à l'anticipation des restrictions de navigation et à l'adaptation des plans de transport. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour accompagner la filière :

- *Le raccourcissement de la durée de fermeture de la navigation de la Seine avant la cérémonie d'ouverture à 6,5 jours avec la mise en place de créneaux de passage dédiés aux céréaliers à l'issue de la répétition du 20 juillet 2024 puis dans la nuit du 26 au 27 juillet 2024.*

- *L'allongement des horaires d'ouverture des écluses de la Seine amont gérées par VNF jusqu'à 00h au lieu de 22h.*

- *L'identification par HAROPA Port et VNF de zones de stockage en amont (94) et en aval (174) du périmètre concerné par l'arrêt de navigation.*

- *Un point d'entrée unique auprès des autorités pour traiter d'éventuelles difficultés lors des JOP. Ce dispositif a été mis en place par VNF du 1er juillet au 10 septembre 2024 sous la forme d'un numéro téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7 afin de répondre à toute demande (navigants & chargeurs) sur l'état du trafic, les périodes de fermeture, jours et horaires d'ouverture de la navigation. Ce numéro a également permis la réservation des places de stationnement identifiées et des créneaux de passage pour les céréaliers les 20 et 27 juillet 2024.*

Les représentants des bateliers (E2F) et des compagnies du tourisme fluvial (CPP) ont été des partenaires actifs dans la concertation et la recherche de solution visant à minimiser les impacts et maintenir autant que possible les activités.

En zone d'embarquement, un travail minutieux d'adaptation des plans de stationnement des bateaux a été réalisé afin de permettre autant que possible la poursuite de l'activité des établissements présents dans cette zone. Si la zone d'embarquement était en principe sécurisée par les armées dans le cadre d'une zone protégée, il a été décidé dès le mois de juillet 2023 de placer les 11 ERP du quai de la Gare en périmètre SILT afin de préserver leur activité. Les évolutions de la flotte et l'adaptation des plans de stationnement ont permis de restreindre l'emprise des bateaux. Au sens strict, la zone d'embarquement s'est étendue in fine du pont Mandela amont au pont Charles de Gaulle et non au pont d'Austerlitz. En outre, le quai de la Râpée en rive droite entre le pont Charles de Gaulle et le pont de Bercy a été libéré ce qui a permis de maintenir l'activité des ERP et de faciliter l'accès aux 9 bateaux-logements situés sur ce quai.

Le déplacement de 22 bateaux-logements à Boulogne-Billancourt s'est avéré nécessaire pour l'organisation du défilé. L'intégralité des coûts ont été pris en charge par Paris 2024 et les habitants ont eu la possibilité de rester sur leur bateau ou d'être logés en appartement. Un travail de réaffectations des emplacements a permis de préserver 1200m pour la pratique du ski nautique.

Enfin, une commission d'indemnisation présidée par une conseillère d'État a été mise en place afin d'étudier les demandes d'indemnisation documentées formulées par les acteurs économiques. Les représentants d'Entreprises fluviales de France et de la Communauté portuaire de Paris ont été auditionnés dans le cadre des travaux de préfiguration de la commission d'indemnisation.

La mise en place d'un pôle de coordination piloté par la préfecture de région

Dans les jours qui ont précédé la cérémonie, de nombreuses opérations de préparation ont eu lieu simultanément sur la Seine. En outre, à partir du 18 juillet, 3 barrières fluviales anti-intrusion ont été activées aux ponts Mandela amont, Charles de Gaulle et périphérique aval. En raison de ces multiples contraintes un pôle de coordination du plan d'eau de la zone d'embarquement présidé par la préfecture de région a été activé entre le 15 et le 26 juillet 2024 afin de réguler la navigation et de coordonner les différentes activités.

Ce pôle a réuni la PRIF, la PP, Paris 2024, les Armées, VNF, HAROPA Port et la DRIEAT. Il a été installé, en zone d'embarquement, dans les locaux de VNF (quai d'Austerlitz) du 15 au 26 juillet 2024 à raison de deux fois par jour. Son activation a été précédée d'une dizaine de réunions préparatoires aux mois

de mai et juin 2024 afin de stabiliser les différents plannings d'activité, de déterminer les modalités de fonctionnement du pôle et d'anticiper d'éventuels conflits d'usage. A compter du 15 juillet 2024, un planning quotidien des opérations sur la Seine a été édité afin d'assurer la bonne articulation entre les différentes activités : déminage, installation, passage de céréaliers, répétitions... Les 18 et 19 juillet, le travail du pôle a permis le maintien de la navigation en transit et son articulation avec la présence de barrières fluviales anti-intrusion et le périmètre SILT. Le travail des acteurs du pôle a permis la bonne coordination des opérations ayant lieu sur le fleuve, qu'elles aient attiré à la cérémonie (convoyages d'installations) ou au commerce fluvial (passage des céréaliers notamment). La communication en direct a garanti une transmission immédiate de toute information.

Des mesures complémentaires visant à assurer la sécurité et la sûreté de la navigation

Afin d'assurer la sécurité et la sûreté de la navigation intérieure des mesures complémentaires se sont avérées nécessaires.

D'une part, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a décidé d'interdire la navigation de plaisance entre la passerelle aux câbles et le pont du périphérique aval entre le 18 juillet et le 28 juillet 2024 afin d'éviter un engorgement de la navigation et de laisser la priorité au trafic commercial. Les associations de représentants des plaisanciers ont été au préalable consultées et ont exprimé leur adhésion à cette mesure de sécurité. Le périmètre de cette interdiction a été limité au strict nécessaire afin de permettre une poursuite des activités de plaisance et de loisir notamment dans le secteur de Boulogne-Billancourt.



Barrières anti intrusion pour couper la circulation sur la Seine pour la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques ©Est Républicain

D'autre part, la présence d'environ 130 bateaux-logements à usage d'habitation en zone d'embarquement, le long du parcours et en zone de débar-

quement a posé une difficulté pour la sécurisation de la navigation lors de la cérémonie d'ouverture. Il avait été décidé dès 2021 de maintenir ces bateaux à leur emplacement à l'exception de ceux dont le déplacement s'avérait nécessaire pour le bon déroulé de la cérémonie ce qui représentait une vingtaine de bateaux.

Toutefois, la réglementation en vigueur ne prévoit pas de limite du nombre de personnes pouvant être simultanément à bord d'un bateau ou établissement flottant à usage d'habitation contrairement aux bateaux et établissements flottants à usage commercial. Certaines péniches pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes, il est apparu qu'un nombre trop important d'invités à bord était de nature à augmenter le risque de chute à l'eau.

Il a ainsi été décidé par le préfet de région et le préfet de police et après concertation avec les représentants des bateaux logement de limiter le nombre de personnes à bord en fixant une jauge de 12 personnes à laquelle il a été possible de déroger en justifiant de la capacité de son bateau à accueillir un nombre supérieur de personnes.

Un arrêté du préfet de région en date du 12 juillet 2024 a instauré cette jauge. Sur les 10 demandes de dérogation reçues et instruites par la DRIEAT après avis de VNF et d'HAROPA, 4 ont fait l'objet d'une décision favorable. 4 bateaux-logements ont ainsi pu accueillir respectivement 18, 20, 30 et 40 personnes.

III. UN ÉVÉNEMENT JAMAIS VU SUR LA SEINE

Un show inédit

Pour accompagner la réalisation du show et de ses structures atypiques tout en conservant la confidentialité de rigueur, un pilotage étroit autour du préfet de la région d'Île-de-France et du directeur des cérémonies du COJO a été mis en œuvre. Une cinquantaine de réunions autour d'eux s'est avérée nécessaire pour instruire des demandes qui ne sont pas celles habituellement rencontrées dans les demandes « classiques » de manifestation nautique.

En premier lieu

L'installation dans le chenal d'éléments du décor a nécessité un travail technique et réglementaire. Aucun objet fixe ne peut être normalement positionné dans le chenal de navigation des bateaux ni dans une bande supplémentaire de 5 mètres de part et d'autre du chenal. Pour les besoins de spectacle, ont été par exemple autorisés l'installation d'un stade nautique entre le pont des Invalides et le pont de l'Alma.

Avant de donner un accord du COJO sur cette proposition d'implantation, un travail technique des services de l'État a été nécessaire d'une part pour vérifier que la voie de navigation restant des bateaux de la parade était suffisante et apportait des distances de sécurité satisfaisante, d'autre part pour que l'ancrage des installations et le lestage des câbles nécessaires à leur alimentation répondaient aux exigences de stabilité et de résistance aux effets de batillage, au courant ou encore au poids.

Enfin, la trajectographie des bateaux de la parade a également été analysée pour confirmer que le mouvement en courbe des bateaux au niveau du stade nautique était compatible avec l'emplacement des installations dans le chenal proposé par le COJO. Ces travaux ont d'ailleurs conduit la préfecture de région à demander à Paris 2024 lors des toutes premières réunions de travail de reculer le stade nautique afin de laisser plus de place entre la sortie de pont et l'installation. Une zone d'aiguillage a également été définie à l'amont du Pont des Invalides pour permettre aux bateaux de se positionner plus tôt afin d'ajuster leur trajectoire pour passer l'obstacle de manière sécurisée.

En deuxième lieu

Le préfet de région a accepté de déroger à la vitesse limite autorisée sur la Seine pour la réalisation de deux tableaux durant lesquels aucun autre bateau ne naviguait sur la Seine.

Le premier tableau qui représente un cheval au galop est monté sur la structure d'un trimaran. Pour autoriser ce matériel flottant atypique et sa vitesse supérieure à celle normalement admise, un agent instructeur de la DRIEAT a été mobilisé pour assurer le suivi de la conception et de chaque étape de réalisation du « cheval » en lien avec un expert fluvial désigné par le COJO. Un protocole de test en deux phases a été élaboré et a donné satisfaction. S'y est ajouté un protocole d'assistance, avec la présence de 2 bateaux de secours.



Le cheval articulé, lors de la cérémonie d'ouverture ©Adnan Abidi / REUTERS

En troisième lieu

Le préfet de région a autorisé le recours à une barge « bateau à marchandise », le Zulu, après avoir dressé une liste de prescription incontournable. Les agents de la DRIEAT se sont assurés de la stabilité, la prévention des risques de chute à l'eau avec l'installation de garde-corps conformes au référentiel des bateaux à passagers, de l'ajout d'une passerelle d'un mètre pour permettre le passage des artistes en sécurité. Les dispositifs de protection incendie et les systèmes de propulsion ont également été vérifiés. L'ensemble de ces garanties a permis d'autoriser l'utilisation de ce bateau équipé d'un plancher lumineux avec une quarantaine d'artiste à bord.

Parmi les réalisations atypiques ont également été instruit l'aménagement d'un canot de service le « Splash » pour accueillir le tableau des malles ou encore une plateforme flottante pour accueillir un piano en flamme et son pianiste et une chanteuse. Si le canot de service détenait bien un certificat de navigation autorisant des personnes à bord, l'État a souhaité que des dispositifs de garde de corps soient installés à l'arrière de l'embarcation où les quatre personnes se trouveraient. De la même façon les sols antidérapants, la présence des gréements et un protocole de prise en charge des avaries ont été réalisés suivant les prescriptions énoncées par la DRIEAT.

Concernant la plateforme flottante « piano », envisagée initialement par les organisateurs avec une navigation télécommandée, l'État a souhaité un pilotage à bord ainsi qu'un protocole spécifique de prise en charge en cas d'incendie. A été également ajouté avec les organisateurs des garde-corps intégrés aux décors pour la chanteuse et le pianiste. Ces dispositifs ont démontré leur pleine utilité et ont permis à l'embarcation de faire mouvement tout en assurant la sécurité des artistes à bord malgré des conditions météorologiques dégradées.

Au total, la parade et le show de la cérémonie d'ouverture ont nécessité un intense travail entre le COJO et la préfecture de région. Il s'est achevé dans les délais et dans de bonnes conditions. Si des dérogations aux règles habituelles ont été accordées, elles se sont inscrites dans un fleuve vide de toute autre activité et ont systématiquement été accompagnées de mesures de sécurité proportionnées à l'exercice.

Une cérémonie sur le fleuve qui s'est déroulé selon le schéma établi

La cérémonie d'ouverture, dans sa dimension fluviale, s'est déroulée conformément au dispositif qui avait été stabilisé et validé. Les 85 bateaux de la flotte principale ont tous pris le départ de la parade sans qu'aucune avarie ne soit observée. Les 10 bateaux réserve et leur conducteur et personnels d'équipage mobilisés pour faire face à des difficultés matériels ou à une augmentation de la hauteur d'eau n'ont pas été utilisés.

Aucune manœuvre de bateau non conforme n'a été observée, l'intégralité des bateaux a fait mouvement en respectant les horaires et conformément aux instructions de navigation qui leur avait été données. Le changement du plan de navigation

intervenu la veille et qui visait à faire passer tous les bateaux en rive droite du stade nautique et non de part et d'autre, a été parfaitement intégré par les conducteurs, aucune erreur de voie de navigation n'ayant été constatée sur ce segment de la parade. La pluie n'a pas donné lieu à d'importants changements s'agissant des éléments fluviaux, seuls quelques éléments artistiques (BMX notamment) ont été modifiés.

Les manœuvres de débarquement qui avaient été particulièrement travaillées et affinées se sont déroulées sans difficulté tout comme l'ouverture de la barrière aval pour le passage des bateaux « stop and go home ».

La reprise de la navigation et les opérations de démontage

A l'issue du débarquement, les bateaux ont stationné entre le pont du Garigliano et le pont du périphérique aval sur des zones dites de parking. 12 bateaux ont poursuivi leur navigation vers l'aval pour retourner à leur port d'attache. Une fois la cérémonie terminée et les spectateurs évacués, les bateaux de la parade ont pu retourner à leurs ports d'attache situés à l'amont. Le retour des bateaux s'est achevé vers 2h du matin ce qui a ensuite permis le passage entre 2h et 4h du matin d'un convoi de 7 barges céréalères. A 4h15 le démarrage du démontage des installations a débuté. La navigation courante a pu reprendre à 12h.

Les opérations de démontage des éléments en-dehors du chenal (visages, statues, pontons) se sont poursuivies jusqu'au 15 août 2024 en utilisant en premier lieu les arrêts de navigation prévus pour les épreuves en Seine auxquels des arrêts de navigation spécifique se sont ajoutés. Les pontons installés au niveau des industriels situés en zone d'embarquement ont été démontés en priorité et ces établissements ont pu reprendre leur activité dès le lundi 29 juillet 2024.

En parallèle, les bateaux-logements déplacés à Boulogne pour les besoins de la cérémonie ont retrouvé leur port d'attache entre le 28 juillet et le 2 août. Les 4 bateaux logement supplémentaires déplacés pour les besoins des installations du show au niveau du port des Champs Elysées sont revenus sur le emplacement initial le 1^{er} août.

Les différents corps-morts posés par le COJOP et utilisés pour amarrer les installations flottantes seront retirés après les jeux Paralympiques. Le démontage de tribunes installées sur les quais se poursuit et sera achevé le 25 août 2024.



Tribune rive Gauche pour la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques de Paris 2024 ©Guillaume Bontemps, Ville de Paris

L'héritage de la cérémonie

Le travail d'organisation de la cérémonie d'ouverture a fortement mobilisé l'ensemble de l'écosystème fluvial en le plaçant face à un défi sans précédent. Plusieurs éléments constitueront un héritage de la cérémonie d'ouverture sur le fleuve.

En premier lieu

L'état de la flotte de bateaux à passagers présents sur le bief parisien a été sensiblement amélioré grâce aux contrôles systématiques réalisés par la DRIEAT. Les prescriptions émises lors du contrôle spécifique des gouvernes et moteurs ont dépassé les seules obligations réglementaires pour porter sur le bon entretien général des bateaux.

En deuxième lieu

Le processus poussé de formation des capitaines et les conditions exigeantes de navigation lors de la cérémonie ont obligé les conducteurs à faire preuve d'une maîtrise de leur bateau supérieure à celle habituellement exigée pour la navigation sur le fleuve.

En troisième lieu

La collaboration étroite et inédite entre les services de l'État et les acteurs du fleuve lors de la préparation de la cérémonie a contribué au renforcement du sentiment d'appartenance à l'écosystème fluvial. Les Jeux auront permis de créer entre les différentes parties prenantes un lien de confiance assurant un dialogue de qualité.

En quatrième lieu

L'État s'est engagé auprès des compagnies du bief parisien afin de faire de cet événement unique un accélérateur du verdissement de la flotte fluviale. L'État a alloué un abondement complémentaire du PAMI - Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation de 5 millions d'euros pour accélérer la dynamique de verdissement dans le cadre des JOP. Le co-pilotage d'un GT dédié par la PRIF et la DGITM qui s'est réuni chaque mois a permis d'assurer un suivi fin de l'état d'avancement des dossiers et des chantiers.

La pleine implication de la communauté portuaire qui a dédiée un ETP à ce suivi a contribué fortement à sa réussite. L'objectif a été atteint puisque 28 bateaux ont été utilisés lors des JOP auxquels s'ajoutent treize autres bateaux, dont deux sont déjà verdis et les autres sont en chantier. Tous constitueront un héritage de la cérémonie.



Allumage de la vasque Olympique lors de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques ©Getty Images



PERMETTRE LA TENUE DES ÉPREUVES ET OFFRIR LA MEILLEURE EXPÉRIENCE SPECTATEUR

Le Plan Baignade

Lancé en 2016, le Plan Baignade a amélioré la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne, ce qui a permis l'organisation des épreuves de triathlon et de natation-marathon des jeux Olympiques dans la Seine. Ainsi, aux mois de juillet et août 2024, la qualité de l'eau de la Seine sur le site olympique a été suffisante au regard des critères des fédérations internationales pour près de 80% des analyses effectuées : par temps sec, la qualité de l'eau était bonne 100% du temps ; la qualité de l'eau n'a été insuffisante que suite aux épisodes de pluie importants, et cette dégradation a été ponctuelle.

Au-delà des JOP, le plan Baignade permettra de créer des sites de baignade pérenne pour que les Franciliens puissent s'y baigner l'été.

L'État assure le copilotage, avec la Ville de Paris, du plan d'action, mis en œuvre par les collectivités gestionnaires des réseaux d'assainissement. Via le préfet de région, les préfets de département et la DRIEAT, l'État assure la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs, afin de s'assurer de la réalisation dans les délais des actions nécessaires. Il a dégagé les moyens financiers et réglementaires nécessaires. 1,1 milliards d'euros ont déjà été engagés pour la mise en œuvre du plan Baignade, financés à moitié par l'État via son opérateur l'Agence de l'eau Seine Normandie.



Départ du triathlon femme ©AFP

I. LES TRAVAUX DU PLAN BAIGNADE PRÉVUS AVANT LES JOP POUR RÉDUIRE LA POLLUTION DE LA SEINE ET DE LA MARNE ONT ÉTÉ RÉALISÉS

La réalisation des ouvrages structurants pour assainir la Seine et la Marne

La modernisation des stations d'épuration (temps sec)

Les deux stations d'épuration du SIAAP situées sur les communes de Valenton (Seine Valenton) et de Noisy-le-Grand (Marne Aval), en amont du site d'épreuve au pont Alexandre III, ont été modernisées pour désinfecter leurs rejets. La mobilisation des services de la DRIEAT a permis la délivrance des autorisations administratives nécessaires.

La réduction des déversements en Seine et en Marne (temps de pluie)

En cas de pluie sur l'agglomération parisienne, l'eau qui ruisselle sur les trottoirs et les routes s'introduit dans les réseaux d'assainissement pour se mélanger aux eaux usées.

Un niveau trop important d'eau dans les réseaux entraîne des déversements d'eaux usées dans le fleuve : c'est ce qu'il convient de limiter. Pour ce faire, des ouvrages ont été construits dans Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne afin

d'améliorer la résilience du système d'assainissement lors d'événements pluvieux :

- Bassin d'orage d'Austerlitz (75) : inauguré le 2 mai 2024, il permet de stocker les eaux usées afin d'éviter qu'elles soient rejetées d'un coup dans la Seine ;
- Canalisation de grand gabarit VL8 qui relie l'Essonne et le Val-de-Marne, mise en service le 15 juillet 2024 ;
- Station de dépollution des eaux pluviales du Ru de la Lande (Champigny sur-Marne, 94), inaugurée le 23 avril 2024 ;
- Plusieurs bassins et ouvrages sur le Bassin versant du Ru Saint Baudile (93) : les inaugurations des bassins de l'usine du SIAAP Marne Aval et du bassin d'orage de Gagny ont eu lieu les 13 et 18 juin 2024, avec des mises en service concomitantes ;
- Plusieurs travaux sur le bassin versant du Fresnes-Choisy (94), mis en service avant les JOP.

Par ailleurs, une opération supplémentaire de modernisation du poste de pompage de Crosne a été conduite en février 2024 afin de sécuriser l'acheminement des eaux usées d'Athis-Mons à Valenton pour les Jeux.

L'action des services de l'État – DRIEAT et préfectures – a permis de garantir la réalisation de ces chantiers dans les délais, via l'instruction des autorisations administratives, un suivi de près des chantiers pour lever les freins rencontrés, ou encore le lien avec les communes sur le territoire desquelles les travaux ont été réalisés, compétentes pour la prise d'arrêtés d'autorisation de travaux sur la voirie ou relatifs au bruit.

Ces ouvrages structurants offrent une capacité de stockage d'eau en cas de pluie supérieure à 200 000 m³. Ils sont accompagnés par d'autres actions, comme la suppression de liaisons entre les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées, afin d'optimiser les ouvrages de déversements dans les cours d'eau et de supprimer les rejets pour des pluies courantes (période de retour inférieure à 3 mois).

Toutes ces actions visent à permettre, pour une semaine très pluvieuse, de réduire à environ 2 jours après la dernière pluie la période d'impossibilité de tenir les épreuves en Seine.

Les travaux de réduction des déversements d'eaux usées dans la Seine par temps sec

Le raccordement des bateaux

L'État, via ses opérateurs VNF et HAROPA, a équipé en réseau d'assainissement les ports dans Paris. Ces travaux de 12,5 millions d'euros sont achevés depuis juillet 2022. Les 166 bateaux situés en amont du site d'épreuve ont tous été raccordés, afin de ne plus rejeter leurs eaux usées en Seine, conformément à la loi Olympique de 2018.

Les travaux sur les réseaux publics de collecte, la correction des mauvais branchements

Ces actions permettent d'éviter le déversement d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales qui aboutissent directement à la rivière et suppriment ainsi des pollutions permanentes en amont du site des épreuves en Seine. Elles consistent en :

- La suppression de la pollution de la moitié des 23 000 mauvais branchements d'eaux usées, dépassant ainsi l'objectif initial de 45%.

Grâce à une mobilisation forte des services de l'État et des collectivités, le plan Baignade s'est concrétisé par une multiplication par 20 à 30 du rythme de correction des mauvais branchements, ce qui a permis de supprimer en 5 ans 41% des mauvais branchements, en ciblant ceux qui représentent la pollution la plus importante. En particulier, 100% des bâtiments de l'État, du Conseil régional et des conseils départementaux ont été contrôlés et, si besoin, corrigés. Ce résultat a été possible grâce à une mobilisation importante des administrations et opérateurs gestionnaires des bâtiments de l'État, et notamment de la direction générale de l'aviation civile concernée par un nombre élevé de bâtiments. Grâce à une animation renforcée de la PRIF, de la DRIEAT et de l'agence de l'eau, un effort important a également été fourni par les hôtels et surtout par les bailleurs sociaux, pour lesquels la pollution d'environ 14 000 habitants aura été supprimée.

En complément, la réalisation de travaux supplémentaires sur le collecteur Fresnes-Choisy (reprise de temps sec) permet de supprimer au total la pollution issue de 50% des mauvais branchements.

- La correction des dysfonctionnements sur les réseaux publics. L'objectif de correction de 75 % des dysfonctionnements sur les réseaux publics a été dépassé, puisque près de 80% des 318 M€ de travaux sur les réseaux publics sont réalisés.

Dans ce cadre, l'action de l'agence de l'eau Seine Normandie est à souligner : tout au long de la mise en œuvre du plan Baignade, elle a adapté son système d'aide pour trouver des solutions aux freins rencontrés par les acteurs. Ainsi, outre la priorisation des travaux « Baignade » par un taux d'aide majoré passé de 60% à 80%, l'Agence a déplafonné l'aide apportée aux maîtres d'ouvrage pour tenir compte des coûts supplémentaires spécifiques aux travaux en milieu urbain dense.

Au vu des difficultés à mobiliser les propriétaires de bâtiments privés pour contrôler et corriger leurs mauvais branchements, elle a lancé mi-2022 un appel à projets à destination des bailleurs sociaux, permettant de garantir une aide allant de 80% à 100% du coût des travaux, puis en mars 2024 un nouvel appel à projets à destination des particuliers et copropriétés portant le financement à 100% jusqu'en juillet 2024 pour les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage publique. Ces deux appels à projet ont eu un effet très attractif.

Au total, grâce à la combinaison de la modernisation des deux stations d'épuration, des travaux réalisés sur les réseaux et des milliers de branchements corrigés, un stade de dépollution de 75% a été atteint pour les JOP permettant la tenue des épreuves et demain la baignade en Seine.

En complément, suite au retour d'expérience des épreuves tests d'août 2023, les services de l'État, la ville de Paris et les gestionnaires de réseau ont mis en œuvre un plan d'actions visant d'une à part rendre plus robuste le système d'assainissement, par exemple via des actions de maintenance préventive, et d'autre part à surveiller de façon renforcée la performance du système, notamment via des ins-

pections de terrain et la surveillance de la qualité de l'eau sur 35 points en amont de Paris. Il en est également résulté un plan de propreté de la Seine (le fleuve lui-même et les quais) piloté par la préfecture de la région d'Île-de-France et faisant intervenir la DRIEAT, les différents acteurs du fleuve (HAROPA Port, VNF, ville de Paris) ainsi que le comité d'organisation des Jeux.

II. LE TRIPLE HÉRITAGE DU PLAN BAINNADE

Le principal héritage du plan Baignade sera l'ouverture de sites de baignade pérenne, à compter de 2025, sur la Seine et la Marne, permettant une reconquête de ces cours d'eau par les Franciliens. A date, 26 villes sont intéressées avec 32 sites potentiels. La Ville de Paris ouvrira 3 sites dès l'été 2025. La mobilisation des gestionnaires de réseaux pour la correction des mauvais branchements devra se poursuivre au-delà des Jeux, en particulier en aval de Paris. L'État, via l'agence de l'eau, continuera de soutenir de correction des mauvais branchements, ainsi que les travaux sur les réseaux d'assainissement, pour améliorer encore la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne.

Le deuxième héritage est celui de la biodiversité et de la qualité écologique. Au-delà de la baignabilité, le plan Baignade a permis d'accélérer la préservation de la Seine, particulièrement soumise aux pressions anthropiques et contribue donc à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau visé par la directive-cadre sur l'eau. Moins de rejets polluants, c'est une meilleure qualité écologique du fleuve, une biodiversité plus riche et un fleuve plus résilient face au changement climatique. Dans la Seine, le nombre d'espèces de poisson est ainsi passé de 3 dans les années 70 à 36 aujourd'hui.

Le plan Baignade a également servi de catalyseur sur la gestion à la source des eaux pluviales et la désimperméabilisation, en permettant :

- La déconnexion d'environ 150 ha, ce qui représente 750 000 de m³ d'eaux de pluie potentiellement polluées qui ne seront plus collectées par les réseaux et ne feront plus déborder les réseaux d'assainissement.
- La création d'environ 50 ha d'espaces verts sur le territoire du plan Baignade, très urbanisé, soit l'équivalent de plus de 10% de l'ensemble des espaces verts existants de la ville de Paris.

Enfin, un dernier héritage du plan Baignade est la création, grâce à l'animation des services de l'État, d'une véritable communauté rassemblant les collectivités gestionnaires des différents niveaux de réseaux de collecte. Cette animation a permis, grâce à la coopération renforcée entre tous, le résultat constaté aujourd'hui. Il conviendra de continuer à faire vivre cette communauté dans les prochaines années.

CHIFFRES CLÉS

14

collectivités signataires

550

millions investis par l'État

10 000

mauvais branchements supprimés

250

bateaux du bief parisien raccordés au réseau d'eaux usés.

Autorisations patrimoniales et archéologie préventive

Dans la phase préparatoire des jeux Olympiques, la préfecture de région et la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC), sont intervenues dans divers domaines pour anticiper l'ensemble des procédures liées à l'archéologie préventive, les autorisations patrimoniales ou encore les dérogations pour les publicités. L'objectif a été la prise en compte de ces politiques publiques tout en permettant la livraison en temps et en heure des ouvrages et installations olympiques.

Par ailleurs, la Conservation du Palais de Chaillot, rattachée à la DRAC de la préfecture de région, assure l'entretien des ouvrages extérieurs classés monuments historiques ainsi que la maintenance des parties et des équipements communs. Les équipes ont travaillé à l'anticipation de l'implantation des installations exceptionnelles du 26 juillet au 11 août 2024 réparties de bout en bout du

bâtiment. Plus d'une cinquantaine d'agents ont été mobilisés durant la période de préparation des Jeux, en particulier dans les services patrimoniaux : unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Paris, des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis, Conservation du Palais de Chaillot Conservation régionale des monuments historiques, Service régional de l'archéologie.

I. ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

Les services de l'État déconcentré ont cherché à anticiper l'ensemble des procédures liées à l'application du code du patrimoine dans le domaine de l'archéologie préventive, si bien que ces dernières n'ont pas eu besoin d'être adaptées dans le cadre des lois relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dès 2018, sous l'autorité du Préfet de région, la DRAC Île-de-France a suivi 14 grands projets olympiques en lien avec la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) et le Comité d'Organisation des Jeux Paris 2024. De nombreuses installations olympiques provisoires étant prévues en centre-ville ou au sein d'infrastructures préexistantes, l'impact au sol a été limité, réduisant de fait le risque de découverte de vestiges.

L'installation des équipements nécessitant des constructions définitives ou temporaires pouvant affecter des éléments du patrimoine a été accompagnée afin de prescrire le plus en amont possible les opérations d'archéologie préventive adaptées à chaque site. Sous l'impulsion de la préfecture de région, les collectivités territoriales habilitées sur le territoire et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) se sont mobilisés pour accomplir rapidement les opérations de diagnostic. Lorsque les découvertes le justifiaient,

les fouilles préventives nécessaires à leur sauvegarde par l'étude ont été réalisées dans les délais prévus. Parmi ces travaux, sont concernés :

- A Paris, le site de l'Aréna de La Chapelle a été diagnostiquée mais n'impactait pas l'enceinte de Thiers ;
- Au Bourget et à La Courneuve (93), une occupation néolithique a été diagnostiquée et fouillée dans la perspective de la construction du Cluster des Médias ;

- A La Courneuve, les vestiges des périodes protohistorique, médiévale et moderne ont été diagnostiqués et fouillés dans le cadre de la construction du centre aquatique accueillant le site d'entraînement de water-polo pendant les JOP.

La dernière opération fut achevée en 2023 par un opérateur privé agréé à l'Étoile Royale de Versailles (78) à l'extrémité du grand canal, enrichissant à cette occasion la connaissance des réseaux hydrauliques de ce domaine national ainsi que des témoins datant de la Libération.

Au total, cette anticipation des procédures liées à l'application du code du patrimoine dans le domaine de l'archéologie préventive a permis de respecter le calendrier nécessaire à la livraison des ouvrages et installations olympiques.

II. AUTORISATIONS PATRIMONIALES

Les services de la préfecture de région ont instruit et délivré une centaine d'autorisations (sites classés, abords des monuments historiques et monuments historiques), visant à permettre l'installation des stades de compétitions iconiques des Jeux (Champs-de-Mars, Concorde, Roland Garros, Invalides), des cérémonies d'ouverture des jeux Olym-

piques et Paralympiques, des zones de célébrations et d'hospitalités, ou encore des espaces médias.

En site classé, la procédure des demandes d'autorisations de travaux ou d'installations temporaires est prévue par le code de l'environnement. Les installations temporaires d'une durée supérieure à trois mois

ont fait l'objet d'autorisations spéciales délivrées par le ministre de la transition écologique après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CNDPS). Pour les monuments historiques et leurs abords ce sont les dispositions du code du patrimoine qui ont été appliquées donnant lieu à des autorisations du préfet de Paris.

Des pré-visites avant le dépôt des dossiers et des visites de contrôles en phase de montage et d'exploitation ont mobilisé les services de la DRAC (architecte des Bâtiments de France) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) (inspection des sites). Les services ont ainsi veillé au respect des éléments naturels (pelouses, arbres) et à la bonne insertion des installations temporaires dans le cadre patrimonial existant, recherchant en particulier le respect des perspectives, tel par exemple que le bon alignement du stade de tir à l'arc avec les Invalides ou de celui de beach volley avec la tour Eiffel. Ce travail a permis de préparer de belles images aux spectateurs et téléspectateurs et la valorisation du patrimoine.

Sur le territoire de Paris, particulièrement concerné, depuis septembre 2023, la CDNPS s'est réunie à

quatre reprises pour instruire l'ensemble des demandes d'autorisations en site classé déposées par Paris 2024, la ville de Paris et d'autres porteurs de projet comme le ministère des armées (installation du camp Alain Mimoun sur les pelouses de Reuilly). Ces demandes ont concerné tant des sites de compétitions (Invalides, Grand Palais, Champ-de-Mars) que de non compétition à l'instar du Mégastore (magasin de vente de souvenirs des Jeux) et des espaces commerciaux de partenaires situés sur les Champs-Élysées ou les installations de la cérémonie d'ouverture paralympique sur la place de la Concorde.

Au bilan, sur une centaine d'autorisations, une vingtaine d'autorisations monuments historiques ont été délivrées rendant possible, par exemple, le déploiement d'un site de célébration au sein des Arènes de Lutèce, l'ouverture d'un parking éphémère au Château de Versailles ou encore l'installation de la vasque olympique au Jardin des Tuileries (« Projet Ariane »). Par ailleurs, plus d'une cinquantaine d'autorisations relatives aux abords des monuments historiques ont été délivrées, en particulier pour permettre l'installation de sites de célébration à Paris et des comités nationaux olympiques comme le Club France au parc de la Villette.

III. CONSERVATION DU PALAIS DE CHAILLOT

La Conservation du Palais de Chaillot est rattachée à la DRAC de la préfecture de région. Sur l'ensemble du site, elle a travaillé à l'implantation des installations exceptionnelles du 26 juillet au 11 août 2024 réparties. Plusieurs dossiers de demandes d'installations provisoires ont dû être accompagnés et instruits en corrélation étroite avec le contexte du grand paysage et de la sécurité : l'évolution des jardins, avec le montage des tribunes pour la cérémonie d'ouverture et pour les célébrations des athlètes, mais aussi le réaménagement de la place du Trocadéro. Le caractère atypique des demandes, l'intensité prévisible des activités jour et nuit et la complexité des flux engendrés ont généré un suivi particulier au sein de la Conservation.

Dans le même temps, sous l'impulsion du président de la Cité de l'architecture et du patrimoine, avec le soutien du ministère de la culture, de la préfecture

de région et de la ville de Paris, le parvis du Trocadéro a été ouvert au public, accueillant 13 000 à 25 000 personnes par jour, avec des pics à plus de 40 000 personnes. Ce fut l'un des plus beaux points de vue offerts sur Paris et les jeux Olympiques.



Palais de Chaillot ©France Bleu

CHIFFRES CLÉS

51

agents de la DRAC mobilisés lors de la phase de préparation des Jeux

100

autorisations patrimoniales instruites et délivrées.

Les infrastructures pour les transports en commun

Les transports en commun ont été un élément clé de la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Assurer la desserte des sites dans des bonnes conditions pour les spectateurs et les accrédités a été un défi majeur. IDFM, la RATP et la SNCF en ont été des acteurs centraux et l'État y a fortement contribué. Les deux priorités de l'État ont reposé sur la proposition d'une offre de transports accessible, fiable, efficace et décarbonée pour garantir le déplacement des spectateurs, tout en permettant la continuité d'activité de la vie sociale, économique et culturelle.

Pour le réseau de transport, les Jeux de Paris ont représenté :

- 200 000 personnes accréditées à déplacer ;
- 500 000 spectateurs par jour pendant les jeux Olympiques sur les mobilités décarbonées (vélo et transports en commun).

La desserte des sites JO s'est appuyée en premier lieu sur le réseau de transports en commun francilien, qui présente déjà d'une densité exceptionnelle. La préfecture de région avec l'appui de la DRIEAT a été au cœur de travaux stratégiques pour optimiser l'utilisation du réseau et rendre les déplacements en transport en commun les plus agréables possibles.



Bus floqué avec le logo des Jeux de Paris 2024 ©Olivier Lejeune

I. CONTRIBUER À LA RÉALISATION DES PROJETS INDISPENSABLES AU RENFORCEMENT DE LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN DES SITES D'ÉPREUVES

De nouvelles infrastructures lourdes et des aménagements plus légers (vélo) ont été construites pour fiabiliser et renforcer la desserte des sites. La préfecture de région, avec l'appui de la DRIEAT, assure habituellement, pour l'État, le financement des projets et le suivi stratégique de ces projets dans le cadre du volet mobilité du Contrat de Plan État Région.

Pour s'assurer de la livraison des nouvelles infrastructures et donc du renforcement du réseau de transports en commun à temps pour les Jeux, la préfecture de région d'Île-de-France et ses services ont assuré un proche suivi des maîtres d'ouvrage des projets stratégiques. Le préfet a ainsi pu rendre compte au ministre des Transports de leur avancement à l'occasion de chaque Comité des Mobilités réuni toutes les six semaines, sous la présidence du ministre des Transports et en présence de la ministre des Sports et des Jeux.

Pour cela, il a été nécessaire que la DRIEAT accentue son implication opérationnelle dans la réalisation des chantiers afin d'identifier rapidement les aléas et aider les maîtres d'ouvrages à les surmonter en appuyant, voire initiant, la mobilisation des parties prenantes (services de l'État, autres maîtres d'ouvrage, collectivités...). Lorsque cela a été nécessaire, la préfecture de région a piloté la conclusion de plans de financements exceptionnels, en impliquant les collectivités hors État, lorsque le risque

d'un arrêt de chantier devenait incompatible avec l'échéance des Jeux.

Ces actions ont été réalisées en complément de l'instruction systématique par la DRIEAT des dossiers d'Autorisation Environnementale et de sécurité des transports de ces mêmes projets qui a également nécessité un renfort en vue des Jeux. Une coordination particulière des acteurs publics franciliens contribuant à cette dernière procédure (pompiers, préfectures...) a été nécessaire pour assurer la finalisation à temps de l'instruction des dossiers sécurité de ces nombreux projets de transport lourds livrés de manière groupée quelques mois à semaines avant les Jeux.

La préfecture de région et la DRIEAT ont assuré un rôle de coordination, d'animation et de facilitation entre les différents maîtres d'ouvrage publics du territoire, afin de faire avancer les projets.



Parking vélo dans la gare de Saint-Lazare ©Le Parisien

Prolongement du RER E jusqu'à Nanterre avec la desserte de La Défense Arena

La mise en service pour les Jeux du prolongement du RER E jusqu'à Nanterre sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau et SNCF Voyageurs a permis de compléter la desserte de la Paris La Défense Arena et de la Porte Maillot (Centre Principal Presse, la Famille Olympique et le hub Transport Connect). Le RER E sera ensuite prolongé jusqu'à Mantes la Jolie.

Le projet a rencontré deux difficultés majeures ayant nécessité l'intervention de la préfecture de région et de la DRIEAT. D'une part, les surcoûts de cette opération, qui sont ressortis notamment après la crise sanitaire à 1,7 Mds€ contre un coût prévisionnel initial de 3,7 Mds€, ont requis la mobilisation des financeurs afin d'apporter des financements complémentaires dès 2021 et éviter l'interruption de chantier. Le rôle de la préfecture de région a été central pour assurer les échanges et proposer des clés de financements acceptables par chacun. Cette capacité d'implication des partenaires a permis une prise en charge partagée de ces surcoûts.

En incluant les surcoûts, l'État et la Société des Grands Projets financent autour de la moitié du coût du projet.

D'autre part, les retards de livraison du nouveau matériel roulant RER NG ont conduit le ministre des Transports à solliciter l'intervention de la préfecture de région et de la DRIEAT afin de faire accélérer le calendrier d'homologation et d'essais. La préfecture de région, appuyée de la DRIEAT, a conduit plusieurs réunions avec l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire, la SNCF dans ses composantes exploitation (Transilien) et construction (Réseau), ainsi qu'IDFM afin d'explicitier les calendriers et identifier les leviers d'optimisation pour gagner quelques semaines et en fin de compte accélérer la date de mise en service, rendant ainsi la mise en service du projet compatible avec les JOP. Ces actions ont permis d'éviter le blocage du projet et ont conduit à la mise en service du prolongement à Nanterre le 6 mai 2024.

Ligne 14 et franchissement urbain de Pleyel (FUP)

Sous la maîtrise d'ouvrage de la SGP et de la RATP dans le cadre du Grand Paris Express, le prolongement de la ligne 14 a pour objectif de relier efficacement et rapidement (30 minutes) le quartier Pleyel qui accueille le Village Olympique, le centre de Paris à l'aéroport d'Orly. En tant que Commissaire du Gouvernement de la SGP et président de son comité des tutelles, le préfet de région a veillé au respect du calendrier de réalisation du projet pour une livraison du chantier de la L14 avant les Jeux.

Le Franchissement Urbain Pleyel est immédiatement adjacent à la nouvelle gare Saint-Denis Pleyel (lignes 14 du métro de Paris, futures lignes 15, 16 et 17) du Grand Paris Express (GPE). Il correspond à la réalisation de la passerelle d'interconnexion piétonne entre les stations de métro Saint-Denis Pleyel (ligne 14) et Carrefour Pleyel (ligne 13) et le RER D. La passerelle piétonne a été livrée pour les Jeux en avril 2024 (le pont routier le sera en 2026), ce qui a permis d'exploiter les capacités du prolongement de la ligne 14 pour la desserte du Stade de France et du Centre Aquatique Olympique pendant les Jeux. L'adoption de ce nouvel itinéraire de desserte a été immédiate puisque un spectateur sur cinq ont emprunté le FUP et la ligne 14 pour se rendre sur ces sites.

Le caractère stratégique de cette liaison a conduit la préfecture de région à apporter un financement exceptionnel pour ce type de projet. En effet, le concours de la Société des Grands Projets, du Contrat de Plan État Région, de la Dotation de



Franchissement Urbain Pleyel ©Franck Badaire

Soutien Local à l'Investissement et le Fonds Verts ont été mobilisés par la préfecture de région pour apporter plus de la moitié des 250 M€ du coût estimé du projet.

Il constitue une opération exceptionnelle de couture urbaine au-dessus du plus grand faisceau ferroviaire d'Europe. La réalisation dans les temps de la première phase a été possible grâce à la mobilisation permanente, sous l'égide des services déconcentrés de l'État, de l'ensemble des acteurs et collectivités concernées par le projet. Cette mobilisation a consisté en une anticipation permanente des difficultés à venir par la DRIEAT et une association au jour le jour de l'ensemble des acteurs (notamment Plaine Commune et SNCF) pour traiter ces difficultés.

Concrètement, la crise sanitaire a provoqué un retard de 8 semaines constaté dès 2021 qui rendait incompatible le programme de travaux avec

les interruptions de circulation ferroviaires nécessaires et prévus très longtemps en avance. L'action de l'État sous l'autorité du préfet de région et des services de la DRIEAT a été déterminante pour réunir au printemps 2022, Plaine Commune et la SNCF, afin de faire émerger des solutions permettant de rattraper ce retard. La DRIEAT a finalement pu valider d'exécuter de façon concomitante la réalisation des piliers P1 et P3, et de remplacer, pour l'implantation des piliers, la technique de forage par une technique de battage qui est restée compatible avec le maintien d'activité du technicentre ferroviaire du Landy.

La découverte en septembre 2022 d'un problème de caténaires dont les hauteurs ne permettaient le lancement du Y de la passerelle au-dessus a particulièrement mobilisé les services de l'État. Ce problème a été causé par une modification de la trajectoire de lancement de la passerelle initialement prévue. Suites à plusieurs réunions associant DRIEAT, Plaine Commune et la SNCF une solution consistant à étêter une caténaire a été trouvée.

Par la suite, en février 2023, un retard prévisionnel de deux mois et demi a été diagnostiqué sur l'aménagement de la plateforme Est de la passerelle suite à la découverte d'une canalisation d'adduction eau potable sur le site nécessitant son dévoiement.

Le retard pouvant avoir un impact sur le calendrier des travaux de lancement de la passerelle Est prévu le 18 août 2023, les mesures suivantes ont été prises en concertation avec les services de l'État :

- Travail d'assemblage et soudage en poste 7j/7 ;
- Élargissement de l'emprise chantier sur la voie publique ;
- Mise en œuvre de mesures conservatoires pour gagner en robustesse, en particulier des adaptations structurelles de la charpente métallique pour permettre un lancement partiel de la structure ;
- Modifications des coupures ferroviaires nécessaires aux travaux.

La coordination des services de l'État a permis la prise d'arrêtés de dérogation pour étendre le fonctionnement du chantier aux dimanches compris entre le 8 janvier 2023 et le 30 juillet 2023. Les services de la DRIEAT, appuyés par la sous-préfecture de Saint Denis, ont veillé à ce que la maîtrise d'ouvrage obtienne toutes les autorisations administratives nécessaires pour le travail 7 jours sur 7, le dimanche et de nuit.

Réaménagement de la Porte Maillot « Palais des congrès » suite au prolongement du T3b jusqu'à Porte Dauphine

La Porte Maillot a été l'objet de travaux d'envergure touchant à la refonte des espaces publics (voirie routière, espaces piétons, square Parodi), au prolongement du tramway T3b (en service en avril 2024), et la réalisation en sous-terrain de la gare nouvelle du RER E. L'intervention de la préfecture de région, préfecture de Paris a permis d'assurer la médiation entre les différents maîtres d'ouvrage lorsque des

ajustements d'emprises chantier ont été nécessaires. Elle s'est conclue par un arbitrage en réunion interministérielle à Matignon, ayant permis de solder par le biais d'une indemnisation, un litige avec l'exploitant du parking sous-terrain du palais des congrès ainsi que les coûts de prolongement des emprises chantier de la SNCF.

II. ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES ESPACES PUBLICS JUSQU'AUX SITES D'ÉPREUVE À TOUS LES SPECTATEURS

Dans le cadre du plan de relance, la préfecture de région a financé 30 M€ du Schéma Directeur d'Accessibilité de SNCF Gares et Connexions grâce à la Dotation Régionale d'Investissement. Ce sont ainsi les 34 gares du réseau ferroviaire francilien à proximité des sites d'épreuves qui ont pu être mises en accessibilités en priorité pour les Jeux .

Par ailleurs, dès l'été 2023, un état des lieux des cheminements réalisé par la DRIEAT a fait ressortir des besoins de financements pour 4 projets pour lesquelles la préfecture de région a mobilisé un financement de 1 M€ au travers de la DSIL Régionale 2023. Le principal enjeu a consisté en la reprise des

aménagements de voirie dans le département de Seine-Saint-Denis et des reprises de chemins ont été nécessaires à l'intérieur du parc du château de Versailles, le long de la Marne à Vaires et aux abords du Stade Yves du manoir. Début 2024, un nouvel état des lieux réalisé directement avec les préfectures de Département a confirmé la bonne réalisation de ces travaux et la qualité des cheminements. Enfin courant juin 2024, d'ultimes ajustement mineurs ont nécessité des financements de la préfecture de région.

III. INFORMER LES PUBLICS EN AMONT DE LEURS DÉPLACEMENTS : ANTICIPERLESJEUX.GOUV.FR

En dépit du surcroît d'offre transport déployé par IDFM pendant les Jeux, l'affluence exceptionnelle de spectateurs en entrée et sortie d'épreuve était susceptible de créer des situations de saturation. La préfecture de région, préfecture de Paris, s'est mobilisée pour informer les acteurs économiques et sociaux du territoire parisien sur les enjeux relatifs aux conditions de transports mis en avant par la campagne anticiperlesjeux.gouv.fr du ministère des Transports.



Anticiper les Jeux ©Anticiper les Jeux

Cette campagne a permis aux acteurs économiques de se préparer et s'organiser pour maintenir leur activités pendant les Jeux, y compris lors de la rentrée scolaire. Les effets de ces changements de fonctionnement se sont traduits par une nette amélioration du confort dans les rames et par un report modal inédit.

Pendant la quinzaine olympique, il a été relevé :

- Pour les transports en commun, les validations des franciliens sont restées stables par rapport à 2023 alors que le volume total a été en hausse de 20 à 30% selon les journées. Cet afflux additionnel de spectateurs a été absorbé par les renforts d'offre de près de 15% mis en place par IDFM.

- Pour le vélo, les compteurs disponibles dans Paris et les Hauts de Seine dénombrent une hausse de près de 50% comparée à la même période en 2023. L'effet « olympique » est particulièrement perceptible puisque les semaines précédentes et suivantes ont connu des variations nettement moindres.



Utilisation des vélib' durant les JOP 2024 ©LudovicMarin_AFP

S'agissant de la route, le volume de voitures a baissé de 20% en moyenne sur les autoroutes franciliennes intégrant des voies réservées olympiques et paralympiques pendant les Jeux olympiques et de manière plus limitée pendant les Jeux paralympiques. Les niveaux de congestion pendant l'été avec les Jeux Olympiques et à la rentrée pendant les Jeux Paralympiques ont été globalement plus faibles qu'habituellement observés à cette période tandis que pendant la 2^{ème} semaine (semaine de la rentrée scolaire) des Jeux Paralympiques, ces niveaux étaient plutôt conformes à ceux habituellement observés. La bonne information des usagers concernant l'activation des voies réservées a été un facteur crucial de cette réussite et sera à renouveler dans le cadre de l'héritage de ces voies.



Campagne publicitaire « Anticiper les Jeux » ©DR

Pour mener à bien cette campagne, la PRIF a réuni les acteurs économiques à trois reprises. Ces réunions ont permis de réunir plus de 150 entités, acteurs publics, syndicats d'employeurs (Medef, U2P, CPME), des syndicats de branche, fédérations professionnelles, ordres, et les principaux opérateurs de réseaux (logistique, télécommunications, énergies ...). Elles ont été organisées sous la présidence du préfet, secrétaire général aux politiques publiques ou du préfet, directeur de cabinet. Ces réunions ont permis de sensibiliser les acteurs économiques à la nécessité d'avoir une démarche active pour anticiper les impacts pour les déplacements des employés et diffuser en interne les informations de la démarche TDM.

• L'espace de dialogue social régional, instance informelle qui regroupe les principaux syndicats salariés (CGT, FO, CFDT, CFE, CFTC) et patronaux (Medef, U2P, CPME) sous la présidence du préfet, secrétaire général aux politiques publiques, s'est réuni 2 fois pour présenter le même niveau d'information aux partenaires sociaux et par leur biais, à l'ensemble des salariés. Ces réunions ont permis d'échanger sur les impacts des Jeux sous le prisme des droits et de la protection des salariés. Il s'agissait de partager les problématiques liées aux JOP et les leviers disponibles pour les résoudre.

- Une quinzaine de réunions ont été organisées ou animées par la préfecture de région pour diffuser les informations sur les impacts des Jeux sur les transports en commun auprès de l'ensemble des acteurs franciliens et leur apporter des éléments de méthode pour organiser le maintien de leur activité pendant les Jeux. On peut noter des réunions avec les directeurs de musées parisiens, les secrétaires généraux des ministères, l'association nationale des DRH, la chambre du commerce et de l'industrie, ...
- La PRIF a également animé cinq ateliers territoriaux pour sensibiliser les acteurs économiques et riverains proches des sites de compétition parisiens aux impacts dans les transports en commun.
- Pour parachever l'information aux franciliens à quelques semaines du lancement des Jeux, la PRIF a organisé trois webinaires sur les périmètres des sites de compétitions. Un webinaire spécifique a été dédié au monde médical pour lequel les conseils usuels ne s'appliquent pas de la même manière (le télétravail ne peut être que marginal, les congés sont hors de propos). Deux nouveaux webinaires ont été organisés auprès des mêmes acteurs avant les Jeux paralympiques (JP) pour leur rappeler les orientations du TDM dans le cadre d'une semaine marquée par la rentrée scolaire et communiquer les dernières informations disponibles notamment s'agissant des impacts de la cérémonie d'ouverture des JP.

CHIFFRES CLÉS

Déplacer
500 000
spectateurs par jour en transports en commun sur des sites d'épreuves dans toute l'Île-de-France

Une
Vingtaine
de Comité des Mobilités présidés par le ministre des transports au cours desquels le préfet de région a présenté l'avancement des infrastructures structurantes du réseau de transport

30 M€
investis dans le Schéma Directeur d'Accessibilité des gares du réseau ferré francilien de la SNCF et 1M€ (70% du projet total) investis pour parfaire l'accessibilité des chemins vers tous les sites d'épreuve

Une
Trentaine
de réunions avec des acteurs variés pour sensibiliser les usagers des transports en commun à la campagne anticiper les Jeux

Le Plan Vélo

Les jeux Olympiques de Paris 2024 ont été les Jeux les plus écologiques de l'histoire. Cela s'est traduit en particulier par un objectif fort sur les déplacements des spectateurs vers les sites d'épreuve : aucune utilisation du véhicule individuel. L'acheminement des spectateurs jusqu'aux sites a donc reposé uniquement sur l'utilisation des transports en communs et des mobilités douces comme la marche à pied ou le vélo.

L'État a porté depuis 2018 un ambitieux plan vélo-marche visant notamment à accompagner et encourager au report modal vers le vélo. L'État déconcentré francilien a eu à cœur d'utiliser avec ses services, les jeux Olympiques et Paralympiques comme un accélérateur de cette politique publique en assurant la réalisation des aménagements nécessaires à l'accessibilité cyclables aux sites d'épreuves.

Dès 2021, la DRIEAT a engagé avec l'ensemble des acteurs franciliens du vélo (collectivités territoriales, CEREMA, associations de cyclistes, Paris 2024,

ADEME, IDFM) un travail permettant la constitution d'un réseau cyclable structurel entre les sites d'épreuves. La préfecture de région a piloté le déploiement des stationnements vélo sur chaque site par Paris 2024. Enfin la DIJOP a assuré la réunion régulière de l'ensemble des acteurs, y compris les opérateurs de flottes de vélo, permettant d'aboutir à une offre complète pour l'utilisation du vélo pendant les Jeux. La majorité de ces aménagements a été maintenue en héritage pour s'ancrer dans les habitudes de transport des franciliens. Au bilan, 10 000 spectateurs – cyclistes se sont rendu sur les

sites d'épreuves chaque jour des Jeux olympiques et 3500 pendant les paralympiques. Le recours au vélo a été similaire dans Paris, en petite couronne et en grande couronne. La forte affluence en grande couronne a nécessité d'agrandir plusieurs parking, ce qui confirme un attrait généralisé pour vélo. Les

compteurs disponibles dans Paris et les Hauts de Seine dénombrent une hausse de près de 50% comparée à la même période en 2023. L'effet « olympique » est particulièrement perceptible puisque les semaines précédentes et suivantes ont connu des variations nettement moindres.

L'État a investi dans ce programme près de 25 M€ avec 4 axes principaux :

I. UN RÉSEAU CYCLABLE OLYMPIQUE

Un réseau cyclable olympique (RCO) de 400 km a été mis en place et jalonné pour permettre aux spectateurs de rejoindre à vélo l'ensemble des sites de compétitions franciliens, à l'exception de celui

de Villepinte : 250 km existants, 120 km pérennes construits pour les Jeux et 30 km installés temporairement pendant les Jeux.

(km)	75	92	93	94	77	78	91	95	TOTAL
Longueur du réseau olympique	166	50	55	10	14	85	10	1	400
Dont temporaire	2	9	8	0	2	11	0	0	30

Le réseau olympique dans Paris a été particulièrement dense et maillé, en cohérence avec la multiplicité des lieux d'épreuves et d'hébergement. Il représentait 166 km soit un tiers du réseau total. En petite couronne le réseau a été construit pour rallier Paris mais également établir des liaisons avec le territoire. Le réseau prévoyait une liaison sécurisée directe entre le 92 et le 93 au niveau du pont d'Epinau. Pour relier la grande couronne et Paris, la logique a été de valoriser des vélo-routes touristiques permettant une balade qualitative appréciable au vu des distances à pédaler. La Véloscénie, qui rallie Paris au Mont Saint-Michel, a permis de rejoindre les sites yvelinois. Pour accéder à Vaires-sur-Marne (77), ce sont les pistes des bords de Marne qui ont été retenues. Des liaisons additionnelles ont permis une desserte locale.

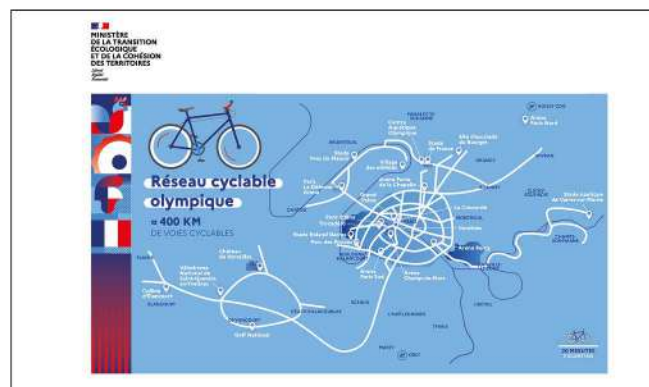
La DRIEAT a accompagné la réalisation de ce réseau depuis plusieurs années. Pour cela, elle a tenu compte dans l'instruction des appels à projet qu'elle réalise chaque année (fonds de mobilité active, l'appel à projet territoires cyclables, le fonds verts) de la contribution de chaque projet à ce réseau et le cas échéant l'a priorisé. Ainsi chaque année depuis 2021, le jury de ces appels à projets a été sensibilisé à l'enjeu de préparer la constitution de ce réseau en résorbant les discontinuités les plus structurantes.

Ce sont 120 km de pistes pérennes qui ont ainsi été construits pour les Jeux. Dans Paris quelques exemples emblématiques de restructuration de la voirie ont été les rue Vaugirard, rue Marx Dormoy, boulevard Saint Michel, boulevard Haussmann... En petite couronne, l'aménagement du boulevard Michelet à Saint-Ouen, l'avenue de la

division Leclerc au Bourget, la voie des bâtisseurs à la Défense, les allées de Neuilly... sont venus faciliter l'accès cyclable de ces centres et leur liaison avec Paris. En grande couronne, un contournement cyclable au nord de l'île de loisir de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) a permis d'en faciliter l'accès à vélo alors que celle-ci était cernée de voies rapides.

Une enveloppe financière spécifique a également été mise en place pour assurer le financement de pistes cyclables temporaires permettant de s'assurer de la continuité complète du réseau pendant les Jeux. Pour cela la DRIEAT a mis en place un guichet ouvert avec instruction au fil de l'eau pendant les années 2023 et 2024 permettant aux maîtres d'ouvrages de soumettre directement leurs demandes de subventions.

Cette instruction agile a permis le déploiement de 30 km de pistes temporaires pendant les Jeux. Paris ayant maximisé l'héritage cyclable, très peu de projets temporaires ont été déployés. Un projet emblé-



Carte « Réseau cyclable olympique » ©Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

matique consiste en la mise en place d'un ponton flottant temporaire assurant la continuité qualitative de l'itinéraire cyclable entre Paris et le Stade de France le long de la rive gauche du Canal Saint Denis. En petite couronne, les aménagements temporaires ont permis de créer des liaisons internes au territoire entre Le Bourget, la Courneuve et Bobigny, entre Colombes et la Garenne Colombes ou encore au sein de Boulogne Billancourt, soit des secteurs encore très attachés aux axes routiers. Enfin à Versailles, la fermeture de la RD10 entre Versailles et

Saint-Cyr L'École pour faire circuler les navettes spectateurs a également été l'occasion de créer une liaison cyclable temporaire.

La planification de ces financements et la programmation des travaux dans un calendrier compatible avec les Jeux ont constitué un défi au vu de la multiplicité des gestionnaires de voirie concernées : conseils départementaux, établissements publics territoriaux et communes. Sous l'impulsion du préfet de région, la DRIEAT a activé le réseau de ses unités départementales et des directions départementales des territoires pour actualiser à un rythme mensuel les calendriers

de programmation et de réalisation des travaux par les gestionnaires de voirie maîtres d'ouvrage. A intervalle régulier le préfet de région a directement sollicité les préfetures de Départements et la préfecture de Police pour surmonter les difficultés inhérentes à certains projets (acceptabilité ; financement) et également s'appuyer sur leur mobilisation dans le cadre de l'instruction de leur compatibilité avec les plans de sécurité des Jeux. Un point de situation complet sur l'avancement du réseau a été effectué toutes les six semaines en Comité des Mobilités présidé par le ministre des Transports.

La multiplicité d'acteurs impliqués dans le suivi des nombreux projets constituant le réseau cyclable olympique a conduit la DRIEAT à déployer un nouvel outil numérique partagé de cartographie et de suivi des projets. Ce référentiel commun a permis de simplifier la comitologie en réduisant le nombre de réunions plénières.

La DRIEAT a engagé 18 M€ dans le réseau cyclable olympique depuis le début de sa conception en 2021. Cela a représenté une contribution de l'État de près de 30% en moyenne sur les projets.

II. UN JALONNEMENT ET UNE INFORMATION SPÉCIFIQUE

La préfecture de région et la DRIEAT ont piloté la mise en place du jalonnement vélo sur le réseau cyclable olympique hors Paris, y compris dans des collectivités « non-hôtes » moins directement impliquées sur la préparation des JOP.

La DRIEAT a travaillé avec le CEREMA, une vingtaine de collectivités et les services de l'État au plan de jalonnement qui a permis de recenser les besoins et de lancer la production des près de 2 000 panneaux nécessaires. Cette étape préparatoire s'est achevée en mai 2024 et la pose des panneaux s'est réalisée sur le mois de juillet, avant le début des jeux Olympiques.

Pour rendre le RCO utilisable par tous, il était nécessaire de s'assurer que ce dernier soit bien pris en compte dans l'ensemble des applications de mobilité utilisées par les franciliens. Le référentiel géogra-

phique commun déployé par la DRIEAT pour suivre la constitution de ce réseau a grandement facilité le travail de numérisation du réseau cyclable olympique ; d'une part par IDFM en lien avec Géovélo pour les applications officielles Paris 2024/IDFM ; d'autre part par le ministère des Transports pour les autres applications (Google Maps etc...). Les parkings vélo des sites d'épreuves ont été répertoriés comme points d'arrivée des sites d'épreuves afin de faciliter l'orientation des usagers.

La DRIEAT s'est enfin assurée avec IDFM que les itinéraires conseillés par ces applications soient calculés en ajoutant un « bonus » aux tronçons du réseau cyclable olympique de sorte à en privilégier l'utilisation. Les enquêtes menées auprès des spectateurs cyclistes ont confirmé la nécessité de démultiplier les canaux d'information physiques et digitaux.

III. DES STATIONNEMENTS VÉLOS SUPPLÉMENTAIRES

La favorisation du vélo comme mode de transport impliquait également le développement de places de stationnement sécurisées pour rendre complète et cohérente la démarche.

Dès 2022, la préfecture de région et la DRIEAT ont soutenu et financé la mise en place de 3 200 places de stationnement sécurisées dans chacune des sept grandes gares nationales parisiennes représentant un investissement total de 4.4 M€. L'appui de la DRAC a été décisif pour identifier les solutions permettant de respecter la valeur architecturale de ces gares notamment à Saint-Lazare ou Austerlitz. Ce dispositif permet d'assurer l'intermodalité vélo-transports en commun vers les sites de grande couronne.



Stationnements vélos accrédités à Bercy ©Altinnova

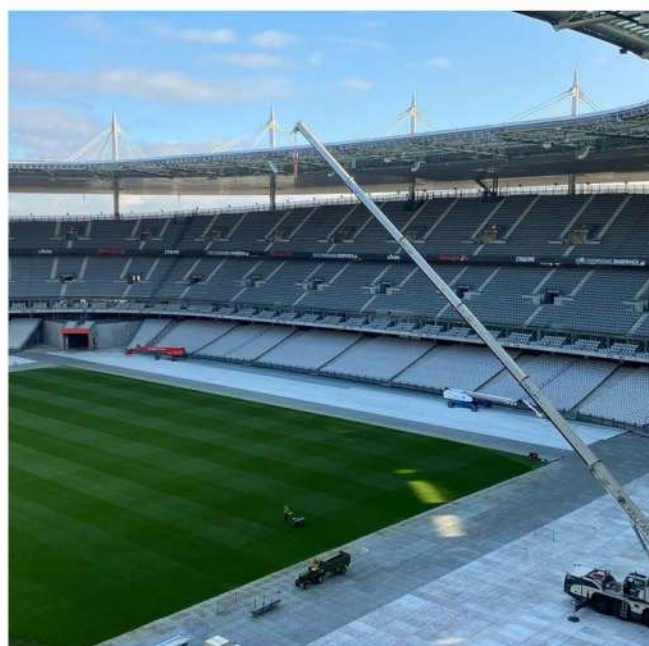
A la demande du ministre des Transports, la préfecture de région a conçu un dispositif de 20 000 places dont 8 500 pérennes à proximité immédiate de tous les sites d'épreuves franciliens et des deux live-site à la Villette (75) et au parc George Valbon (93). La mise en œuvre de ces parkings s'est faite sous la maîtrise d'ouvrage de Paris 2024. Une qualité de service élevée a été offerte avec une présence humaine 1h30 avant et après les épreuves pour assurer la sécurisation des casques et vélos laissés sur places car interdits dans les sites. Des espaces dédiés aux vélos en libre-service de type free-floating ont été créés afin d'unifier l'expérience des spectateurs.



Parc George Valbon ©France Bleu

La préfecture de région a apporté une contribution de l'État de 2M€ soit 65% et a veillé au concours financier des collectivités hôte pour le complément : Ville de Paris, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental de Seine et Marne, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc.

La construction d'un parking pérenne sécurisé de 1 000 places à proximité du Stade de France permettra de constituer un héritage cyclable important de ce site iconique de manifestations sportives et culturelles, déjà exemplaire en termes de mobilités décarbonées grâce à son excellente desserte en transports en commun. Celui-ci a immédiatement attiré les spectateurs pendant les Jeux grâce à l'aménagement cyclable conjoint sur les bords du canal Saint-Denis. Le reste est constitué par l'acquisition de 7500 places amovibles qui seront redéployées à l'issue des Jeux dans les établissements de la Ville de Paris en grande majorité et plus marginalement dans le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. L'État a investi 500 k€ dans ces parkings pérennes.



Stade de France © France Bleu

En complément, le service Vélib' a veillé à la mise en place de stations éphémères géantes aux abords de tous les sites parisiens (Paris Centre, Bercy, La Chapelle, Paris Sud, Roland-Garros/Parc des Princes), du Stade de France, Yves-du-Manoir et Paris la Défense ARENA. Ce sont 3 600 places vélib' qui sont venues compléter les places des stations existantes pour les usagers de ces vélos en libre-service électrifiés en grande partie.

La préfecture de région a ainsi investi au total près de 7M€ dans le développement d'infrastructures permettant près de disposer d'un total de près de 27 000 places de stationnements vélos sécurisées pendant les Jeux.

IV. UNE OFFRE DE VÉLO AUGMENTÉE

Afin de permettre aux spectateurs ne disposant pas de vélos personnels de pouvoir utiliser ces aménagements cyclables pour se rendre sur les sites, la DIJOP a été attentive à la mise à disposition d'une offre augmentée de location de vélos.

La flotte de Vélib, qui dessert Paris et la petite couronne, a été portée par le syndicat SAVM de 18 000 à 21 000 vélib pour les Jeux, en cohérence avec le déploiement des stations géantes aux abords des sites d'épreuves. La flotte comporte une part importante de vélos électriques.

La flotte privée de vélos en libre-service rassemblant les trois acteurs (Lime, Dott, Tier), intégralement

électrifiée, a été portée de 20 000 à 30 000 vélos « free floating ». Ces augmentations de flotte ont été faites de manière pérenne et bénéficient aux franciliens et visiteurs touristes après les Jeux.

La Métropole du Grand Paris a soutenu auprès des collectivités et avec le concours de la DIJOP, les sociétés opérant des vélos en free floating en les autorisant à opérer sur leur territoire pendant les Jeux. Plaine Commune a ainsi mis en place un appel à manifestation d'intérêt ayant conduit à l'autorisation temporaire d'exploiter de deux acteurs privés. A Saint-Quentin en Yvelines, 800 vélos électriques en free-floating ont permis de relier les gares et les sites d'épreuves en découvrant le territoire.

CHIFFRES CLÉS

25 M€

investis par l'État dans le Plan Vélo

Une flotte de plus de

46 000

vélos en libre-service

120 KM

de pistes cyclables pérennes
créées pour l'occasion

10 000

spectateurs par jour à vélo pendant les JO

27 000

places de stationnement sécurisées autour
des sites de compétition lors des JOP
dont 12 000 places pérennes

Un réseau de

400 KM

de pistes cyclables pour accéder
aux sites d'épreuves

30 KM

de pistes temporaires déployées
pendant les Jeux

+50%

de flux vélos dans Paris et les Hauts de Seine
pendant les jeux Olympiques par rapport à la
même période de l'année 2023

Assurer les mobilités routières

La préfecture de la région d'Île-de-France a été fortement mobilisée sur les mobilités routières pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques via la DRIEAT et la direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) qui lui est rattachée. La DiRIF se devait de maintenir un niveau de service élevé de la circulation routière en Île-de-France. La qualité du réseau routier était surtout un enjeu central du transport des athlètes alors que les spectateurs devaient se déplacer en transports en commun, à pied ou à vélo.

L'organisation du volet routier dans le cadre de la préparation des jeux Olympiques et Paralympiques s'est traduite par plusieurs actions de l'État :

I. LA LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

De nombreux projets routiers ont été placés sous la maîtrise d'ouvrage de la DiRIF et ont donc fait l'objet d'un travail conséquent de la part des équipes pour livrer dans les temps ces ouvrages olympiques et paralympiques à part entière.

Ces sujets ont été suivis de très près par le Ministre des Transports et la Ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques lors des différents Comités des Mobilités (COMOB) durant lesquels le préfet de région rendait compte de leur avancement.

Parmi les ouvrages olympiques et paralympiques, on peut citer concernant la DiRIF :

Le Contournement Est de Roissy (CER)

Cette opération consistant en la création de 9km d'autoroute, de 7km de routes départementales, de 3 échangeurs et de 6 ouvrages d'art avait plusieurs objectifs : favoriser le développement économique du territoire améliorer la desserte des aéroports, accompagner la forte demande en déplacements et assurer le bouclage de la Francilienne au nord de l'aéroport, notamment pour le trafic de transit.

Ce projet représentait un coût global de 240 millions d'euros. L'État via le contrat de plan État-région a financé plus de 40 % de l'opération sur le complément à financer à partir de 2015 (80,5 M€2015).



Contournement Est de Roissy ©VINCI Construction France

Ce financement a été complété par un financement de la région Île-de-France (45% du montant), d'Aéroports de Paris, des conseils départementaux concernés (95 et 77) ainsi que de la Communauté d'Agglomération Roissy - Pays de France (CARPF).

L'ensemble du projet a été inauguré le 27 octobre 2023, les différentes voies et bretelles du CER ont ensuite été progressivement mises en circulation jusque mi-novembre 2023. Des travaux de finition se sont déroulés jusqu'à l'été 2024, permettant une mise en service définitive à l'automne 2024.

Le réaménagement des échangeurs de Pleyel et des Portes de Paris

L'opération d'aménagement des échangeurs Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1) sur la commune de Saint-Denis contribuait à améliorer la desserte routière du secteur Pleyel et donc à faciliter l'accès au Village des athlètes (mais aussi le Stade de France et le Centre Aquatique Olympique), le reliant aux autres sites olympiques et paralympiques via l'A86 et les autres axes autoroutiers.

Les travaux autour de l'échangeur Pleyel ont démarré le 16 février 2021. L'ouvrage surplombant les voies ferrées et permettant la construction de la nouvelle bretelle d'insertion sur l'A86 a été finalisé fin 2022. Les travaux spécifiques de cette bretelle se sont terminés à la fin du 1er trimestre 2023 pour une ouverture provisoire à la circulation le 9 juin 2023. L'échangeur Pleyel a été complètement ouvert à la circulation le 13 décembre 2023 et les bretelles des Portes de Paris ont été fermées le 15 décembre 2023. Ces dernières ont été temporairement rouvertes pour les accredités pendant les JOP et seront définitivement déconstruites fin 2025.

Cette opération centrée sur les Jeux comprenait également une logique de désartificialisation des sols. La conception a été réalisée en intégrant les ambitions environnementales des JOP 2024, notamment en visant une réalisation bas-carbone (aciers recyclés, béton bas carbone, plantation d'arbres,

surfaces végétalisées). Cette restructuration a également permis d'améliorer les modes doux par la création de liaisons piétonnes et cyclables qualitatives qui ont atténué l'effet de coupure urbaine de l'A86.

Le financement des 95M€2016 nécessaires à la réalisation de ce projet a été entièrement assuré par la SOLIDEO dans le cadre des Jeux de Paris 2024. Le projet d'aménagement « Pleyel – Porte de Paris » a été par ailleurs inscrit au contrat de développement territorial de Plaine Commune.

L'écran acoustique du Village des Athlètes (A86)

Cet ouvrage, a permis de protéger le futur Village des athlètes du bruit de l'A86. Cet écran a été partie intégrante du projet de Village des athlètes.

Maître d'ouvrage des études de conception détaillée et des travaux, la DiRIF a notamment été au cœur des propositions de solutions techniques et des arbitrages liés à la consultation des élus locaux

et de la SOLIDEO sur les matériaux à utiliser et la typologie des écrans.

Débutés en janvier 2023, les travaux de ce mur anti-bruit de 700m de long pour 4m50 de haut ont été terminés en avril 2024.

Le financement des 11M€2016 nécessaires à la réalisation de ce projet a été entièrement assuré par la SOLIDEO dans le cadre des Jeux de Paris 2024.



Mur anti-bruit A86 ©Sylvain Cambon

II. L'AMÉNAGEMENT DE VOIES RÉSERVÉES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (VROP)

Le dossier de candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 prévoyait de réaliser un réseau de voies dédiées à la circulation deaccredités (athlètes, arbitres, équipes médicales...) en reliant le village des athlètes aux autres sites olympiques et paralympiques en Île-de-France. L'engagement avait été pris d'assurer l'accès en 30 minutes aux sites JO situés à moins de 10 km du Village et garantir des temps de parcours fiables pour les autres sites.

Opérationnellement, un réseau de voies réservées, qui représentait 185 km de voies routières en Île-de-France, a été réservé à la circulation de certains véhicules :

- Les véhicules accredités par Paris 2024 ;
- Certains véhicules de secours et de sécurité (dont ceux de la DiRIF et ceux liés au système de santé) ;
- Les taxis ;
- Les transports en commun ;
- Les véhicules du service PAM (Pour Aider à la Mobilité).



Voies Réservées aux véhicules de Paris 2024 ©Ville de Paris

La DiRIF a été particulièrement concernée par la réalisation de ce réseau puisqu'elle a assuré la construction de 100km de voies réservées sur son réseau. Ce réseau de voies réservées de la DiRIF comprenait l'A1, l'A12, l'A13, l'A4 et la RN13, ainsi que certaines bretelles (réservées aux accredités ou fermées à la circulation). L'activation de ces voies a débuté dès le 15 juillet 2024 jusqu'à la fin des jeux Paralympiques. Leur contrôle a été assuré par la préfecture de Police.

Sur les voies temporaires (actives uniquement pendant les JOP), la DiRIF a assuré la pose des panneaux et de marquage au sol pour un coût de 4,5 M€.

Sur les voies en héritage qui concernent l'A1 et l'A15, près de 25 km de voies réservées olympiques et paralympiques sur l'A1 et l'A13 seront transformés en voies réservées au covoiturage, aux transports en commun et aux taxis après les JOP 2024, participant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone du secteur routier et au développement des mobilités partagés. Les infrastructures plus lourdes de signalisation dynamique, installées par la DiRIF pour permettre l'activation et la désactivation de ces voies selon les conditions de circulation, ont nécessité un investissement de 13.2 M€ apporté par la SOLIDEO dans le cadre des Jeux de Paris 2024.

Dans l'ensemble, l'usage des voies réservées a été bien respecté. Les niveaux de congestion relevés avec l'activation de ces voies réservées pendant les Jeux Olympiques et la 1ère semaine des Jeux Paralympiques ont été plus faibles qu'habituelle-

ment observés à cette période tandis que pendant la 2^{ème} semaine (semaine de la rentrée scolaire) des Jeux Paralympiques, ces niveaux étaient plutôt conformes à ceux habituellement observés. La bonne information des usagers concernant l'activation des voies réservées a été un facteur crucial de cette réussite ainsi que le contrôle par les forces de l'ordre mobilisées de manière exceptionnelle. L'effort de communication sera à renouveler dans le cadre de l'héritage de ces voies. La DIRIF fait régulièrement face à des dépôts sauvages de déchets

sur son réseau et a bénéficié du ministère des transports dès 2023 d'un budget pour lui permettant de procéder à un nettoyage renforcé de son réseau en amont des Jeux. La collecte des eaux de ruissellement a également été améliorée afin de réduire la pollution rejetée dans la Seine. Enfin un plan de sécurisation des infrastructures informatiques de la DIRIF (surveillance des tunnels, panneaux à messages variables, information grand public SYTADIN) a été élaboré et réalisé en association avec l'ANSSI dans la perspective des Jeux.

III. L'ORGANISATION DE LA DIRIF PENDANT LES JOP

Une organisation spécifique a été mise en place en interne DIRIF pour augmenter le niveau de service en cohérence avec l'augmentation attendue du trafic routier durant la période des jeux Olympiques et Paralympiques.

Afin d'intervenir le plus rapidement possible en cas d'incident sur les axes olympiques, la DIRIF s'est organisée spécifiquement pour augmenter son niveau de service avec deux équipes mobilisables au sein des Centres d'exploitation et d'intervention de la route concernés par les itinéraires olympiques : une équipe permanente en dortoir 24h/24 et une équipe de renfort en astreinte à domicile 24h/24.

Un lien permanent a été organisé entre le DIRIF et le centre opérationnel de la DOPC au sein de la préfecture de police. Pour les cérémonies d'ouverture et de clôture ou pour les courses cyclistes, une permanence physique y a été assurée.

Un Poste de commandement zonal DIRIF dédié aux JOP en 3x8 et 7j/7 pour assurer une gestion centralisée du trafic a été mis en place afin de :

- Permettre une réactivité optimale en cas d'événement majeur : accidents, incendie tunnels, pannes sur les VROP, manifestations sur le réseau routier national (RRN) etc. ;
- Centraliser les demandes spécifiques de la préfecture de Police ;
- Disposer d'une vision globale de l'état du trafic en Île-de-France et proposer des mesures régionales de gestion du trafic.

La sécurité privée

Depuis le début 2022, la Préfecture d'Île-de-France a piloté un ambitieux plan d'action pour que la sécurité des jeux Olympiques soit assurée par un nombre suffisant d'agents de sécurité privée.

Les objectifs de ce plan francilien, initialement fixés à 20 000 formations pour satisfaire 15 000 recrutements, ont été réévalués en fin d'année 2023 à 25 000 entrées en formation pour 20 000 personnes recrutées afin notamment d'assurer une meilleure maîtrise du risque d'absentéisme (no show). Ces objectifs ont, avant le début des JO, été dépassés tant pour la formation que pour les recrutements par les entreprises de sécurité privée attributaires des marchés du COJOP.

Pour atteindre ces résultats, un dispositif inédit a été mis en place par la DRIETS et France Travail pour :

- Assurer une offre de formation suffisante ;
- Rendre ces formations attractives et mobiliser tous

les publics qu'elles peuvent intéresser ;

- Amener les entreprises à recruter activement et effectivement ;
- Répondre de manière agile, en temps réel, aux besoins des entreprises pendant les Jeux.

Un travail considérable a été réalisé par les équipes de France Travail Île-de-France qui a mobilisé jusqu'à 400 personnes dédiées à ces actions, tant dans les 122 agences qu'au sein de la plateforme centralisée réalisant des appels entrants et sortants pour les demandeurs d'emploi, les étudiants, les retraités, jeunes en insertion dont le PRIJ, mais aussi la préparation des dossiers CNAPS, les conseils en formation, les paiements des rémunérations ce qui a mobilisé lors du pic d'activité à partir d'avril 2024, 140 agents.

I. FAIRE EN SORTE QU'UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE ET SUFFISANTE PUISSE ÊTRE MOBILISÉE

Pour réussir la sécurisation des jeux Olympiques et Paralympiques, un certificat de qualification professionnelle spécialement adapté aux activités événementielles a été créé (CQP PSGE).

Sous l'égide de la préfecture de région, la DRIEETS et France travail ont fait émerger une offre de formation suffisante en mobilisant, chaque mois, les acteurs de la branche et l'ensemble des organismes de formation.

Pour ce métier, particulièrement en tension, un dispositif spécifique de prime a été mis en place pour inciter à se former et à prendre un emploi dans les métiers de la sécurité privée. Au total, 26 500 places de formation ont ainsi été rendues disponibles. 25800 personnes ont été formées en Île-de-France réparties comme suit : 19 500 issues du vivier des demandeurs d'emploi, 6300 issues des autres viviers dont 3700 étudiants.

La grande majorité des personnes formées a été diplômée soit d'un titre professionnel (formation en cinq semaines), soit du CQP PSGE, Certificat de Qualification Professionnelle – Participer aux Activités Privées de Sécurité des Grands Évènements (formation en trois semaines pour 10% d'entre elles).

Les personnes formées au CQP PSGE se sont vues attribuer une prime de 600 euros dont 400 euros est offerte au moment de la signature du contrat d'embauche par un attributaire. Les personnes qui ont une formation longue ont touché une prime de 2 000 euros (dont 1 400 délivrées à la signature du contrat).

Au total, le ministère du travail a délégué 68M€ qui ont été investis pour accompagner vers les métiers de la sécurité privée par la formation (dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences ou par l'intermédiaire de France Travail).



Forum de l'emploi du 24 juin 2024 ©SRCI

II. ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS EMPLOI ET LES ÉTUDIANTS À SE SAISIR DE CES OPPORTUNITÉS DE FORMATION

Les métiers de la sécurité privée constituent une opportunité d'emploi dans un secteur qui offre des perspectives nombreuses et variées pour y faire carrière ou trouver un emploi ponctuel.

Sous l'égide de la préfecture de région et de la DRIEETS, l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi se sont mobilisées de manière exceptionnelle.

Dès début 2023, des réunions hebdomadaires de suivi ont été animées par le préfet de région en présence des services de l'État et des acteurs du service public de l'emploi sur la mobilisation des différents viviers et le suivi de la trajectoire de recrutement. Ces réunions ont permis de piloter la trajectoire du nombre de formations et d'ajuster le nombre de places de formation ouvertes ; à ce titre, près de 5 000 places ont été ajoutées en juin et juillet pour faire face à la demande des étudiants notamment. Par l'organisation de plus de 1600 événements de recrutement et 190 000 contacts dédiés avec des demandeurs d'emploi, France Travail a permis à près de 25 800 personnes d'entrer en formation.

Les conseillers et la plateforme centralisée de France Travail ont reçu près de 190 000 personnes

pour leur présenter les métiers de la sécurité, plus de 75 % des personnes formées (sur les 25 800 formés) sont des demandeurs d'emploi. Les étudiants orientés par le rectorat délégué, les retraités et les jeunes en insertion dont le PRIJ ont été inscrits et ont bénéficié de conseils en formation, de rémunérations formation et de propositions d'emploi avec les entreprises attributaires.

Les missions locales, les écoles de la deuxième chance, l'EPIDE ont amené plus de 2000 jeunes à se former par un accompagnement individuel et



Forum de l'emploi du 24 juin 2024 ©SRCI

l'organisation de plus de 1800 actions de promotion des opportunités d'emploi dans la sécurité privée, notamment 7 événements « Du sport à la sécurité ». Le rectorat délégué à l'enseignement supérieur, par une promotion très active sur le terrain et par les réseaux sociaux, a permis à 3600 étudiants de se former.

Ainsi, plus de 85% des 25 800 personnes formées pour lesquelles la sécurité privée constituait une opportunité professionnelle étaient inscrites dans

un parcours d'accompagnement professionnel :

- 19 500 demandeurs d'emploi ;
- 2 000 jeunes de missions locales.

Ces personnes ont été très majoritairement bénéficié de la formation au titre professionnel (TFP APS). Parmi elles, près de 2 300 ont bénéficié d'une formation en français permettant d'acquérir le niveau B1, compétence utile pour avoir un parcours plus durable.

III. AIDER LES ENTREPRISES À RÉUSSIR LES RECRUTEMENTS

La sécurité privée des JO a été assurée par les 50 entreprises attributaires des quatre vagues de marchés du COJOP. Elles-mêmes ont eu recours à une cinquantaine de sous-traitants. Dix Event Delivery Entity (EDE) ont aussi travaillé avec des entreprises de sécurité privée.

Parmi elles, on dénombre de petites entreprises, parfois peu outillées pour anticiper les recrutements nécessaires aux marchés auxquels elles ont répondu. Pour s'assurer de la progression de leurs recrutements, des points techniques d'abord mensuels (avec l'ensemble des attributaires) puis hebdomadaires avec ceux qui connaissaient le plus de difficultés ont été assurés par le COJOP, France Travail et la DRIEETS. 16 entreprises ont bénéficié d'une prestation de conseil en RH mise en place spécifiquement par la DRIEETS.

La création d'un binôme entre un directeur d'agence de France Travail et chacune des entreprises attributaires a été un facteur déterminant pour accompagner de manière dédiée chaque entreprises. En apportant des solutions adaptées, pragmatiques, France Travail a ainsi permis le recrutement de près de 22 000 personnes par les entreprises de sécurité privée.

Une mobilisation exceptionnelle de France Travail a été nécessaire pour obtenir un tel résultat :

- Organisation de la présence d'attributaires dans les organismes de formation, systématique depuis le mois de mai, à chaque début de formation pour informer les candidats des perspectives de recrutement ;

- L'organisation de 1 600 job dating régionaux et locaux. Pour chacun d'entre eux, France Travail a contacté entre 500 et 3 000 personnes formées pour les inviter à rencontrer les entreprises. Les premiers job dating ont permis aux entreprises de solidifier leurs viviers puis depuis avril 2024, ils ont permis à des candidats de signer des contrats d'embauche in situ.

Enfin, un lien resserré avec le CNAPS a permis à France Travail de devenir « tiers de confiance » pour le CNAPS et ainsi d'assurer la complétude des dossiers de demande d'autorisation d'entrée en formation puis de demande de cartes professionnelles. Ce processus particulièrement fluide qui a contribué à ce que les autorisations d'exercice professionnel puissent être, le plus fréquemment, délivrées en quelques jours.

IV. PROPOSER EN TEMPS RÉELS DES CANDIDATS AUX ENTREPRISES POUR QU'ELLES PUISSENT S'ADAPTER AUX BESOINS DES JEUX

La conduite opérationnelle de l'organisation des jeux Olympiques a nécessité une adaptation constante de la part des entreprises (remplacements en cas d'absentéisme, changement des horaires des épreuves, adaptations en fonction de l'affluence...). Pour anticiper au mieux ces besoins, une présence de la DRIEETS aux côtés même des équipes du COJOP a été mise en place.

Pour que les entreprises réussissent à s'adapter, France Travail a répondu à chaque besoin par la mobilisation en temps réel de candidats, immédiatement disponibles, formés, habilités et intéressés. Sur la quinzaine des jeux Olympiques et paralympiques, France travail a ainsi répondu à 2407



Évènement de recrutement « Les Jeux recrutent » ©SRCI

demandes auprès de 35 entreprises en proposant plus de 6553 candidats qualifiés permettant ainsi 2378 recrutements en temps réel (24 à 48h). Cette agilité et cette mobilisation constantes ont permis aux entreprises de sécurité privée de répondre aux besoins de sécurisation des Jeux sans qu'il soit nécessaire de mobiliser d'autres forces.

Ainsi, les besoins prévus par les attributaires ont été ajustés tout au long de la période des JOP. Ces ajustements quotidiens ont nécessité un travail sur mesure de suivi de France Travail qui a pu anticiper les besoins nouveaux et répondre aux sollicitations des attributaires. Dans ce cadre, France Travail a pu proposer quotidiennement aux entreprises qui en avaient besoin, des candidatures nouvelles de personnes formées. Plusieurs job dating ont été orga-



Forum de l'emploi du 24 juin 2024 ©SRCI

nisés sur les sites de Villepinte, du Stade de France et au niveau du Club France notamment pour faciliter la mise en contact des candidats avec les entreprises. Un délai de seulement 24 à 48 heures permettait à ces personnes d'être embauchées et accréditées pour se rendre sur les différents sites olympiques pour travailler, délai court notamment grâce à la réactivité du SNEAS pour assurer un criblage d'urgence.

Les échanges quotidiens d'information sur les besoins d'entreprises ont été facilités par l'intégration au sein de la cellule de commandement du COJO d'un officier de liaison de la DRIETS. Ce lien a permis une remontée instantanée du nombre d'agents présents sur chaque site mis au regard des besoins pour en assurer la sécurité. Ces remontées instantanées étaient échangées avec les Préfectures de département qui apportaient un éclairage sur la situation de chacun des sites dont elles avaient la charge.

Une vingtaine d'entreprises attributaires ont fait appel à France Travail pour répondre à de nouveaux besoins d'agents de sécurité sur 14 sites et 2 fan zones (Club France et Trocadéro).

Au total, entre le 18 juillet et le 8 Septembre 2024, 2407 besoins ont été confiés à France Travail, 6553 candidatures transmises, 2378 recrutements réalisés, soit 99% de réponse aux besoins en moins de 48h.

Ainsi, tous les sites olympiques et fan zones ont pu être couverts en ressources de sécurité privée. En étroite liaison avec les préfetures de département, les principales actions se sont portées sur :

Stade de France	Recrutement d'une centaine d'ADS par un job dating monté sur site en urgence
Villepinte	235 CV envoyés et une cinquantaine d'embauches
Parc des Princes	200 CV envoyés à trois entreprises attributaires
Concorde	Changement d'attributaire et renforcement d'une centaine de candidats pour un autre attributaire
Vaires-sur-Marne	70 embauches nouvelles
Champs de Mars /Invalides	200 candidatures envoyées pour 80 embauches
Le Bourget	175 CV envoyés dont une centaine nouvelle accréditation
Club France	160 nouvelles candidatures traitées lors d'un job dating organisé sur site et 45 personnes embauchées

V. PILOTER L'ENSEMBLE DE CES ACTIONS

Depuis début 2023, la préfecture de région a assuré un pilotage fin de ce plan d'action, alimenté par un suivi, global, d'abord mensuel puis hebdomadaire des résultats assurés par la DRIEETS, France Travail et le CNAPS.

Pour lever chacune des difficultés rencontrées, la Préfecture, la DRIEETS et France Travail ont assuré l'animation, a minima mensuelle, de chacun des réseaux d'acteurs du service public de l'emploi (missions locales, E2C, EPIDE).

Les résultats obtenus par les attributaires ont fait l'objet d'une vigilance et d'un suivi constants en

quantifiant les recrutements réalisés d'abord par un suivi statistique mensuel puis, depuis mai 2024, grâce à un questionnaire hebdomadaire de chaque entreprise par France Travail. Ce monitoring en temps réel a permis d'identifier chacune des actions nécessaires, notamment pour sécuriser les entreprises les plus fragiles.

Durant la quinzaine des Jeux, un suivi quotidien assuré par la préfecture de région et les préfectures de département a permis de garantir la bonne mise en œuvre des solutions adaptées à chaque site et à chaque instant.

CHIFFRES CLÉS

190 000

demandeurs d'emploi ont été contactés pour leur proposer formation et emplois

25 800

personnes ont été formées au métier de la sécurité privée à mi-juillet

68

millions d'euros investis en formation

Près de

22 0000

recrutements assurés en amont des Jeux

2407

besoins de recrutements exprimés par 28 entreprises auprès de France Travail et 1729 recrutements réalisés dans la période des Jeux



CONTRÔLER LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS

La sécurité sanitaire et alimentaire

L'État a pour mission de veiller à la sécurité des consommateurs en s'assurant, par des contrôles réguliers du respect, par les établissements de restauration, des règles d'hygiène lors de la préparation et la délivrance des produits alimentaires. Cette mission concourt à la protection des consommateurs français de manière générale et en particulier des athlètes, volontaires, médias et spectateurs à l'occasion des jeux Olympiques. Il s'est agi d'inspecter les établissements de restauration collective, comme celui livrant les repas servis au village olympique, mais également les points de restauration de remise directe au consommateur autour des sites olympiques et du passage de la flamme, dans les fans zones et dans les zones touristiques.

Garantir la sécurité des consommateurs lors des repas nécessite également que les produits utilisés soient de bonne qualité sanitaire : des contrôles ont pour cela été effectués chez les fournisseurs afin de s'assurer du respect des règles d'hygiène. Ce sont donc des contrôles qui ont été effectués sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Par ailleurs, l'État a pour mission de s'assurer de la bonne santé des animaux et de leur bonne condition de détention dans leur lieu d'hébergement. Ainsi, les services de l'État ont veillé au respect des règles de traçabilité et de prévention des maladies animales à l'occasion des épreuves équestres et à la prévention de la rage qui pouvait être introduite par le biais d'un animal domestique contaminé accompagnant un spectateur.



Contrôle sanitaire dans un lieu de restauration © Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

I. CONCEPTION DES ACTIONS

La DRIAIF met en place des politiques publiques qui visent à s'assurer de la qualité et de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de la santé et protection animales et de la santé des végétaux et des écosystèmes. Dans ce



Contrôle vétérinaire, obligatoire pour tous les chevaux à leur arrivée ©Cheick.Saidou/agriculture.gouv.fr

cadre, les directions départementales de la protection des populations d'Île de France, coordonnées par les équipes de la DRIAIF, assurent, sous l'autorité des préfets les actions de contrôle en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation. Ainsi, en Île de France, entre le 1^{er} janvier et le 8 septembre 2024, ce sont 8 504 contrôles qui ont été effectués dans des établissements liés aux jeux Olympiques et Paralympiques (livrant des repas sur les sites olympiques, fan zone, lieux touristiques) et 6 014 contrôles réalisés dans les commerces de remise directe au consommateur francilien (restaurant, artisan, supermarché etc.) sur la même période.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans l'objectif de renforcer les contrôles, l'État a souhaité déléguer à un prestataire une partie des contrôles en remise directe au consommateur. Cette réforme mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 est en croissance pour atteindre plus de 10 500 contrôles fin 2024 en Île-de-France.

II. MOYENS MIS EN PLACE

En Île-de-France, 200 agents ont été mobilisés sur ces sujets pour les JOP. Un vivier de renfort national hors Île-de-France a également été constitué pour venir en appui en cas de crise pendant les jeux. De plus, à l'occasion des JOP, une organisation souple et flexible a été mise en place en cas de besoin particulier de contrôle ou de gestion de crise sur l'ensemble de la région Île-de-France, quel que soit le département d'affectation des agents de contrôle, ce qui a permis aux agents en charge des contrôles de venir en renfort d'un autre département francilien lorsque cela s'est avéré nécessaire.

III. RÉALISATION DU PROJET

L'ensemble des sites de restauration liés aux événements JOP ont fait l'objet d'un contrôle avant l'ouverture des jeux Olympiques, le 26 juillet. Une surveillance et des contrôles ont été réalisés pendant toute la période des JOP.

Un travail important de coordination et d'échanges a eu lieu entre les services de l'État, à tous les niveaux, et les équipes de Paris 2024 chargées du bon fonctionnement des sites olympiques. Ainsi, en complément des contrôles officiels, des exigences en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation dans les cahiers des charges des fournisseurs et des audits complémentaires des cuisines ont été mis en place par Paris 2024.

En ce qui concerne les épreuves équestres, les services de l'État ont travaillé en étroite relation avec Paris 2024 et son prestataire GL Events pour s'assurer du respect des règles de traçabilité, de prévention et de gestion des maladies animales, d'une part, et de bien-être animal sur tous les sites de détention, d'autre part. En plus des équipes vétérinaires de Paris 2024 chargées de veiller sur les chevaux olympiques, l'État a mobilisé des vétérinaires officiels pour s'assurer du respect des règles en question.

Des exercices ont également eu lieu pour s'assurer de la capacité de chacun à intervenir en cas d'accident de toute nature, pour se préparer en amont des JOP.



Entrée de la cafétéria du Village Olympique ©SRCI

CHIFFRES CLÉS

8504

contrôles dans des établissements liés de près ou de loin aux jeux Olympiques et Paralympiques (sites, fan zone, lieux touristiques)

6014

contrôles ont été réalisés dans les restaurants, artisans, supermarchés, traiteurs, etc

200

agents répartis dans les directions départementales et régionales pour réaliser des contrôles en Île de France, avec un renfort de 34 agents spécifiquement pour les JOP

La protection des travailleurs

I. ANTICIPER EN ORGANISANT LES SERVICES D'INSPECTION DU TRAVAIL

Les projets structurants pour le territoire d'Île-de-France, jeux Olympiques et Paralympique et Grand Paris, ont conduit la DRIEETS à faire évoluer l'organisation de son système d'inspection du travail en créant fin 2019 une unité régionale de contrôle spécialisée compétente sur le Grand Paris et les JOP. Il s'agissait de répondre à un défi en termes de santé et de conditions de travail dans un secteur fortement impacté par les accidents du travail et les maladies professionnelles, sur des travaux d'ampleur inégalée avec une multiplicité des maîtres d'ouvrage et d'entreprises.

Cette unité, compétente pour la phase de préparation des Jeux a été remplacée, avant la phase de déroulement des JOP, par un Réseau Régional JOP sur la base de l'article R.8122-9 du code du travail. Ce réseau, plus adapté à des activités diverses et diffuses, a permis l'organisation de contrôles communs au niveau régional.

Enfin, un guichet unique pour le traitement des demandes de dérogation à la durée du travail a été mis en place par la DRIEETS pour centraliser la réception et faciliter l'instruction des demandes formées par les entreprises directement impliquées dans la préparation et le déroulement de l'événement pour la France entière.



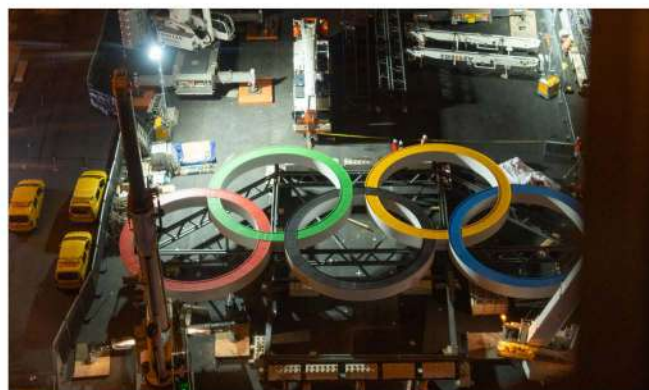
Inspection du chantier de la Tour Eiffel ©DRIEETS

II. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES EN INTERAGISSANT CONSTAMMENT AVEC ELLES

Durant les phases de construction, l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle des Grands Chantiers (URACGC) a permis de structurer les interactions avec les 35 maîtres d'ouvrage et leurs coordonnateurs de sécurité autour d'un interlocuteur unique à la DRIEETS. Le suivi de toutes les entreprises a été principalement assuré par les 7 inspecteurs du travail de l'URACGC et leur responsable d'unité de contrôle qui interviennent à la fois en prévention et en contrôle.

Les réunions initiées par les agents de l'inspection du travail ont permis d'accompagner les entreprises de bâtiment et travaux publics pour prévenir les risques ou corriger les situations sensibles, notamment à la suite d'arrêt de chantier. Cette démarche constructive a responsabilisé les entreprises : une communication fluide entre la DRIEETS et les maîtres d'ouvrage des chantiers (4 réunions avec l'ensemble d'entre eux ont été organisées par la DRIEETS) a permis de rappeler régulièrement leurs obligations en matière de conditions de travail et d'emploi.

De plus, la création d'un espace de dialogue social régional (EDSR) a permis de réunir régulièrement les partenaires sociaux et de travailler sur des thèmes d'actualité à enjeu régional identifiés par ces derniers et notamment les enjeux du travail. Son existence sera confortée à l'issue des Jeux pour maintenir un espace informel d'échanges et d'actions entre l'administration et les partenaires sociaux franciliens.



Installation des anneaux olympiques sur la Tour Eiffel ©DRIEETS

III. INTERAGIR ET CONTRÔLER À CHACUNE DES ÉTAPES DU PROJET JOP

Pendant la phase « construction », 35 réunions avec les préventeurs, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBPT) et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF) se sont tenues mensuellement à l'initiative de la DRIEETS permettant l'échange d'informations sur les risques identifiés et la discussion autour des priorités d'actions à déployer.

Dès 2021, ces réunions ont permis de rappeler à la SOLIDEO (Société de livraison des ouvrages olympiques) les enjeux en termes de prévention de la santé et de sécurité sur les chantiers dont elle est le superviseur et pour certains d'entre eux le maître d'œuvre. Les actions déjà engagées au titre des chantiers de construction des ouvrages olympiques se sont poursuivies avec PARIS 2024 qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements nécessaires à l'organisation des compétitions.

Les agents de l'inspection du travail ont réalisé quotidiennement des contrôles sur les chantiers, qui ont conduit parfois à retirer des salariés de situation de dangers graves et imminents à la fois en phase de construction des ouvrages (sous le pilotage de la SOLIDEO) et en phase de préparation des Jeux (sous le pilotage du COJOP).

Le travail des services de l'inspection du travail avec les services responsables de la construction des chantiers et de la préparation des Jeux a participé à la livraison à temps des 70 ouvrages olympiques. Concernant la sécurité sur les chantiers des ouvrages olympiques depuis 2020, plus de 1 300 interventions ont été réalisées en matière de sécurité et de conditions de travail. Au total, ce sont environ 100 arrêts d'activités qui ont été notifiés

et environ 200 salariés ont été concernés par des situations dangereuses qui ont ainsi pu être résolues. Dans le domaine de la prévention des accidents graves et mortels, des arrêts de chantier ont été notifiés par une décision de l'inspection du travail afin de soustraire des salariés à une situation de risque. Grâce notamment à ce travail de fond, aucun accident mortel n'est à déplorer sur les chantiers de construction des ouvrages qui sont achevés. Concernant le travail illégal, les unités de contrôles régionales ont procédé au contrôle de près de 1 500 salariés pour près de 1 000 entreprises depuis 2022. Sur la phase de préparation des JOP (en 2024), les interactions ont été poursuivies par très nombreux échanges, avec les équipes de prévention du COJOP et de PANAME 24, organisateur de la cérémonie notamment. Plus de 1020 contrôles en amont et durant les JOP ont été réalisés. Ils ont notamment été centrés sur le risque de chute de hauteur.

A titre d'exemple, l'inspection du travail de la DRIEETS était présente dans les nuits du 5 au 6 juin et du 6 au 7 juin 2024 lors de l'installation des anneaux olympiques sur la Tour Eiffel à cinquante jours du début des Jeux. Les anneaux ont été hissés entre le premier et le deuxième étage de l'édifice à l'aide de deux camions-grues et d'une équipe de cordistes-alpinistes. Cette prouesse technique a été minutieusement préparée pendant de nombreux mois, en lien étroit avec la DRIEETS. Différentes études préalables de faisabilité ont été menées afin de garantir la sécurité des intervenants et les opérations de contrôle ont permis de vérifier que les opérateurs du chantier respectaient bien le mode opératoire formalisé.

CHIFFRES CLÉS

35

réunions avec les préventeurs durant la phase de construction des ouvrages olympiques

1 300

interventions sur les chantiers des ouvrages olympiques

100

arrêts de chantier

1020

contrôles en préparation et durant les jeux Olympiques et Paralympiques

La protection des consommateurs

La qualité de l'accueil et de l'expérience des touristes en France à l'occasion des Jeux nécessite d'assurer la sécurité, la loyauté et la qualité des produits et prestations de services qui seront proposés aux touristes qu'ils soient nationaux ou internationaux.

I. CONCEPTION DES ACTIONS

Afin de couvrir les risques portant sur un défaut de conformité/sécurité ou de loyauté des produits ainsi que les risques liés à la protection économique des consommateurs et des visiteurs, des domaines ont été particulièrement ciblés afin que des opérations de contrôle soient menées : l'hébergement et la restauration, les transports, les produits non alimentaires en lien avec les JOP, la billetterie, les paris sportifs et l'économie touristique. Ainsi, l'ensemble du parcours du touriste durant sa participation aux jeux Olympiques Paris 2024 est couvert.

Parallèlement à son activité de contrôle, la DGC-CRF (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) intervient en prévention afin d'informer les consommateurs français et étrangers sur leurs droits et ainsi prévenir les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. A ce titre, il a été intégré dans l'outil de signalement à destination des consommateurs, Signal conso, un parcours en anglais afin que les consommateurs étrangers puissent aisément signaler les dysfonctionnements qu'ils rencontreraient.

II. MOYENS MIS EN PLACE

Les équipes dédiées à ce type de contrôle au sein de la DRIETS ainsi que les 8 directions départementales de la protection des populations (DDPP) franciliennes sont engagés pleinement pour contribuer au bon déroulement des Jeux. Les DDPP franciliennes ont ainsi pour objectif de réaliser 11 000 contrôles dans le cadre des JOP Paris 2024 sur l'ensemble du territoire francilien.



©Pixabay

III. RÉALISATION DU PROJET

Plus de 13 000 contrôles ont été opérés, depuis le début de l'année 2023, dans le cadre de la préparation des Jeux : à hauteur de 41% pour les prestations de service, 29% sur la loyauté des produits alimentaires et 29% sur la sécurité et la loyauté des produits industriels.

Plus de 300 sites Internet frauduleux ont été recensés pour la revente de billets. La section cyber de la gendarmerie a recensé 338 sites Internet frauduleux proposant la revente de faux billets pour les jeux Olympiques. Cette dernière en a fermé 51 et mis en demeure 140 depuis mars 2023. Au total, 200 gendarmes ont été mobilisés pour lutter contre la fraude aux billets pour les épreuves olympiques.

Concernant la lutte contre les contrefaçons, les contrôles ont été également renforcés en Île-de-France à l'occasion des Jeux. Dans ce cadre, la DDPP93 a par exemple saisi 1403 produits contrefaisants chez un importateur-grossistes portant indûment la marque PARIS 2024.

La sécurité des produits non-alimentaires a mobilisé l'ensemble des services franciliens pour contrôler des produits destinés aux consommateurs. Ont notamment été suivis les produits anti-punaises de lits non-autorisés et dangereux face à la recrudescence de cas d'intoxications. Les contrôles ont permis d'identifier et de saisir des quantités importantes de produits contenant d'autres substances biocides non autorisées et dangereuses. Sur toute l'Île-de-France, 400 contrôles ont été diligentés depuis le début de l'année. A titre d'exemple, la DDPP75 a constaté la présence de produits contenant du fipronil ou du propoxur sur des étals de marchés, d'épiceries et bazars. 514 unités ont été saisies. La DDPP75 surveille également les plateformes sur internet sur ce sujet.

A noter que les aéroports ont fait l'objet de contrôles renforcés par les DDPP concernées avec notamment la mise en place d'opérations destinées à contrôler les commerces situés dans l'enceinte des aéroports, les contrôles ciblant aussi bien les produits indus-

triels que les produits alimentaires. Chaque opération a mobilisé une dizaine d'agents CCRF, répartis dans deux terminaux. Sur les 35 contrôles effectués, ciblant tant les produits industriels qu'alimentaires, 26 établissements étaient en anomalie. Le maintien d'une surveillance durant les JO Paris 2024 s'avérant essentiel, de nouveaux contrôles sont ainsi prévus durant les jeux Paralympiques.

Les plateformes de réservations (hôtelières, de courses ou de locations de véhicules) ont fait également l'objet de contrôles renforcés afin de déceler les pratiques commerciales trompeuses. Un contrôle renforcé est effectué par les services de la DRIEETS auprès des sociétés de transport (taxi, VTC, aéroports) et de leurs offres sur internet.

La DDPP 75 a contrôlé les plateformes sur internet obligeant des sociétés de transport ou de location à cesser leurs pratiques commerciales trom-

peuses. GETAROUND, UBER en sont les exemples. La DDPP75 a aussi effectué un signalement auprès de la Commission européenne concernant la plateforme BOOKING conformément au règlement dit Digital Service Act (DSA), dû notamment à des anomalies concernant la présentation sur les prix ou des allégations relatives à la disponibilité de certains hébergements.

Par ailleurs, un focus particulier a été porté sur la sécurité des structures gonflables et sur la sécurité des équipements de protections individuelles proposés dans les lieux de festivités pendant les épreuves. En effet, s'adressant prioritairement à des publics vulnérables, la conformité et la sécurité des installations proposées notamment aux enfants, mais aussi sur les éléments de marquage des équipements de protection, tels que les casques de vélos, baudriers et casques d'escalade ont été l'objet d'une attention particulière.

CHIFFRES CLÉS

Plus de
13 000
opérations en deux ans, dans le cadre des JO Paris 2024, sur l'ensemble du territoire francilien, à hauteur de :

41,2%
pour les prestations de service

29,4%
pour la loyauté des produits alimentaires

29,3%
pour la sécurité et la loyauté des produits industriels



Sport Santé

La Stratégie Nationale Sport Santé est une politique publique qui s'inscrit dans l'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui offrent, avec la Grande cause nationale 2024, l'occasion de mettre le sport et ses bienfaits au cœur de la société. On sait que l'activité physique peut réduire les risques de mortalité, de maladies chroniques et être bénéfique pour la santé des personnes, en réduisant les risques de maladies chroniques ainsi que des maladies graves comme le cancer. La Stratégie Nationale Sport Santé porte ainsi l'ambition de mettre les Français en mouvement, en déployant des pratiques adaptées accessibles et encadrées et vise également la reconnaissance pleine et entière du rôle majeur des APS pour la santé physique et mentale de chacun.

Pour accompagner la promotion de l'activité physique, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) a déployé, en Île-de-France, une stratégie régionale, répondant aux objectifs fixés par la stratégie nationale des ministères chargés des sports et de la santé. Fruit d'une collaboration entre la DRAJES et l'Agence régionale de santé (ARS), la stratégie vise à développer une concertation des acteurs du territoire et des actions au profit du grand public, de professionnels, de collectivités qui s'inscrivent dans l'héritage immatériel des JOP en matière de lutte contre la sédentarité et de promotion du sport santé. Les actions envisagées font l'objet de discussions au sein de la conférence régionale du sport.

Par ailleurs, la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques a rendu visibles les actions sport santé et a permis de renforcer la dynamique existante.



Évènement « Une France en forme » ©SRCI

Afin d'accompagner le déploiement de la stratégie sport santé régionale, la DRAJES IDF a structuré un réseau d'acteurs en appui aux services départementaux jeunesse, engagement et sport (SDJES) et aux antennes départementales de l'ARS.

Les principaux moyens d'action se structurent autour de la création d'événements internes, de réunions d'animation de réseau, d'interventions personnalisées en fonction des besoins identifiés :

- Participation à l'animation nationale des Maisons Sport Santé : interventions et animations d'ateliers lors des journées nationales des MSS à VICHY en lien avec le pôle ressources du ministère des sports, pilotage en lien avec l'ARS IDF de deux webinaires par an à destination des MSS, mise en œuvre en lien avec les SDJES de deux COPILS par an à destination des MSS de chaque département, organisation d'une journée régionale IDF sport santé à destination des MSS Franciliennes.
- Pilotage de l'animation régionale jeunesse, engagement et sport : 58 webinaires d'accompagnement des services départementaux pour les campagnes d'habilitations et de subventions et accompagnement de projets), 2 séminaires bi-annuels regroupant l'ensemble des référents sport santé d'Île-de-France (SDJES) et pour la première fois un temps de travail commun ARS/DRAJES pour renforcer les synergies d'action.
- Déploiement d'interventions spécifiques du médecin régional au profit de professionnels de santé et de sport, de la chargée de mission régionale sport santé au profit des collectivités et du milieu professionnel.

Ces actions se sont renforcées ces dernières années en vue de l'organisation des Jeux en France. La DRAJES subventionne désormais de manière conséquente le fonctionnement des Maisons sport santé. Elle bénéficie de subventions de la part du Ministère des sports au titre de l'amorçage et du soutien des activités des MSS. Cette dotation a pour objectif de soutenir la dynamisation et le développement des MSS habilitées. En 2022, la DRAJES a attribué 415.000 euros de subvention aux MSS, en 2023, 484.236 euros et en 2024, 750.000 euros.

Les crédits dédiés à la Grande Cause Nationale, décrétée par le président de la République pour l'année des Jeux, sont venus renforcer les actions des MSS, dont au moins une par département, se sont particulièrement impliquées autour de la promotion des jeux Olympiques et Paralympiques. La Grande Cause Nationale 2024 promeut les bienfaits de l'activité physique et les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes. Cela se traduit par le fait de mettre le sport au cœur des politiques publiques, d'inciter les français à faire davantage de sport et de mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives pour valoriser la place du sport en France.

Les SDJES et la DRAJES d'Île-de-France ont déployé quatre actions stratégiques en réponse aux enjeux gouvernementaux : l'organisation de la première journée régionale « Pour une France en forme », la création de l'action phare régionale qui consiste à positionner les MSS en guichet unique de proximité sur le sport santé, la labellisation des actions Grande Cause Nationale 2024, la création de CPJ sport santé en cohérence avec la stratégie d'accompagnement des collectivités labellisées CPJ. En labellisant les actions portées par différents acteurs, l'État encourage les événements qui favorisent la

promotion de l'activité physique et sportive. La DRAJES est responsable de la labellisation des projets et organise leur référencement sur la carte GCN2024. A ce jour en Île-de-France, près de 160 projets ont été labellisés.

L'accompagnement des Maisons «Sport-Santé»

Les Maisons « Sport-Santé » (MSS) sont de nouveaux acteurs de proximité regroupant des professionnels de la santé et du sport travaillant sur les activités physiques et sportives adaptées. Impulsée par le Ministère des sports et des JOP, leur création a pour but d'améliorer la santé et de prévenir les maladies chroniques. Leurs missions principales s'articulent autour de l'accueil, l'information, l'orientation du public éloignés de la pratique d'activités physiques et sportives, de la mise en réseau et de la formation des professionnels de santé, du médico-social et du social, du sport et de l'activité physique adaptée.

La DRAJES IDF et les services départementaux JES et ARS accompagnent le déploiement et le développement des activités des MSS et des MSS sur le territoire à travers plusieurs dispositifs :

La mise en œuvre de l'habilitation des Maisons «Sport-Santé»

L'habilitation s'organise en partenariat avec l'Agence régionale de Santé, les services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et du sport et les agences territoriales. Elle est accordée pour une durée de 5 ans et les conditions de l'habilitation sont définies par le respect d'un cahier des charges qui engage les MSS sur 9 missions ainsi que sur le fait de faciliter l'accès de la pratique de toutes les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité ; des personnes souffrant d'affections de longue durée ou de maladies chroniques, présentant des facteurs de risque, en situation de perte d'autonomie dues au handicap ou au vieillissement pour lesquelles une activité physique adaptée à leur besoin est prescrite.

Il existe à ce jour 81 MSS habilitées partout en Île-de-France, dont plus de la moitié sont portées par des associations. Ce nombre va aller en augmentant

car de nouvelles demandes d'habilitations sont en cours actuellement. Les MSS profitent de l'effet des JOP et de leur effet levier, qui met en lumière le sport et l'activité physique, et sensibilise, grâce à la communication de l'État, le grand public à l'intérêt d'avoir une pratique physique et sportive.



Agence régionale de santé ©Agence régionale de santé

Les journées portes ouvertes des MSS

Depuis cette année, dans le cadre de l'héritage des JOP, la DRAJES a impulsé la création de journées portes ouvertes des MSS pour les accompagner dans la promotion de leur service et activités auprès du grand public.

Un kit de communication a été offert à toutes les MSS habilitées pour déployer les messages en faveur du sport santé et les positionner comme un acteur de proximité.

L'organisation de la première journée régionale « Pour une France en forme »

Dans le cadre de la Grande Cause Nationale et à l'approche des Jeux, la DRAJES a organisé la journée régionale « Pour une France en forme » le 10 avril 2024 à l'aérogare des Invalides Paris 7ème. Elle a mis en place la conférence territoriale et a créé un village des animations en partenariat avec des MSS, l'ANESTAPS, le mouvement sportif et les professionnels de santé. Cette journée de lancement des journées « France en forme » a permis d'accueillir, en présence des deux ministres (sport JOP et santé) et du préfet de région d'Île-de-France, plus de 470 professionnels et 17 intervenants. Près de 15 animations ont permis au grand public de bénéficier d'activités physiques ouvertes à tous.

La création de l'action phare régionale « Les MSS, guichet unique du milieu professionnel »

La DRAJES a développé le concept de positionner les MSS comme guichet unique du milieu professionnel. En concertation avec la Conférence régionale du sport l'action-phare régionale L'action phare initiée en lien avec les Maison Sport Santé (MSS) en Île-de-France doit donc permettre de lutter contre la sédentarité en milieu professionnel.

La création de CPJ « Sport-Santé »

En cohérence avec la stratégie d'accompagnement des collectivités labellisées Centre de préparation aux Jeux (CPJ) par la préfecture de région et les objectifs nationaux du programme « Bouge chaque jour », la DRAJES a créé l'action « Sport au cœur, 1 CPJ Sport Santé par département francilien ».

En partenariat avec la ligue Île-de-France de randonnée pédestre, les MSS des collectivités CPJ, villes-étapes de la grande randonnée, les ligues sportives d'escrime, de rugby, de lutte, de la FSCF et les SDJES, 6 étapes ont été organisées en Île-de-France sur les

villes de Plaisir, Melun, Corbeil-Essonnes, Eaubonne, Saint-Denis, Paris.

Les animations proposées par les MSS et les ligues sportives partenaires autour de tests de capacité physique, d'ateliers d'activités physiques adaptées, de randonnées de découverte, d'animations sportives, de temps d'information sur les bienfaits de l'activité physique et sportive ont été mises en place au profit du grand public. Plus de 1.230 personnes ont été touchées par le projet régional CPJ sport santé « Sport au cœur ».

CHIFFRES CLÉS

81

Maisons sport santé (MSS) habilitées

1 649 236

euros consacrés à l'accompagnement des MSS

470

professionnels réunis sur le colloque lors de la journée de lancement « Pour une France en forme »

160

projets labellisés Grande cause Nationale 2024

70%

MSS franciliennes sont situées en QPV

Les équipements sportifs

La perspective de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en France et de son héritage ont placé le sport au cœur des préoccupations de notre société et ont posé la question essentielle de l'offre d'équipements sportifs.

Le chef de l'État a présenté à Tremblay-en-France en 2021 les contours d'un vaste plan d'équipements, à l'horizon des Jeux de 2024, visant à construire 5 000 nouveaux terrains de sport en France pour un budget de 200 millions d'euros auquel s'ajouteront 50 millions supplémentaires pour la rénovation thermique du bâti sportif. Outre la création du Pass'Sport, allocation de rentrée sportive pour 5,4 millions d'enfants à hauteur de 100 millions d'euros, ce plan de construction de nouveaux équipements innovants et de proximité a vu le jour.



Création d'un espace crossfitfitness dans le quartier Pierre et Marie-Curie ©Mairie d'Ivry sur Seine

En effet l'État a souhaité, en vue des Jeux qui ont clairement constitué un effet levier, pouvoir garantir l'accès de tous et en tout lieu à la pratique d'une activité physique et sportive quotidienne.

En 2022 le « plan 5000 terrains de sport de proximité », porté par l'Agence nationale du sport (ANS), a donc été lancé avec l'objectif de parvenir à une nation plus sportive en augmentant de 3 millions le nombre de pratiquants.

En 2023, afin d'accompagner les collectivités, engagées dans la dynamique des jeux Olympiques et paralympiques et de leur héritage, et ayant répondu au dispositif de mise à disposition d'équipements sportifs référencés Centres de préparation aux Jeux (CPJ), le préfet de région, délégué territorial de l'ANS, a identifié une enveloppe dédiée au financement des équipements sportifs CPJ ou sur le territoire d'une collectivité CPJ.

L'accompagnement des porteurs de projets ainsi que l'instruction des 374 demandes ont été assurés par les services départementaux et régionaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES et DRAJES), mobilisant des agents de la DRAJES et des SDJES sur plusieurs mois.

Le préfet de région a ensuite arrêté la liste des projets retenus.

Pour l'Île-de-France

34,2 M€, dont 31,7 M€ de crédits régionaux et 2,5 M€ de crédits nationaux ont été consacrés au soutien des projets du plan « 5000 terrains de sport de proximité ». Parmi ces crédits, ce sont 7 907 327 millions d'euros qui ont été consacrés aux collectivités disposant d'un ou plusieurs CPJ.

La mobilisation particulièrement forte des agents des services sport des SDJES et de la DRAJES d'Île-de-France a permis d'utiliser l'intégralité de ces moyens financiers dans le temps de déploiement de ce programme.

317 projets ont pu être financés pour un montant global de 34 207 994 €. Ce sont ainsi 720 nouveaux équipements répartis sur l'ensemble du territoire francilien qui ont vu le jour. La typologie des équipements proposés à la création en 2023 est très étoffée puisque 39 types d'équipements différents ont été recensés contre 19 en 2022.

90 projets de création de terrains de basket 3x3 ont été soutenus, ainsi que 65 projets de terrains multisports, principalement implantés dans les territoires ruraux. Ces territoires ont souvent associé un équipement de fitness et/ou de street-workout à leur projet. On observe une forte hausse des demandes de parcours de fitness puisque 52 projets ont été présentés en 2023 contre 21 en 2022.

28 nouvelles pistes de padel réparties sur l'ensemble du territoire permettront à la ligue régionale de tennis de poursuivre son travail de développement de la pratique.

De même, 91 nouvelles tables de tennis de table, dont 54 destinées aux écoles Val-de-Marnaises, favoriseront la pratique de cette activité.

La diversité des équipements est également illustrée par la création de 11 terrains de sports de sable, 10 boulodromes, 8 terrains de hand à quatre, 7 pistes de pumptrack (VTT/BMX), 6 skate park et d'une dizaine d'équipements destinés à la pratique de l'athlétisme.

Quelques terrains de foot à cinq, des équipements pour la pratique du golf, du raqball (sport

de raquettes collectif), de l'escalade, du roller, du squash, du breakdance sont aussi à signaler.

En outre, 36 dossiers financés au niveau national, dont 31 au titre du programme « 1000 dojos », impulsé par la fédération française de judo, et 5 terrains de football à 5, sont des projets qui sont implantés sur le territoire francilien et qui, à ce titre, bénéficient directement à la population locale.

Nombre d'équipements

Dans le prolongement du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023), un nouveau programme intitulé « Plan 5000 équipements – génération 2024 » a été engagé en 2024 pour renforcer le lien avec le milieu scolaire autour de 3 axes : le développement des équipements de proximité, l'aménagement de cours d'écoles actives et sportives et le soutien aux équipements structurants situés dans ou à proximité d'établissements scolaires.

CHIFFRES CLÉS

2 ANS
de mobilisation

34,2
millions d'aide publique

317
projets de collectivités
ou d'associations soutenus

720
nouveaux équipements sportifs de proximité



AVEC LES JEUX PARALYMPIQUES, ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DE L'INCLUSION

Les jeux Paralympiques ont été préparés au sein de la préfecture de région et des services régionaux en même temps que les jeux Olympiques, avec une organisation et une comitologie commune.

En outre, en amont des JOP 2024, le Comité Paralympique et Sportif français (CPSF) avait publié une étude se rapportant à l'Île-de-France intitulée « diagnostic territorial - État des lieux des pratiques sportives en faveur des personnes en situation de handicap ». A partir de nombreuses auditions d'acteurs de l'éco système du handicap et du sport, notamment la DRAJES, ce rapport du CPSF a fondé une mobilisation des services de l'État autour du parasport. Le rapport rappelait que le taux de PSH (personnes en situation de handicap) licenciées est faible dans la région, que le sport reste éloigné des considérations de vie des PSH alors que l'effet bénéfique est démontré, quel que soit le handicap. Le rapport démontrait également que les deux ligues régionales spécifiques (Handisport et Sport adapté) demeurent expertes et incontournables mais il est nécessaire de travailler avec l'ensemble du champ sportif et avec le secteur médico social.



Match de cécifoot ©Nantes Métropole

Aussi, au vu de ces éléments et afin que la dimension paralympique puisse être spécifiquement traitée, une « coordinatrice paralympique » a été désignée au sein de la préfecture de région, en appui de l'équipe JOP et chaque préfecture de département ainsi que chaque service départemental de la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ont pu désigner un référent parasport, la coordinatrice régionale se voyant confier l'animation de ce réseau de référents.

Les sites d'épreuves utilisés en Île-de-France et à Paris pour les jeux Paralympiques ont été les mêmes que pour les jeux Olympiques. Dès lors, l'expérience organisationnelle réussie des jeux Olympiques a permis d'optimiser la préparation des jeux Paralympiques dans les tous derniers mètres.

Dès la clôture des jeux Olympiques, un retour d'expérience a permis de formaliser notre organisation pour aborder les jeux Paralympiques avec sérénité. Les équipes sont restées en place, les congés ayant été anticipés, reportés ou réduits. Le rythme des réunions quotidiennes est resté le même. La mobilisation des agents de l'État est demeurée intacte afin d'offrir aux athlètes et au public des Jeux Paralympiques à Paris et en Île-de-France le meilleur service. Les services de l'État ont naturellement pris en compte les enjeux propres aux jeux paralympiques :

- Avec le retour des parisiens et des scolaires dans la région dès le 2 septembre, les enjeux de transport se présentaient différemment ;
- Les conditions dans lesquelles pouvaient se tenir les épreuves dans la Seine étaient susceptibles d'évoluer pour tenir compte du handicap des athlètes ;
- Le risque d'absentéisme des agents de sécurité privée en cette période de rentrée devait être parfaitement anticipé.

En outre, l'organisation de ces jeux portait l'ambition de permettre de porter un regard nouveau sur les personnes en situation de handicap et sur leur inclusion. C'est pourquoi, en s'appuyant toujours sur les travaux du CPSF, la préfecture de région et les services de l'État en région et dans les départements ont œuvré pour assurer le succès populaire de ces jeux paralympiques de Paris 2024, pour promouvoir le parasport et veiller naturellement à l'accessibilité du public et des athlètes.



Initiations à l'escrime en fauteuil à Dinan ©Ouest-France

Assurer le succès populaire des jeux paralympiques et promouvoir le parasport

I. LES CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX PARALYMPIQUES (CPJ PARA)

Les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) ont été mis en place par Paris 2024 afin de permettre aux collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » d'accueillir les délégations étrangères sur l'intégralité du territoire le temps d'un stage de préparation ou comme base arrière pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024).

Parmi les Villes labellisées centre de préparation aux Jeux, 17 ont effectivement accueilli des délégations paralympiques : Fontainebleau, Jablines, Savigny-le-Temple, Bailly-Romainvilliers en Seine-et-Marne, Versailles et St-Germain-en-Laye dans les Yvelines, Mennecy en Essonne, le CREPS de Château-Malabry, Genevilliers, Meudon, Clichy et Levallois-Perret dans les Hauts-de-Seine, Tremblay-en-France en Seine-St-Denis, Créteil et Choisy dans le Val-de-Marne, Argenteuil et Maffiers dans le Val-d'Oise. Les habitants des communes ont pu être invités à assister à certains entraînements.

Par ailleurs, à l'initiative du préfet de Région, au moins un CPJ PARA par département a été identifié, même si, in fine, les CPJ n'ont pas pu accueillir de délégation paralympique, française ou étrangère pour y organiser, à l'instar de ce qui s'était fait pour les jeux olympiques, des événements festifs, sportifs et populaires.

Ainsi, si toutes les collectivités qui s'étaient positionnées pour être CPJ n'ont pas trouvé de délégations candidates, elles pouvaient néanmoins organiser des temps d'animation favorisant la découverte ou la pratique du parasport, voire une pratique mixte comprenant des personnes valides et des personnes en situation de handicap, des jeunes comme des adultes.

II. LES « ZONES DE CÉLÉBRATION PARA »

La mise en place de zones de célébration, labellisées « Clubs 2024 », au sein des départements franciliens visait à permettre une mobilisation populaire au plus près des territoires. Ces zones d'accès gratuites permettaient la diffusion en direct des Jeux et proposaient des animations sportives et culturelles. Elles étaient ainsi autant un outil de promotion du sport et du parasport qu'un espace de sensibilisation aux situations de handicap.

C'est ainsi, à titre d'exemple, que la Barge du CROUS (restaurant universitaire) à Paris a organisé des animations lorsque les étudiants ont fait leur rentrée en pleine semaine paralympique. C'est aussi le cas de Bailly-Romainvilliers en Seine et Marne, de Grigny en Essonne où à chaque fois de nombreux scolaires ont été mobilisés.

À Meudon dans les Hauts-de-Seine, la ville accueillait la délégation canadienne féminine paralympique de Goalball et a invité le public à assister aux entraînements et à pratiquer des animations parasports.

La ville de Deuil-la-Barre dans le Val-d'Oise a, pour sa part, organisé les animations pour un large public le dimanche 8 septembre à la fin des épreuves paralympiques.

Ces différents CPJ para ont bénéficié du soutien financier de l'État (FNADT), soit près de 50 000 € au total.



©SRCI

En Île-de-France, ces sites ont été majoritairement organisés par des collectivités territoriales, leur établissement ou leur syndicat, avec le concours des Fédérations sportives.

Là encore, la préfecture de région a contribué au financement de ces zones. Sur les 13 zones de célébration qui étaient déjà financées au titre des jeux olympiques, 8 sont restées ouvertes pendant les

jeux Paralympiques et 3 nouvelles zones spécifiquement ouvertes pour les jeux paralympique ont fait l'objet d'un financement, totalisant un montant d'environ 2.4 M d'euros.

32 zones de célébration étaient ouvertes pendant les jeux Paralympiques. Avec la rentrée des classes, ces zones ont pu accueillir des élèves venus assister à des épreuves dans le cadre du dispositif « Ma classe aux Jeux ».

III. LES OLYMPIADES CULTURELLES

Parmi tous les projets mêlant art et sport soutenus par la DRAC dans le cadre de l'Olympiades culturelles, nombreux sont ceux qui ont fait la part belle au parasport et aux personnes en situation de handicap. Sur les 58 projets soutenus par la DRAC Île-de-France, 11 projets avaient une dimension inclusion et handicap.

Ainsi par exemple, le programme de résidences de designers en clubs parasportifs « HANDESIGN » fait figure de projet emblématique. Pendant six mois, les designers lauréats ont pu partager, observer et suivre des ateliers participatifs dans des fédérations et clubs parasportifs, un lycée spécialisé et un EHPAD afin de développer des projets permettant une pratique du sport adaptée aux paraathlètes mais surtout inclusive. Ce programme, porté par la DRAC Île-de-France s'est construit avec le soutien du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK). L'École nationale supérieure de création industrielle et l'École nationale supérieure des arts-décoratifs ont également contribué à sa création. L'État, à travers la DRAC Île-de-France, a choisi de lui consacrer des moyens financiers conséquents (150 000€),

Un chariot de transport et de rangement pour les kayakistes paralympiques, des maillots de football adaptés à la motricité des parasportifs, des modules d'entraînement à la boxe pour les personnes âgées, de nouveaux blasons pour les archers, etc. sont autant de projets coconçus entre les designers du programme Handesign et les pratiquants sportifs (tous exposés au Jardin des métiers d'art et du design à Sèvres, du 12 au 22 septembre 2024).

Ce programme articule justement plusieurs objectifs stratégiques du plan du Gouvernement pour l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, permettant ainsi d'œuvrer à cet Héritage dans les secteurs culturel et sportif : il permet de renforcer l'attractivité de la France comme terre d'artistes et de diversité culturelle, il apporte un soutien à la création dans le champ du design, il favorise les pratiques artistiques, en particulier à l'égard des personnes en situation de handicap et favorise enfin la pratique sportive pour ces publics.

D'autre part, plusieurs villes avaient opté pour l'ouverture de leur zone de célébration le dernier week-end des Jeux Paralympiques (les 7 et 8 septembre) afin de profiter à la fois de la retransmission des dernières épreuves et de la cérémonie de clôture (sur écrans) et de leur traditionnel forum des associations de rentrée qui draine un public familial, sportif et permet de mettre en exergue les associations et leurs bénévoles.

Dans le domaine de la création musicale, les spectacles de la saison construite par l'Art du Collectif dans le Val d'Oise font également figure d'exemple. La création musicale autour de la symphonie de Gustav Mahler, « Le Chant de la Terre », associe en effet des comédiennes et comédiens en situation de handicap avec l'accompagnement du pôle art et handicap du Théâtre du Cristal. Il en est de même s'agissant du projet de création collective porté par l'ensemble classique « Le Concert de la Loge », « Hip Baroque Choc », qui intègre des élèves issus de sections ULIS qui bénéficient d'un accompagnement renforcé et participent à des rencontres avec des personnalités du monde paralympique.

Dans le domaine de la création artistique le projet « Colis suspect », S soutenu par la DRAC et porté par l'association Le Futur Composé s'adresse aux résidents d'une quarantaine d'établissements médico-sociaux dans toute l'Île-de-France. Chaque établissement reçoit son « Colis suspect » contenant un objet dont il doit s'inspirer pour créer une œuvre artistique. Le thème du colis 2024 faisait bien sûr référence aux Jeux olympiques et paralympiques. De même, les œuvres ont toutes été exposées du 13 au 20 juin 2024 au Ground Control à Paris afin de clôturer ce travail.

Le dispositif a pour objectif de favoriser la pratique artistique parmi ces publics, mettre en valeur leur travail artistique, créer des rencontres avec des artistes reconnus et démontrer que ces échanges, au-delà d'une simple transmission, peuvent apporter une plus-value à un rendu artistique.

Un autre projet « Faire corps et rayonner » en Seine-Saint-Denis porté par la Cie Pasarela a proposé une formation en danse complète à une dizaine de jeunes en situation de handicap qui ont rencontré des artistes afin de créer ensemble

IV. LES ÉTAPES DU HANDITOUR

Le Handitour est un dispositif porté par l'association des élus de France (AEF) soutenu aussi par l'ANCT et la Région Île de France. L'AEF a proposé à ses élus adhérents en Île de France de se positionner en accueillant le temps d'une étape, une série d'animations clefs en main reposant sur la disponibilité des deux ligues spécifiques para sport que sont le comité régional Handisport et le Comité régional Sport Adapté.

A l'occasion des jeux Paralympiques, la préfecture de région a veillé à ce que le HANDITOUR soit davantage déployé en Île-de-France, offrant ainsi plus d'animations et de découvertes parasport. La DRAJES, a ainsi contribué financièrement, par une

subvention de (20 000 €) versée aux deux ligues, au déploiement d'animation d'activités para sport auprès d'un large public.

Plus de 2 000 personnes ont bénéficié de ces animations Handitour réparties dans une dizaine de villes franciliennes sachant que d'autres étapes sont prévues entre le 15 et la fin septembre inaugurant ainsi un cycle héritage des Jeux.

Il s'agissait des villes suivantes : Bailly-Romainvilliers, Roissy-en-Brie, Moret-sur-Loing, et Brie-Comte-Robert en Seine-et-Marne, Louveciennes dans les Yvelines, Noisy-le-Grand, L'Île-St-Denis en Seine-St-Denis, Villeneuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne et Cergy-Pontoise dans le Val-d'Oise.

V. PLAN D'ANIMATION TERRITORIALE

Les services de l'État étaient également présents et, dans le cadre du plan d'animation territoriale piloté par la DRAJES, ont mis en place des animations, des stands de promotion du parasport et de ses bienfaits pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, contribuant fortement à l'esprit de fête des Jeux et à porter sur le handicap un regard renouvelé conformément à l'ambition poursuivie.

Le plan d'animation territoriale a permis en outre de soutenir les deux ligues spécifiques sport et handicap : le comité régional Handisport (handicap physique et moteur) et le comité régional sport adapté

(handicap mental, psychique) qui ont été très mobilisés pour mettre en place et animer l'étendue des ateliers parasport : rugby fauteuil, basket fauteuil, escrime fauteuil, boccia, cécifoot, volley assis, para tennis de table etc...

Les services de l'État, en particulier la DRAJES et les SDJES ont enfin mis en place de nombreuses actions sur les territoires dans une logique de collaboration des politiques publiques devant déboucher à terme sur une professionnalisation du mouvement para sportif, la formation de clubs para accueillants, la constitution d'un réseau régional de référents para sportifs.

VI. LA FLAMME PARALYMPIQUE

Enfin, la ferveur constatée dès le début du parcours de la flamme Olympique n'a pas cessé avec la flamme paralympique pénétrant sur le territoire francilien pour son ultime étape. Le CPSF avait choisi les villes étapes en fonction de leur engagement pour l'inclusion des PSH et effectivement à chaque passage, les élus d'Île de France ont organisé de multiples animations.

A chaque relais, les villes avaient organisé des temps forts souvent autour de concerts, parfois encore avec des découvertes du parasport (démonstration et initiation handisport et sport adapté) et les rencontres du public avec les porteuses ou porteurs de flamme se sont avérées des moments d'émotion et de fête populaire dans une ambiance familiale et festive.

Le préfet de région avait proposé la candidature d'une agente de la préfecture de région non voyante accompagnée de son chien guide, pour porter la flamme paralympique dans Paris, candidature qui a été retenue et qui a fait l'objet d'un déplacement des collègues de la préfecture pour l'encourager.



Khadija ID AMAR portant la flamme paralympique ©SRCI

VII. UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

La couverture médiatique inédite pour des Jeux Paralympiques a contribué au changement de regard sur les athlètes paralympiques comme sur les personnes en situation de handicap. Cette transformation sociétale était espérée par le CPSF et le COJO et correspond à des axes prioritaires de l'action publique portés en particulier par le MSJOP et le ministère délégué chargé des personnes handicapées.

Le service communication de la préfecture de région et des différentes préfectures ont participé largement à cet effort.

Chaque jour pendant les jeux Paralympiques, le service communication a publié une ou plusieurs vignettes sur les 56 franciliens et franciliennes qualifiés par le CPSF pour les JP.

La présence du préfet de région et des équipes dans les différents médias en amont des JP et pendant s'est également poursuivie.

Les demandes d'inscription et les possibilités d'accueil dans les clubs sportifs locaux de proximité en Île de France seront les enjeux de cette rentrée. Les services de l'État continueront de les accompagner.

La mobilisation populaire autour des jeux, la présence sur les zones d'animation, de célébration, d'un public nombreux et enjoué, l'engouement pour les athlètes paralympiens observés durant ces jeux paralympiques montre que le travail mené par les services de l'État avec les collectivités a porté ses fruits et fait vivre l'ambition initiale.

Assurer l'accessibilité des épreuves pour les athlètes et les spectateurs

L'accessibilité a fait l'objet d'une attention soutenue de la part des organisateurs des jeux olympiques et paralympiques. Elle concernait le cheminement jusqu'aux sites et à l'intérieur des sites d'épreuves, des personnes en situation de handicap (PSH), tout type de handicap confondu.

L'accessibilité était aussi un enjeu d'accueil par les volontaires et par les agents de sécurité qui avaient reçu une formation/sensibilisation par Paris 2024 et par les chefs d'équipe lors des briefes du matin sur sites. Enfin, l'enjeu a également été de permettre la tenue des épreuves en Seine de para-triathlon en toute sécurité pour les para-triathlètes, comme cela a été le cas pour les athlètes olympiques.

I. ACCESSIBILITÉ ET MOBILITÉ

S'agissant des réseaux de transport, des actions de long terme ont permis de rendre le métro 14, les tramways et les bus dans Paris intégralement accessibles en autonomie.

Au-delà de ces investissements, un effort continu s'exerce sur la maintenance des escaliers mécaniques et ascenseurs. Dans le cadre du plan de relance, la préfecture de Région a financé, grâce à la Dotation Régionale d'Investissement, 30 M€ du Schéma Directeur d'Accessibilité de SNCF Gares et Connexions qui concerne les RER. Ce sont ainsi les 34 gares du réseau ferroviaire francilien à proximité des sites d'épreuves qui ont pu être mises en accessibilités en priorité pour les Jeux. Pendant les Jeux, les effectifs des transporteurs RATP/SNCF, des collectivités, de Paris 2024 (à l'intérieur des sites) et, en grande couronne, de voiturette, ont été mobilisés afin d'aider les PMR dans leurs cheminements. Cette mobilisation a porté ses fruits puisque la SNCF et la RATP ont constaté dans les deux principales lignes accessibles (RER A et RER B) des taux de fréquentation en hausse de 27 à 135%.



L'accessibilité dans les stations ©Paris je t'aime

Par ailleurs, dès l'été 2023, un état des lieux des cheminements réalisé par la DRIEAT avait fait ressortir des besoins de financements pour 4 projets pour lesquels la préfecture de Région a mobilisé un financement de 1 M€ au travers de la DSIL Régionale 2023. Le principal enjeu a consisté en la reprise des aménagements de voirie dans le département de Seine-Saint-Denis et des reprises de chemins ont été nécessaires à l'intérieur du parc du château de Versailles, le long de la Marne à Vaires et aux abords du Stade Yves du manoir.

Début 2024, un nouvel état des lieux réalisé directement avec les préfectures de département a confirmé la bonne réalisation de ces travaux et la qualité des cheminements. Jusqu'entre les JO et JP, d'ultimes ajustement mineurs ont été apportés pour répondre aux difficultés observées.

S'agissant plus spécifiquement des UFR, ils étaient jusqu'à 4000 par jour pendant les JO (51 000 et 55 000 avec les accompagnateurs) et ont été 2500 par jour pendant les JP (31 000 et 41 000 avec les accompagnateurs).

L'éloignement des sites en grande couronne a nécessité par ailleurs un dispositif spécifique combinant :

- Utilisation du réseau accessible de la SNCF et dans Paris, utilisation des bus et tramway accessibles en tenant compte des contraintes exercées par les périmètres de sécurité ;
- Navettes spectateurs IDFM au départ des grandes gares parisiennes vers tous les sites : celles-ci ont couvert pendant les JO 18% des billets signalés UFR dont 1/3 s'est rendu au Stade de France ;

- Véhicules individuels (stationnements dédiés) et taxis (dispositif 1000 taxis accessibles) avec lieux de dépose/reprise/stationnement : le niveau de prise en charge des taxis PMR est passé de 30 à 90% avec une excellente prise en charge sans réservation permettant une nette fluidification de la mobilité PMR (moins d'anticipation nécessaire) qui restera en héritage ;

Plusieurs groupes d'experts d'usage composés de personnes en situation de Handicap (PSH) et animés soit par la DIJOP, soit par la Ville de Paris soit par la RATP, avaient été mobilisés pour tester les différents cheminements et surtout la jonction entre les divers dispositifs mis en place par les opérateurs de transport. Certaines préfectures de département ont recouru également à cette approche très pertinente et novatrice.



Aidant durant les JOP 2024 ©Fred Dugit

II. LE FONDS TERRITORIAL D'ACCESSIBILITÉ (FTA)

De nombreux établissements du quotidien (commerces de proximité, hôtels-cafés-restaurants, cabinets médicaux, etc.) ne permettent toujours pas un accès adapté aux personnes à mobilité réduite, pourtant inscrit dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Initié par la Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023 et doté de 300 M€, le fonds territorial d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de catégorie 5 vise à accompagner financièrement ces derniers dans la mise en accessibilité de leurs sites d'accueil : pose de plans inclinés, déplacement ou installation d'un accès aménagé aux sanitaires, élargissement de couloirs, etc.

Accélééré par la tenue des JOP 2024, le déploiement du fonds a été priorisé dans les territoires accueillant des sites d'épreuves ou des zones de célébration, en particulier en Île-de-France. Ce FTA constitue un héritage important des Jeux paralympiques

de Paris 2024 permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes à mobilité réduite.

Pour déployer le FTA, les services déconcentrés de l'État ont mobilisé l'ensemble des acteurs compétents sur le territoire francilien (collectivités locales, chambres consulaires, fédérations professionnelles) pour initier une dynamique en Île-de-France, et veiller à la mise en œuvre opérationnelle des engagements de la CNH au plan local (communication envers les acteurs locaux, vérification de la cohérence des investissements des collectivités sur ces sujets).

De plus, le préfet de région avait adressé début décembre 2023 un courrier aux représentants d'entreprises relevant des ERP de catégorie 5 (chambres consulaires, une vingtaine d'organisations patronales et fédérations professionnelles) leur demandant de se mobiliser pour diffuser le dispositif auprès des collectivités et des entreprises.

Au niveau des départements, les préfectures ont joué un rôle en soutenant l'avancement des autorisations de construction, d'aménagement ou de modification d'un ERP (Cerfa 13824*04) instruites par les DDT et DDTM ou les mairies, nécessaires à l'obtention de la totalité de la subvention au titre du FTA. Les préfets avaient d'ailleurs été appelés à sensibiliser les maires et les agents des DDT et DDTM sur l'importance de ce dispositif et la nécessité de traiter diligemment les dossiers qui concernent la mise en œuvre du fonds, tout en veillant au respect des normes d'accessibilité.

La CCI Paris Île de France avait donc diffusé et relayé régulièrement au cours des dix derniers mois sur son site internet une fiche d'information sur le FTA avec un relai sur les sites des CCI territoriales. La chambre avait également mis en place des opérations de sensibilisation des commerçants par l'intermédiaire de ses conseillers commerces pour rencontrer directement les entreprises concernées et par l'envoi d'emails d'information invitant ces dernières à prendre contact avec la CCI sur le sujet.

Dans une perspective d'héritage des Jeux, le guichet demeure ouvert jusqu'à fin 2028 pour les propriétaires qui s'inscrivent, dans la dynamique des jeux, souhaiteraient investir dans l'équipement PMR de leur établissement.

De plus, le déploiement du fonds avait été doublé de la mise en place « d'ambassadeurs de l'accessibilité » visant à accompagner les propriétaires d'établissements dans cette démarche, en apportant toutes les informations utiles aux propriétaires des ERP sur les enjeux de l'accessibilité et sur les possibilités de financement offertes par l'État (arpentage des rues, contact direct avec les gestionnaires d'ERP).

Ils ont été mis en place dans les DDT, les UD-DRIEAT, ainsi qu'à la préfecture de police de Paris, soit 1 000 contrats de service civique (jeunes volontaires effectuant une mission d'intérêt général, âgés de 16 à 30 ans). Ils alimentent la plateforme collaborative 'AccesLibre' en lien direct avec les ERP, pour élaborer une cartographie par département des données d'accessibilité des ERP.

III. LA SÉCURISATION D'UNE ALTERNATIVE POUR LES ÉPREUVES PARALYMPIQUES DANS LA SEINE, PERMETTANT DE MAINTENIR LA COMPÉTITION EN CAS DE DÉBITS ÉLEVÉS

Au-delà de la qualité de l'eau, le débit de la Seine a un impact direct sur les épreuves en Seine. Si les épreuves olympiques de natation marathon et de triathlon ont pu se tenir sans difficulté malgré les débits plus élevés que la normale de saison (au-dessus de 300 m³/s pendant le mois de juillet, contre 100 à 150 m³/s à la même période en 2023), un courant trop fort aurait pu poser une question de sécurité pour les para-athlètes.

Entre la fin des Jeux olympiques et le début des Jeux paralympiques, Paris 2024 a donc préparé, avec l'appui des services de l'État, un « plan B » en cas de débit trop élevé, consistant à modifier le parcours de natation des para-triathlètes afin qu'ils nagent uniquement dans le sens du courant, d'un départ situé au niveau du pont Royal à une arrivée située

sur le ponton flottant au pied du Pont Alexandre III. La préfecture de région a coordonné les travaux permettant la finalisation dans des délais contraints de ce "plan B", en lien avec les services de l'État concernés (DRIEAT, HAROPA, VNF, préfecture de police) : préparation de l'arrêté préfectoral d'arrêt de navigation, instruction du certificat d'établissement flottant du nouveau ponton de départ, nouvel arrêté ministériel pour permettre une adaptation du calendrier des épreuves. La Ville de Paris a adapté les points de suivi de la qualité de l'eau en conséquence.

Avec des débits situés autour de 220 m³/s, l'ensemble des épreuves de para-triathlon ont finalement pu se tenir le 2 septembre selon le parcours initialement retenu.



L'accès au logement des grands marginaux

Chaque soir en Île-de-France, près de 120 000 personnes sont hébergées par l'État, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans. Jamais l'État n'a financé autant de places d'hébergement en Île-de-France qu'au cours des trois dernières années. Pourtant, la pression de la demande reste tellement importante que, malgré les efforts de l'État pour assurer davantage de fluidité dans le parc d'hébergement, les structures d'accueil demeurent souvent saturées et la priorité doit être donnée aux publics les plus vulnérables et en détresse médicale, psychique ou sociale, le plus souvent des familles avec des enfants en bas âge. Dans ce contexte, les publics en grande exclusion dits «grands marginaux», qui sont souvent des personnes isolées, n'appellent souvent plus le 115.

Face à la saturation des dispositifs d'hébergement, le Gouvernement s'est engagé à créer des places nouvelles pour pouvoir proposer à tous les grands marginaux présents en rue à proximité des installations olympiques éphémères (Concorde, champs de

Mars, quais de Seine...) un logement pérenne adapté à leurs besoins. Compte tenu de la physionomie de terrain réalisée, il a été décidé la création d'environ 200 places d'hébergement très qualitatives, présentant un haut niveau d'accompagnement social.

I. CONCEPTION DES ACTIONS

Sous l'égide de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, l'UD-DRIHL 75 a mobilisé des opérateurs de l'hébergement d'urgence à Paris (Alteralia, l'Armée du Salut, Aurore, Cités Caritas, Coallia, EMMAÛS Solidarité, France Horizon, Groupe SOS, la Mie de Pain) pour prospecter et ouvrir 216 places d'hébergement dans des délais très courts.

La préfecture de région a souhaité que tous les sites soient situés dans Paris, afin d'obtenir l'adhésion des personnes en rue depuis des années souvent et attachés à leur ville. Ces sites comptent au maximum 30 places pour faciliter leur intégration dans leur quartier et éviter un rejet des grands marginaux devant des structures trop grandes et impersonnelles. Pour favoriser l'adhésion des personnes, il a été également privilégié autant que possible des chambres individuelles. Les règles des structures ont été assouplies à la demande de la DRIHL, permettant plusieurs entrées et sorties, qui sont parfois nécessaires avant que les personnes n'acceptent de se stabiliser dans un logement.

Dès l'automne 2023, l'identification des places s'est accompagnée d'un travail avec les maraudes et le SIAO de Paris pour affiner la physionomie des personnes à la rue potentiellement concernées par les Jeux. Les équipes de travailleurs sociaux ont accompagné les personnes dans leur démarche pendant plusieurs mois pour les faire adhérer à une orientation en structure, ce qui va rarement de soit pour des personnes installées durablement à la rue. Les travailleurs sociaux réalisent un travail de pédagogie auprès des personnes pour les rassurer sur la sortie de rue, leur présenter leurs futures conditions

d'accueil, l'accompagnement dont elles pourront bénéficier et ainsi favoriser une sortie progressive de la grande précarité.

Ce dispositif d'accompagnement renforcé est le fruit d'un important travail de coordination réalisé sous l'égide du cabinet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de l'UD-DRIHL qui ont organisé depuis octobre 2023 des comités techniques chaque semaine.

Ce pilotage a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (associations gérant les maraudes et les accueils de jour ou de nuit, SIAO -Service intégré d'accueil et d'orientation- opéré par le Samu social de Paris, la Ville de Paris, etc.), pour recenser les besoins, identifier et ouvrir une offre d'hébergement adaptée, évaluer la situation des personnes et les accompagner vers l'hébergement ou le logement et assurer un pilotage opérationnel au moment de l'installation des sites olympiques.



Samu Social de Paris ©Samu Social

II. MOYENS MIS EN PLACE

8 millions d'euros ont été alloués à cette offre spécifique d'hébergement à compter de 2024 et qui constitueront, pour l'avenir, une partie de l'héritage social des JOP. Ces places créées spécifiquement à cette occasion s'ajoutent à une cinquantaine

d'autres places d'hébergement d'urgence, de places usagers de drogue et de réinsertion sociale ou de pensions de familles mobilisées pour accueillir des besoins spécifiques de personnes à la rue installées à proximité de sites d'épreuves.

III. RÉALISATION DU PROJET

Sous l'autorité du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ce dispositif, mis en place dès le début de l'année 2024, a permis la création de 216 places pouvant accueillir dans la durée ces personnes en situation de grande marginalité.

Ces 216 places sont réparties dans 14 structures, réparties exclusivement sur le territoire de Paris Intra-muros. Les structures, qui comprennent de 2 à 30 places dédiées aux publics dits « Grands marginaux », permettent d'accueillir les personnes dans des chambres individuelles (101 places), des chambres doubles (90 places), quelques chambres triples et quadruples (représentant 25 places). Parmi ces chambres, on comptabilise 10 chambres à destination de personnes à mobilité réduite, ainsi que 14 chambres permettant l'accueil d'une personne et de son animal de compagnie (dites chambres maître/animal). Ces places sont particulièrement importantes pour favoriser l'accueil des publics et notamment maintenir le lien avec leurs animaux, véritables compagnons de vie pour ces personnes.

Ces 216 places ont permis de proposer des places adaptées à toutes les personnes installées à proximité des futurs sites de compétition dans Paris. La physionomie précise réalisée par les maraudes et actualisée chaque semaine puis le travail de conviction assuré ont permis d'obtenir l'adhésion des personnes à ces solutions de logement durables.

Au terme des JOP, ce sont 258 personnes qui ont pu bénéficier d'une prise en charge et ainsi sortir durablement de la rue (201 dans les 216 places nouvelles créées pour les grands marginaux et 57 dans d'autres places – 18 dans Assore pour les usagers de drogue et 39 en pensions de famille, CHU, CHRS ou LHSS).

Les personnes prises en charge étaient présentes en rue depuis plusieurs années (temps moyen d'errance des personnes orientées sur les places grands marginaux est de 6 ans et 8 mois), aux abords des sites de compétition et de la cérémonie d'ouverture : quais de Seine mais également dans différents arrondissements parisiens (Paris Centre, 8^{ème}, 10^{ème}, 12^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème}, 20^{ème}...).

La préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris s'attachera avec la DRIHL à ce que cette dynamique, portée par l'ensemble des acteurs, se poursuive bien au-delà des jeux Olympiques et Paralympiques, pour permettre à ces personnes, mais également à de nouvelles personnes, d'accéder à un logement de façon durable, au travers de structures adaptées telles que les « pensions de famille » ou les logements sociaux.

CHIFFRES CLÉS

8

millions d'euros supplémentaires pour accompagner les personnes à la rue en situation de grande exclusion impactés par les JOP

216

places nouvelles très qualitatives et pérennes

57

places supplémentaires mobilisées pour des besoins spécifiques (usagers de drogue, accès directs à des pensions de famille...)

258

personnes d'ores et déjà logées dans ces places à Paris

La transition écologique

Energie décarbonée, mobilité durable, ou encore dépollution de la Seine : les jeux Olympiques ont été un formidable vecteur d'accélération de la transition écologique, tant pour réduire l'empreinte carbone des Jeux qu'en héritage.

L'action de l'État a été multiforme pour parvenir à ce résultat :

- Pilotage de la préfecture de région et de la DRIEAT de l'élaboration et de la réalisation du plan Baignade ;
- Pilotage de la réalisation du réseau cyclable olympique et des stationnements vélo ;
- Soutien financier dépassant les 700 M€ pour l'ensemble des actions menées ;
- Expertise technique des services et opérateurs de l'État pour aider à concevoir les solutions les plus performantes, que ce soit pour le réseau cyclable olympique (CEREMA, DRIEAT) ou pour l'approvisionnement en chaleur renouvelable ou de récupération des sites olympiques (ADEME).

• Instruction et délivrances des autorisations administratives nécessaires.

• Maîtrise d'ouvrage de la mise en place des voies réservées olympiques et paralympiques sur 100km du réseau routier national non concédé (DiRIF).



Voies réservées aux véhicules de Paris 2024 ©Anticiper les Jeux

I. UNE ALIMENTATION EN ÉNERGIE DÉCARBONÉE

Le développement de la chaleur renouvelable et de récupération

L'État a financé, via le Fonds Chaleur de l'ADEME, les quatre principales infrastructures construites pour les Jeux pour un budget de 23,5 millions d'euros. Ces équipements sont alimentés par une production de chaleur décarbonée, grâce à de nouvelles infrastructures – réseaux de chaleur et centrales de production – qui bénéficient également aux territoires qui les entourent. L'ADEME a réalisé un travail d'instruction technique et économique des projets, en lien avec les maîtres d'ouvrage.

Ainsi, le village des athlètes est raccordé au nouveau réseau de chaleur du quartier Pleyel, alimenté par une nouvelle centrale géothermique. Ces nouvelles installations, pensées pour durer, pourront chauffer et rafraîchir 600 000 m² de bureaux et logements. Elles ont été soutenues par l'État via l'ADEME à hauteur de 3,8 M€. L'ADEME a mobilisé son expertise au service de la SOLIDEO, maître d'ouvrage, afin d'orienter la réflexion vers la solution la plus performante à l'échelle globale (solution de chauffage mutualisé et création d'un réseau de chaleur au lieu de chaufferies individuelles), et de rechercher l'énergie renouvelable ou de récupération la plus adaptée au territoire, en suivant la démarche francilienne « EnR'Choix » portée par l'ADEME, la DRIEAT et la Région IDF.

Le village des médias est raccordé à un nouveau réseau de chaleur de 20km, alimenté pendant les JOP par du biogaz. Dès 2025, il sera alimenté par une nouvelle installation de géothermie profonde alimentant le réseau des villes de Dugny et Le Bourget. La DRIEAT a instruit la demande de permis autorisant l'EPT Paris Terre d'Envol à réaliser les deux forages géothermiques visant un aquifère profond. L'ADEME a été impliquée dès 2019 avec l'EPT Paris Terre d'Envol pour la définition du projet de réseau de chaleur mutualisé. Elle apporte également une aide de 390k€ pour la création du réseau de chaleur et de 18,1 M€ pour l'installation de géothermie.

Le Centre Aquatique Olympique, et plus largement le quartier de la ZAC Saulnier (représentant plus de 1000 logements), est alimenté, grâce à un réseau de chaleur, par la chaleur fatale récupérée d'un Data Center situé à proximité. L'ADEME a apporté une aide de 506 k€ et son accompagnement pour cette innovation et l'optimisation de la valorisation de la chaleur fatale.

Le centre aquatique de Marville, bassin d'entraînement pour le water-polo pour les jeux Olympiques et Paralympiques, et la ZAC Mairie sont raccordés au réseau de La Courneuve et alimentés par une nouvelle pompe à chaleur géothermique. L'aide de l'ADEME est de 774 k€.

Des Jeux branchés sur le réseau

Grâce à la mobilisation forte d'Enedis et RTE, gestionnaires publics respectivement du réseau de distribution et du réseau de transport, l'alimentation électrique des Jeux s'est faite en quasi-totalité par l'électricité du réseau, tant pour les sites de compétition que pour les sites événementiels, ce qui marque une rupture avec l'utilisation habituelle, pour les événements sportifs, de groupes électrogènes polluants.

Afin de poursuivre dans cette voie et permettre la décarbonation du secteur événementiel en extérieur, l'ADEME a accompagné ENEDIS dans la diffusion de sa borne électrique rétractable pérenne, innovation au service des collectivités. Ainsi, 8 collectivités ont répondu au niveau national à l'appel à candidature co-organisé par l'ADEME et Enedis et

vont ainsi bénéficier d'un branchement électrique pérenne, puissant et fiable, moins émetteur en CO2 et particules fines et moins bruyant, subventionné à hauteur de 60%, représentant une aide de l'ADEME de 535 k€.



Borne électrique rétractable pérenne ©Enedis

II. DES MOBILITÉS DURABLES

Afin de réduire au maximum l'empreinte carbone des Jeux, l'acheminement des spectateurs a reposé sur l'utilisation des transports en communs et des mobilités douces comme la marche à pied ou le vélo.

Le vélo comme mode de transport majeur pour les Jeux

L'État porte depuis 2018 un ambitieux plan vélo-marche visant à accompagner et encourager le report modal vers le vélo. L'État déconcentré a eu à cœur d'utiliser les Jeux Olympiques et Paralympiques comme un accélérateur de cette politique publique, afin de laisser en héritage un réseau cyclable étendu, accompagné de nouvelles places de stationnement vélo.

Dès 2021, la DRIEAT a engagé avec l'ensemble des acteurs franciliens du vélo (collectivités territoriales, CEREMA, associations de cyclistes, Paris 2024, ADEME, IDFM) un travail permettant la constitution d'un réseau cyclable structurel entre les sites d'épreuves. La préfecture de région a piloté le déploiement des stationnements vélo sur chaque site.

L'État a investi un budget exceptionnel de 25 M€ dans le vélo en vue des Jeux : 18 M€ dans le réseau cyclable olympique dont 14,5 M€ pour des aménagements pérennes ; 4,4 M€ dans 3200 places pérennes dans les grandes gares parisiennes ; 2 M€ dans le stationnement vélo temporaire Paris 2024 à proximité des sites d'épreuves et des 2 live sites ; 0,3M€ dans les parkings pérennes de la Ville de Paris et de Plaine Commune au Stade de France et également dans le jalonnement.

Au bilan, 10 000 spectateurs – cyclistes se sont rendu sur les sites d'épreuves chaque jour des Jeux olympiques et 3 500 pendant les paralympiques.

Un réseau cyclable étendu en héritage

Les 400 km du réseau cyclable olympique (RCO), composé de 250 km existants, 120 km pérennes construits pour les Jeux et 30 km temporairement installés pendant les Jeux, permettent aux spectateurs de rejoindre à vélo les sites de compétitions olympiques et paralympiques. Le RCO a pu voir le jour grâce à l'engagement fort des services de la DRIEAT pour permettre de tenir le calendrier, malgré la multiplicité des gestionnaires de voirie impliqués dans la réalisation du RCO, et grâce aux appels à projets du Fonds mobilités actives opérés par la DRIEAT. Pour une utilisation efficace de ce réseau, la préfecture de région et la DRIEAT ont piloté la mise en place du jalonnement vélo sur le réseau cyclable olympique hors Paris et contribué à son financement.

La création de nouvelles places de stationnement

La préfecture de région a impulsé et piloté la création de 12 000 places de stationnement pérennes, dont notamment 3 200 places autour des gares parisiennes et 1000 places autour du Stade de France. Elle a également piloté la mise en place par Paris

2024 de places temporaires, portant à 27 000 le nombre de places de stationnement disponibles pendant les Jeux pour accueillir les spectateurs, pour un total de 7 M€ financé par l'État.

Valoriser l'apprentissage et la pratique du vélo

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » porté par l'État permet d'accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège : il s'agit de devenir autonome à vélo, de pratiquer quotidiennement une activité physique, et de se déplacer de manière écologique et économique. Sous le pilotage de la DRAJES, la dynamique s'est accélérée en Île-de-France à l'approche des Jeux, ce qui a permis, depuis 2020, de toucher plus de 73 000 enfants franciliens, avec plus de 38 000 attestations délivrées.

En complément, l'État, via l'ADEME Île-de-France, soutient 8 projets de promotion des pratiques cyclables du quotidien à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques : l'enjeu est de renforcer la sensibilisation des franciliens et de les inviter à adopter l'usage du vélo dans leurs déplacements par des animations autour de services vélo ou des sessions d'auto-réparation, des animations de remise en selle

ou dans les écoles, ou encore des événements de promotion du vélo, comme celui organisé fin juillet par la Fédération française de cyclisme dans le Parc de la Villette. Cet appel à projets lancé fin 2023 s'inscrit dans la démarche globale de l'ADEME d'accompagnement des collectivités et des acteurs du vélo (financement d'études et de projets de développement de « services vélo », appui au changement de pratique, etc.) pour promouvoir ce mode de déplacement efficace avec des bénéfices divers, sur la qualité de l'air, la santé, l'attractivité des villes, la transition écologique et énergétique, l'accès à la mobilité pour tous ou encore l'emploi.



Simulation des pistes cyclables pour Paris 2024 ©Actu FR

Le Franchissement Urbain Pleyel (93), vecteur des mobilités douces

Le Franchissement Urbain Pleyel (FUP) à Saint-Denis (93) assure une liaison fluide entre, à l'Ouest le Village Olympique et la station Pleyel (lignes 13, 14 en 2024 puis 15, 16, 17 ultérieurement) et à l'Est le Stade de France, le Centre Aquatique Olympique et les RER B et D. Il a été conçu pour déployer de larges espaces publics confortables, aux usages multiples pour les habitants et salariés du territoire ainsi que pour les voyageurs en transit.

L'adoption de ce nouvel itinéraire de desserte a été immédiate puisque un spectateur sur cinq du Stade de France a emprunté le FUP et la ligne 14 lors des épreuves.

Le coût du Franchissement Urbain Pleyel est de 250M€, financé pour plus de la moitié par l'État, dont 4,5M€ au titre de l'accompagnement du déploiement des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans le cadre du fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ou Fonds vert, opéré par la DRIEAT sous le pilotage de la PRIF. La validation de ce projet hors norme a fait l'objet de longs travaux entre l'ensemble des parties prenantes impliquées. La DRIEAT et la préfecture de région ont joué un rôle essentiel dans l'aboutissement de ces échanges, concrétisé lors d'un comité de pilotage présidé par le PRIF en 2018.

La préfecture de Seine-Saint-Denis et les services de la DRIEAT ont assuré un suivi rapproché de la réalisation de l'ouvrage pour que la liaison piétonne soit livrée à temps pour les JOP : elle a ainsi été inaugurée mi-mai 2024 ; la liaison routière le sera en 2026.

Le Franchissement urbain Pleyel s'inscrit dans un ensemble de six passerelles en Seine-Saint-Denis, portées par différentes maîtrises publiques. Ces ouvrages favorisent les mobilités douces et réduisent les coupures urbaines dues à l'autoroute A1, au canal Saint-Denis, à la Seine et aux voies ferroviaires.



Le Franchissement Urbain Pleyel © SPL Plaine Commune Développement / Franck Badaire

Le verdissement de la flotte fluviale

La Seine est au cœur des JOP, notamment dans le cadre de la cérémonie d'ouverture. L'État s'est engagé auprès des compagnies du bief parisien afin de faire de cet événement unique un accélérateur du verdissement de la flotte fluviale : il s'agit de remplacer les propulsions fonctionnant aux énergies fossiles par une propulsion tout ou partie électrique, ou plus exceptionnellement innovante (exemple : à hydrogène).

Dans le cadre du Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI), opéré par VNF, le verdissement des bateaux est financé par l'ADEME à hauteur de 5 millions d'euros de l'État. Le pilotage de la DRIEAT et de la PRIF associées à la DGITM, et le travail de suivi et d'animation de VNF et de l'ADEME ont permis d'aboutir au verdissement de 28 bateaux utilisés lors des JOP. A ces derniers s'ajoutent treize autres bateaux, verdis ou en chantier. Ces 41 bateaux constitueront un héritage de la cérémonie.

Ce soutien clair de l'État a permis d'engager, grâce à la pleine mobilisation des acteurs du fleuve, une dynamique forte de verdissement sur le bief parisien puisque plusieurs compagnies ont décidé de basculer en électrique l'intégralité de leur flotte. En complément, dans le cadre des projets d'électrification des quais portés par HAROPA, Enedis a accompagné l'électrification de plusieurs escales parisiennes dès 2023 jusqu'aux dernières mises en service début juillet 2024.

C'est notamment le cas des escales et ports parisiens : Tolbiac, Bercy Amont et Aval, Port de Debilly et Port du Point du jour. Ces raccordements, utilisés lors de la cérémonie d'ouverture, vont permettre d'alimenter des bornes de recharge à quais en héritage après les Jeux : 6 bornes seront d'ores-et-déjà installées par HAROPA dès septembre 2024.

Le développement des mobilités partagées

Les voies réservées

La Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF) a mis en place, sur 100km du réseau routier national non concédé qu'elle gère, des voies réservées dites « olympiques et paralympiques » pour garantir des temps de trajet fiables aux véhicules accrédités afin d'accéder aux sites de compétition. Ce réseau de voies réservées de la DiRIF inclut l'A1, l'A12, l'A13, l'A4 et la RN13. En héritage, près de 25 km de voies réservées olympiques et paralympiques sur l'A1 et l'A13 seront transformées en voies dédiées au covoiturage, aux transports en commun et aux taxis après les JOP 2024, participant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone du secteur routier.

Dans l'ensemble, l'usage des voies réservées a été bien respecté. Les niveaux de congestion relevés avec l'activation de ces voies réservées pendant les Jeux Olympiques et la 1^{ère} semaine des Jeux Paralympiques ont été plus faibles qu'habituellement observés à cette période tandis que pendant

la 2^{ème} semaine (semaine de la rentrée scolaire) des Jeux Paralympiques, ces niveaux étaient plutôt conformes à ceux habituellement observés. La bonne information des usagers concernant l'activation des voies réservées a été un facteur crucial de cette réussite ainsi que le contrôle par les forces de l'ordre mobilisées de manière exceptionnelle. L'effort de communication sera à renouveler dans le cadre de l'héritage de ces voies.

Le développement des véhicules à la demande

L'État, via l'ADEME, soutient à hauteur de 100 k€ la desserte du stade nautique de Vaires-sur-Marne par le service « Ma Course événement » de véhicules partagés à la demande avec chauffeurs. Il s'agit de faciliter les déplacements du quotidien et les déplacements des habitants vers les manifestations culturelles et sportives ponctuelles, projet en développement sur les 2 EPCI des Pays de l'Ourcq et de Meaux.

III. LE PLAN BAINNADE : UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LA BIODIVERSITÉ DES COURS D'EAU ET LA RECONQUÊTE DE LA SEINE ET DE LA MARNE POUR LES FRANCILIENS

Les travaux accomplis depuis de nombreuses années pour améliorer la qualité de l'eau de la Seine ont déjà permis d'enregistrer des résultats tangibles avec un retour durable de la biodiversité sur le fleuve. Le plan baignade, copiloté par la PRIF et la Ville de Paris, a été un formidable accélérateur pour réduire l'impact sur l'environnement des réseaux d'assainissement de l'agglomération parisienne, grâce à deux axes d'action :

- La réduction des eaux usées rejetées directement dans le milieu ;
- La désimperméabilisation des sols et la gestion à la source des eaux pluviales.

L'État assure le copilotage, avec la Ville de Paris, du plan d'action, mis en œuvre par les collectivités gestionnaires des réseaux d'assainissement. Via le préfet de région, les préfets de département et la

DRIEAT, l'État a assuré la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs, afin de s'assurer de la réalisation dans les délais des actions nécessaires. Il a dégagé les moyens financiers et réglementaires nécessaires. 1,1 milliards d'euros ont déjà été engagés pour la mise en œuvre du plan Baignade, financés à moitié par l'État via l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN). L'AESN s'est adaptée au fil du temps pour modifier son système d'aide et trouver des solutions aux freins rencontrés par les acteurs.

Gain n°1 : l'amélioration de la qualité écologique des rivières, les rendant plus résilientes face au changement climatique.

Pour abriter une biodiversité riche et variée, un cours d'eau a besoin d'oxygène, de lumière, d'azote, de phosphore, de potassium en certaines quantités : ni trop, ni trop peu.

Les eaux usées, lorsqu'elles sont rejetées sans traitement dans les cours d'eau, ont un impact négatif : l'augmentation de la quantité d'azote peut être mortelle pour les poissons, et l'apport important de matière organique fait baisser la concentration en oxygène dans l'eau, limitant l'accès à la lumière.

Ces problématiques sont d'autant plus prégnantes pour la Seine que celle-ci, en comparaison d'autres fleuves comme le Rhin ou le Rhône, est un petit fleuve : elle subit une forte pression polluante due à l'importance de la population riveraine. Le changement climatique ajoute à la sensibilité des cours d'eau aux pollutions, en réduisant les débits et en augmentant leur température.

Le plan Baignade permet, en premier lieu, de réduire les quantités d'eaux usées déversées directement dans les cours d'eau franciliens, grâce à la correction des mauvais branchements des bâtiments, et à la création des ouvrages de stockage par temps de pluie : moins d'eaux usées non traitées dans le milieu, c'est moins de matière d'organique, d'azote, ou de pollution chimique dans la Seine, la Marne et leurs plus petits affluents.



Kauli Vaast, champion olympique, sur la Seine le 8 août 2024 ©SRCI

Ainsi, les ouvrages structurants du plan Baignade (bassin d'Austerlitz, bassin du ru Saint Baudile, VL8, etc.) devraient permettre de réduire, en moyenne, de 30 à 40% les rejets annuels en temps de pluie et ainsi de traiter entre 1 et 1,5 millions de m³ supplémentaires d'eaux usées dans les stations d'épuration. Le plan Baignade a également permis de multiplier par 20 à 30 le rythme annuel de corrections des mauvais branchements. En particulier, grâce à une action de l'AESN et de la préfecture de région d'Île-de-France à destination des bailleurs sociaux, le nombre de logements sociaux mal branchés a été significativement diminué.

Gain n°2 : l'amélioration de la biodiversité présente dans les cours d'eau

Les gains importants sur la teneur en oxygène des cours d'eau et sur l'azote concourent directement à l'augmentation du nombre d'espèces de poissons. Dans la Seine, celles-ci sont ainsi passées de 14 en 1990 à 36 aujourd'hui (alors qu'elles n'étaient que 3 en 1970).

Le nombre d'espèces de poissons dans la Marne augmente également ces dernières années et atteint 34 espèces de poissons différentes. Cette richesse faunistique illustre les effets des travaux réalisés sur le secteur, comportant de futures zones de baignade en héritage.



Bassin d'Austerlitz ©RMC Sport BFMTV

Gain n°3 : l'amélioration de la nature en ville via la dynamique de désimperméabilisation

La gestion à la source des eaux pluviales consiste à ne plus envoyer les eaux de pluie dans des réseaux où elles peuvent faire déborder les eaux usées, mais à les infiltrer dans le sol, grâce à des espaces perméables comme les espaces verts créés lors des opérations d'aménagement en ville. Au-delà des bénéfices liés à la réduction des rejets de temps de pluie (moins de déjections animales dans les réseaux rejetés en Seine, moins d'eaux de pluie engendrant des déversements de rejets d'eaux usées), la végétalisation de la ville permet une amélioration du cadre de vie pour les habitants et permet de créer des îlots de fraîcheur, essentiels pour atténuer l'impact du changement climatique.

Les solutions d'infiltration et de renaturation font partie intégrante de la politique de la gestion de l'eau portée par l'État au travers de l'agence de l'eau Seine Normandie, dans le cadre du plan Baignade, mais également via d'autres outils d'action comme le Fonds vert.

Le plan Baignade a servi de catalyseur pour mobiliser les acteurs sur ce sujet. Ainsi, tous les acteurs engagés dans l'aménagement de la ville, des particuliers aux collectivités en passant par les aménageurs et les promoteurs, veillent de plus en plus à respecter le principe d'une gestion à la source des eaux pluviales.

L'agence de l'eau Seine Normandie a aidé, à date, à la déconnexion d'une surface cumulée d'environ 150 ha dans le cadre du plan Baignade, ce qui

représente 750 000 m³ d'eaux de pluie potentiellement polluées qui ne seront plus collectées par les réseaux et ne feront plus déborder les réseaux d'assainissement. Ces travaux auront également permis la création d'environ 40 à 50 ha d'espaces verts sur le territoire du plan Baignade, très urbanisé, soit l'équivalent de plus de 10% de l'ensemble des espaces verts existants de la ville de Paris.

Ces surfaces ne représentent qu'une partie des actions de désimperméabilisation réalisées sur l'agglomération parisienne : en complément, la mesure "renaturation des villes et villages" du Fonds vert a permis à la préfecture de région, via l'AESN, d'accompagner en 2023, 77 projets à hauteur de 52 millions d'euros, permettant la renaturation de plus de 144 hectares.

CHIFFRES CLÉS

23,5

millions d'euros financés par l'État via l'ADEME pour l'approvisionnement en énergie renouvelable des sites olympiques

120 KM

de nouvelles pistes cyclables et 12 000 nouvelles places de stationnement vélo en héritage

41

bateaux verdis pour 5 millions d'euros

1,5

millions de m³/an de déversement d'eaux usées dans le milieu naturel supprimées

L'emploi

La bonne réalisation des jeux Olympiques impliquait de pourvoir tous les emplois nécessaires (restauration, sécurité privée, transport de personnes...). Dans le même temps, Paris 2024 a, avec l'État et les collectivités locales, toujours voulu que ces Jeux soient inclusifs et solidaires. A ce titre l'objectif a été de faire bénéficier les franciliens les plus éloignés du marché du travail de ces emplois. Tous les membres du service public de l'emploi et la DRIETS se sont, sous l'autorité du préfet de région, mobilisés pour permettre d'atteindre ces deux objectifs.

I. RÉPONDRE EFFICACEMENT AUX BESOINS DE RECRUTEMENT TRÈS NOMBREUX DES ENTREPRISES CONTRIBUANT AUX JEUX OLYMPIQUES

Les travaux préparatoires aux jeux Olympiques ont permis de quantifier à 151 000 le nombre d'emplois que les jeux Olympiques et paralympiques allaient mobiliser : (89 000 pour les besoins de l'organisation et 62 000 pour les activités du secteur touristique et événementiel).

L'enjeu premier de la mobilisation du service public de l'emploi a été de garantir la suffisance du nombre

de personnes disponibles pour assurer ces métiers et évidemment pour répondre au besoin le plus critique que constitue les métiers de la sécurité privée

Préparer la réponse à ces besoins

Afin d'anticiper la réponse aux besoins des entreprises, des financements importants ont été mobilisés par l'État pour former les jeunes et demandeurs

d'emploi dans les métiers de la sécurité pour les Jeux, 46M€ au sein du PIC et 22M€ par les financements de France Travail. La collaboration avec la région Île-de-France a au total permis un financement de 68M€ sur les métiers de la sécurité privée. Un travail considérable a été réalisé par le service public de l'emploi et notamment les équipes de France Travail Île-de-France qui a mobilisé jusqu'à 400 personnes dédiées aux actions de promotion et d'orientation vers ces métiers. Cette mobilisation a été déployée, tant dans les 122 agences qu'au sein de la plateforme centralisée réalisant des appels entrants et sortants pour les demandeurs d'emploi, les étudiants, les retraités, les jeunes en insertion dont le PRIJ ..., préparation des dossiers CNAPS, conseils en formation, paiements des rémunérations qui a mobilisé lors du pic d'activité à partir d'avril 2024, 140 agents.

Le bon déroulement des Jeux a également imposé une réponse très qualitative à des besoins précis des entreprises prêtes à recruter. France Travail a notamment mobilisé les préparations opérationnelles à l'emploi (individuelles ou collectives) pour trouver des solutions adaptées à de nombreux besoins, dans le secteur du transport, conducteurs de bus notamment, la restauration, etc.

Répondre de manière fluide aux besoins des entreprises

Pour faire face à ce besoin considérable, France Travail a mis en place une plateforme internet d'information sur les opportunités d'emploi spécifiques aux JO et JOP : emplois2024.fr avec 675 000 visites sur le seul premier semestre 2024.

Le service public de l'emploi et notamment France Travail ont organisé plus de 2 500 évènements de

mise en relation entre les entreprises et les personnes en recherche d'emploi dont 1 700 dans le secteur de la sécurité. Ils ont été fréquentés par plus de 33 000 personnes au total.

Emblématiques par leur ampleur, trois évènements de recrutement majeurs « Les jeux recrutent » ont été financés par la DRIEETS en mobilisant tous les acteurs du service public de l'emploi, France Travail, Missions Locales et Cap Emploi notamment. Chacun d'entre eux a été fréquenté par 5 000 à 7 000 personnes en recherche d'emploi et a conduit à 25 à 30% d'accès à l'emploi immédiat.

Les jeux Olympiques et Paralympiques ont également été l'occasion pour l'État de déployer à grande échelle des approches innovantes. Ce sont ainsi 192 opérations du stade vers l'emploi qui ont été financées par l'État ou par le PIC et déployées sur le terrain depuis 2023 dans une relation étroite entre France Travail et les collectivités territoriales notamment. Elles ont permis d'en faire bénéficier près de 19 000 demandeurs d'emploi.

Répondre de manière immédiate aux besoins des entreprises durant les JO

Nombre de besoins nouveaux se sont révélés immédiatement avant et même durant les jeux Olympiques et paralympiques. France Travail a mis en place une organisation permettant de répondre de manière particulièrement réactive, voire immédiate à ces besoins, notamment en mobilisant des viviers de candidats qui avaient été préalablement préparés.

Plus de 2300 recrutements ont ainsi été réalisés durant les Jeux sur le secteur de la sécurité privée et de la restauration (Village Olympique).

II. FAIRE BÉNÉFICIER CES RECRUTEMENTS AUX FRANCILIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Un cadre adapté mis en place

Un cadre propice à des recrutements nombreux et inclusifs a été installé par la mise en place d'une charte sociale. En déclinaison de cette dernière, des objectifs opérationnels d'attribution des marchés ont été fixés avec la SOLIDEO et le COJO.

Pour s'assurer du bon déploiement de la démarche, une organisation partenariale a été mise en place par la DRIEETS. Elle a permis d'identifier pour chaque marché, un binôme composé d'un « facilitateur des clauses » et d'un agent de France Travail, interlocuteurs directs des entreprises attributaires, tant pour la mise en place des clauses d'insertion (facilitateur), que pour leurs besoins en recrutement (France Travail). Ce réseau a été animé chaque semaine pour que chaque opportunité d'insertion par l'emploi soit saisie.

Afin d'aider à la bonne mobilisation des clauses d'insertion, la DRIEETS a financé 9 postes supplémentaires de facilitateurs au sein des collectivités et du COJO. La préfecture de région a contribué, au côté de Paris 2024, à l'élaboration et à la signature, le 23 juin 2023, d'un pacte d'engagement commun pour des Jeux inclusifs.

Ce pacte visait à poser les principes d'organisation pour sécuriser la réalisation de la clause sociale dans le cadre des marchés de Paris 2024. Il s'agissait d'apporter un service mutualisé sur chaque territoire : sur la base des besoins des entreprises, accompagner leurs recrutements et leurs engagements au titre de la clause d'insertion, en positionnant des candidats sur les offres d'emplois grâce à une animation territoriale de l'ensemble des acteurs.

Enfin, pour aider les entreprises de l'ESS à répondre de manière efficace aux marchés tant du COJO que de la SOLIDEO, la DRIEETS a fait émerger et a financé « La Fabrique économique et solidaire des Jeux » portée par « Les Canaux ». Grâce à cet accompagnement 347 structures de l'ESS franciliennes ont réussi à devenir attributaires de marchés de Paris 2024 (pour 526 prestations) et 115 structures de l'ESS l'ont été pour la SOLIDEO.

Une réussite à la fois quantitative et qualitative

Cette mobilisation exceptionnelle du service public de l'emploi a permis à environ 6000 personnes en insertion de trouver une voie vers l'emploi. Les travaux de construction des ouvrages olympiques, ont permis de leur proposer plus de 3 millions d'heures de travail. A date, plus de 450 000 heures de travail en insertion (sécurité, restauration, nettoyage...) ont été réalisées durant les JOP.

III. PRÉPARER L'HÉRITAGE EMPLOI DES JOP

Une opération Mon Emploi après les Jeux en Île-de-France a été lancée dès le 9 septembre par l'État, la région Île-de-France et France Travail. Elle vise à s'assurer que les demandeurs d'emploi qui ont eu un emploi durant les Jeux aient des propositions d'emploi et un accompagnement. Pour cela, chaque entreprise attributaire est contactée et accompagnée par France travail pour pérenniser chaque fois que possible l'emploi. La prospection de nouvelles entreprises pouvant avoir besoin de ces compétences expérimentées est engagée, pour démultiplier les opportunités d'emploi pour les demandeurs d'emploi qui ont eu un emploi durant les Jeux.

Les Jeux ont également été catalyseurs de l'activité touristique en Île-de-France (plus de 4 millions de touristes pendant cette période). Les retombées économiques liées, d'abord à certains secteurs d'activité comme l'hôtellerie et la restauration, auront certainement des effets indirects sur des besoins croissants en emploi dans d'autres secteurs (transport, logistiques, etc.). La réussite indéniable de l'organisation des Jeux a, au demeurant, permis à Paris de consolider son image dans un contexte de concurrence accrue sur le marché touristique mondial, espérant ainsi un impact d'attractivité futur important. Les services régionaux de l'État, conscients de ce succès, seront au rendez-vous de ces nouveaux enjeux et sauront accompagner les entreprises recruteuses.

L'allocation du marché de la blanchisserie du village olympique par le COJO à un groupement de 9 entreprises d'insertion et d'accompagnement de personnes en insertion ou de personnes en situation de handicap est emblématique de réussites de qualité :

- *Le marché a été réservé dans le cadre récent du code de la commande publique,*

- *L'émergence du groupement et sa réponse au marché ont été accompagnées par la « Fabrique économique et solidaire des Jeux »*

- *La prestation se déroule dans des conditions de satisfaction tant du besoin des athlètes que des salariés en insertion.*

Plus de 110 000 filets de linge de 15 000 athlètes ont été lavés par 500 différents travailleurs en insertion et/ou en situation de handicap.



Les jeux recrutent @Paris 2024

A cet égard, les services déconcentrés de l'État ont pleinement joué leur rôle de garant de la qualité d'accueil des visiteurs, notamment en matière de protection du consommateur (voir p. 58) : les contrôles de la DRIEETS ont été renforcés auprès des sociétés de transport (taxi, VTC, aéroports), des plateformes de réservation en ligne (hôtelières, de courses ou de véhicules), des contrefaçons et des sites frauduleux de revente de billets Paris 2024 en ligne. L'Agence régionale de santé (ARS) s'est également mobilisée pour sensibiliser les professionnels et les consommateurs des secteurs de l'hébergement aux risques sanitaires (légionelloses, punaises de lit, moustique tigre) dans la perspective des Jeux.



ASSURER LE SUCCÈS POPULAIRE DES JEUX

La mobilisation populaire

L'organisation des jeux Olympiques et paralympiques 2024 en France, réunissant plus de 200 nations, est une formidable opportunité de mobilisation populaire tout en mettant le sport et ses bienfaits au cœur de la société, dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024.

L'État et les collectivités territoriales ont conjugué leurs efforts dans la préparation des Jeux, particulièrement en Île-de-France où près de 80 % des épreuves olympiques et paralympiques sont organisées. L'État s'est donné comme ambition que le plus grand nombre de Franciliens soient pleinement associés aux Jeux. La préfecture de région et les directions régionales, en lien étroit avec les préfetures des départements, ont travaillé sur des actions territoriales visant à renforcer le soutien de la population et à l'associer à ce grand moment de fête.

Afin de préparer au mieux cette fête populaire, le ministre des Sports et des JOP a demandé aux préfets de région de mettre en œuvre un plan d'action mobilisant les acteurs sportifs et les collectivités territoriales autour d'animations sportives et culturelles.

L'enjeu visait à favoriser en amont des Jeux l'émergence et l'accompagnement d'événements festifs et populaires, notamment autour des Centres de préparation aux Jeux, du relais de la flamme et des zones de célébrations Clubs 2024.



Club France de la Villette ©SRCI

Un plan d'animation territoriale a donc été mis en œuvre dès 2023 par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France (DRAJES).

Ce plan s'est décliné dans chaque département francilien, y compris ceux dans lesquels ne se déroule aucune épreuve, et s'est structuré autour de plusieurs volets dont celui de la diffusion de l'esprit et des valeurs olympiques et du partage de l'expérience olympique et paralympique au plus grand nombre et de son héritage.

Il s'est traduit par la mise en place de nombreuses initiatives territoriales favorisant la découverte des activités sportives, la promotion des valeurs de l'olympisme et des JOP et le soutien aux équipes de France au profit grand public et en particulier des femmes, des jeunes, des seniors des personnes en situation de handicap ou de précarité.



Stade Robert Bobin en Essonne durant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ©Préfecture de l'Essonne

Pour accompagner la mobilisation populaire et soutenir les initiatives des acteurs engagés dans la promotion des JOP, des crédits d'animation territoriale d'un montant de 1 148 446 euros ont été délégués par le Ministère des sports à la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Les actions soutenues en priorité visaient à être gratuites et ludiques en favorisant la découverte des activités physiques et sportives dans leur diversité et la participation à des manifestations sportives. Des dimensions culturelles et durables ont également été intégrées grâce à la mise en valeur du patrimoine sportif local.

La DRAJES a animé le réseau des services départementaux jeunesse, engagement et sport franciliens ainsi que le mouvement sportif via les ligues régionales.

Les actions soutenues par la DRAJES dans le cadre des crédits affectés ont visé :

- Le déploiement d'actions d'animations sportives sur les événements phares des JOP en 2023 et 2024 sur l'ensemble des départements franciliens.
- Le soutien aux événements organisés par les collectivités territoriales ou le mouvement sportif qui engageaient la mobilisation de la population.
- L'accompagnement de projets favorisant la découverte de la pratique sportive pour tous les publics, notamment ceux éloignés de la pratique.

- La prise en compte d'animations portées par fédérations sportives non olympiques afin qu'elles soient partie prenante de la promotion des JOP.

Un catalogue d'animations clés en main a été proposé aux collectivités territoriales centres de préparation aux Jeux. Les animations financées par l'État ont été mobilisées au profit des projets portés, tels que les CPJ « Saveurs Olympiques », les CPJ « Sport Santé », les CPJ « Arts Olympiques » et les CPJ « Para », dont les actions sont détaillées par ailleurs, mais également au profit des projets suivants.

La caravane du Comité régional olympique et sportif (CROS)

D'Île-de-France a parcouru 6 départements franciliens en 22 étapes pour faire rayonner le sport au profit des publics et territoires éloignés des JOP. Débutant le 20 mars, à Saint-Maurice (94) et après trois mois d'un périple à travers l'Île-de-France, la Caravane du CROS Île-de-France a conclu son aventure à l'hôpital des enfants malades de la Croix-Rouge de Margency le 26 juin 2024.

Cette initiative, labellisée Impact 2024, qui est également soutenue par l'État et la Région Île-de-France, avait pour objectifs de mobiliser la population francilienne autour des JOP, de toucher les publics éloignés de la pratique, de sensibiliser aux valeurs et à l'histoire du sport et d'inciter à la pratique physique et de santé à tous les âges. Au cours des différentes étapes le CROS a présenté des expositions sur l'histoire des jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que des objets ou équipements ayant appartenu à des sportifs. Parmi les nombreuses activités, la

Croix-Rouge a pu sensibiliser et aux gestes des premiers secours. Durant ces trois mois, la Caravane du CROS Île-de-France a visité de nombreuses villes et villages, rencontrant des milliers de personnes de tous âges.



Caravane du Comité régional olympique et sportif ©Actu FR

Le grand 8 de la ligue IDF de handball

A favorisé la promotion du handball et la mobilisation populaire sur la zone de célébration à Créteil.

Le Tour Olympique et Paralympique (TOP 92)

Organisé par le SDJES 92 a été un parcours ralliant de semaine en semaine toutes les communes des Hauts-de-Seine, et durant lequel ont été organisées des animations sportives et culturelles autour du thème de l'olympisme et de ses valeurs. Ce projet, marrainé par Diane de Navacelle de Coubertin, descendante du baron Pierre de Coubertin, a été lancé le 08 octobre 2023 à Colombes et s'est achevé le 5 avril à Nanterre. Le TOP tour a permis l'organisation d'animations culturelles, sportives et parasportives pour promouvoir notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap



Vase du TOP 92 ©Académie de Versailles

Le JOP Tour

Animé par le SDJES 78 s'est structuré en parcours itinérants ralliant, de semaine en semaine, 24 communes du département dont 16 collectivités territoriales inscrites en politique de la ville (labellisées « Terre de Jeux » et/ou Centre de Préparation aux Jeux pour la plupart) ainsi que 8 collectivités territoriales (également, pour la plupart, soit labellisées « Terre de Jeux » et/ou Centre de Préparation aux Jeux) venant compléter l'effectif et contribuer d'un équilibre territorial yvelinois. Il a démarré le mercredi 24 janvier 2024 pour se terminer le 24 juillet 2024.



Événement « Club France » ©SRCI

La grande randonnée vers Paris

Organisée par le comité régional de randonnée pédestre a accueilli 23 étapes en Île-de-France et a contribué à l'animation des 6 étapes des CPJ sport santé.

L'animation de villages du rugby

Par la Ligue IDF de Rugby, proposée pendant les temps forts des JOP (relais de la flamme, zone de célébration...)

La création de la troupe U danse

Par la ligue régionale de la FFSU a valorisé la danse des Jeux sur les temps forts et les événements festifs.



Événement « Bouge 30 minutes chaque jour ! » ©SRCI

Le Handitour

Initiative mise en place par l'AEF (association des élus de France) avec le soutien de l'ANCT, et de la région Île de France. En soutenant financièrement les 2 comités régionaux franciliens, sport adapté et Handisport, la préfecture de région a permis le déploiement des étapes Handitour, renforçant la promotion de l'inclusion et favorisant la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Le soutien du préfet de région, par l'intermédiaire de la DRAJES, a permis un maillage des événements Handitour en Île de France. Des étapes ont notamment eu lieu à Bailly-Romainvilliers (77), Noisy-le-Grand (93), Roissy-en-Brie (77), Louveciennes (78), Villeneuve-Saint-Georges (94), Agglomération de Cergy Pontoise (95)...

Ambassadeurs générations 2024

La DRAJES a également créé le dispositif « Ambassadeurs génération 2024 » et a impulsé une mission d'engagement spécifique de la jeunesse dans la préparation des JOP 2024. Trois opérateurs ont été sollicités (Impulsion 75, Unis-Cité, UFOLEP). Les jeunes volontaires ont ainsi contribué à l'animation territoriale et notamment à la promotion des valeurs olympiques en faveur des établissements scolaires labellisés « Génération 2024 ».

La billetterie populaire

Afin d'initier le grand public aux jeux Paralympiques, l'État a mis en place en 2023 et 2024, une billetterie sociale pour les grands événements sportifs internationaux. L'objectif était de favoriser la découverte des grandes compétitions internationales de paraport pour le plus grand nombre. En effet, dès lors que l'État finance un événement sportif international, par l'intermédiaire de la DIGES, il bénéficie de billets permettant la participation de publics ciblés. Sous l'impulsion de la préfecture de région et de la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES), avec l'appui de la DRAJES, du Rectorat de région académique et de l'Agence régionale de santé (ARS), une billetterie gratuite pour plusieurs grandes compétitions internationales a ainsi été proposée.

Les scolaires, les habitants des quartiers prioritaires, les jeunes engagés dans des dispositifs de volontariat, les accueils collectifs de mineurs, les clubs sportifs, les publics précaires et ceux en insertion ou encore les agents de l'État et des collectivités, fortement mobilisés sur la préparation des JOP, ont pu bénéficier de places pour les Championnats du monde de para athlétisme, la Coupe Internationale de Rugby Fauteuil en 2023 et le championnat d'Europe d'escrime fauteuil ainsi que le Handisport Open Paris en 2024.



Publicité pour l'Handisport Open Paris en 2024 ©Fédération française de handisport

Au total sur l'ensemble de ces événements internationaux ce sont plus de 44 000 franciliens qui ont pu assister avec bonheur aux compétitions et découvrir nos athlètes para.

En outre, dans le cadre du programme « Tous aux jeux », l'État a acheté plus de 400 000 billets pour les JOP à destination des élèves scolarisés en France, bénévoles du mouvement sportif, des personnes en situation de handicap et leurs aidants et à destination des agents publics des catégories B et C particulièrement impliqués dans l'organisation des JOP.

Le coût total est de 11 M€, financé par les Sports. S'agissant des billets à destination des scolaires, Le programme « Ma Classe aux Jeux » a été piloté par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui a lancé en septembre 2023 un appel à candidatures : pour participer, les écoles et les établissements volontaires ont déposé leurs projets pédagogiques sur la thématique des Jeux correspondant aux différents projets nationaux impulsés par le ministère dans le cadre de l'année scolaire olympique et paralympique. Les préfets de département ont été invités par la DIJOP à coordonner les plans de déplacements et les hébergements lorsque cela était nécessaire. Plus de 190 000 élèves se rendent aux Jeux Paralympiques de Paris 2024 grâce à la billetterie populaire de l'État.

Les services départementaux de l'État ont, dans ce cadre, également identifié des publics en QPV ainsi que des publics en grande précarité pour leur permettre de bénéficier de billets pour assister aux épreuves des JO et des JP. Enfin, chaque préfet de département a reçu un quota de billets pour ses équipes et celles des services placés sous son autorité.

Un ou plusieurs correspondant billetterie a été désigné dans chaque préfecture francilienne pour affecter les billets, s'assurer que les bénéficiaires ont procédé à leur téléchargement, répondre aux questions, résoudre les difficultés ou procéder à des réallocations de dernière minute à la suite d'empêchement des bénéficiaires initiaux.

Au total, près de 900 billets JO et plus de 3500 billets JP ont été distribués par la préfecture de région, les préfectures de département, la DRAJES, la DRIHL et la DRIEETS au bénéfice d'associations sportives, d'associations engagées dans le plan Vacances olympiques et paralympiques, aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), aux associations en charge de l'accompagnement de personnes en situation de grande précarité ainsi qu'aux agents de l'État ayant participé à l'organisation des Jeux ces dernières années.

A yellow promotional graphic for the ticketing phase of the Paris 2024 Olympic and Paralympic Games. It features the text 'LA PHASE D'INSCRIPTION AU TIRAGE AU SORT POUR LA BILLETTERIE DES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024'. Below this, it says 'OUVRE DU : 1ER DÉCEMBRE 2022 AU 31 JANVIER 2023' and '2 MOIS POUR S'INSCRIRE'. On the right, there is a cartoon character of a red ticket with a face and arms, holding a small blue object. At the bottom right, it says 'UN SEUL SITE tickets.paris2024.org'.

Publicité pour la billetterie des JOP de Paris 2024 ©Paris2024

Les travaux menés conjointement par la préfecture de région, la préfecture de police et les préfectures de département ont permis de confirmer, outre les deux zones de célébration prévues à Paris dans le cadre du dossier de candidature (Trocadéro et La Villette), l'ouverture d'une quarantaine de zones de célébration pendant les Jeux.

Ces zones, labellisées « Clubs 2024 », ont été organisées majoritairement par des collectivités territoriales, leur établissement ou leur syndicat, auxquels se sont ajoutés trois projets spécifiques : un porté par la fédération française de Handball, un autre par la fédération française de Canoë-Kayac et un dernier par le CROUS de Paris.



Découverte de l'escalade dans un Club France ©SRCI

Leur nombre fût significatif dans le département de Seine-Saint-Denis avec 23 clubs qui ont fonctionnés. Dans les autres départements ont été mis en place : 2 zones en Seine-et-Marne, 4 zones dans les Yvelines, 3 zones en Essonne, 5 zones dans les Hauts-de-Seine, 2 zones dans le Val-de-Marne et 2 zones dans le Val d'Oise.

Parmi ces zones, 17 ont ouvert pendant les Jeux Paralympiques, seulement quelques jours pour la majorité d'entre elles. 13 de ces clubs 2024 ont été soutenus financièrement par la préfecture de région Île-de-France ainsi que, pour certaines, par le

Conseil régional et/ou la Métropole du grand Paris. Il s'agit des projets portés par :

- La ville de Chelles (77),
- La Fédération française de Canoë-Kayak à Torcy (77),
- La Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78),
- Conseil départemental de l'Essonne et la ville de Bondoufle (91),
- Syndicat mixte de l'Île-de-Loisirs d'Étampes (91),
- La ville de Nanterre (92),
- La ville de Sceaux (92),
- Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et La Courneuve (93),
- La ville de L'Île-Saint-Denis (93),
- La Fédération française de Handball (94) et Conseil départemental du Val-de-Marne à Créteil (94),
- La ville de Vincennes (94),
- La ville de Garges-lès-Gonesse (95)
- La ville d'Argenteuil (95)

Le coût financier pour l'État a été de 2,4 M€ via la mobilisation du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) en 2023 et 2024.

La participation du Conseil régional d'Île-de-France a été de 2M€ pour l'accompagnement de ces zones, excepté celles du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la ville de L'Île-Saint-Denis.

Parallèlement le Conseil régional via son programme territorial de soutien à l'organisation d'événements festifs visant à célébrer les Jeux, portés par des communes franciliennes plus petites, attribue une subvention maximale de 10 K€.

La Métropole du Grand Paris participe à hauteur de 3,5 M€ pour co-financer 8 de ces zones (Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Fédération de Handball, Vincennes, Nanterre, Sceaux, Argenteuil, Chelles). Au demeurant, la Métropole a accompagné aussi 2 autres zones :

- L'une dans le Département de Seine-Saint-Denis, portée par l'EPT Plaine Commune aux abords du canal Saint-Denis ;
- L'autre dans le département des Hauts-de-Seine, par la ville de Colombes, dans le parc communal Caillebotte.

Ce sont près de 3,2 millions de visiteurs pendant les JO (dont plus d'1,2 millions pour les clubs 2024 franciliens hors Paris) et au total plus de 300 000 visiteurs pendant les JP, qui ont pu profiter des nombreuses animations sportives et culturelles proposées dans ces clubs et de la retransmissions des cérémonie ou épreuves en direct.

La mobilisation des services de l'État pendant les JOP

53 membres de l'équipe JOP DRAJES/SDJES se sont mobilisés tout au long des Jeux pour effectuer des visites sur les sites de mobilisation populaire (relais de la flamme, clubs 2024, CPJ). En amont des Jeux, afin de s'assurer notamment de la sécurité des espaces de pratiques sportives et de la qualification des encadrants ; puis tout au long des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques afin de s'assurer des conditions d'organisation des différents sites.

Les services jeunesse et sports ont observé au cours de leurs visites plusieurs aspects positifs tels qu'une mobilisation populaire très élevée avec une forte affluence, une ambiance particulièrement festive et la mobilisation importante des différents acteurs,

éducateurs sportifs, bénévoles et agents des collectivités. Les services ont en outre constaté une grande variété d'animations de qualité et un très bon état d'esprit général.

Ce sont plus d'une cinquantaine de clubs, ligues et comités départementaux sportifs qui se sont mobilisés dans les sites de célébrations visités.

La grande diversité des publics accueillis sur ces différents sites, dans une ambiance conviviale et festive, sur des lieux sécurisés où le sport et la culture ont été mis au premier plan, est un point fort à souligner.

CHIFFRES CLÉS

2615

établissements labélisés génération 2024

1 148 446 €

dédiés à l'animation territoriale

173

projets du mouvement sportif et des collectivités bénéficiaires des crédits d'animation territoriale

+3,5 millions

de visiteurs des zones de célébration pendant les JO et les JP

Les centres de préparation aux Jeux

Les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) ont été mis en place par Paris 2024 afin de permettre aux collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » d'accueillir les délégations étrangères sur l'intégralité du territoire le temps d'un stage de préparation ou comme base arrière pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024).

Les trois vagues de labellisation de Paris 2024 ont permis de sélectionner 124 structures dont 119 collectivités, soit 216 équipements pour 309 installations. Les 216 CPJ franciliens couvrent 61 disciplines et environ 530 sites de pratique cumulés.

Les CPJ répondent à des caractéristiques techniques précises concernant leurs équipements sportifs et leurs services d'accueil (hébergement, restauration, transport, sécurité...). Les comités nationaux et les fédérations sportives sélectionnent les centres les plus adaptés à leurs besoins au regard des équipements et services qui sont proposés.



CPJ « Saveurs Olympiques » de Villeneuve-la-Garenne ©DRIAAF

Une soixantaine de conventions d'accueil de délégations étrangères concernant des CPJ franciliens ont été signées ou sont en cours de signature.

L'Île-de-France a accueilli avant les Jeux, des équipes canadiennes, japonaises, italiennes, camerounaises, américaines, cubaines, chinoises, britanniques, suédoises, jamaïcaines, ukrainiennes, polonaises ou encore du Timor oriental et de Taïwan. Plusieurs équipes paralympiques se préparent également en Île-de-France à l'instar de l'équipe canadienne de goalball à Meudon, des équipes de para tennis et para athlétisme du Ghana à Gennevilliers sans oublier les équipes suédoises et norvégiennes de para équitation à Versailles.

La préfecture de région et les préfectures de département ont accompagné les collectivités (CPJ) dans leurs démarches pour attirer des délégations étrangères.

L'État a apporté un appui financier important aux collectivités.

Ce sont ainsi 7 903 899 euros de crédits régionaux qui ont été dédiés en 2023 au financement d'équipements sportifs implantés au sein-même ou à proximité de CPJ.

En 2022 l'État avait déjà financé un grand nombre d'équipement CPJ

De même, une partie des crédits délégués dans le cadre du plan d'animation territoriale (584 796 €) et géré par la DRAJES a été mobilisée afin de proposer des actions « clefs en main » aux collectivités CPJ en mobilisant les ligues et comités départementaux notamment. Chaque préfecture a disposé par ailleurs en 2023 et 2024 d'une enveloppe de 50 000 puis 55 000 euros pour financer des actions de mobilisation populaire.

Ces crédits ont servi, selon les départements, à financer des actions et festivités autour des CPJ et la venue des athlètes, l'organisation d'animations olympiques et paralympiques en partenariat avec les comités départementaux, l'animation des clubs 2024 olympiques et paralympiques ainsi que des temps fort des étapes du relais de la flamme. Ces crédits ont financé également les JOP Tour 92 et Top Tour78 (cf fiches mobilisation populaire), les manifestations sportives autour de l'héritage des JOP et de la Grande cause nationale, des animations visant à rendre le sport accessible aux jeunes issus des QPV et à les sensibiliser à la mixité et la citoyenneté avec des actions structurantes comme « L'olympique urban jump party » ou « La régates Coubertin », « Faites du sport », etc...

Enfin, la préfecture de région, les préfectures de département et les directions régionales (DRAC, DRIAAF et DRAJES) se sont fortement mobilisées pour favoriser une programmation d'actions populaires dans les domaines sportifs, culturels et agro-gastronomiques.

I. LES CPJ « ARTS OLYMPIQUES »

Pour renforcer l'engagement populaire autour des Jeux et favoriser les échanges interculturels, huit communes d'Île-de-France ont proposé des programmations culturelles en lien avec les délégations qu'elles accueillent. Cette initiative a été impulsée par la préfecture de région Île-de-France et soutenue par la DRAC et le Centre national du livre. Ce soutien inclut non seulement un financement, mais aussi un partage d'expertise (repérage d'acteurs culturels, d'auteurs) et une mise en relation avec les représentations diplomatiques et institutions culturelles des pays accueillis. Les huit collectivités, qui se sont portées volontaires pour programmer un large panel d'animations culturelles ont bénéficié d'une subvention de la préfecture de région jusqu'à 50 000 euros. Ces collectivités ont accueilli les délégations suivantes :

Fontainebleau (77) avec la Corée du Sud
Saint-Germain-en-Laye (78) avec le Royaume-Uni
Buchelay (78) avec la fédération de judo du Sénégal
Asnières (92) avec l'Italie
Tremblay-en-France (93) avec la fédération de boxe de Cuba
Vitry-sur-Seine (94) avec la fédération de breakdance du Japon
Ermont (95) avec les États-Unis
Saint-Ouen (93) avec le Brésil

Dans chacun des CPJ « Arts Olympiques » la programmation culturelle a été établie en lien avec les collectivités territoriales, les services de l'État (préfecture, DRAC), les ambassades, les acteurs culturels locaux et les autres partenaires tels que le Centre national du livre, le musée itinérant du Centre Pompidou (MuMo), le Château de Fontainebleau, le Musée Guimet, etc. Des événements culturels se sont également déroulés avec le passage du MuMo (exposition « Êtres vivants » portée par le Centre Pompidou).

Sous le pilotage local des sous-préfets d'arrondissements, ces communes ont mobilisé les structures et ressources culturelles de leur territoire pour proposer des programmations diversifiées et gratuites. Ces activités vont des spectacles aux ateliers de pratique artistique et aux conférences.

Au Château de Fontainebleau, les habitants ont pu découvrir une exposition sur la culture tradi-

tionnelle coréenne, prêtée par le Centre Culturel Coréen. Ils ont également pu s'initier à la calligraphie, à l'art martial hapkido, et à la danse K-Pop. À Ermont et Eaubonne, les musiciens de l'orchestre Divertimento ont donné des concerts, interprétant des œuvres du répertoire américain.



Démonstration de la délégation japonaise de breaking ©préfecture du Val-de-Marne

Buchelay, commune des Yvelines accueillant une délégation du Sénégal, a proposé en collaboration avec le Collectif 12, une programmation artistique inspirée par la culture sénégalaise, incluant des ateliers dirigés par la chorégraphe Antoinette Gomis. Ces ateliers, centrés sur les thèmes de la migration et de la mémoire ouvrière, ont culminé avec un battle de danse unique lors de l'événement Expéri'Mantes. Tremblay-en-France a inauguré sa saison culturelle cubaine avec le lancement de l'exposition « Devenir hybrides » du Musée Mobile (MuMo). Cet événement a mis en avant l'engagement de l'État et de ses opérateurs pour rendre l'art contemporain accessible au plus grand nombre.

Vitry-sur-Seine a accueilli la délégation japonaise de breaking, dans une célébration mêlant spectacles chorégraphiques, battles de break, ateliers d'origami, de dessin manga et de cuisine japonaise.

Chaque commune, grâce au soutien financier et organisationnel des services de l'État et des collectivités territoriales, a proposé des animations variées, allant des spectacles de danse aux parcs d'attractions littéraires.

Les CPJ Culturels illustrent parfaitement l'esprit des Jeux : un programme riche, inclusif et destiné à tous les publics, célébrant la diversité culturelle et les valeurs universelles du sport. Ces initiatives, réparties sur tout le territoire francilien, ont assuré une appropriation des Jeux par tous les Franciliens, créant des moments de rencontre, de partage et d'enrichissement mutuel entre les cultures.

II. LES CPJ PARA ET LE HANDITOUR

Parmi les 216 structures labellisées CPJ en Île de France certaines collectivités se sont positionnées pour accueillir des délégations paralympiques. Comme précisé plus haut, c'est le cas de Meudon qui accueille l'équipe canadienne de Goalball, de Genevilliers qui accueille des équipes de para tennis et de para athlétisme ou de Versailles qui accueille des équipes de para équitation.

Pour aller au-delà et assurer la promotion du parasport auprès d'un large public, pour changer le regard sur les Personnes en Situation de Handicap (PSH) en Île-de-France, pour favoriser la pratique du sport malgré le handicap, les services de l'État se sont mobilisés pour organiser des événements en faveur de la promotion du parasport.



Démonstration de basket fauteuil dans la zone de célébration de Gargès-lès-Gonnesse ©SRCI

A cet effet, la préfecture de région a animé un groupe de travail composé des préfectures qui se sont rapprochés des CPJ de leur département pour concevoir des temps forts de mobilisation populaire comprenant des animations parasportives, qu'elles reçoivent ou pas une délégation paralympique. Pour ce faire, l'équipe JOP de la préfecture a été complétée par une cadre de l'équipe SGAPP nommée coordinatrice paralympique. Elle a impulsé la nomination de référents parasports dans chaque préfecture de département et dans chaque SDJES avec l'appui de la DRAJES. La coordination de cette équipe qui s'est réunie à plusieurs reprises, a pour objectifs de mobiliser à minima une collectivité par département pour être identifiée « CPJ Para ».

L'objectif poursuivi est d'offrir localement des animations montrant l'étendue des activités sportives possibles pour des personnes en situation de handicap, de donner la possibilité d'essayer un sport avec elles et enfin de donner envie d'assister au spectacle des jeux Paralympiques. En outre, le référent paralympique Île de France du Comité Paralympique & Sportif Français (CPSF) fait partie intégrante de cette équipe afin de promouvoir les Clubs Inclusifs sur chaque territoire.

Pour assurer les animations parasport et définir au moins un « CPJ Para » dans chacun des huit départements, la DRAJES et la préfecture de région ont noué un partenariat avec l'Association des Élus de France (AEF) à l'origine du HANDITOUR. Ce projet soutenu initialement par l'ANCT, la Région Île-de-France et plusieurs élus franciliens prévoyait plusieurs étapes en Île-de-France en s'appuyant sur les deux associations phares du parasport que la préfecture de région sollicitait également : le Comité régional Sport Adapté Île-de-France et le Comité régional Île-de-France Handisport. Afin d'optimiser l'engagement sans faille des bénévoles de ces 2 comités et de leurs relais départementaux, le préfet a décidé de les soutenir financièrement pour déployer davantage d'étapes HANDITOUR dans notre région. Par conséquent, la DRAJES a octroyé une subvention de 20 000 € à ces deux ligues historiques du parasport : le Comité régional Sport Adapté Île-de-France et le Comité régional Île-de-France Handisport.

Ces deux ligues historiques, représentées au Comité régional Olympiques et sportif d'Île-de-France (CROS IF), sont très présentes sur toutes les animations grâce à leurs bénévoles. Le comité régional Sport Adapté d'Île-de-France développe et coordonne la pratique d'activités physiques adaptées aux personnes handicapées mentales, atteintes de troubles psychiques ou du comportement dans le but de contribuer à l'autonomie des personnes, de concourir à l'épanouissement des pratiquants et de favoriser l'intégration en milieu ordinaire. Aussi, afin de sensibiliser le public aux handicaps et notamment aux handicaps invisibles, la ligue est très présente et très engagée, y compris avec ses ambassadeurs sportifs en situation de handicap.

Le comité régional Île-de-France Handisport (CRIFH) développe et coordonne la pratique des activités physiques et sportives au profit des personnes en situation de handicap présentant une déficience motrice, auditive ou visuelle.



Handitour à Villepinte ©Comité Régional Île-de-France Handisport

Le HANDITOUR a notamment fait étape à Bailly-Romainvilliers (77), Noisy-le-Grand (93), Roissy-en-Brie (77), Louveciennes (78), Villeneuve-Saint-Georges (94), Agglomération de Cergy Pontoise (95), Fontainebleau et L'Île-Saint-Denis.

En dehors de ces 8 étapes Handitour, des collectivités franciliennes avec le soutien des préfectures et le soutien financier de la PRIF, travaillent à organiser des CPJ para : Feucherolles (JOP Tour) (78), Meudon (92), Grigny (91), Tremblay (93), Deuil La Barre (95). D'autre part, la préfecture de région a décidé d'accorder une aide de 10 000 € si nécessaire aux collectivités identifiées « CPJ Para » en dehors de ces étapes du HANDITOUR. Dans une logique de coordination, d'efficacité et de visibilité des actions mises en œuvre, certains événements sont à la fois étape HANDITOUR et « CPJ Para », la convergence des mobilisations des bénévoles ayant primé.



Match de Cécifoot ©G.Picout

A chaque étape HANDITOUR ou « CPJ Para », l'accent est mis sur les animations notamment pour les jeunes, sur des ateliers sportifs et sur la rencontre avec les associations, avec des athlètes, avec des « rôles modèles ». A chaque fois les programmes d'animation se construisent avec les communes, les préfectures, les SDJES et le mouvement sportif.

Plusieurs de ces temps forts sont programmés en août/septembre, correspondant à la proximité des jeux Paralympiques.

Ces événements populaires de proximité ont permis de mettre en avant des infrastructures sportives accessibles à tous, de mobiliser des centaines d'enfants sur l'ensemble des dates de Handitour. Les communes avec le concours des conseils départementaux parfois, s'attachent en particulier à ce que les écoles, les centres et accueils de loisirs, les clubs sportifs et bien sûr les établissements sociaux et médicaux sociaux se déplacent.

Parmi les activités phares régulièrement proposées, outre un village associatif dédié au handisport et au sport adapté, le basket fauteuil plaît beaucoup aux jeunes et moins jeunes et permet une découverte intergénérationnelle. Sur certaines étapes, notamment en Seine-et-Marne, l'escrime fauteuil était au cœur des animations avec la présence de champions. Sur l'ensemble des étapes, on retrouve régulièrement du Teqball qui ressemble à du tennis de table mais sur une table arquée, la Boccia, le tir à l'arc, le Cécifoot, etc...



Match de Teqball ©RFI

III. LES CPJ « SAVEURS OLYMPIQUES »

La promotion d'une « alimentation gourmande, plus locale, plus végétale » est un des engagements des JOP 2024.

Afin de valoriser la culture gastronomique française et de contribuer à faire des JOP 2024 un moment de fête populaire incluant l'ensemble des franciliens, la préfecture de région a mis en place les CPJ « Saveurs olympiques » de mars à avril 2024.



Camion « Aventure du Vivant » ©Ministère de l'Agriculture

Ils ont été l'occasion de célébrer, autour de moments festifs, l'arrivée des JOP 2024 sur les thèmes du sport, de la gastronomie et de l'agriculture. Ces événements uniques ont rassemblé une multitude d'activités permettant aux participants de découvrir la richesse de la région francilienne à travers ses produits agricoles, culinaires et ses pratiques sportives.

Avec la mobilisation de la DRIAFA, de la DRAJES, des préfectures de département et des collectivités territoriales, 5 CPJ Saveurs Olympiques ont pu être déployés : Rambouillet (78), Draveil (91), Ville-neuve-la-Garenne (92), Cergy (95) et Meaux (77). La préfecture de région a financé à hauteur de 141 000 euros l'ensemble des cinq CPJ.

De nombreux partenaires se sont mobilisés en appui des préfectures et des collectivités locales autour des CPJ « Saveurs Olympiques » :

- Le Conseil régional ;
- La Chambre d'agriculture d'Île-de-France ;
- La Chambre des métiers et de l'artisanat ;
- Le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB Île de France) ;
- L'interprofession bétail et viande INTERBEV et fruits et légumes frais INTERFEL ;
- La Société Carrefour, partenaire officiel des JOP ;
- Les Associations sportives locales ;
- Les producteurs, cuisiniers et artisans locaux ;
- Le camion « l'Aventure du Vivant » ;
- Le Lycée agricole de la Bretonniere.

Ces CPJ ont été l'occasion de vivre, autour de moments festifs, un avant-goût des jeux Olympiques et Paralympiques sur le thème du sport, de la gastronomie, de l'agriculture et de l'enseignement.

Ont été proposées pour les cinq CPJ, au sein d'un même lieu les animations suivantes :

- Pour valoriser l'agriculture locale et des produits de qualité pour mieux manger, la tenue un marché de producteurs, ouvert au public, proposant des spécialités agricoles et culinaires issues des établissements d'enseignement agricoles, des exploitations franciliennes du réseau « Bienvenue à la ferme » de la Chambre d'agriculture et de la marque « Produit en Île-de-France » du Conseil régional ;
- La présentation au public de métiers et des formations du vivant grâce au camion « l'Aventure du vivant » du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) afin de faire découvrir et valoriser l'enseignement agricole ;



Camion « Aventure du Vivant » ©AquiFR

- Des animations sportives avec l'appui des jeunes volontaires Ambassadeurs génération 2024 et des ligues sportives (rugby, cyclisme, handisport et sport adapté, escrime, etc...) partenaires de la Délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports (DRAJES) d'Île-de-France ;



Ambassadeurs génération 2024 ©Génération 2024

Ces animations variées ont permis au public scolaire et au grand public de découvrir des produits, des métiers et des pratiques sportives, rappelant ce lien étroit entre sport et bien-manger, au service de la santé et des performances sportives.

IV. LES CPJ « SPORT SANTÉ »

En appui à la Grande randonnée vers Paris, la Délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports a organisé en mai 2024, avec les maisons sport santé du territoire et les comités départementaux de randonnée pédestre, le dispositif « Sport au cœur » pour sensibiliser les différents publics à la lutte contre la sédentarité.



Pub pour la « Grande Randonnée vers Paris » © Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Lors des événements, les visiteurs et les marcheurs ont pu découvrir les ateliers d'évaluation de la condition physique et les animations adaptées organisées par les MSS, se renseigner sur le sport santé, participer aux festivités liées à l'accueil ou au départ des randonneurs et être initiés à la randonnée santé ainsi qu'à d'autres activités sportives proposées par les partenaires de la DRAJES.

Ce projet a bénéficié à six des huit départements franciliens dans les communes de Plaisir (78), Melun (77), Corbeil-Essonnes (91), Eaubonne (95), Saint-Denis (93) et Paris. Plus de 1200 personnes étaient présentes sur l'ensemble des étapes. Le public était

composé essentiellement de marcheurs participants à la « Grande randonnée vers Paris » ainsi que des habitants des localités concernées, notamment d'enfants accompagnés de leurs parents.

Dans ce cadre, les MSS ont pu diffuser auprès de la population locale de l'information générale sur le sport santé et, plus spécifiquement, sur leurs services et leurs activités. Des exemples d'activités ou de services proposés par les maisons sport santé ont pu être présentés directement (bilans de condition physique, accompagnements personnalisés, animation d'activités physiques, d'activités physiques adaptées, de sport santé).



Maison Sport-Santé Curial ©Mairie du 19e

Ce projet a favorisé la mise en réseau des différents acteurs des territoires et plus particulièrement les MSS avec les comités départementaux sportifs, clubs sportifs, SDJES, collectivités... Les messages d'information, de sensibilisation et de promotion du sport santé et de l'activité physique ont intéressé les participants qui seront en capacité de les relayer.

CHIFFRES CLÉS

21

musées de France et Maisons des Illustres mobilisés

8

CPJ « Arts Olympiques »,
5 CPJ « Saveurs Olympiques », 5 CPJ « Para »

40

communes en zone rurale traversées
par le MuMo

600 000

euros de crédits État en faveur de la
mobilisation populaire autour des CPJ

Les relais des Flammes Olympique et Paralympique

Le relais de la flamme olympique s'est déroulé du 8 mai (arrivée à Marseille à bord du Belém) au 26 juillet (cérémonie d'ouverture des JO) soit un périple de 69 jours. Le relai de la flamme paralympique s'est déroulé du 25 au 28 août.

Ce relais symbolise les valeurs de la République et du Sport, tant dans son parcours patrimonial que dans la sélection des porteuses et des porteurs de la flamme, parmi lesquels des sportifs renommés, artistes, personnalités et aussi 182 agents de l'État.

Témoin d'une mobilisation populaire exceptionnelle, la flamme a parcouru 65 départements français devenus « Terres de Jeux », en métropole et en outre-mer, traversant 450 villes pour atteindre Paris jusque dans le Jardin des Tuileries, marquant ainsi l'ouverture des JO.

I. LES RELAYEUSES ET RELAYEURS

La préfecture de région, préfecture de Paris ainsi que les directions régionales ont pu désigner 3 agents pour porter la flamme olympique à Paris. Ceux-ci ont incarné la diversité de la fonction publique, tant en raison de leur parcours professionnel que de leur histoire personnelle, formant ainsi un lien fort entre le parcours de la flamme et un parcours de vie.

Pour la première fois de l'histoire, les Jeux sont strictement paritaires et chaque préfecture de département a choisi une relayeuse et un relayeur pour les représenter, ainsi que 4 suppléants. Ces agents publics ont été choisis pour porter les valeurs de l'olympisme et du sport, les remerciant ainsi de leur engagement pour l'organisation de ces Jeux. Cette sélection paritaire inclut des agents tous en lien avec le handicap qu'ils en soient porteurs ou engagés dans une association.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est un critère de sélection commun au Relais des Flammes Olympique et Paralympique et la participation de tous a été rendue possible grâce aux adaptations apportées au relais : vitesse de déplacement à 4km/h, possibilité d'être accompagné ou d'avoir un support pour la torche, bus relayeurs accessibles, etc. La Préfecture de Paris et d'Île-de-France a permis l'accès à tous ces supports favorisant la mobilité et l'inclusion reflétant l'esprit des Jeux.

Le préfet de région a réuni les porteurs parisiens de la Flamme Olympique pour un moment de convivialité et d'échange à l'hôtel de Noirmoutier. Environ 520 relayeurs et invités étaient conviés. Plus de 300 d'entre eux ont répondu présents à l'invitation, afin de partager ensemble l'enthousiasme des Jeux.

Le relais de la flamme constitue un grand événement y compris au sens juridique du terme puisqu'il est reconnu comme tel par un décret du 22 décembre 2023.

La préfecture de région d'Île-de-France a mené un travail territorial avec les préfectures de département pour organiser l'arrivée de la flamme olympique. Les départements ont participé au choix des villes visitées et ont chacun proposé une des sites culturels, naturels ou sportifs à forte signification pour leur territoire. Sur cette base, Paris 2024 a construit le tracé définitif du Relais.



Passation de la Flamme Olympique ©Paris 2024



Balthazar Diebold, 64e porteur de la Flamme ©Paris 2024

II. LE PARCOURS

En Île-de-France, le parcours de la flamme olympique a marqué 10 étapes dont l'ultime, la 68e du relai, a marqué l'ouverture des JO à Paris. Tous les départements d'Île-de-France, accueillant ou non des sites olympiques, ont été traversés par le relai selon un déroulé précis. L'allumage du chaudron marque symboliquement le début de chaque nouvelle étape.

La flamme olympique a traversé Paris les 14 et 15 Juillet pour les 57e et 58e étapes. Elle est passée devant des lieux historiques, culturels, populaires et sportifs afin de montrer toutes les facettes de la ville avant les Jeux.



Flamme Olympique et vue sur Paris ©Paris2024

La flamme a fait son entrée à l'occasion du défilé du 14 juillet par les cavaliers du Cadre Noir de Saumur, et a été reprise par Thierry Henry, sélectionneur de l'équipe de France olympique pour Paris 2024. La Bastille, l'Assemblée Nationale, des quartiers populaires comme la Goutte d'Or, des lieux de culte comme Notre-Dame de Paris et des lieux en transformation comme la Porte de la Chapelle ont tous été traversés par la flamme. Les sites olympiques comme Roland Garros et les nouvelles infrastructures telles que le Centre Aquatique Olympique ont également été mis à l'honneur. 220 relayeurs, dont des sportifs et para-sportifs renommés, se sont ainsi succédé pendant ces deux jours.

Le jour suivant, le 15 juillet, plus de 250 relayeurs ont participé au relai de l'Aréna Porte de la Chapelle jusqu'à la place de la République, où des célébrations ont été organisées.



Entraînement des cavaliers du Cadre Noir de Saumur ©IFCE

Du 19 au 25 juillet la flamme a sillonné l'Île-de-France dans l'ordre Val-d'Oise, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Essonne, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis.

Val-d'Oise (95)

Le 19 juillet, 18 communes du Val-d'Oise ont été mises à l'honneur permettant de faire rayonner les spécificités du département avec notamment la protection de l'environnement grâce à de nombreux parcs naturels préservés du Vexin à Théméricourt. Le premier relai est parti de cette même ville pour ensuite atteindre Cergy, Pontoise, Méry-sur-Oise, Auvers-sur-Oise, Sarcelle, Garges-lès-Gonesse, Cormeille-en-Parisis, Franconville, Sannois, Argenteuil, Saint Prix, Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains, Saint-Gratien, Ermont, Eaubonne et Soisy-sous-Montmorency. 150 relayeurs ont été mobilisés dont des porteurs faisant partie de la Fédération Française de Natation. L'étape à la piscine de Sarcelles était l'occasion de valoriser la diversité de la discipline et le programme « sauv'nage » de l'État, qui permet d'acquérir les fondamentaux en natation.

Seine-et-Marne (77)

L'étape suivante du relai de la flamme a été la Seine-et-Marne le 20 juillet. 150 porteurs se sont relayés dont 6 choisis par la préfecture du département. 11 communes ont accueilli la flamme olympique : Provins, Fontainebleau-Avon, Melun, Pontault-Combault, Torcy, Vaires-sur-Marne, Chelles, Brou-sur-Chantereine, Saint-Thibault-les-Vignes, Lagny-sur-Marne et Meaux. Ce département a mis en valeur son patrimoine historique grâce au château de Fontainebleau ainsi que sa participation aux jeux Olympiques en passant par Vaires-sur-Marne où est installée la base nautique olympique. La cérémonie du chaudron a également tissé un lien avec les JO puisqu'elle s'est tenue au complexe sportif Georges Tauziet. Ces célébrations ont mobilisé un large public permettant de réaliser le record de spectateurs du relai de la flamme en Île-de-France avec un total de 195 000 spectateurs.

Val-de-Marne (94)

Dans le département du Val-de-Marne, 16 communes ont été traversées par la flamme olympique le 21 juillet qui passait par l'aéroport de Paris-Orly, Ormesson-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, le marché de Rungis, Vincennes, Fontenay-sous-bois, Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, le domaine de Grosbois (Boissy-Saint-Léger, Marolles-en-Brie, Villecresnes), Villejuif, Vitry-sur-

Seine et Créteil. Plus de 120 porteurs se sont relayés dans le département mettant à l'honneur le handball puisque deux sportifs emblématiques de cette discipline ont porté la flamme olympique dont le dernier porteur qui était chargé d'allumer le chaudron. 110 000 spectateurs étaient présents.

Essonne (91)

Lors de la 64e étape, le département de l'Essonne a accueilli le Relais de la Flamme olympique. Près de 160 Porteurs de la Flamme se sont succédé à travers 11 communes : Evry-Courcouronnes, Palaiseau, Massy, Montgeron, Vigneux-sur-Seine, Draveil, Marcoussis, Chamarande, Dourdan, Étames et Bondoufle. Cette journée de festivités, qui a réuni 40 000 spectateurs, a mis à l'honneur la grande diversité de l'Essonne, de l'ancienne cité royale d'Étampes labellisée « Ville et Pays d'art et d'histoire » aux édifices labellisés « architecture contemporaine remarquable » d'Évry-Courcouronnes, en passant par le domaine départemental de Chamarande ou encore par le Génoscope qui incarne l'excellence du département dans les domaines de la recherche et de l'innovation. La journée s'est achevée par l'allumage du Chaudron au stade départemental Robert Bobin de Bondoufle par l'athlète Ladji Doucouré originaire du département.

Yvelines (78)

Le 23 juillet, la flamme olympique a traversé les Yvelines et ses lieux historiques. 8 communes ont eu l'opportunité de voir les 175 porteurs de la flamme dans Versailles, Mantes-la-Ville, les Mureaux, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Saint-Rémy-lès-Chevreuses et Rambouillet. Les enjeux environnementaux et historiques ont été soulignés lors de ce relais avec la mise en valeur du « Field of Play » du Golf National et l'allumage du chaudron dans les jardins du château de Versailles. Une forte mobilisation populaire a été réalisée grâce aux événements festifs prévus, rassemblant 150 000 spectateurs.



Flamme olympique dans les Yvelines ©France3 Région

Yvelines (92)

Ensuite, la flamme olympique a continué d'arpenter l'Île-de-France pour sa 66e étape dans le département des Hauts-de-Seine. Celle-ci est relayée par plus de 200 porteurs dans 19 communes en passant par Sceaux, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Clamart, Vaucresson, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Meudon, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Rueil-Malmaison, Gennevilliers, Asnières, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Colombes, Suresnes, Nanterre et Puteaux. Ce relais de la flamme a permis une réelle mobilisation populaire en rassemblant 130 000 spectateurs au sein de villes animées et d'attractions pensées autour de nombreux sites emblématiques comme le Stade Yves du Manoir, héritage de 1924 et rénové à l'occasion des JOP2024.

Seine-Saint-Denis (93)

Le 25 juillet, la flamme olympique a illuminé la Seine-Saint-Denis et 20 de ses communes : Pierrefitte-sur-Seine, Stains, La Courneuve, Pantin, Les Lilas, Bagnolet, Montreuil, Romainville, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Drancy, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Les-Pavillons-sous-Bois, Aulnay-sous-Bois, Livry Gargan, Sevran et Tremblay en France. La richesse culturelle du département se retrouve dans le relais de la flamme mais ce dernier a mis également à l'honneur les nombreuses initiatives solidaires qui animent ce territoire.



Snoop Dogg portant la flamme olympique dans les rues de la Seine-Saint-Denis ©Paris2024

Enfin, le relais de la flamme s'est achevé à Paris le 26 juillet pour la 68e étape afin d'amorcer la cérémonie d'ouverture et le début des JO 2024. Partant des Arènes Picasso à Noisy-le-Grand, il a traversé ensuite le Village Olympique à Saint-Denis et rejoint Paris par les nouvelles passerelles entre les deux départements, financées par l'État via la SOLIDEO.

La flamme a traversé ainsi les passerelles de Saint Denis (dont le franchissement urbain Pleyel) pour rejoindre la capitale. Des personnalités sportives et para-sportives étaient présentes pour relayer la flamme devant des sites olympiques tels que le Village Olympique, le Centre Aquatique Olympique, avant d'atteindre la Seine et l'allumage de la vasque olympique.

Le relais paralympique

Allumée le 25 août à Stoke Mandeville, au Royaume-Unis, la Flamme a traversé la Manche pour lancer le relais de 12 flammes simultanément partout en France, et rejoindre l'Île-de-France le 27 août.

- En Seine-et-Marne, elle est passée à Trilport et à Fontainebleau.
- Dans les Yvelines elle s'est rendue à Saint-Quentin-en-Yvelines et Houdan.
- Dans les Hauts-de-Seine la Flamme a traversé le Domaine national de Saint-Cloud ainsi que le lycée EREA Toulouse Lautrec à Vaucresson-Garches.
- Dans le Val-de-Marne elle a traversé Valenton et Sucy-en-Brie.
- Dans le Val-d'Oise elle est passée par Cergy, la Roche-Guyon et Louvres.
- En Seine-Saint-Denis, la Flamme s'est rendue à Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Livry-Gargan, Sevran, Epinay-sur-Seine, Villetaneuse et le Pré-Saint-Gervais, Pantin et Bobigny.

III. SÉCURITÉ

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a participé aux comités territoriaux qui se sont déroulés les mardis 10 et 24 octobre 2023 à la Préfecture de Police en présence de la Coordination Nationale pour la Sécurité des jeux Olympiques, d'IDFM, de Paris 2024, de la RATP et de la Ville de Paris. Ces comités en lien avec la Direction Départementale de Sécurité Publique ont permis d'identifier les points sensibles relatifs à la sécurité du parcours. Les collectivités devaient répondre à un cahier des charges rédigé par Paris 2024, en collaboration avec les services de l'État, pour donner un cadre global et une sécurisation de l'événement.

Ce Relais a mis en lumière des territoires engagés dans la promotion de l'inclusion dans le sport et dans la sensibilisation au handicap.

Les 12 flammes ont fusionné symboliquement à Paris, le 28 août, et illuminé la vasque lors de la cérémonie d'ouverture des premiers Jeux Paralympiques organisés en France, sur la Place de la Concorde.

La PRIF a été représentée sur l'un des relais parisiens par une fonctionnaire de ses équipes accompagnée de son chien guide.

Le relais de la flamme paralympique a connu également un beau succès avec plus de 700 000 franciliens recensés sur le parcours.

Les Préfectures de départements ont notamment été sollicitées pour la prise des arrêtés de circulation et pour la sécurisation du parcours du point de départ de chaque étape jusqu'à son point d'arrivée.

Chaque territoire francilien a profité de cette grande fête populaire pour faire découvrir à la fois les particularités de son territoire mais également son implication dans la tenue des JOP (visite d'un certain nombre d'enceintes olympiques, de sites d'accueil des délégations, ...). C'est au total, environ 500 000 personnes en Île-de-France, qui ont participé à l'événement.

CHIFFRES CLÉS

11 000

relayeurs de la flamme Olympique au total, dont 470 relayeurs combinés sur les deux étapes à Paris

10

étapes en Île-de-France pour la flamme Olympique

34

fédérations sportives et olympiques des sports représentés aux Jeux d'été

3

relayeurs de la Préfecture de Région Île-de-France et de ses Directions Régionales

700 000

franciliens sur le parcours de la flamme paralympique



DES JEUX ORGANISÉS DANS CHAQUE DÉPARTEMENT FRANCILIEN

La préfecture de Seine-et-Marne

Dès le samedi 20 juillet, 168 000 spectateurs sont venus supporter les relayeurs de la flamme en Seine et Marne. Dès le matin, le public était présent sur les trottoirs pour applaudir les porteurs de la flamme durant un parcours mettant en scène le patrimoine historique seine-et-marnais notamment le Château de Fontainebleau et la Cité médiévale de Provins, mais aussi la ville-préfecture de Melun, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes, Torcy, Vaires-sur-Marne, Brou-sur-Chantereine, Chelles, Provins et Pontault-Combault. Au total 11 communes ont été traversées avec une arrivée sur le site de célébration et d'allumage du chaudron au complexe sportif Georges Tauziet à Meaux en fin d'après-midi. Au terme de cet événement hors normes et de sa pleine réussite, il faut saluer le travail des forces de l'ordre en première ligne pour garantir la sécurité des visiteurs et la fluidité des déplacements.

Tout au long des Jeux et jusqu'au dimanche 8 septembre, le stade nautique de Vaires-sur-Marne a accueilli les épreuves d'aviron, de canoë-Kayak, de para-aviron et para canoë-Kayak. Certains jours de compétition, près de 36 000 personnes dont de nombreux touristes, se sont rendus jusqu'au site et ses alentours. Les dispositifs prévus ont fonctionné sans aucune difficulté majeure.

Les Clubs 24 (Chelles et Torcy) ont été marqués par des journées festives et populaires en présence des athlètes et des médaillés olympiques. Si l'ambiance était euphorique au bord des bassins lors des JO, le département de Seine-et-Marne a également accueilli dans les rues de Courtry la course de paracyclisme du 3 au 7 septembre. A cette occasion, les élèves des écoles étaient invités à assister à cette course auprès des spectateurs.

Ces jeux ont eu un effet de cohésion au sein du territoire : pendant cet été, chacun, notamment à Vaires-sur-Marne a vécu au rythme des épreuves, bénéficiant d'une nouvelle notoriété et d'un certain regain d'activités, notamment pour le commerce. Il s'agit à présent de continuer à faire fructifier ses liens tissés durant cet été olympique et paralympique.



Vue de la Seine-et-Marne ©Préfecture de la Seine-et-Marne

I. MOBILITÉS

Le schéma global de mobilité des accrédités a bien fonctionné. Les voies et itinéraires olympiques n'ont donné lieu à aucune contestation. L'acheminement des accrédités depuis la gare de Torcy a révélé sa pertinence. Les spectateurs ont emprunté les trois gares prévues : RER E en gare de Chelles, le transilien P en gare de Vaires-Torcy et le RER A en gare de Bussy-saint-Georges.

C'est la gare de Vaires-Torcy qui a enregistré le plus fort trafic, absorbé sans difficulté par le réseau de transport en Île-de-France, IDFM qui avait revu à la hausse ses trains. La mobilité à vélo sur ce site a été également un vrai succès avec un taux d'occupation de 90 %. Le dimensionnement des stationnements pour vélos a révélé ainsi toute sa pertinence.

II. SÉCURITÉ

Le schéma de sécurité du site a révélé sa pertinence et n'a pas présenté de défaillance. Le choix d'installer un poste de commandement unique entre l'État et les organisateurs a été un facteur essentiel dans la gestion au quotidien de l'événement par la proximité et la facilitation des échanges.

L'enjeu de sécurité était important, (sécurisation des accès, gestion de flux de population et de circulation...), la mobilisation des forces de l'ordre intérieure autour de la Police nationale a été à la hauteur de l'enjeu.

III. DES AGENTS ENGAGÉS !

150 porteurs de la flamme olympique dont 6 choisis par la préfecture de Seine-et-Marne (3 ATE). A Provins, Ingrid et Thomas, deux agents de la préfecture ont porté la flamme olympique dans les rues de la cité médiévale le samedi 20 juillet. Catherine a, quant à elle, eu le privilège de porter la flamme des paralympiques au Trilport, le 27 août dernier. Le parcours personnel de ses trois agents est lié aux valeurs sportives d'engagement, de fair-play et de persévérance. Les membres du corps préfectoral et l'ensemble des agents ont pu les encourager sur le parcours avec fierté.

Outre l'engagement des forces de l'ordre, du corps préfectoral et des agents (site PC, ARS, PN GN, SIDS, COD, communication), une vingtaine d'agents ont répondu présents à l'appel à volontariat pour renforcer les équipes et permettre ainsi l'organisation de ces Jeux. Christophe, un agent de la préfecture de Seine-et-Marne a pris des congés personnels, pour rejoindre les troupes des 45 000 volontaires Paris 2024. Ces agents, particulièrement investis seront remerciés lors d'une cérémonie avec la mise en place d'une exposition et un diaporama afin de rendre hommage à leur investissement.

IV. DES ZONES DE CÉLÉBRATION PLÉBISCITÉES

Les Clubs 2024 ont accueilli sur l'ensemble de l'événement 40 422 visiteurs avec près de 12 010 visiteurs au total à la zone de célébration de Torcy et 28 412 au Club 24 de Chelles.

V. PARALYMPIQUE DU 28 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE 2024

Le bassin d'eau calme de Vaires-sur-Marne a réussi aux Bleus lors des Jeux paralympiques. Avec deux médailles de bronze, l'équipe de France paralympique d'aviron affiche un bilan positif. Le parcours de la course sur route qui au départ de Clichy-sous-Bois qui faisait un passage en Seine-et-Marne (2,3km)

a également vu une victoire française en para-cyclisme en relais et plusieurs médailles en individuel. Le public était au rendez-vous dans cette ville de 7000 habitants. 350 scolaires de la ville ont défilé le long des barrières après des initiations au cécifoot, course à l'aveugle ou volley assis.

VI. L'EXCELLENCE EN HÉRITAGE

Véritable lieu fédérateur pour les instances représentatives de ces sports nautiques et d'accueil pour les sportifs de tous niveaux, le stade nautique de Vaires-sur-Marne, a été le premier équipement olympique nouvellement réalisé et livré en juin 2019. Il abrite le siège de la Fédération française de canoë-kayak, son comité régional, mais aussi son Pôle France et son Pôle Espoir ; pour l'aviron, la Ligue d'Île-de-France, son Pôle Espoir ainsi que la plateforme logistique de la Fédération française d'Aviron. L'ensemble constitue un pôle d'excellence sportif international : il a été avec les villes de Pékin et de Sydney un des trois sites au monde capable de regrouper les épreuves olympiques et paralympiques de canoë-kayak et d'aviron.

Le stade d'eau vive permet à l'île de loisirs de Vaires-Torcy d'élargir son offre, au bénéfice des populations franciliennes. Outre les activités déjà proposées autour du lac, comme l'aviron, le canoë-kayak, le catamaran, le stand-up paddle, le windsurf ou l'optimist, le stade d'eau vive permet de pratiquer le rafting, l'hydrospeed.

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 laissent derrière eux un héritage tangible et durable, à la fois matériel et immatériel. La séquence des jeux paralympiques et son succès sportif et populaire a permis de porter un autre regard sur le handicap, de découvrir des disciplines physiques et exigeantes et de mettre en pleine lumière des athlètes talentueux et performants.

Ce projet d'envergure, unique en Europe, répond à la fois à la demande de loisirs des Franciliens et aux exigences d'excellence des sportifs de haut niveau. Intégrées dans un site de 150 hectares avec 450 arbres plantés pour garantir aux Franciliens un véritable « espace de respiration » en milieu urbain, les nouvelles infrastructures ont été réalisées dans le cadre d'une démarche de haute qualité environnementale (HQE), garantissant la protection et la valorisation du site.

La préfecture des Yvelines

Dans le cadre des JOP 2024, du 27 juillet au 11 août puis du 29 août au 7 septembre, le département des Yvelines a accueilli 5 sites olympiques (la colline d'Élancourt, le golf national de Guyancourt, le site de l'étoile royale à Versailles, le vélodrome national et le stade BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines) et plusieurs épreuves sur route (cyclisme et marathon, dont le marathon pour tous), soit un total de 8 disciplines olympiques et 2 disciplines paralympiques. Le département des Yvelines a ainsi été le 3ème département le plus impacté par l'événement. Le département des Yvelines a également accueilli les Relais de la Flamme olympique le 23 juillet et de la Flamme paralympique le 27 août.

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans le département des Yvelines a représenté plusieurs enjeux majeurs :

- Assurer le suivi des chantiers et de la construction des infrastructures pérennes et temporaires, en veillant à l'obtention des autorisations administratives et homologations sportives idoines ;
- Définir les dispositifs de sécurité mais également de santé/secours aussi bien à l'intérieur des sites (sous la responsabilité de Paris 2024) qu'à l'extérieur (sous la responsabilité de l'État) ;
- Élaborer les schémas de desserte multimodale pour chacun des sites, en veillant à garantir une accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- S'assurer du recrutement, par les entreprises prestataires de Paris 2024, des agents de sécurité en nombre suffisant,
- Faire des Jeux de Paris 2024 un évènement populaire dans le département des Yvelines.

De nombreux acteurs publics et privés du territoire et au sein des services de l'État ont participé à l'organisation des Jeux dans le département :

- Paris 2024 et ses prestataires, tout particulièrement GL Events et ASO ;
- Les collectivités territoriales-hôtes : la commune de Versailles et la Communauté d'agglomération de Versailles-Grand Parc, la communauté d'aggloméra-



Le stade BMX de Saint-Quentin-en-Yvelines ©SQY et les jeux

tion de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses communes, le conseil départemental des Yvelines et l'établissement public interdépartemental 78-92 ;

- Toutes les communes yvelinoises traversées par les courses cyclistes sur route, les marathons et les Relais de la Flamme ;
- Les opérateurs de transports : SNCF, IDFM ;
- L'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV), le Golf National, le Vélodrome National ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines ;
- L'ensemble des services de l'État : Police nationale, gendarmerie nationale, ministère des Armées, SAMU, SDIS, DDT, DDPP, DDETS, ARS, SDJES, UD DRAC, DSDEN...

I. L'ÉTAT DÉCONCENTRÉ MOBILISÉ AUTOUR DE LA PRÉFECTURE

D'une part, la préparation et l'organisation des Jeux a nécessité, pour la Préfecture des Yvelines, de réaliser des recrutements spécifiques afin de former une équipe JOP :

- Nomination, le 28 octobre 2022, du secrétaire général adjoint, sous-préfet, chargé notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques, recrutement de deux agents instructeurs Pass Jeux pendant 2 mois,
- Création d'une cellule d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, composée d'une responsable (A), d'un chargé de mission contractuel (A) et d'une stagiaire, renforcée en juin 2024 par le recrutement d'un chargé de mission contractuel (A) au sein des services du cabinet du préfet.

D'autre part, pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques, afin de coordonner l'ensemble des opérations liées aux Jeux, environ 200 agents de la préfecture, des sous-préfectures et du secrétariat général ont été mobilisés pendant une partie de leur temps de travail pour participer à cette mission.

En outre, plus de 70 agents (hors directions départementales interministérielles) ont contribué au maintien du fonctionnement de leur service pendant ces mobilisations.

La Préfecture des Yvelines a ainsi consacré des moyens financiers conséquents à l'organisation des Jeux. S'agissant du T2 (masse salariale), le coût des agents engagés sur les JO est estimé à 335 382€. De plus, la dépense engagée en HT2 (fonctionnement) à ce jour s'élève à environ 168 500€ incluant la mise en fonctionnement du nouveau centre opérationnel départemental (câblage, matériel informatique), des actions de communication, la journée JOP Tour organisée à la préfecture, des frais de déplacement...

Organisation des Jeux

Dans un premier temps, une comitologie a été mise en place fin 2022 afin d'assurer un suivi de l'ensemble des actions sur tous les axes identifiés ainsi qu'une coordination efficace des parties prenantes :

- *Un comité olympique départemental, instance plénière co-présidée par le préfet des Yvelines et le délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques;*
- *Un comité de suivi réunissant les services de l'État dans les Yvelines ;*
- *Des groupes de travail par site olympique ;*
- *Des groupes de travail thématiques, notamment sur les sujets des Relais de la flamme Olympique et Paralympique, des gares, des sites de célébration « clubs 2024 », des réseaux ou encore relatifs aux enjeux de sécurité privée.*

En parallèle, une cinquantaine de réunions bilatérales menées à l'initiative des services de l'État, et tout particulièrement de la direction départementale des territoires, se sont tenues pour évaluer l'impact des Jeux sur les activités des acteurs économiques Yvelinois et définir des actions pour en limiter les conséquences.

Des tests events, avec ou sans public, lors desquels ont été testés les caractéristiques techniques des pistes, la robustesse des dispositifs de sécurité ou encore le système de billetterie, ont été organisés en lien avec les services de Paris 2024 et les collectivités territoriales. Par ailleurs, avant les Jeux, la préfecture des Yvelines a mené diverses actions de communication afin d'informer les Yvelinois notamment des conséquences liées à la circulation mises en place pendant les Jeux : réunions publiques au sein des collectivités-hôtes, actions de communication sous forme d'affichage, sur les réseaux sociaux et le site internet de la préfecture des Yvelines, diffusion de flyers via les forces de sécurité, les pompiers, dans les agences France Services, dans les boulangeries..., webinaire dédié aux acteurs économiques et professionnels yvelinois, relais du site Anticiper les Jeux... Pendant les Jeux, de nombreuses actions de communications ont été réalisées afin de valoriser l'action des services de l'État.

Enfin, afin de susciter l'engouement des habitants du territoire et particulièrement des habitants des

quartiers prioritaires de la politique de la ville pour les Jeux, la préfecture des Yvelines a souhaité consacrer une part importante de crédits politique de la ville à des opérations visant à permettre aux habitants des quartiers prioritaires de participer à des animations sportives et culturelles en lien avec les Jeux et, ainsi, vivre cet événement olympique. Une enveloppe de plus de 950 000 € a ainsi été dédiée au financement de nombreuses opérations de mobilisation populaire :

- Le JOP tour a traversé 24 communes du département dont 16 en quartiers prioritaires. Près de 80 000 € ont été alloués à cette opération afin de permettre au plus grand nombre de profiter de cette fête olympique itinérante.

- La programmation du dispositif « quartiers d'été 2024 » a mis l'accent sur la découverte des sports olympiques et paralympiques dans et hors des quartiers prioritaires (activités sportives, contribution à l'achat de billets pour les compétitions) et les activités pédagogiques et culturelles pour tous. Une enveloppe de 542 535 € a été consacrée à ces opérations. Parmi ces opérations, l'action « un été olympique aux Mureaux » (14 000€) a permis à plus de 4800 jeunes de quartiers prioritaires de pratiquer des activités sportives.

En outre, une part importante des crédits « colos apprenantes » a été allouée à des séjours à thématique sportive et olympique (176 668 €).

- Dans le cadre du dispositif « quartiers d'été olympiques », plus de 1 500 personnes habitant dans des quartiers prioritaires du département ont pu se rendre sur le site de célébration de Saint-Quentin-en-Yvelines et au Domaine de Madame Elisabeth pour la cérémonie du chaudron à Versailles, afin de profiter des nombreuses animations sportives et culturelles. L'enveloppe « quartiers d'été olympiques » a permis de prendre en charge les frais de transport et de repas des jeunes et de leurs familles.

• Enfin, des actions en lien avec la thématique olympique et les valeurs du sport ont été organisées dans l'ensemble des 9 cités éducatives du département. Ces opérations ont rencontré un grand succès

auprès des habitants des quartiers : participation massive des habitants, satisfaction des participants et climat particulièrement serein dans les différentes communes.

II. UN HÉRITAGE PLURIEL

Enfin, l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans les Yvelines est de plusieurs ordres :

Sur le volet héritage sportif, les dispositifs d'aménagement ou de rénovation d'infrastructures sportives, notamment l'appel à projet « 5000 terrains de sport Yvelines » (2M€), ont permis de développer des équipements de proximité sur l'ensemble du territoire (espace de beach-volley couvert à Vélizy, création d'une aire de street workout à Trappes) et ainsi, d'améliorer les conditions de la pratique sportive pour les Yvelinois.

En outre, les opérations de mobilisation populaire, telles que le JOP Tour 78 ou les actions portées dans le cadre du dispositif « quartiers d'été 2024 », ont encouragé la pratique sportive, libre ou en club.

Par ailleurs, le potentiel environnemental de certains sites, choisis pour accueillir des épreuves olympiques, a été révélé. La Colline d'Élancourt, point culminant de l'Île-de-France, a ainsi été réaménagée à la faveur des Jeux. Une piste olympique de VTT a été créée tout en préservant les boisements et la végétation. Lieu de loisirs pour tous après les Jeux, ce site offrira un panel de parcours pour les cyclistes et les piétons dans un environnement sécurisé et dépollué.

L'organisation des Jeux dans les Yvelines a permis également de développer les mobilités douces : un réseau de 100 kilomètres de pistes cyclables, financés par l'État et les collectivités territoriales, a été créé entre les sites olympiques. Ces pistes cyclables profiteront, après les Jeux, aux cyclistes Yvelinois.

Enfin, en marge du passage de la Flamme Olympique dans les Yvelines le 23 juillet, la première pierre de l'Institut de Santé Parasport Connecté (ISPC) a été posée aux Mureaux. Cet institut, dont l'ouverture est prévue en 2026, réunira les expertises et infrastructures nécessaires pour accompagner les personnes en situation de handicap vers la pratique de l'activité physique et du sport à tous niveaux. Cette étape marque la construction d'une politique départementale ambitieuse en matière de parasport.

De surcroît, plusieurs opérations sportives initiées ou financées par l'État ont également participé au développement du parasport auprès des Yvelinois : l'étape du HandiTour à Louveciennes, ou encore le JOP Tour 78 qui a intégré des initiations au parasport, notamment à Feucherolles, centre de préparation aux Jeux Paralympiques pour les Yvelines.

CHIFFRES CLÉS

+ 100

Acteurs engagés dans le département des Yvelines

662

Réunions organisées par la préfecture des Yvelines depuis 2021

200

Agents de la préfecture, les sous-préfecture et du SGCD mobilisés pendant la période des Jeux Olympiques et Paralympiques

950 000€

De crédits politique de la ville dédiés à des opérations de mobilisation populaire

100 KM

De pistes cyclables créés

La préfecture de l'Essonne

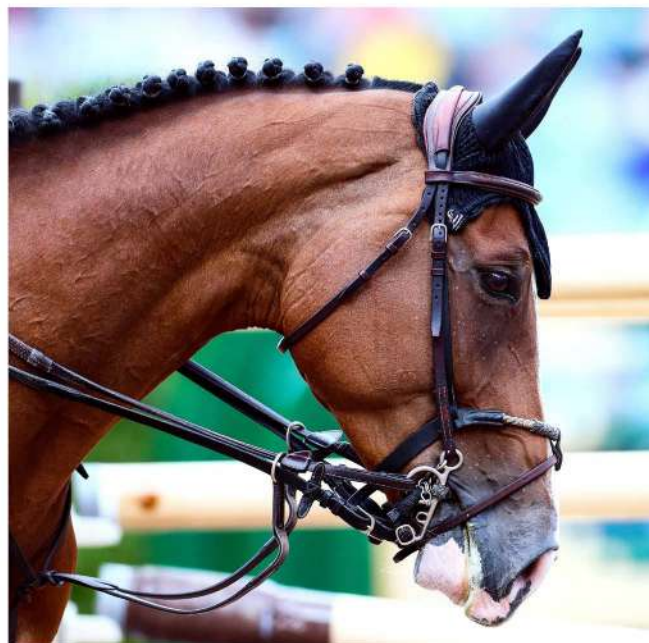
L'Essonne, un département sans site d'épreuve mais ayant concouru à la réussite des Jeux. Si l'Essonne ne disposait pas de site d'épreuve olympique ou paralympique, trois communes du département – Bièvres, Boullay-les-Troux, Villiers-le-Bâcle, ont toutefois été traversées par le passage des épreuves olympiques de cyclisme sur route hommes et femmes les 3 et 4 août 2024.

L'Essonne a par ailleurs concouru à la réussite des Jeux en accueillant sur son territoire le laboratoire anti-dopage français et le Laboratoire des courses équestres destiné à la réalisation des analyses anti-dopage des prélèvements équins.

Par ailleurs, en amont des Jeux, l'Essonne a accueilli six délégations olympiques et deux délégations paralympiques françaises et étrangères venues se préparer dans l'un des 23 centres de préparation aux Jeux proposés dans le département (l'équipe brésilienne de judo à Sainte-Geneviève-des-Bois ; l'équipe sénégalaise de judo à Vigneux-sur-Seine ; la natation synchronisée japonaise et la para-natation sud-coréenne à Mennecey, les équipes de France de Rugby à 7 au Centre National du Rugby à Marcoussis, ainsi que les équipes féminines du Canada et des Fidji ; l'équipe de France de para-équitation à Champcueil).

Le concours de l'Essonne à la réussite des Jeux c'est également, après près de quatre années de travaux menés par le SIAAP avec le soutien de l'État, la mise en fonction le 14 juillet 2024 du VL8, un collecteur d'eaux usées de 9km de long qui participe à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et en permet ainsi la baignabilité, tant dans le cadre des épreuves olympiques et paralympiques en Seine que dans celui du Plan baignade régional.

L'Essonne a, par ailleurs, contribué à l'effort de recrutement dans les métiers de la sécurité privée, nécessaire à la sécurisation des événements olympiques et paralympiques, avec plus de 2 000 essonnien entrés dans le cycle de formation aux métiers de la sécurité privée.



Des analyses anti-dopage des prélèvements équins ont été effectuées en Essonne © Icon Sport/Pierre Costabadie

I. LA MOBILISATION POPULAIRE EN ESSONNE

Point d'orgue de la mobilisation populaire en Essonne, le Relais de la flamme olympique a parcouru onze communes du département (Étampes, Chamarande, Palaiseau, Marcoussis, Draveil, Vigneux-sur-Seine, Montgeron, Dourdan, Evry-Courcouronnes et Bondoufle le lundi 22 juillet 2024, a réuni près de 45 000 spectateurs dans une ambiance festive avant de s'achever au stade départemental Robert Bobin où Ladji Doucouré, athlète essonnien et dernier relayeur, a allumé le chaudron devant 6 000 spectateurs.

L'ouverture de deux clubs 2024 durant la période des Jeux, au sein du stade Robert Bobin et de l'Île-de-Loisirs d'Étampes, ont permis à près de 20 000 essonnien de découvrir et de s'initier à de nombreux sports et handisports, d'assister à la retransmission des cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que des épreuves sur écrans géants, et de vivre ainsi les Jeux. La billetterie sociale et solidaire, avec près de 8 000 billets pour assister à des épreuves

olympiques et paralympiques distribués dans le département, dont plus de 6 000 aux scolaires des 1^{er} et 2^{ème} degrés, a, en outre, permis à de nombreux essonnien de vivre l'expérience spectateur.

La mobilisation autour des Jeux paralympiques a débuté dès le mardi 27 août 2024 avec le Relais de la flamme paralympique à Grigny, au stade Jean Miaud, devant 1 000 personnes, soit la jauge maximale qui avait été fixée pour l'événement. Cette mobilisation s'est poursuivie à Grigny durant toute la période des Jeux paralympiques avec de nombreuses animations proposées à la population (démonstration et initiation handisport et sport adapté notamment), en particulier avec l'ouverture d'un Club 2024 à Grigny où, du 2 au 6 septembre 2024, 400 élèves ont, chaque jour, profité des animations proposées en lien avec le Comité départemental handisport de l'Essonne.

La réouverture du Club 2024 d'Étampes durant la période des Jeux paralympiques a permis un rayonnement jusque dans le sud du département.

D'une manière générale, l'ensemble des événements proposés dans le cadre de la mobilisation populaire en parallèle de l'organisation des Jeux de Paris, en amont de la période olympique (Les Saveurs olympiques à Draveil, la Semaine olympique

et paralympique dans les établissements scolaires, les Jeux régionaux de l'avenir handisport à Grigny, les Jeux sportifs des jeunes essonniers au Stade Robert Bobin...) ou durant celles-ci (dans le cadre du volet « Vacances olympiques et paralympiques » du dispositif Quartier d'été, des animations autour du Relais de la Flamme ou au sein des Clubs 2024) ont trouvé un écho positif au sein d'une population participative et enjouée.

II. L'HÉRITAGE DES JEUX EN ESSONNE

Favoriser la pratique du sport pour tous

Les JOP ont permis de mettre en lumière les différents dispositifs destinés au développement de l'activité physique et sportive, Grande Cause Nationale pour 2024, en particulier les 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les établissements scolaires et le Pass'Sport. Par ailleurs, les JOP ont été l'occasion de mener de nombreuses actions destinées à la découverte de pratiques sportives, et handisports, dans l'objectif d'en pérenniser la pratique.

Les JOP ont également permis de mener une large campagne de rénovation ou de construction d'équipements sportifs, notamment par le biais du programme 5000 terrains de sports de l'Agence nationale du sport. En Essonne, ce sont plus de 30 équipements sportifs qui sont ainsi concernés. Grand Paris Sud, avec le soutien de l'État, s'est notamment lancé dans l'équipement de ses piscines par des systèmes de mise à l'eau adapté aux personnes en situation de handicap. La première installation a été effectuée à Grigny dans le cadre de la zone de célébration paralympique.

Développer le secteur du sport local

Dans l'objectif de soutenir et de développer le secteur du sport local, les services de l'État ont initié une campagne de recrutement de volontaires Services civiques « ambassadeurs du sport » mis à disposition des acteurs (clubs, comités sportifs départementaux...) pour assurer des missions de soutien de leurs activités, de promotion de la pratique sportive et des valeurs du sport. Ce dispositif a vocation à être pérennisé après les Jeux, et vise le recrutement de 50 volontaires par an.

Un héritage environnemental

Conformément à la promesse de Jeux durables, des travaux ont été effectués afin d'améliorer la qualité de l'eau de la Seine. En Essonne, la construction du VL8, un collecteur qui permettra d'acheminer les eaux usées du sud de l'agglomération parisienne depuis Athis-Mons (91) vers l'usine Seine Valenton (94) et sa station de pompage et d'épuration SÉSAME, s'inscrit dans cet objectif.

Cet ouvrage long de plus de 8km, destiné à réduire drastiquement le rejet d'eaux non traitées dans le milieu naturel en temps de pluie, et par conséquent de limiter les impacts bactériologiques sur le milieu, joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine.

L'organisation des Jeux a également encouragé la construction et la réhabilitation d'un vaste réseau de pistes cyclables afin de favoriser le déplacement des spectateurs en vélo et vélo électrique. La Vélocénie, qui relie Paris au Mont-Saint-Michel en traversant l'Essonne (Igny, Massy, Verrière-le-Buisson...) est intégrée à ce réseau cyclable olympique en permettant de rejoindre les sites olympiques situés dans les Yvelines depuis Paris.

Un héritage social et économique

Plus de 2 000 essonniers, principalement des jeunes en recherche d'emploi, ont pu intégrer le parcours de formation rémunéré à la sécurité privée. Titulaire d'un CQP sécurité des grands événements, ils peuvent accéder à un emploi, et profiter de débouchés professionnelles avant, pendant et après les Jeux.

La préfecture des Hauts-de-Seine

La préfecture des Hauts-de-Seine a pris une part très active aux Jeux de Paris 2024 par l'accueil à Paris-La-Défense-Aréna (PLDA) à Nanterre des épreuves emblématiques de natation du 27 juillet au 4 août qui ont été mises en lumière par les victoires de Léon Marchand, des finales de water-polo du 5 au 11 août, et de para-natation du 29 août au 7 septembre, et au Stade Yves-du-Manoir à Colombes pour les épreuves de hockey sur gazon du 27 juillet au 9 août. Les Hauts-de-Seine ont ainsi accueilli deux des trois épreuves les plus diffusées dans le monde. Les courses de cyclisme sur route (3 et 4 août) et les trois marathons olympiques (10 et 11 août) ont traversé 9 communes.

De même, le relais de la Flamme olympique a traversé 19 communes le 24 juillet et, 2 pour le relais de la flamme paralympique le 27 août. La cérémonie du « Chaudron » au soir du 24 juillet à Nanterre a ainsi rassemblé 200 000 personnes sur l'esplanade de la Défense.

Concernant la préparation des athlètes, trois sites d'entraînement ont été ouverts à Colombes, Gennevilliers et Rueil-Malmaison. Sans oublier les 46 Centres de Préparation aux Jeux (CPJ), partagés entre 20 communes, qui ont permis au département d'accueillir 48 délégations olympiques et paralympiques, y compris dans des installations non labellisées CPJ (ex : 15 au centre équestre du Haras de Jardy).

Les collectivités du département ont pu bénéficier d'actions pour promouvoir la mobilisation populaire, à l'exemple du Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine lancé en 2023 et qui a aussi été favorisée par la création de liens forts entre les collectivités et les pays accueillis dans les CPJ, comme à l'occasion d'un déjeuner réunissant l'ensemble du corps préfectoral, les ambassadeurs, les maires et les acteurs du mouvement sportif dans le département en février 2024. Cette mobilisation populaire a également été promue par la mise en œuvre de 6 CPJ thématiques, telles que le CPJ culturel à Asnières, de mars à juin 2024, le CPJ agro-gastronomique à Villeneuve-la-Garenne, en mars 2024 et la tournée du musée Mobile en lien avec le centre Georges Pompidou dans les communes CPJ d'Antony, Bagneux et Gennevilliers en juin 2024.

Deux sites festifs de célébration ont été ouverts à Nanterre avec une participation du public de 72 055 personnes pour la période du 24/07 au 11/08, et à Sceaux (29 708 personnes pour la même période). Le club 2024 de Colombes a également eu une fréquentation importante (15 496), comme la zone de rassemblement de Villeneuve-la-Garenne (17 919) lancée par la collectivité à quelques jours des Jeux ; la ville de Vanves a également proposé un club 2024, de taille plus modeste, à ses habitants.

Pour mener à bien la préparation des Jeux dans le département, le Préfet des Hauts-de-Seine a constitué, dès septembre 2021, une mission pour coordonner la préparation et l'organisation des Jeux

olympiques et paralympiques et réuni tous les trimestres un comité de pilotage départemental, mis en place en novembre 2021, sous la présidence du Préfet, avec le Président du Conseil départemental et le Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Les 10 COPIL ont réuni une centaine de participants (Paris 2024, DIJOP, communes et conseil départemental, parlementaires, services de l'État et opérateurs, Préfecture de police, IDFM, RATP, SNCF, Paris la Défense, comités départementaux olympiques et sportifs..).

La préparation des COPIL a supposé la tenue régulière de réunions techniques, consacrées aux conditions de sécurité, de mobilité et d'accessibilité autour des sites, aux épreuves sur route, aux CPJ, afin de veiller à la bonne coordination des acteurs et liaison entre leurs actions.

Cette réussite collective a reposé sur une étroite collaboration entre tous les acteurs, un pilotage fin de la mission JOP et une anticipation des missions menées en mode projet avec Paris 2024. Ce mode d'organisation a facilité notamment l'installation des 2 bassins olympiques sur le site de PLDA en 60 jours (travail sur la conception même du site, préparation en amont de l'homologation du site avec les commissions de sécurité et d'accessibilité, prescription en terme de réglementation du travail et suivi toutes les 2 semaines du chantier, contrôle de la qualité de l'eau, ...) ainsi que la bonne coexistence de l'activité de ce site d'épreuves avec les activités traditionnelles dans cet environnement urbain très dense.

Au-delà de l'installation des sites, de nombreux sujets ont fait l'objet d'un travail en concertation avec les acteurs concernés dont :

Les actions relevant de la gestion de la Seine

- La mise en place de l'alternat sur le bras secondaire de la Seine conséquence de la fermeture du Bras principal afin d'assurer la sécurisation du Village olympique en lien avec la préfecture de Seine-Saint-Denis

- L'accompagnement de VNF pour la régularisation des péniches altoséquanaises dans le cadre du réaménagement du bras secondaire à Gennevilliers (7 bateaux régularisés sous convention d'occupation temporaire et 26 bateaux déplacés dont 11 déchirés) ;

- Le déplacement des péniches pour la cérémonie d'ouverture (13 à Boulogne-Billancourt et 2 à Saint-Cloud) en lien avec la préfecture de région IDF, et la création d'une station temporaire d'avitaillement à Boulogne-Billancourt (sur le port Legrand) pour les bateaux de la cérémonie ;

- L'amélioration de la qualité des eaux de baignade qui a permis d'assurer des avancées concrètes dans la résorption des mauvais branchements sur Chatenay-Malabry, Bourg-la-Reine et Antony et la réalisation de l'objectif fixé à 80% (réunions tous les 2 mois, communiqués de presse, et la tenue d'une réunion publique le 20 septembre 2023 à Antony par la secrétaire générale adjointe et les représentants des élus concernés qui a directement contribué à la mise en conformité de plusieurs mauvais branchements d'habitations).

Le suivi de la bonne livraison des sites avec

- Le suivi de la rénovation du stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes piloté par le conseil départemental et SOLIDEO pour la partie des installations temporaires du site d'épreuves,

- La préparation de l'installation des piscines olympiques au sein de PLDA,

- Le suivi de la rénovation des sites d'entraînement avec le défi relevé par la commune de Colombes, soutenu techniquement par SOLIDEO, de l'installation de la piscine olympique,

- Mais aussi du suivi de la rénovation des CPJ avec le dossier notoire de la réhabilitation de la piscine de l'université de Nanterre et de la réhabilitation des locaux du CREPS.

Le travail itératif de définition des périmètres de sécurisation et de circulation

Autour des sites avec le traitement des conditions d'accès aux sites pour les piétons, les vélos, les personnes à mobilité réduite (PMR), la définition des voies olympiques réservées et itinéraires olympiques et la consolidation des pistes cyclables, avec l'appui de l'UD92/DRIEAT, la coexistence avec les activités économiques de chantiers (EDENN à PLD ARENA à Nanterre) à proximité immédiate du site,

La politique de l'emploi et l'insertion

Notamment dans les métiers en tension de la restauration, l'hôtellerie, le nettoyage, la logistique et la sécurité privée sous l'impulsion de la sous-préfète au développement économique et de l'emploi, en collaboration avec la DRIETS et France Travail, s'est traduit par des jobs datings mettant en relation les entreprises avec les personnes en recherche d'emploi, mais aussi la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés bénéficiant aux Jeux

et la promotion du bénévolat. Cette politique a été particulièrement soutenue dans un département économiquement dynamique et au poids significatif. La Chambre de commerce et de l'Industrie des Hauts-de-Seine a aussi mené une action pour fédérer de nombreuses entreprises présentes sur le territoire, en partenariat avec le Département, en créant le club d'affaires GO-JOP 92 dès 2021 qui avec les villes et des athlètes de haut niveau a organisé une trentaine d'événements.

Enfin, la construction de l'Héritage des Jeux était un sujet central par la mise en œuvre des quatre thématiques prioritaires définies par Paris 2024 : le sport à l'école ; l'emploi et l'insertion ; l'excellence environnementale, et le handicap et l'accessibilité en utilisant les Jeux comme un levier pour le développement de la pratique sportive et de la transmission des valeurs du sport, pour renforcer la cohésion territoriale, l'insertion des jeunes et l'engagement citoyen ;

Pour favoriser l'acceptabilité des Jeux, des projets de mobilisation populaire ont été initiés et organisés par la préfecture et la DASEN pour faire rayonner l'esprit olympique dans le département, avec des Jeux populaires, au plus près des habitants, comme le Tour olympique et paralympique 92 qui a traversé les 36 communes du département d'octobre 2023 à avril 2024. Marrainé par Diane De Navacelle de Coubertin, cet événement a mobilisé toutes les communes autour d'animations sportives et culturelles. La très forte mobilisation et implication des maires et l'engagement des habitants et des scolaires ont témoigné très tôt de l'engouement pour les Jeux.

De même, l'animation populaire des Jeux a pris la forme des 6 projets d'initiative régionale à Antony, Asnières, Bagneux, Gennevilliers, Meudon et Ville-neuve la Garenne mais aussi par les animations culturelles, sportives et éducatives des communes recevant des délégations olympiques et paralympiques (séances ouvertes au public, manifestations sportives, culturelles en lien avec le pays accueillis) et avec l'accompagnement des olympiades culturelles dans le département avec les services de la Culture.

La bonne communication des enjeux et des impacts des JOP était essentielle pour fédérer la population et les acteurs des Jeux autour de cet événement. Ainsi les riverains, les communes, les entreprises, les commerces, les acteurs de la santé et de l'éducation, ont fait l'objet d'action de sensibilisation et d'information le plus en amont possible (dès décembre 2022), et de la participation de la sous-préfète et des services de l'État à de multiples réunions publiques avec les maires au niveau local.

La préfecture de Seine-Saint-Denis

Les habitants des quartiers populaires ont vécu très positivement l'été olympique, en dépit de perceptions initiales «réservées». Ils ont apprécié les dispositifs d'animation déployés à leur profit. L'enthousiasme en faveur de l'événement s'est imposé naturellement à tous. La modification du regard porté sur le département par les médias nationaux n'a pas été sans conséquence sur les attitudes constatées, de même que celui des habitants sur les forces de l'ordre dont la présence n'a pas été négativement ressentie. En dépit des contraintes matérielles parfois très fortes autour de certains sites d'épreuves (para-cyclisme notamment), l'été olympique restera dans les mémoires des habitants.

Le département de la Seine-Saint-Denis a été pleinement mobilisé dans l'organisation de l'événement des Jeux Olympiques et Paralympiques. Premier territoire olympique en nombre d'infrastructures nouvelles avec 35 équipements parmi lesquels le village olympique, ou celui dit «cluster des médias», l'État a par ailleurs dégagé près de 6 millions d'euros pour financer et organiser des dispositifs d'animations et de séjours à destination des habitants du département, afin d'ancrer les jeux au sein de ce

territoire cosmopolite et très archipélagique sur les plans des comportements socio-culturels. Le bilan de ces actions s'avère très positif.

Parallèlement, les JOP ont aussi été l'aboutissement de trois ans de préparation, collective et territoriale, en terme de sécurité et de planification. Les périodes d'épreuves ont mobilisé fortement la préfecture, qu'il s'agisse de la tenue des centres de crises ou de la supervision des flux propres au département.

I. LA MOBILISATION ET L'ENGOUEMENT POPULAIRE

Le département de la Seine-Saint-Denis a multiplié les actions auprès des concitoyens afin de favoriser l'adhésion à l'événement et permettre de faire de cette célébration, une véritable fête populaire. Les services de l'État ont pour leur part mobilisé une enveloppe financière qui s'élève à près de 6 millions d'euros pour financer des actions à destination des habitants et notamment de ceux résidants en quartier politique de la ville.

Nous relevons à l'issue de ce déploiement l'expression de la satisfaction des résidents concernés, alors même que, selon une enquête diffusée en janvier 2024 dans le département, 92% des sondés avaient répondu qu'ils avaient des inquiétudes quant à d'éventuelles perturbations ou difficultés pour accéder à certains lieux ou encore que 16% des répondants avaient affirmé que l'organisation des JOP à Paris allait accroître les risques en matière de sécurité.

En effet, les craintes soulevées avant le début des JOP 2024 au sujet des restrictions de circulation, de l'embolisation des transports en commun ou encore des troubles à l'ordre public ont été rapidement rassurés. Outre les animations diverses, les habitants des quartiers populaires ont tout particulièrement apprécié le maintien à haut niveau et la qualité des transports en commun, sujet habituellement sensible, surtout lors des périodes estivales. L'engouement des habitants des quartiers s'est mesuré lors de plusieurs séquences et événements :

Le relais de flamme et les animations

Le relais de la flamme a été l'élément déclencheur de la ferveur populaire à l'instar du reste du territoire national. La flamme a traversé 21 communes en intégrant au sein des parcours les quartiers populaires des villes concernées. Dès lors, les animations

musicales et d'initiation sportives proposées en marge du relais de la flamme ont été un facteur fort d'acceptabilité et de motivation à soutenir l'événement. L'ambiance conviviale et festive portée par les communes a sans aucun doute contribué au bon lancement de l'événement dans un territoire jusque-là plutôt peu motivé. Près de 100 000 habitants se sont déplacés tout au long du parcours en Seine Saint-Denis.



La flamme olympique en Seine-Saint-Denis ©Les JOP en Seine-Saint-Denis

De manière exceptionnelle près de 800 000 € ont été mobilisés par l'État pour contribuer aux célébrations des JOP 2024. Ces crédits ont permis de proposer des animations sportives et musicales dans les sites de célébration, notamment au Parc Georges Valbon à la Courneuve (live site officiel) au Club 2024 « Station Afrique » à L'Île-Saint-Denis, ou encore au Club 2024 de Tremblay-en France et son association avec Cuba.

Pendant les JOP 24 clubs 2024, dans 23 villes du département qui ont été déployés quotidiennement. La fréquentation de ces sites de célébration a battu son plein, puisque plus de 600 000 personnes s'y sont rendues à l'occasion des animations quotidiennes ou des concerts. Le seul Parc Georges Valbon à la Courneuve a concentré près 250 000 personnes durant la période olympique. Lors des jeux paralympiques, 15 000 personnes ont suivi le parcours de la flamme organisé sur trois axes et 9 communes populaires. Les clubs 2024, sans doute sous l'effet combiné d'une météo maussade et de la rentrée scolaire ont accueilli moins de 15 000 personnes.

La billetterie olympique et paralympique

Un effort conséquent de billetterie a été organisé par l'État et les collectivités territoriales pour les épreuves olympiques et paralympiques avec un total de 150 000 billets dévolu à la Seine-Saint-Denis. En outre, 28 000 places pour la cérémonie d'ouverture ont été distribuées à 21 collectivités locales et EPCI du département.

Les animations sportives proposées en pied d'immeuble et les séjours

Le travail de concertation avec les collectivités territoriales et les associations avant de l'ouverture des JOP 2024 a permis de proposer aux habitants des quartiers populaires, une programmation d'actions en amont, pendant et entre les JOP 2024. Concrètement, une double programmation composée d'animations en pied d'immeuble et de séjours a

été initiée. A ce titre, plus de 3M€ ont été dédiés au financement d'animations en pied d'immeuble pour mobiliser tous les jours, les habitants des quartiers politique de la ville au plus près de chez eux.

L'adhésion aux JOP 2024 était concrète en pied d'immeuble ou des animations pour toutes les classes d'âges ont été quotidiennement proposés pendant, avant et entre les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les activités culturelles (29 %) et sportives (24 %) sont les thématiques les plus représentées. Celles axées sur les liens sociaux, générationnels et institutionnels représentent 20 % des actions soutenues. Les autres thématiques principales sont : le soutien à la parentalité, la continuité éducative, la santé et la citoyenneté.

D'autre part, 1,5 M€ ont été consacrés aux séjours à destination des jeunes et des familles. Parmi ces séjours, 43 % sont supérieurs à 5 jours. Les thématiques des séjours proposés ont été les suivantes : sportif (64 %), culturel (18 %), soutien à la parentalité (14,2 %) et citoyenneté (4 %).

Cette double programmation représente une hausse conséquente de l'enveloppe financière allouée aux activités et aux séjours (une hausse de 63 %) et les crédits affectés aux séjours 616 697 € (augmentation de 147 %). Enfin, des crédits de droits commun à hauteur de 710 000 € provenant du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) ont permis de rééquilibrer la couverture territoriale des financements en permettant aux 5 villes du département qui ne disposent pas de quartier politique de la ville de bénéficier d'une enveloppe financière pour proposer des actions à dimension sportive à destination de leurs habitants.

Près de 10 000 personnes ont pu bénéficier d'un séjour. Je note sur ce plan une grande satisfaction des familles, des élus ou des associations. La préfecture de Seine-Saint-Denis a procédé en propre à la distribution de près de 4 400 places, principalement pour la cérémonie d'ouverture.



Maquette du village olympique ©Seine-Saint-Denis Tourisme

II. LA MOBILISATION EN TERME DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES CRISES

La préfecture de la Seine-Saint-Denis a déployé un dispositif de coordination et de suivi des épreuves adapté au territoire, selon des modalités définies pour chaque site et permettant leur tenue dans le temps, sans usure excessive des équipes. Parallèlement, un effort important a été consenti afin de ne pas négliger la vie du département hors épreuves et favoriser l'acceptabilité sociale des jeux.

Le dispositif départemental de gestions des opérations Olympiques et des événements associés :

La préfecture a armé l'ensemble des postes de commandements des sites de compétitions durant les périodes d'activités, selon les modalités arrêtées conjointement avec Paris 2024 et la Préfecture de Police de Paris. Soit :

- *Le Stade de France, couplé au CAO ;*
- *L'Arena Paris Nord, à Villepinte ;*
- *Le mur d'escalade du Bourget.*

Les sites de non-compétition (Village des athlètes, village des médias et centre opérationnel des Bus) ont fait l'objet d'un suivi étroit, mais dont les modalités ont évolué au cours des JOP. Au regard de l'autonomie des sites et d'une présence significative des forces de la préfecture de Police, les sites sont passés d'un poste de commande dédié à un suivi par zone avec commandement « volant » (remontée des informations à Villepinte, géographiquement au cœur de la zone, et passage sur site une à deux fois par jours).

Hors sites olympiques, la coordination a été adaptée aux manifestations. Les relais de la flamme olympique et paralympique, de même que le para-marathon pour sa séquence séquano-dyonisienne, du fait de leur nature, ont été supervisés depuis le Centre d'Information et de Commandement du département.

A l'inverse, le Live Site du parc Georges Valbon a fait l'objet d'un PC sur place, armés lors des événements les plus sensibles. De la même manière, les épreuves de para-cyclisme, particulièrement délicates, ont été gérées depuis un poste de commandement dédié.

Au global, en sus des points ad hoc tenu en conduite, la coordination se sera traduite par 3 points de situation quotidiens, axés notamment sur les difficultés récurrentes (no show des agents de sécurité, flux voyageurs sur les transports en communs accédant au stade de France, bus « Ma classe aux jeux » etc.), la participation aux deux réunions décisions tenue par le directeur de cabinet du Ministre et à la réunion zonale quotidienne.

Les actions menées pour sauvegarder la vie quotidienne durant les JOP

En complément des PC Olympique, le Centre Opérationnel Départemental a été activé du 26 juillet au 8 août. Il a servi à la fois à gérer l'ensemble des événements sans rapports avec les JOP et de plateforme de partage de l'information au sein des services.

Plus globalement, en amont de la période olympique et durant l'ensemble des jeux, la préfecture aura mis en place des dispositifs visant à favoriser l'acceptation sociale, soit en prévenant les problèmes et en aidant les acteurs à s'adapter (logistique urbaine), soit en favorisant la connaissance des contraintes induites par les jeux par les habitants du département. A titre d'exemple :

- *Un ensemble de réunions publiques a été organisé sur les secteurs olympiques et notamment sur Pleyel / Île-Saint-Denis / Stade de France et Clichy-sous-Bois ;*

- *La préfecture a accompagné, parfois financièrement, les communes dans leur efforts d'information, soit en relayant l'information, soit en aidant à sa diffusion (aide à la conception des prospectus avec l'ap-puis du TDM, dispositif d'ambassadeurs) ;*

- *Via le relais des principaux acteurs économiques du département (consulaires, CPME, Medef), traitement des entreprises les plus susceptibles d'être impactées par les jeux.*

Durant les jeux eux-mêmes, la préfecture a maintenu un dialogue constant avec les collectivités afin de faciliter le règlement des problèmes en conduite ou de faire remonter les difficultés des habitants, notamment sur les secteurs les plus contraints (Clichy et Stade de France notamment).

Il convient enfin de noter que l'ensemble de ces actions, qu'il s'agisse de mobilisation, de préparation ou de sécurisation des jeux, ont été menées en transparence et en pleine coopération avec l'ensemble des acteurs. Si, dans le département, la préfecture a été le pivot et la cheville ouvrière des opérations, celles-ci n'aurait pu aboutir au succès qu'ont été les jeux sans la mobilisation de l'ensemble des acteurs, au premier chef desquels les collectivités territoriales.

La préfecture du Val-de-Marne

Dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le Val-de-Marne était concerné par :

- Le passage du relais de la flamme olympique,
- La cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques sur la Seine (embarquement de nombreux athlètes),
- L'épreuve olympique du contre-la-montre cycliste,
- Le passage du relais de la flamme paralympique
- Ainsi que l'organisation de deux zones de célébration (Créteil et Vincennes) et Clubs 2024. A ces occasions, le centre opérationnel départemental (COD) a systématiquement été activé.

De plus, les services de l'État, en lien avec les collectivités locales, ont œuvré depuis plusieurs années à la réalisation du « plan baignade » qui sera l'un des grands héritages de ces Jeux de Paris 2024 avec l'objectif d'une ouverture pérenne de la baignade dans la Marne à l'horizon 2025.

L'objectif était de susciter la plus grande mobilisation populaire afin que tous les Val-de-Marnais conservent des JOP de Paris 2024 un souvenir inoubliable. Pari réussi !

A l'initiative de Madame la préfète, de nombreux comités de pilotage rassemblant tous les acteurs engagés (comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), la préfecture de la région d'Île-de-France et la préfecture de police) dans la planification et dans la préparation des JOP ont été organisés afin de s'assurer de l'avancée des différents projets et de procéder à leur présentation aux collectivités locales concernées.

En parallèle, des réunions mensuelles des services de l'État dans le Val-de-Marne se tenaient en préfecture avec les unités départementales (UD) des différentes directions régionales (UD-DRIETS, UD-DRIEAT, UD-DRIHL, DRAC, DASEN, SDJES) ainsi que les ser-

vices des forces de sécurité intérieure et les opérateurs de l'État fortement sollicités en matière de recrutement d'agents de sécurité privée notamment.

Auprès du secrétaire général de la préfecture, référent départemental JO, un chargé de mission JOP a été recruté, qui a travaillé en lien étroit avec les équipes du cabinet afin d'assurer la coordination des différentes parties prenantes concernées.



Fête du sport et de l'insertion du 22 et 23 avril à l'occasion des J-94 des jeux Olympiques © Laure Parry

I. LA MOBILISATION POPULAIRE AXE PRINCIPAL DE ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

Dans le cadre du relais de la flamme olympique qui traversait 15 communes sur plus de 25 km, plusieurs visites de reconnaissance et comités territoriaux des opérations (CTO) ont été réalisés, afin de s'assurer de la sécurité du convoi et des spectateurs. Le jour venu, en plus des forces de l'ordre, plusieurs cadres de la préfecture se trouvaient sur le jalonnement du parcours afin de s'assurer du déroulement optimal de cette manifestation unique. Plus de 160 000 personnes ont participé à cette grande mobilisation populaire dans le Val-de-Marne. Au départ du dernier segment, au sein de la préfecture, s'est tenue une cérémonie de remerciements des services de l'État voulue par la préfète du Val-de-Marne. La veille de la cérémonie d'ouverture des jeux Paralympiques, le relais de la flamme paralympique a traversé Sucy-en-Brie et Valenton dans une ambiance familiale et festive.



Installations nautique à Champigny-sur-Marne © Gérald Moruzzi

Une dizaine de délégations sportives olympiques et paralympiques étrangères ont été accueillies dans des centres de préparation aux Jeux (CPJ) du Val-de-Marne, parmi lesquelles la délégation japonaise de breakdance, sport qui faisait son apparition aux JO de Paris 2024. Dans ce cadre, un CPJ culturel a été mis en place en coordination avec la Briqueterie (centre de développement chorégraphique national (CDCN)) qui accueillait les athlètes et le musée d'art contemporain du Val-de-Marne (MacVal). De nombreuses activités culturelles autour du Japon ont été organisées, dont le point d'orgue fut l'événement Six heures du soir en été.

De nombreuses actions ont également été entreprises dans les QPV. La billetterie sociale pour la cérémonie d'ouverture des JO et pour les épreuves des JOP a été très appréciée de la part des jeunes et de leurs parents, les élèves les plus méritants des collèges en cité éducative ayant été priorités ainsi que les jeunes suivis par les missions locales. Dans le cadre du dispositif "colos apprenantes" piloté par le SDJES, les séjours ont été organisés autour de la thématique des JOP et notamment le séjour organisé dans le département au domaine de Grosbois, plus grande centre d'entraînement au trot au monde, à destination des élèves de REP et REP+

II. L'ACCOMPAGNEMENT ACTIF POUR PERMETTRE LES ÉPREUVES EN SEINE

Enfin, dans le cadre du plan baignade, la réalisation de travaux de modernisation et la construction d'ouvrages en amont des JOP (notamment la station d'épuration de Valenton par temps sec d'une part et la station de dépollution du ru de la Lande à Champigny-sur-Marne et la canalisation de grand gabarit VL8 de Valenton par temps de pluie d'autre part) a permis la tenue des épreuves sportives dans la Seine.

CHIFFRES CLÉS

126,6 M€

Investis dans le Val-de-Marne dans le cadre du plan baignade dont 46,6M€ pour la station départementale de dépollution du ru de la Lande

36

Centres de préparation aux Jeux (CPJ)

+ 200 000

Visiteurs dans les quatre Clubs 2024 du département pendant la quinzaine olympique

La préfecture du Val-d'Oise

Les Jeux olympiques et paralympiques dans le Val d'Oise ont été l'occasion pour ce territoire de moderniser et mettre en avant ses infrastructures sportives pour accueillir des délégations étrangères. Les Jeux ont été également un fil conducteur tout au long de l'année 2024 pour mettre en avant les valeurs de l'Olympisme et les atouts du Val-d'Oise. Le Val-d'Oise fut enfin le lieu d'implantation du prestataire choisi pour assurer la production et la livraison des repas à destination des villages olympiques de Saint-Denis, Lille ainsi que des sites de compétition parisiens. Le choix de ce prestataire a imposé un plan de charge important pour les équipes de la DDPP, afin de s'assurer de la qualité sanitaire des repas.

I. LA MOBILISATION POPULAIRE AXE PRINCIPAL DE ENGAGEMENT DE L'ÉTAT

En amont des Jeux, 59 communes et 5 EPCI ont été labellisés « Terres de Jeux », illustrant l'engouement du territoire pour célébrer et accueillir ces jeux. De plus, la labellisation de 30 CPJ (centres de préparation aux jeux) répartis sur 25 collectivités territoriales représentant un total de 84 équipements, a été une véritable vitrine pour la qualité des équipements sportifs du Val-d'Oise.

Afin d'accueillir au mieux les délégations dans les CPJ, les infrastructures du département ont bénéficié en amont des financements de l'ANS. Ce fut notamment le cas de l'Athlética à Eaubonne (1,5M€ en 2021), du nouveau centre aquatique de Taverny (1,5M€ en 2021) ou encore un grand complexe sportif couvert à Cormeilles-en-Parisis (500 000 €). Plus globalement, le plan « 5000 terrain de sport » a permis de financer 122 infrastructures pour un montant de 3,9M€ dans le Val d'Oise sur 2022 et 2023. Ces crédits se sont vus complétés en 2023 par plusieurs enveloppes régionales et nationales pour un montant de plus de 800 000 € (Équipements structurants de niveau local, matériel et mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap, rénovation énergétique et modernisation des équipements).

L'accueil de la délégation américaine à Athlética à Eubonne a été un symbole fort de l'excellence sportive dans le Val d'Oise. Choisi parmi plusieurs dizaines de sites visités, c'est sa proximité géographique relative ainsi que la qualité des infrastructures qui ont décidé les représentants américains. Pendant deux mois, 1 200 acteurs du sport olympique et paralympique de la Team US, représentant plus de 40 disciplines, se sont entraînés et ont été hébergés. Au-delà, 16 délégations olympiques et 6 délégations paralympiques ont choisi de s'entraîner dans le Val-d'Oise en amont ou durant les Jeux sur l'un des 30 CPJ, telles que la fédération japonaise d'athlétisme.

II. CÉLÉBRATION DES FLAMMES

Outre l'accueil des délégations, la préparation du parcours des deux flammes avec les collectivités locales fortement engagées a été l'occasion de mettre en avant le territoire par :

- La traversée de la flamme olympique, le 19 juillet, de 18 communes, soit l'un des parcours les plus longs de la flamme dans un département. Cet événement a représenté une grande fête populaire qui a rassemblé plusieurs milliers de Valdoisiens et le monde sportif à travers les villes et villages du territoire ;
- Le parcours de la flamme paralympique, le 27 août dans 3 villes étapes : Cergy, La Roche-Guyon, et Louvres. Plus de 8000 personnes y ont participé.



Porteurs de la flamme Olympique dans le Val d'Oise © Alexis Goudeau - Paris 2024

III. LIESSE POPULAIRE EN ÉCHO AU PATRIMOINE DU VAL D'OISE

Par ailleurs, tout au long de l'année, le Val-d'Oise a voulu profiter de cette liesse populaire dans le cadre de plusieurs événements en mobilisant les acteurs locaux (communes, monde sportif et associatif, acteurs de la culture).

Tout d'abord, pour faire découvrir son patrimoine culturel par le programme « culture et quartiers ». Ce programme, lancé dès 2023, regroupe 10 grands acteurs culturels valdoisiens (Royaumont, la Scène Nationale Points Communs, le festival d'Auvers-sur-Oise, etc). Il a offert une programmation croisée, mêlant sport, culture et quartiers, tout particulièrement au bénéfice des habitants des quartiers Politique de la Ville. Les axes de ce collectif étaient l'aller-vers les publics QPV, éloignés de la Culture et le faire-venir ces publics au sein des grandes structures culturelles du département. En 2024, 15 projets ont fait l'objet d'un financement pour un montant total de 612 000 euros.

Ensuite, plusieurs événements ont rythmé cette année olympique :

- Dans les quartiers politique de la ville, et dans le cadre des contrats de ville, près de 40 actions ont été financées pour plus de 170 000 euros. Loin d'être uniquement des actions de pratiques sportives, les projets subventionnés ont su démontrer l'efficacité sociale du recours au sport pour traiter les problématiques d'intégration sociale, d'inclusion, d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi, d'apaisement des tensions sociales dans les quartiers ou encore d'amélioration de la santé. Ces crédits ont ainsi permis le financement de matchs pour l'emploi, de maisons sport/santé, d'actions de développement du sport féminin et du handisport.

- Dans le cadre de l'été culturel 2024, 26 projets ont été soutenus à hauteur de 370 500 € ,

- Dans le cadre du dispositif Eté olympique - Colos apprenantes, 435 408€ ont été accordés pour le financement de 23 projets.

- Autour de CPJ thématiques pour un montant de 120 000€: tout d'abord autour des « saveurs olympiques », à Cergy des 17 au 19 mars, avec un partenariat avec la ville, la Chambre des métiers et de l'Artisanat et le camion l'aventure du vivant, puis dans le cadre d'un « CPJ culturel » à Ermont et Eau-bonne avec plusieurs événements en juin et juillet pour célébrer la culture américaine, et enfin le 8 septembre à Deuil-la-Barre pour mettre en avant le parasport.

Enfin, l'ouverture de deux zones de célébration, à Argenteuil et à Garges-lès-Gonesse, a permis à la population de célébrer les jeux durant l'été. Elles ont respectivement accueilli près de 56 000 personnes et 12 500 personnes qui ont profité des nombreuses animations sportives. L'État a financé ces zones de célébration à hauteur de 420 000€ environ.

Le SDJES a, à ces différentes occasions, promu l'action de l'État au cours d'un peu plus de 35 événements pour informer le public des dispositifs du type Pass' Sport.

CHIFFRES CLÉS

62 500

Personnes ont fréquenté les Clubs 2024 sur les jeux Olympiques et Paralympiques

640 000

Le nombre de repas livrés au village olympique pendant la période

9M€

Le montant investi dans les équipements sportifs

22

Délégations accueillies dont la délégation Team US



FAIRE FRUCTIFIER L'HÉRITAGE DES JEUX

La culture

La préfecture de région Île-de-France, à travers l'action de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) placée sous son autorité, a participé à la mise en valeur de la culture et du patrimoine en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris.

D'une part, l'Olympiade Culturelle a été imaginée dès 2021. Le label est attribué par le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (Paris 2024) aux événements artistiques et culturels qui s'inscrivent dans cette programmation pluridisciplinaire. Plus de la moitié des 2100 projets labellisés « Olympiade Culturelle » au plan national concernent l'Île-de-France. Aux côtés de Paris 2024 et des collectivités territoriales participant activement à l'organisation des Jeux (Conseil régional d'Île-de-France, Ville de Paris et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis), la DRAC Île-de-France est particulièrement impliquée pour accompagner ou susciter des projets explorant les liens entre les arts et le sport et leurs valeurs communes que sont l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme

Dans le cadre de l'Olympiade Culturelle, la préfecture de région et la DRAC ont mobilisé le Musée Mobile à travers trois expositions itinérantes.

D'autre part, dans le contexte des JOP, la DRAC Île-de-France a lancé une campagne de labellisation des sites sportifs franciliens au titre de l'architecture contemporaine remarquable (ACR). Aux 4 édifices déjà labellisés sont ainsi venus s'ajouter 19 édifices en 2024 – gymnases, stades, piscines, patinoire, etc. – qui témoignent de la richesse architecturale et patrimoniale des sites dévolus à la pratique sportive dans la région. Cette campagne s'inscrit dans le

volet « Héritage » des Jeux. Le label ACR est attribué aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements qui ne sont pas protégés au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de 100 ans, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant. Avec 244 sites ACR en Île-de-France, les sites sportifs représentent désormais 10 % de ce corpus.



Le MuMo x Centre Pompidou ©Philippe Piron



Le MuMo x Centre Pompidou ©Philippe Piron

I. OLYMPIADE CULTURELLE

Dans les territoires éloignés des épreuves olympiques, la DRAC a travaillé pour que des projets d'ampleur puissent émerger, en particulier dans le Val d'Oise, l'Essonne ou le Val-de-Marne, et pour favoriser des projets reposant sur la mise en réseau d'acteurs culturels d'un territoire ou des projets itinérants, permettant l'irrigation des territoires et l'appropriation des Jeux par tous les Franciliens.

Des objectifs de long terme ont été fixés :

- Montrer l'excellence et la diversité de la création artistique, valoriser le patrimoine historique, architectural ;
- Favoriser le développement des pratiques artis-



Lancement de l'Olympiade Culturelle en Île-de-France, juin 2023 ©SRCI

tiques auprès de tous les publics ;

- Décloisonner et rapprocher les publics sportifs et les publics de la culture ;
- Favoriser l'accès à une offre artistique et culturelle pour tous les habitants de la région (ex. MuMo, Olympiorama, Essonne Danse) ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques culturelles et territoriales (ex. L'Art du Collectif).

La DRAC a recruté dès février 2023 une chargée de mission « Olympiade Culturelle ».

Sur 3 ans, la DRAC a mobilisé près de 7 M€ de crédits au bénéfice de 365 projets, soit une moyenne de près de 19 K€ par projet. Cet accompagnement est allé crescendo à l'approche des JOP.

- En 2022 : 51 projets pour 952 K€ (dont 284 K€ mobilisés par la DRAC en plus des crédits délégués par le ministère de la Culture)
- En 2023 : 103 projets pour 1,9 M€ (dont 401 K€ mobilisés par la DRAC en plus des crédits délégués par le ministère de la Culture)
- En 2024 : 211 projets pour 3,9 M€ (dont 690 K€ mobilisés par la DRAC en plus des crédits délégués par le ministère de la Culture)

La programmation « Culture et sport » de la DRAC a fait l'objet de présentations dans les territoires qui ont réuni plus de 500 personnes au total :

- 21 mars au Théâtre-Sénart, scène nationale de Seine-et-Marne
- 3 avril à Points Communs, scène nationale de Cergy dans le Val-d'Oise
- 4 avril à la préfecture de Nanterre dans les Hauts-de-Seine
- 9 avril à la MC93, scène nationale de Bobigny en Seine-Saint-Denis
- 24 avril au MAC VAL, musée d'art contemporaine de Vitry-sur-Seine dans le Val-de-Marne
- 30 avril au Théâtre de l'Agora, scène nationale d'Évry en Essonne

Quant à l'édition 2024 de l'Été culturel, qui s'est déroulée de juin à septembre 2024, celle-ci a exceptionnellement pris une couleur sportive. Deux tiers des projets de l'édition se sont inscrits dans la dynamique « art et sport », avec plus de 8 000 artistes mobilisés et 650 000 participants issus des quartiers populaires et des ruralités franciliennes.

Des coopérations nouvelles, qui auront vocation à se poursuivre dans la durée, ont été établies avec les acteurs du monde sportif, et notamment le Paris Université Club (PUC). Cela a permis de tisser des liens nouveaux entre la culture et le sport et de renouveler les approches de ce que doit être l'éducation populaire du 21^e siècle.

Exemples de projets accompagnés par la DRAC :

HANDESIGN 2024

appel à projet sur le design et le parasport

En 2024, la DRAC a lancé un appel à projets sur le design en milieu parasportif, qui a permis de sélectionner six équipes de designers – pour la plupart récemment diplômés des écoles nationales, qui mènent des résidences en immersion dans des clubs de parasport et de sport adapté de mars à septembre 2024. L'objectif est une amélioration de l'accessibilité autour du design d'objet.

La thématique de l'inclusion par la culture et le sport a donné lieu à une journée organisée par la DRAC le 25 avril 2024 intitulée « Créer avec, créer pour » et qui a réuni 200 personnes. Une captation vidéo de la rencontre est visible sur le lien : <https://www.youtube.com/@dracidf/videos>

L'Art du Collectif (95)

Dix structures labellisées et conventionnées du Val d'Oise croisent leur diversité artistique et imaginent un projet commun en écho aux valeurs de l'olympisme, associant l'art, le sport et la philosophie, coordonné par la scène nationale Points communs.



L'art du collectif ©Moland Fengkov

Durant toute la saison, des événements mêlant art et sport sont organisés sur tout le territoire du département, s'adressant à la jeunesse comme à toutes les générations – qu'ils viennent des quartiers prioritaires ou des zones rurales du département. Pour cette Olympiade, L'Art du collectif décline les valeurs essentielles à la jonction entre l'art et le sport : l'exigence, l'endurance, la ténacité, l'affirmation du corps, mais aussi la non-discrimination, l'humanisme et la solidarité. Fort de ces références partagées, chaque acteur de L'Art du collectif propose des créations et des formes artistiques qui puissent nourrir un récit commun entre les acteurs, les disciplines et les publics.

Vertical Détour Olympicorama - La Grande finale 2024 (77)

Projet itinérant, financé à parité avec le Conseil départemental de la Seine-et-Marne dans 15 lieux (dont la majorité ne sont pas dédiés au spectacle) en Seine-et-Marne, il est porté par la Compagnie Vertical Détour de l'auteur et metteur en scène Frédéric Ferrer, implantée au Centre de réadaptation de Coubert au sein de la Communauté de communes rurale de la Brie des Rivières et Châteaux. 2024 est la dernière année du cycle et voit la création de la dernière épreuve : Le Breaking et tout ce que vous avez voulu savoir sur d'autres choses. Vertical Détour lance une série de représentations participatives en itinérance en Seine-et-Marne.

La Beauté du geste : On ne va pas se défiler (93)

«On ne va pas se défiler» est une parade qui s'est conclue le 23 juin 2024 et qui porte haut et fort la créativité, la diversité et la solidarité de la jeunesse de Seine-Saint-Denis. Cette parade, formée de projets artistiques impulsés par huit lieux de création et de diffusion du spectacle vivant de Seine-Saint-Denis, a réuni au total plus de 1 200 jeunes. Issus des

commandes passées par les membres de la Beauté du Geste à des artistes et imaginés en étroite collaboration avec les habitants, chaque segment de la parade est unique et singulier, ce qui en a fait un événement artistique, festif et fédérateur, à l'image de la richesse du territoire.

Documentaire sur le breaking

La DRAC a réalisé en 2023 un documentaire en 4 volets sur 40 ans de hip-hop et de breaking en Île-de-France, à la rencontre des grands acteurs et témoins de ces cultures urbaines dans la région.



Kalypso interprète «Rave Lucid» ©Jonathan Godson

CHIFFRES CLÉS

365

projets accompagnés par la DRAC
entre 2022 et 2024

6,75

M€ mobilisés par la DRAC entre 2022 et 2024

650 000

participants aux projets de
l'Été culturel en IDF

II. MUSÉE MOBILE (MUMO)

Le MuMo est une association fondée en 2017 qui a pour objectif de diffuser l'art contemporain au plus grand nombre grâce à un camion aménagé en lieu d'exposition itinérant qui permet de dévoiler les œuvres issues de collections publiques et permet des actions de médiation notamment avec les scolaires.

Trois expositions itinérantes ont été organisées l'Île-de-France sous l'impulsion des services de la préfecture de région :

- «Être(s) Vivant(s)» sur le thème des lois, jeux et rythmes de l'univers (avec le Centre Pompidou)

- « Dans les règles de l'art » sur les méthodes de confrontation, d'adaptation ou de contournement des règles (avec le Centre Pompidou)

- « Devenir hybrides » sur la résistance et l'adaptabilité des corps, entre sport et science-fiction (avec le Fonds régional d'art contemporain IDF)

Le budget prévisionnel du projet en 2024 est de 465 K€.

Le MuMo a réalisé 47 étapes pendant 31 semaines en Île-de-France avec ces 3 expositions, notamment dans les CPJ Culture et dans les territoires prioritaires (ruralités et quartiers de la politique de la ville).

CHIFFRES CLÉS

3

expositions itinérantes

47

étapes en Île-de-France

17 000

participants attendus (scolaires, public familial, publics de clubs sportifs, personnes en établissements de soin, publics du champ social, personnes âgées)

III. LABELLISATION « ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE »

La DRAC a déterminé 9 critères spécifiques pour cette campagne de labellisation, en complément des critères standards d'attribution du label.

- L'originalité ou la prise de risque technique, constructive ou dans le choix des matériaux.
- Les expérimentations et/ou modèles.
- Le rayonnement des édifices.
- L'approche créative et l'audace artistique.
- La représentativité d'un courant, d'une carrière ou d'une politique.
- Le support d'identification fort pour les populations et/ou les collectivités.
- La réponse à un besoin local.
- L'intégration réussie dans un contexte urbain et périurbain.
- La fixation des édifices témoins par l'historiographie.

Un livret de présentation des 23 sites sportifs labellisés a été élaboré. Des cérémonies officielles de dévoilement des plaques ACR sur les édifices labellisés sont prévues à partir de septembre 2024. Avec 244 sites ACR en Île-de-France, les sites sportifs représentent désormais 10 % de ce corpus. Cette campagne s'inscrit ainsi dans le volet « Héritage » des JOP.

CHIFFRES CLÉS

23

sites sportifs labellisés « Architecture contemporaine remarquable »

10 %

des sites ACR en Île-de-France sont des édifices sportifs



Villejuif, Réservoirs d'eau dits « Les Flûtes » ©Olivier Mathiotte, La Manufacture du Patrimoine – DRAC Île-de-France

Héritage

L'héritage des JOP 2024 en Île-de-France est d'une triple nature :

- Des infrastructures et des équipements nouveaux
- Une qualité de vie améliorée,
- Des comportements renouvelés

Dès la conception du dossier de candidature, l'héritage a été au centre des préoccupations de Paris 2024, de l'État et des collectivités territoriales. Depuis lors, les services déconcentrés de l'État en Île-de-France ont travaillé à la réalisation pérenne de cet héritage, tant matériel qu'immatériel. Il en a été ainsi pour la préfecture de région, préfecture de Paris et toutes les Directions régionales.

I. DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS NOUVEAUX

Plusieurs équipements sportifs

Un plan « piscines » d'envergure vise à poursuivre, en Seine-Saint-Denis, l'effort de rattrapage en matière d'équipements aquatiques, avec 5 piscines construites ou rénovées (Saint-Denis, Montreuil, Aubervilliers, Marville, Aulnay-Sous-Bois) ainsi que 3 piscines des Jeux redéployées après la compétition et installées de manière pérenne à Sevran, Bagnolet, Montfermeil et Pierrefitte.

Des sites d'accueil de compétitions sportives nationales et internationales ont été réalisés sous la supervision de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO - établissement public de l'État). Les deux constructions neuves emblématiques, tant par leur ambition environnementale qu'esthétique, sont l'ADIDAS Arena Porte de la Chapelle à Paris et le Centre aquatique olympique à Saint-Denis (93) qui accueillera après les Jeux le pôle d'entraînement de l'équipe de France de plongeon.



Centre Aquatique Olympique et Paralympique ©SOLIDEO

Plusieurs équipements sportifs rénovés ou transformés

Sites de compétition olympique et paralympique

Des rénovations ambitieuses de sites de compétition ont été entreprises comme celle du Stade Olympique de 1924 Yves-du-Manoir à Colombes (92). Celui-ci accueillera à l'avenir le centre d'entraînement et le siège de la Fédération française de Hockey sur gazon. Le site du Stade de France a également été modernisé et aménagé. Des sites de compétition renommés ont été habilités et modernisés pour les jeux Olympiques et Paralympiques comme à Roland Garros qui a accueilli, outre les épreuves de tennis, celle de boxe pour les jeux Olympiques avant le tennis fauteuil et le volley-ball assis pour les jeux Paralympiques.

Sites d'entraînement

Des sites d'entraînements ont également été rénovés sous la supervision de la SOLIDEO, notamment avec la restructuration du complexe sportif de la Grande nef de l'Île-des-Vannes à L'Île-Saint-Denis (93). La piscine George Vallerey, piscine olympique de 1924, a été mise aux normes olympiques et paralympiques avec une modernisation de la centrale de traitement et une meilleure accessibilité pour les personnes en situation de handicap grâce à l'installation de rampes. De même, le Gymnase Guy Moquet à Aubervilliers (93), a bénéficié de la reconstruction de ses vestiaires et d'une extension de l'aire de jeux.

Des infrastructures pérennes de transport et de mobilité

Les Jeux auront aussi permis un renforcement des infrastructures de transport en IDF, améliorant la rapidité et l'efficacité des liaisons à destination des infrastructures sportives franciliennes tout en améliorant la qualité de la mobilité des franciliens. Les prolongements de métro M14, M11, du RER E et du tramway T3b ont été mis en service pour les Jeux.

La préfecture de région, avec la Direction régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement, et des Transports (DRIEAT) a mené un travail important avec les principaux acteurs du vélo (État, collectivités territoriales, CEREMA, associations de cyclistes, Paris 2024, ADEME, IDFM) pour aboutir à une offre complète de l'utilisation de la bicyclette pendant les Jeux. Ainsi, 400 km de pistes cyclables ont constitué le réseau cyclable olympique, dont 120 km pérennes et 30 km temporaires ont été réalisées pour les Jeux, et le nombre de stationne-

ment des vélos a sensiblement augmenté : 12000 places pérennes en héritage dont le projet de parking sécurisé de Plaine Commune à côté du Stade de France (1000 places) et 3200 places dans les grandes gares parisiennes.

Ce sont aussi des voies réservées au covoiturage en héritage dans un objectif de développement d'un usage plus durable des infrastructures routières. Les concertations publiques ont été menées par la DRIEAT-DIRIF au printemps 2023. La mise en service par la DIRIF du Contournement Est de Roissy fin 2023 a permis de renforcer un itinéraire alternatif pour rejoindre l'aéroport. La finalisation de l'échangeur A86 à Pleyel et la fermeture des Portes de Paris par la DIRIF participe à une desserte pacifiée du secteur. Les murs anti-bruits de l'A86 à proximité du Village Olympique réduisent les nuisances de l'autoroute.

Plan 5000 équipements sportifs

Le gouvernement a souhaité en vue des JOP augmenter le nombre d'équipements sportifs par le déploiement du « Plan 5000 terrains de sport » devenu, en 2024, « Plan 5000 équipements – génération 2024 », piloté par l'Agence nationale du sport et le préfet de région, son délégué territorial.

Pour l'Île-de-France, 34,2 M€, dont 31,7 M€ de crédits régionaux et 2,5 M€ de crédits nationaux ont été consacrés de 2021 à 2023 au soutien des projets du plan « 5000 terrains de sport de proximité », permettant la création de 720 nouveaux équipements.

Dans le prolongement du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023), le « Plan 5000 équipements – génération 2024 » a été engagé en 2024 pour renforcer le lien avec le milieu scolaire autour de 3 axes : le développement des équipements de proximité, l'aménagement de cours d'écoles actives et sportives et le soutien aux équipements structurants situés dans ou à proximité d'établissements scolaires. Ce sont près de 13 millions d'euros qui sont alloués à l'Île-de-France pour l'ensemble de ces équipements. L'accompagnement de ces projets a été assuré par la DRAJES et les services départementaux (SDJES).

Au-delà de ce plan, l'héritage servira aussi pour la pratique sportive. Le sable du stade Tour Eiffel, recouvert par un plancher pour le tournoi de cécifoot,

sera ainsi réutilisé pour créer trois terrains de Beach Volley dans le parc départemental de Marville, en Seine-Saint-Denis, ainsi qu'un terrain à Taverny dans le Val-d'Oise. Les modules de compétition et d'échauffement de skateboard de la place de la Concorde iront respectivement à Marville et Noisy-le-Sec, en Seine-Saint-Denis. Plusieurs fédérations vont également hériter de nombreux équipements qui ont servi pendant les Jeux, à l'instar de la Fédération française de Volley qui disposera de ballons, filets et autres poteaux. Les Fédérations de badminton et de taekwondo recevront elles aussi de nombreux équipements qu'elles ont prévu de distribuer à leurs clubs.



Parc départemental de Marville, en Seine-Saint-Denis ©SDUS

Le Village des athlètes sur trois communes du département de Seine-Saint-Denis

Situé sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et L'Île-Saint-Denis, le Village des athlètes est un nouveau quartier de 52 hectares qui, sous la responsabilité de la SOLIDEO, développera, dès 2025, 2800 logements dont 2000 logements familiaux (avec entre 25 à 40% de logements sociaux selon la commune) et 800 logements spécifiques (pour les étudiants, les personnes âgées, ou encore des logements réservés aux femmes victimes de violences). Il y sera aussi réalisé 2 nouveaux groupes scolaires (écoles maternelle et élémentaire), 6 ha d'espaces verts et de mobilité douce et 120 000 m² d'activités, bureaux et services pouvant recevoir 6000 salariés. Le Village est alimenté, grâce à un réseau de chaleur urbain, par une centrale géothermique.

Au cœur du Village, l'ancienne centrale électrique Halle Maxwell rénovée, a été affectée au ministère de l'intérieur pour y accueillir 2 500 de ses agents travaillant dans les « fonctions support » dans le cadre de la phase héritage des JOP. En outre, un pôle de loisirs nautiques et une Cité des arts de 1500 m² contribueront aux objectifs de valorisation du territoire et au développement d'un cadre de vie professionnelle de meilleure qualité.



Village des athlètes ©Solidéo

Le Cluster des médias à Dugny, La Courneuve et Le Bourget (93)

De même, la SOLIDEO convertira le Village des médias en nouveau quartier mixte constitué de 1 300 logements familiaux (dont 20% de logements sociaux), de 2 groupes scolaires et de 1 000 m² de commerces et services de proximité. Le pôle sportif sera reconfiguré avec des aménagements paysagers (13 ha d'espaces verts créant une extension du parc départemental Georges Valbon) et des équipements modernisés répondant aux besoins des usagers. Le quartier sera alimenté dès 2025 par une centrale géothermique, via un réseau de chaleur urbain



Cluster des médias de Dugny ©SOLIDEO

L'enfouissement de la ligne à haute tension (92/93)

15 km de lignes à haute tension ont été enterrées par RTE entre Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis et Ville-neuve-La-Garenne permettant la finalisation de l'aménagement du village olympique et paralympique ainsi que l'aménagement d'un vaste secteur. Il a nécessité le démontage de 27 pylônes de 35 à 55 m de haut et le creusement d'un tunnel de 2,5 km de long.

Le développement de la chaleur renouvelable et de récupération

Le village des athlètes est raccordé par le nouveau réseau de chaleur du quartier Pleyel, alimenté par une nouvelle centrale géothermique. Cette nouvelle installation pensée pour durer pourra chauffer et rafraîchir 600 000m² de bureaux et logements.

Le village des médias est raccordé à un nouveau réseau de chaleur de 20km, alimenté par du biogaz pendant les jeux. Dès 2025, il sera alimenté par une nouvelle installation de géothermie profonde alimentant le réseau des villes de Dugny et Le Bourget.

Le centre aquatique olympique et plus largement le quartier de la ZAC Saulnier (représentant plus de 1000 logements) est alimenté, grâce à un réseau de chaleur, par la chaleur fatale récupérée d'un DATA center situé à proximité.

Le centre aquatique de Marville, bassin d'entraînement pour le water-polo pour les jeux olympiques et paralympiques, et la ZAC Mairie sont raccordés au réseau de la Courneuve et alimentés par une nouvelle pompe à chaleur géothermique.

II. UNE QUALITÉ DE VIE AMÉLIORÉE PENDANT ET APRÈS LES JOP

Retombées économiques et emploi

Insertion emploi

La Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) a piloté un projet sur les insertions socio-professionnelles qui représentent un levier stratégique pour assurer un héritage durable des Jeux, en intégrant pleinement les enjeux sociaux et économiques de cet événement d'envergure mondiale.

Dans le cadre de la Charte sociale en faveur de l'emploi et du développement territorial, la DRIEETS, la SOLIDEO et Paris 2024 ont fixé des objectifs chiffrés en heures travaillées réservées à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, alternants, résidents des Quartiers prioritaires de Ville. Un objectif d'un montant de 25% des marchés accessibles aux TPE, PME et ESS a été défini pour les marchés de la SOLIDEO. L'établissement a ainsi engagé 782 M€ en direction de plus de 3200 TPE-PME et 115 structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Parallèlement, l'association Les Canaux recensait 347 entreprises franciliennes de l'ESS attributaires de marchés liés à l'organisation des Jeux pour 526 prestations. Les Canaux ont accompagné plus de 330 entreprises franciliennes, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux exigences des marchés publics. La comptabilisation des heures réalisées sera définitivement stabilisée fin septembre 2024, puisque la grande majorité des heures seront effectuées pendant les Jeux.

Ces réalisations démontrent l'impact positif de ces dispositifs, non seulement sur l'insertion professionnelle des plus vulnérables, mais également sur le renforcement du tissu économique local à travers l'inclusion des structures de l'ESS dans les grands événements internationaux.

Politiques publiques de métiers en tension – Secteur de la Sécurité privée

La préfecture de la région d'Île-de-France a coordonné depuis juillet 2022 un très ambitieux plan de formation pour soutenir le secteur de la sécurité privée. Mené par France Travail, la DRIEETS et le Conseil national des activités privées de sécurité CNAPS - Établissement public de l'État) pour répondre aux besoins en matière de sécurité privée pour les Jeux. 68 millions d'euros ont été mobilisés et ont permis la formation de 25 800 personnes et l'embauche de 22 000 personnes. Ce dispositif a notamment bénéficié aux demandeurs d'emploi dans un secteur sous tension, grâce à l'obtention d'un certificat professionnel. En outre, ce plan a permis la féminisation de cette branche professionnelle, jusqu'ici restée très masculine.

Tous ces emplois doivent s'avérer durables, au-delà des JOP 2024. Des actions concrètes seront menées pour permettre l'embauche des personnes formées aux métiers de la sécurité privée notamment des « job dating » et des envois de CV aux entreprises du secteur. Dans cette perspective, un forum emploi post-Jeux est en cours de préparation, associant l'État, la Région, France travail, Paris 2024, l'Association Transitions Pro, les opérateurs de compétences, pour organiser les suites de parcours ou les reconversions adaptées des personnes ayant été mobilisées par les Jeux.

Par ailleurs, une plateforme post JOP co-construite avec la Région IDF recensera les offres d'entreprises dans les secteurs en tension tel que l'« hôtellerie-restauration ».

La dynamique enclenchée pour loger les grands marginaux

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris a engagé en septembre 2023 la création de places nouvelles pour pouvoir proposer à tous les grands marginaux présents en rue à proximité des installations olympiques éphémères (Concorde, champs de Mars, quais de Seine...) un logement pérenne adapté à leurs besoins. Pour s'assurer de l'adhésion de ces personnes à ces propositions, la DRIHL a créé ces 216 places en lien étroit avec les acteurs associatifs et sur la base d'un cahier des charges précis : sites de petite capacité, principalement en chambres individuelles, pour des durées indéterminées (places pérennes de long séjour), situés dans Paris intra-muros, bénéficiant d'un

accompagnement médico-social de haut niveau, et laissant une grande latitude de fonctionnement aux personnes accueillies. Ce programme a permis d'offrir un toit à des personnes ayant des parcours de rue en moyenne de 6 ans et 8 mois, engageant ainsi un travail d'inclusion pérenne au bénéfice de grands marginaux impactés par l'installation de sites d'épreuves sur leurs lieux de vie dans l'espace public parisien.

Les méthodes de travail et de coopération entre tous les acteurs sociaux ont été renouvelées pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques de ce public de grands exclus. La dynamique de travail

ainsi enclenchée entre l'État, les maraudes, le Samu social de Paris, la Ville de Paris, la SNCF et la RATP a vocation à se poursuivre afin de proposer dans les mois et années à venir des logements adaptés à d'autres grands marginaux présents dans Paris.

Retombées sociales et économie circulaire

Il a été prévu, dès la candidature de Paris 2024, une obligation de réutilisation d'un maximum d'équipements utilisés durant les JOP 2024. Dans ce cadre, une obligation de «seconde vie» a été incluse dans chaque contrat entre le COJO et les entreprises, avec une clause de réutilisation obligatoire, dont la mise en œuvre a été laissée à la libre appréciation de ces dernières. La préfecture de région a porté une attention particulière pour que cela bénéficie substantiellement aux publics franciliens en situation de précarité, accompagnés vers et dans le logement et dans l'hébergement d'urgence. Sont concernés des matelas et des équipements mobiliers du village olympique et du village des médias. En lien étroit avec le COJO et Emmaüs,

4690 matelas sont donnés à Emmaüs Défi à Paris et en Seine-Saint-Denis avec 8000 oreillers et 12 434 mobiliers pour servir les besoins d'accompagnement dans le logement. 4690 autres matelas avec 3390 oreillers, 1700 couettes et 42 324 mobiliers sont donnés à Emmaüs France au bénéfice de tous ses mouvements, dont ceux des autres départements franciliens. La répartition au sein des mouvements Emmaüs sera connue fin octobre. 12 % des mobiliers (soit 5 078) seraient alloués aux mouvements franciliens. Enfin restent 200 matelas disponibles. La PRIF a identifié 15 associations franciliennes de l'hébergement d'urgence, intéressés pour les récupérer.

Des coupures urbaines traitées

L'organisation du volet mobilité (routière, ferroviaire, piétonne et cycliste) dans le cadre de la préparation des Jeux se traduit par la réalisation de 5 nouvelles passerelles en Seine-Saint-Denis, avec notamment :

- Le Franchissement Urbain Pleyel, qui permet d'assurer au sein du secteur Pleyel à Saint-Denis une continuité urbaine et paysagère jusqu'aux bords de Seine et une intermodalité entre le RER D, le métro, et à terme la ligne H du Transilien. Il enjambe sur 300 m le 3ème faisceau ferroviaire au monde en trafic (1 600 trains par jour). Plus qu'un pont, cette liaison a pour vocation de devenir un véritable morceau de ville avec de généreux espaces publics;
- La Passerelle au-dessus de l'autoroute A1 reliant le Centre Aquatique Olympique et le Stade de France sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole du Grand Paris
- La Passerelle au-dessus de l'autoroute A1 reliant la ville de Dugny au parc sportif et scolaire du Bourget, réalisée en pin Douglas du Morvan, un bois issu de forêts françaises gérées durablement et exclusivement réservée aux piétons et vélos ;
- La Passerelle du Village olympique, posée au-dessus de la Seine, entre L'île-Saint-Denis et Saint-Denis, reliant les deux parties du Village qui deviendront, après les Jeux, des quartiers de logements et d'activités ; seuls pourront y cheminer sur ses 16 mètres de large, les piétons, cyclistes et bus.

- Le Franchissement des Franc-Moisin au-dessus du canal Saint-Denis, réservé aux piétons et aux cyclistes, est une nouvelle passerelle qui reliera les secteurs Franc-Moisin/Bel-Air et Stade de France.



Simulation 3D du projet du Franchissement des Franc-Moisin
©Anthony Lieures

La baignade pérenne dans la Seine

La Seine est l'un des éléments phare des Jeux de Paris. Jusqu'en 1923 on s'y baignait mais l'augmentation des activités fluviales et la pollution ont contraint les autorités à prendre des mesures d'interdiction de baignade. Aujourd'hui, l'engagement de s'y baigner à nouveau dans les conditions nécessaires de sécurité se réalise et constitue l'un des plus beaux héritages de ces Jeux.

La préfecture de la région d'Île-de-France (avec la DRIEAT) et la Ville de Paris ont coordonné le Plan Baignade qui impulse un programme d'assainissement de la Marne et de la Seine pour les épreuves olympiques et paralympiques.

Les années suivantes, des zones de baignades pourront être ouvertes, sous certaines conditions notamment de sécurité, par les communes sur la Seine et la Marne. Les sites parisiens et certains sites sur la Marne ouvriront dès 2025.

Pour préparer l'ouverture de ces sites de baignade pérennes dès 2025, la préfecture de région, en lien avec la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris, a réuni les communes, établissements publics territoriaux et conseils départementaux franciliens intéressés. Les services de l'État accompagnent les communes dans la compréhension et la prise en compte des enjeux multiples préalables à l'ouverture de ces sites. Il convient notamment de s'assu-

rer de la qualité de l'eau sur chaque site, alors que cette ouverture est soumise à des règles différentes de celle d'une compétition d'une journée. Au-delà de la seule qualité de l'eau, les principaux enjeux reposent sur la conciliation des usages du fleuve, en particulier avec la navigation de fret et de tourisme et sur la sécurité des personnes (surveillance, aménagement des sites, risques liés à la baignade sauvage, etc.).

A date, 26 villes sont intéressées avec 32 sites potentiels (dont plusieurs sites au choix) :

8 sites en Seine Aval

3 en Seine-Saint-Denis (93) et 5 dans les Hauts-de-Seine (92)

3 sites dans Paris (75)

12 sites en Seine Amont

7 dans le Val-de-Marne (94) et 5 dans l'Essonne (91)

9 sites dans la Marne

7 dans le Val-de-Marne (94), 1 en Seine-Saint-Denis (93) et 1 en Seine-et-Marne (77)

Verdissement des bateaux sur la Seine et la Marne

La Seine est au cœur des JOP, notamment dans le cadre de la cérémonie d'ouverture. L'État s'est engagé auprès des compagnies du bief parisien afin de faire de cet événement unique un accélérateur du verdissement de la flotte fluviale : il s'agit de remplacer les propulsions fonctionnant aux énergies fossiles par une propulsion tout ou partie électrique, ou plus exceptionnellement innovante (exemple : à hydrogène).

Dans le cadre du Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI), opéré par VNF, le verdissement des bateaux est financé par l'ADEME à hauteur de 5 millions d'euros de l'État. Le pilotage de la DRIEAT et de la PRIF associées à la DGITM, et le travail de suivi et d'animation de VNF et de l'ADEME ont permis d'aboutir au verdissement des 28 bateaux utilisés lors des JOP. A ces 28 bateaux s'en ajoutent treize autres, déjà verdis ou en chantier. Ces 41 bateaux constituent un héritage de la cérémonie.

Ce soutien clair de l'État a permis d'engager, grâce à la pleine mobilisation des acteurs du fleuve, une dynamique forte de verdissement sur le bief parisien, puisque plusieurs compagnies ont décidé de basculer en électrique l'intégralité de leur flotte.



Exemple d'une borne électrique alimentant un bateau ©Actu FR

Il est estimé que l'effort particulier réalisé pour les JOP permettra de réduire de 1 800 tonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre.

Un groupe de travail spécifique copiloté par la Préfecture de région et auquel participe notamment la DRIEAT, l'ADEME, VNF, HAROPA-PORT et les organisations professionnelles (CPP, E2F) a permis d'engager une dynamique forte de ce programme qu'il faudra maintenir après les Jeux, afin de poursuivre la valorisation de la Seine et de son affluent tout en limitant l'impact environnemental des activités commerciales.

Dans le cadre des projets d'électrification des quais portés par HAROPA-Ports, Enedis a accompagné l'électrification de plusieurs escales parisiennes dès 2023 jusqu'au dernières mises en service début juillet 2024. C'est notamment le cas des escales et ports parisiens : Tolbiac, Bercy Amont et Aval, Port de Debilly et Port du Point du jour.

Ces raccordements, utilisés lors de la cérémonie d'ouverture, permettront d'alimenter des bornes de recharge à quais en héritage après les Jeux : 6 bornes ont d'ores-et-déjà installées par HAROPA en septembre 2024.



Port de Bercy ©Wikipédia

Qualité environnementale des ouvrages olympiques construits et compensations

La valorisation des Jeux pour le futur passe aussi par la qualité environnementale des ouvrages construits ou des compensations environnementales créées pour limiter leur impact sur le milieu et la biodiversité. La préservation de la faune et de la flore est un enjeu écologique central pour les Jeux et a été pris en compte à chaque instant des projets olympiques. L'État, via l'ADEME, les préfectures de département et la DRIEAT, et les maîtres d'ouvrage publics et privés ont ainsi veillé à la réussite de ces ambitions tout au long de la préparation des Jeux, et bien au-delà.

- Le Village olympique et paralympique préfigure la ville de demain, adaptée pour le climat de 2050 tout en promouvant la biodiversité. L'architecture des bâtiments et leur végétalisation, l'aménagement d'un parc de deux hectares, l'alimentation en chaleur renouvelable et décarbonée et l'utilisation du bois pour la construction confirment cette ambition. A cet égard, la SOLIDEO travaille sur une méthodologie de transmission et de « répliquabilité », via la révision des guides de la « construction Bois ».

- S'agissant de l'usage du bois, au-delà du Village, il a été privilégié dans la construction de la plupart des ouvrages olympiques : enceintes sportives, hall du parc des expositions, passerelles, ainsi que le Grand Palais éphémère, tant au niveau de la charpente que de l'ossature. Le résultat est particulièrement satisfaisant. Au total 30 000 m³ de bois (100 % certifiés « gestion durable », 45% de bois français) ont pu être mobilisés dans la construction de 15 ouvrages olympiques et paralympiques permettant de stocker l'équivalent de 30 000 tonnes de CO₂. L'héritage des Jeux, c'est donc aussi d'avoir contribué à démontrer que le bois peut être utilisé de façon

massive dans le cadre de constructions innovantes et durables, démythifiant ainsi les difficultés liées à l'utilisation de ce matériau.

- Des travaux ont aussi été réalisés au Château de Versailles sous la supervision étroite de la préfecture de département, pour restaurer et reconstituer l'Allée Royale de Villepreux (site classé), symbole d'une reconquête paysagère de long terme. De même, à proximité du Château, l'opération de déconstruction du moulin de Saint-Cyr, entraîne un impact sur la population d'hirondelles rustiques locale. Aussi, des mesures compensatoires ont-elles été prises pour préserver cette espèce, telles que l'aménagement d'un réseau de sites favorables à son installation par la pose de nids artificiels et d'éléments propices à l'édification des nids naturels, ainsi que la création de sites de substitution à la nidification.



Stade nautique de Vaires-sur-Marne ©SRCI

- Sur le site de la colline d'Élancourt, des mesures de compensation de l'installation d'une piste de VTT en héritage portent sur des travaux d'amélioration et de reconfiguration de l'aménagement du site menés par la SOLIDEO en lien avec la préfecture de département (DDT). Ils permettront de finaliser le futur parc sportif et paysager, tels que l'ouverture de certains milieux pour favoriser la biodiversité et la lutte contre les espèces invasives.

- Le site du Stade nautique olympique à Vaires-sur-Marne sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil régional, intègre 150 hectares de paysage remarquable avec 450 arbres plantés pour garantir un véritable « espace de respiration » ; les nouvelles infrastruc-

tures ont été réalisées dans le cadre d'une démarche de haute qualité environnementale (HQE), en garantissant la protection et la valorisation du site. La DRIEAT a également participé à la protection d'espèces protégées en s'assurant que soit trouvées des solutions d'aménagement de moindre impact sur la biodiversité, en portant une attention toute particulière au déplacement des habitats du Blongios nain (petit héron nicheur très rare en Île-de-France) présent sur le site.

L'accès des commerces aux personnes en situation de handicap

Aujourd'hui encore, de nombreux établissements du quotidien (commerces de proximité, hôtels-cafés-restaurants, cabinets médicaux, etc.) ne permettent pas un accès adapté aux personnes à mobilité réduite, pourtant inscrit dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Initié par la Conférence nationale du handicap (CNH) du 26 avril 2023 et doté de 300 M€, le fonds territorial d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de catégorie 5 vise à accompagner financièrement ces derniers dans la mise en accessibilité de leurs sites d'accueil : pose de plans inclinés, déplacement ou installation d'un accès aménagé aux sanitaires, élargissement de couloirs, etc. Le déploiement du fonds est doublé de la mise en place « d'ambassadeurs de l'accessibilité » visant à accompagner les propriétaires d'établissements dans cette démarche.

En plus d'améliorer la qualité de vie des personnes à mobilité réduite, le déploiement de ce fonds constitue un héritage important des Jeux paralympiques de Paris 2024. Accélééré par la tenue de ces derniers, le déploiement du fonds est priorisé dans les territoires accueillant des sites d'épreuves ou des zones de célébration, en particulier en Île-de-France.

Pour ce faire, les services déconcentrés de l'État ont mobilisé l'ensemble des acteurs compétents sur le territoire francilien (collectivités locales, chambres consulaires, fédérations professionnelles) pour enclencher une dynamique en Île-de-France, et veillés à la mise en œuvre opérationnelle des engagements de la CNH au plan local (communication envers les acteurs locaux, vérification de la cohérence des investissements des collectivités sur ces sujets).

III. DES COMPORTEMENTS RENOUVELÉS

L'élan donné par les Jeux se traduit par un renforcement de l'ensemble des politiques publiques du sport avec une progression de plus de 7 % des moyens qui leur sont alloués pour atteindre un niveau inédit en 2024.

L'héritage des Jeux, c'est renouveler les rapports individuels et collectifs au sport. L'ambition de l'État est de permettre au plus grand nombre d'adopter une pratique sportive afin de faire de la France une grande nation de sport. Pour cela l'État aide à lever les freins existants, qu'ils soient d'origine socio-culturels, liés au manque d'équipements sportifs ou liés à l'absence d'accessibilité ou d'encadrement adapté aux besoins des pratiquants, tels que les personnes en situations de handicap ou en situation de vulnérabilité.

Afin de développer dès le plus jeune âge une pratique sportive variée et durable plusieurs mesures sont mises en œuvre, déclinées en Île-de-France sous l'égide de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) :



Livret des 23 sites sportifs de la DRAC ©Ministère de la Culture

Développer la pratique du sport chez les jeunes

Afin de développer dès le plus jeune âge une pratique sportive variée et durable plusieurs mesures sont mises en œuvre :

Une montée en puissance en 2024 des dispositifs favorisant le sport à l'école avec 30 minutes d'activité physique quotidienne étendues à toutes les écoles et la poursuite du déploiement des deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens.

- Le nombre de places en programme sport-études est multiplié par 3.
- 2 heures supplémentaires de sport par semaine pour les collégiens (plus de 150 offres sportives ont été proposées aux collèves).
- Une extension de l'accessibilité du Pass'Sport (une aide de 50 euros à la prise de licence permettant de cofinancer l'inscription de jeunes dans des établissements sportifs (plus de 212 000 bénéficiaires en Île-de-France).
- Les opérations « Savoir rouler à vélo » et « Savoir nager » :

L'objectif principal recherché de l'opération « Savoir rouler à vélo » est de redonner le goût de l'activité physique aux jeunes et leur permettre de bénéficier des apprentissages nécessaires à une autonomie à vélo pour l'entrée au collège, ce qui s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'héritage Paris 2024.

En 10 heures d'apprentissage, le « Savoir Rouler à Vélo » permet aux jeunes de devenir autonome à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique, et de se déplacer de manière écologique et économique. En Île-de-France, 84 640 personnes

en ont été bénéficiaires pour un budget de 245 K€ alloué pour l'année 2024 par la préfecture de région.

Cette opération est doublée d'une opération « Savoir nager » également à destination des jeunes. L'objectif du plan d'aisance aquatique est de favoriser l'apprentissage de la natation pour diminuer le risque de noyade, près de 19000 bénéficiaires en 2023.

L'État contribue au financement de cours d'apprentissage de la natation et d'équipements tels que les piscines, bassins d'apprentissage et des bassins mobiles situés en territoires carencés, pour un budget total de 480 K€ alloués en Île-de-France en 2024.



Campagne du dispositif « Le Savoir rouler à vélo » ©Ministère des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques

Développer la pratique du sport par les personnes en situation de handicap

L'organisation des Jeux en Île-de-France constitue une occasion unique pour accélérer l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est aussi une opportunité pour changer le regard sur le handicap en général.

C'est pourquoi en 2024, la préfecture de région a décliné en Île-de-France les objectifs du ministère des Sports en faveur du para-sport :

- Mettre la pratique sportive au cœur du projet de vie de la personne par un soutien renforcé à la mise en accessibilité des équipements sportifs.

- Diversifier la pratique dans tous les lieux de vie par un soutien financier renforcé aux fédérations sportives pour le développement de la pratique para-sportive.

Pour les atteindre, la stratégie nationale « sport et handicaps » encourage la collaboration entre les différents acteurs du sport et favorise la coordination des politiques et des actions. 4 axes ont été définis ainsi que 24 mesures phares en vue des Jeux.

Au niveau régional, la stratégie menée par la préfecture de région et la DRAJES a pour objectif de :

- Lier le développement de la pratique sportive en faveur des personnes en situation de handicap, au déploiement des structures para accueillantes. Ce travail se fait en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ;
- Familiariser un public le plus large possible aux grandes compétitions de para-sport via un dispositif de billetterie sociale permettant à plus de 15000 franciliens de bénéficier de billets, grâce au financement de l'État. Plusieurs agents de la préfecture de région ont ainsi été mobilisés pour superviser cette billetterie notamment pour l'Handisport Open Paris et les Championnats d'Europe d'Escrime fauteuil ;
- Promouvoir le parasport auprès du plus grand nombre et sur tous les départements en organisant des CPJ para ou des étapes HANDITOUR grâce aux financements de l'État apportés au comité régional Handisport et au Comité régional de la ligue de Sport Adapté ou encore à des collectivités porteuses de Centre de Préparation aux Jeux Para ;
- Organiser des animations para sport lors du passage de la flamme ou sur des zones de célébration en partenariat avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales ; ces dernières bénéficient d'un accompagnement de l'État ;
- Rendre visible le parasport dans les médias et notamment sur les réseaux sociaux de la PRIF.

Cette dynamique de pratique d'une activité physique par les personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services médico-sociaux (ESMS) est aussi portée par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France. Trois partenariats socles ont été mis en place début 2022 :

- Avec la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) pour valoriser la pratique du sport adapté en ESMS enfants ;

- Avec les rectorats pour étendre le label Génération 2024 aux ESMS enfants afin d'encourager la pratique physique et sportive des élèves et favoriser les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif ;

- Avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) pour soutenir, par le biais de co-financements, l'organisation de séances sportives pour les personnes accueillies en établissements au sein du club sportif de leur choix.

L'ARS s'est directement engagée en finançant, à partir de 2024, des projets autour de deux axes :

Achat de matériels pédagogiques et/ou d'équipements sportifs ;

- Projets sportifs permettant le déploiement de la pratique sportive en ESMS.

Ces partenariats vont être amplifiés à compter d'octobre 2024 et étendus au Comité handisport avec les missions suivantes : promouvoir le para-sport, former et sensibiliser les référents sport des établissements médico-sociaux, favoriser le développement de projets sportifs dans les ESMS.

L'ARS Île-de-France soutient également des initiatives visant à promouvoir les bienfaits d'une activité physique régulière à travers le co-financement avec l'Agence nationale du Sport et Fonds de dotation Paris 2024 de projets de facilitation de l'activité physique et sportive dans les territoires « Terre de Jeux 2024 » et en Contrat Local de Santé (CLS). Depuis 2022, 7 projets ont été retenus sur 6 communes en CLS pour un montant total de 234 000 euros chaque année.

En parallèle, près de 44 projets de prévention et promotion de la santé avaient été retenus avec pour objectif de promouvoir l'adoption de comportements favorables à la santé des Franciliens à l'occasion des JOP 2024, des actions concrètes ayant ensuite pu être menées tout au long de l'événement.

Enfin, la promotion de l'accès à l'activité physique et sportive à des fins de santé a été facilitée par le développement des maisons sports santé (MSS) avec pour mission d'accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes vers une structure adaptée. La majorité des MSS propose des bilans et des parcours d'activités physique adaptées en amont d'une intégration dans les activités de droit commun. Les MSS s'adressent notamment aux personnes souffrant d'affections longues durées (ALD) ou de maladies chroniques, présentant des facteurs de risques, en situation de perte d'autonomie... Les personnes résidant ou domiciliées dans les quartiers prioritaires, en situation de précarité socio-économique, fortement sédentarisées constituent leur public cible. Au titre de l'année 2024, l'ARS Île-de-France soutient les MSS du territoire pour un montant total de 384 000 euros.

Enfin, un programme prioritaire de recherche « Sport de très haute performance » a aussi été mis en place par l'État (avec fortification du sport paralympique notamment).

Développer la mixité et la place des femmes dans le sport

Pour la première fois dans l'histoire des jeux Olympiques et Paralympiques, ceux de Paris en 2024 sont paritaires, les femmes représentent la moitié des athlètes. Elles n'étaient que 2% aux jeux Olympiques de Paris en 1900.

Pour autant, en Île-de-France, la mixité dans le sport reste un objectif à atteindre que ce soit dans l'accès des femmes à la pratique sportive, dans la prise de responsabilité des fonctions dirigeantes ou d'arbitrage, voire d'entraînement ou de coaching.

C'est pourquoi la DRAJES et la Direction régionale droits des femmes (DRDFE) ont entrepris plusieurs actions et soutiennent financièrement plusieurs associations qui luttent contre les stéréotypes de genre. Parmi ces actions :

- Les plans de mixité déployés par les fédérations sportives ;
- Les actions de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport ;

- Le partenariat DRDFE, DRAJES avec l'association Fémix' Sport pour l'organisation de sensibilisations et de tables rondes sur les territoires et la diffusion de l'exposition « une brève histoire du sport féminin » ;
- Le partenariat DRDFE avec le CROS Île de France pour l'animation d'ateliers « boxons les préjugés » sur les territoires ruraux ou dans les QPV ;
- La remise de trophées « les femmes s'engagent dans le sport » organisée le 8 mars à l'Hôtel de Noirmoutier ;
- Le soutien à la programmation spécifique du festival international de films de femmes « Olympe se Bouge » à Créteil (94) ;
- La projection du film Marinette à la préfecture de région lors de la journée internationale du sport féminin ;
- L'inauguration de la salle Alice Milliat, une pionnière, par le préfet de région et la fondation Alice Milliat à la préfecture de région.
- Le soutien de la DRDFE au livre « Merci Alice » écrit par des femmes journalistes sportives et mettant en lumière des portraits de championnes olympiques et paralympiques françaises

Emploi et sport

L'héritage des Jeux c'est également faire du sport un levier d'insertion socio-professionnelle durable.

En 2023, le ministère des Sport a souhaité déployer des moyens supplémentaires pour mettre le sport au service du Pacte républicain en soutenant des actions d'insertion professionnelle par le sport. Les dispositifs visant à garantir l'accessibilité des emplois et des métiers du sport tels que les opérations « du Stade vers l'Emploi » - plus d'une centaine d'opération en Île-de-France - ou encore le dispositif SESAME, pour accompagner 3 000 jeunes vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, ont alors été renforcés.

L'État vise également le renforcement du rôle social des acteurs du sport avec notamment le soutien au réseau « les clubs sportifs engagés » qui sont montés en puissance en 2023 et 2024 et le financement d'emplois socio sportifs dans les territoires touchés par les émeutes de 2023.



Dispositif du Stade vers l'Emploi au Club France ©Ministère du travail

Les zones de célébration et leur héritage

La mise en place de zones de célébration, labellisés « Clubs 2024 », au sein des départements franciliens visait à s'assurer d'une mobilisation populaire au plus près des territoires. Ces zones d'accès gratuit ont permis la diffusion en direct des Jeux et de proposer des animations sportives et culturelles,

notamment dans une démarche d'intégration de nouveaux publics par la découverte de disciplines sportives et de ses bienfaits à tous les âges. Elles étaient ainsi autant un outil de promotion du sport et du parasport qu'un espace de sensibilisation aux situations de handicap pour les jeunes et les adultes.

En Île-de-France, ces sites ont été majoritairement organisés par des collectivités territoriales, leur établissement ou leur syndicat, ou des Fédérations sportives. Avec les deux zones de célébration prévues à Paris dans le cadre du dossier de candidature (Champions Parc du Trocadéro et Club France de La Villette), l'ouverture de 43 zones de célébration pendant les Jeux Olympiques a permis d'accueillir près de 3,2 millions de personnes pendant les Jeux Olympiques. Leur nombre est significatif dans le département de Seine-Saint-Denis avec 24 zones. Dans les autres départements sont dénombrées :

2 zones en Seine-et-Marne, 3 zones dans les Yvelines, 3 zones en Essonne, 5 zones dans les Hauts-de-Seine, 4 zones dans le Val-de-Marne et 2 zones dans le Val d'Oise.

Pour les Jeux Paralympiques, 32 zones de célébration étaient ouvertes dont 9 en Seine-Saint-Denis (L'Île St Denis, Tremblay-en-France, Valbon, Epinay-sur-Seine, Bassin de la Maltournée, Gournay-sur-Marne, Livry-Gargan, Stains, Montreuil) et 17 à Paris réparties sur les arrondissements. En Seine-et-Marne, citons celle de Torcy, dans les Yvelines celle de Versailles, en Essonne celle de Étampes, dans les Hauts-de-Seine celles de Nanterre et de Sceaux, dans le Val de Marne celle de Vincennes et dans le Val d'Oise celle d'Argenteuil. Elles ont accueilli environ 300 000 personnes.

La DRAJES et les services départementaux (SDJES) ont, dans chacune de ces zones, lors des Jeux, déployé leurs personnels pour porter les messages clefs visant à promouvoir le sport partout et pour tous et pour mettre en visibilité le sport grande cause nationale en 2024.

L'Olympiade culturelle et son Héritage

Partie intégrante du projet des JOP, traduite notamment par le label « Olympiade Culturelle » attribué par le Comité d'organisation des Jeux aux événements artistiques et culturels qui s'inscrivent dans cette programmation pluridisciplinaires, la dimension culturelle et patrimoniale des Jeux de Paris restera comme l'un des éléments marquants de cet héritage.

Plus d'un millier de projets ont ainsi été labellisés « Olympiade Culturelle » en île de France, (2100 au plan national).

La DRAC Île-de-France a mobilisé 6,75 M€ de crédits au bénéfice de 365 projets, qui auront concerné plus de 650 000 participants.

En pleine adéquation avec les orientations stratégiques prioritaires régionales définies par le préfet de région en direction des territoires éloignés des épreuves olympiques, la DRAC a œuvré pour que des projets d'ampleur puissent émerger – particulièrement dans le Val d'Oise, la Seine-et-Marne, l'Essonne ou le Val-de-Marne et pour favoriser des projets reposant sur la mise en réseau d'acteurs culturels d'un territoire ou des projets itinérants, permettant l'irrigation des territoires et l'appropriation des Jeux par tous les Franciliens et toutes les Franciliennes, avec des objectifs de long terme :

- *Montrer l'excellence et la diversité de la création artistique, valoriser le patrimoine historique, architectural ;*
- *Favoriser le développement des pratiques artistiques auprès de tous les publics ;*
- *Décloisonner et rapprocher les publics sportifs et les publics de la culture ;*
- *Favoriser l'accès à une offre artistique et culturelle pour tous les habitants de la région (ex. MuMo, Olym-*

picorama, Essonne Danse) ;
- *Favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques culturelles et territoriales (ex. L'Art du Collectif).*

Ainsi, le Musée « Mobile » (MuMo) du Centre Pompidou, ayant vocation à diffuser l'art contemporain au plus grand nombre grâce à un camion aménagé en lieu d'exposition itinérant, a été mis en place pour accompagner l'animation de 8 Centres de préparation aux Jeux. Des programmations artistiques et culturelles ambitieuses ont ainsi été bâties, en écho aux nationalités des sportifs accueillis sur chacun de ces territoires, réunies dans un programme baptisé les « Arts Olympiques ».

Des coopérations nouvelles, qui auront vocation à se poursuivre dans la durée, ont été établies avec les acteurs du monde sportif, et notamment le Paris Université Club afin de tisser des liens nouveaux entre la culture et le sport en croisant les pratiques et les populations dans toute leur diversité, permettant ainsi de renouveler les approches de ce que doit être l'éducation populaire du XXI^{ème} siècle.

Cette démarche inclusive est également à l'œuvre dans le domaine parasportif. En 2024, la DRAC a lancé un appel à projets sur le design en milieu parasportif, qui a permis de sélectionner six équipes de designers – pour la plupart récemment diplômés des écoles nationales, qui mènent des résidences en immersion dans des clubs de parasportif et de sport adapté de mars à septembre 2024. L'objectif est une amélioration de l'accessibilité au sport autour du design d'objet. Cet héritage immatériel que constitue la diffusion des arts et des pratiques culturelles, illustré remarquablement lors des cérémonies d'ouverture et de clôture, constitue une réussite durable pour le rayonnement de la culture française.

La patrimoine sportif et son Héritage

En matière de patrimoine, la DRAC Île-de-France a lancé une campagne de labellisation « Architecture contemporaine remarquable » des sites sportifs franciliens. Aux 4 édifices déjà labellisés sont ainsi venus s'ajouter 19 édifices en 2024 – gymnases, stades, piscines, patinoire, etc. – qui témoignent de la richesse architecturale et patrimoniale des sites dévolus à la pratique sportive dans la région. Cette campagne s'inscrit dans le volet « Héritage » des Jeux.

Le label ACR est attribué aux immeubles, ensembles architecturaux, ouvrages d'art et aménagements qui ne sont pas protégés au titre des monuments historiques, parmi les réalisations de moins de 100 ans, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant.

Avec 244 sites ACR en Île-de-France, les sites sportifs représentent désormais 10 % de ce corpus. Un livret de présentation des 23 sites sportifs labellisés a été élaboré.

Des cérémonies officielles de dévoilement des plaques ACR sur les édifices labellisés sont prévues à partir dans les prochaines semaines.



Label Architecture contemporaine remarquable ©DRAC

Cérémonies et Héritage

Les anneaux olympiques et les agitos paralympiques

Emblèmes des Jeux connus de tous, les anneaux olympiques sur la Tour Eiffel et les agitos paralympiques sur l'Arc de triomphe devraient rester en France. Des études sont en cours avec le CIO et les différentes parties prenantes quant à leur implantation.

Les statues de dix femmes marquantes

Les Jeux Olympiques de Paris ont célébré des événements et des personnages symboliques français, notamment lors de la cérémonie d'ouverture, composée de douze tableaux. Elle a mis à l'honneur dix femmes dans le sixième tableau « Sororité » en faisant apparaître leurs statues :

- *Olympe de Gouges (1748-1793), femme de lettres et personnalité politique*
- *Alice Milliat (1884-1957), sportive de haut niveau*
- *Gisèle Halimi (1927-2020), avocate, militante et personnalité politique*
- *Simone de Beauvoir (1908-1986), philosophe et écrivaine*
- *Paulette Nardal (1896-1985), intellectuelle, journaliste et écrivaine*
- *Jeanne Barret (1740-1807), exploratrice et botaniste*
- *Louise Michel (1830-1905), institutrice, écrivaine, et militante*
- *Christine de Pizan (1364-1431), femme de lettres*
- *Alice Guy (1873-1968), réalisatrice, scénariste et productrice*
- *Simone Veil (1927-2017), personnalité politique et magistrate*

Ces femmes illustres qui ont marqué l'histoire de la France sont représentées par des statues aujourd'hui postées près de l'Assemblée Nationale, lieu symbolique dominé par la représentation de figures historiques masculines. Il est envisagé de les installer de façon permanente dans le 18^e arrondissement de Paris.

La question de la localisation pérenne se pose ; il s'agit de trouver un emplacement pour valoriser ce nouveau patrimoine mobilier.

La vasque olympique

La vasque olympique des Jeux de Paris s'est embrasée pour la première fois le 26 juillet dans le jardin des Tuileries à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et s'est éteinte le 8 août lors de la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques.

Devenue symbole de la grandeur des Jeux de Paris, elle a marqué les esprits et pourrait être pérennisée. La question de sa localisation définitive se pose.

Les JO de Paris 2024 n'ont pas été seulement un événement sportif, mais aussi une occasion de mesurer la place de la France sur la scène internationale. L'événement a permis d'accroître la visibilité internationale de Paris, mais aussi d'asseoir son statut de première capitale touristique mondiale et dynamiser la première région économique d'Europe. Depuis leur renaissance en 1896, les Jeux Olympiques modernes ont servi de miroir aux relations internationales, aux idéologies et aux dynamiques de pouvoir globales. Les JO ne sont pas seulement une grande fête sportive mondiale, mais également un événement à la croisée des chemins diplomatiques et politiques. Chaque édition reflète l'état du monde, ses tensions, ses alliances, et ses aspirations. Le sport devient ainsi un indicateur de rayonnement national au même titre que l'économie ou la politique. Accueillir cet événement représente non seulement une démonstration de stabilité politique et de puissance économique, mais aussi une capacité à collaborer avec les autres pays du globe.

L'édition de 2024 à Paris s'est inscrite dans cette tradition. Les Jeux ont permis à la France de projeter son image. La cérémonie d'ouverture à Paris, orchestrée en dehors d'un stade, a mis en avant le patrimoine, l'histoire et l'innovation artistique de la France, attirant plus de 2 milliards de téléspectateurs dans le monde.

En marge de l'événement sportif, les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) ont joué un rôle clé dans le renforcement de ces relations diplomatiques. Ces centres, qui ont accueilli les équipes nationales pour leurs entraînements avant et pendant les Jeux, ont servi de plateformes d'échanges interculturels. Des programmes d'animations culturelles ont été développés en collaboration avec les délégations étrangères, favorisant la rencontre et la coopération entre les cultures.

*Directeur de la publication : Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Coordination éditoriale : Service régional de la communication interministérielle de la préfecture de région*

Contributeurs : Services de la préfecture de la région Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports en Île-de-France (DRIEAT), Direction régionale interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS), Direction régionale et interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF), Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

Direction artistique et maquette : Service régional de la communication interministérielle (SRCI) / Alexandra Delherm

Ce manuscrit est mis à disposition gratuitement par la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris. Il ne peut en aucun cas être vendu, reproduit, distribué ou utilisé à des fins commerciales sans autorisation écrite. L'auteur conserve tous les droits sur l'œuvre, et aucun frais ne doit être associé à la diffusion ou à l'accès à ce manuscrit.

